

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
FACULTÉ DES ARTS LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVE
UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
FACULTY OF ARTS LETTERS AND
HUMANS SCIENCES

POSTGRADUATE SCHOOL FOR HUMAN,
SOCIALE AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

CAMEROUN-NIGERIA : DES RAPPORTS CONFLICTUELS A LA COOPERATION MILITAIRE 1961 - 2021

Mémoire soutenu publiquement le 31 juillet 2023 en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Histoire

Spécialité : Histoire des Relations Internationales

Par :

Junior ZO'O ZO'O

Licencié en Histoire

Jury :

Président : KENNE Faustin, Professeur, Université de Yaoundé I ;

Rapporteur: DZE NGWA WILLIBROAD, Professeur Université de Yaoundé I ;

Membre : FOUAPON ALASSA, Chargé de Cours, Université de Yaoundé I.

Sous la supervision :

Pr. WILLIBROAD DZE NGWA

Professeur Titulaire



Juin 2023

A

Mes parents, Monsieur ZO'O ZO'O et ADA Marquinsie de regretté mémoire ;
Qu'ils trouvent ici la satisfaction de leurs efforts tant consentis en ma modeste personne.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES CARTES ET IMAGES.....	iv
ACRONYMES ET SIGLES	v
RESUME.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I. CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE LE CAMEROUN ET LE NIGERIA	29
I-AUX ORIGINES DU CONFLIT.....	30
II.ÉVOLUTION ET MANIFESTATION DU CONFLIT	37
III- DEMARCHES VERS UNE SORTIE DU CONFLIT	42
CHAPITRE II. LA NECESSITE D’UNE COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA SES ENJEUX ET DEFIS	49
I-CONTEXTE D’UNE NECESSITE DE COOPERATION	50
II-ENJEUX DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN -NIGERIA	65
III.DEFIS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA	73
CHAPITRE III ACTEURS, INSTRUMENTS JURIDIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA	76
I-ACTEURS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN – NIGERIA.....	77
II.ACCORDS CADRE DE COOPERATION MILITAIRE	79
II-FONCTIONNEMENT ET MANIFESTATION DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA.....	84
CHAPITRE IV : IMPACTS ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN.....	105
I-IMPACTS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA.....	106
II-PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA ...	112
CONCLUSION GENERAL	121
ANNEXES.....	127
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	154
TABLE DES MATIERES	165

REMERCIEMENTS

Ce travail est allé à son terme grâce à l'appui et le soutien de plusieurs personnes alors, nos remerciements vont donc respectivement à l'endroit...

De notre encadreur le professeur Willibroad Dze Ngwa qui a accepté nous encadrer et orienter. Ses critiques, sa disponibilité et surtout sa rigueur au travail ont été d'un très grand apport dans nos travaux ;

Au corps enseignant du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I qui a participé à notre formation académique singulièrement le Docteur Rose Ndo'o qui nous a orienté dans notre recherche par ces critiques.

Au Ministère de la Défense (MINDEF) qui nous a ouvert ses portes. Nous exprimons ainsi notre gratitude aux différents personnels qui nous ont accueilli et encadré notamment au Colonel Marie-Louis Abessolo Mbah à la transmission, au Colonel Prospère Bayemi à la Division Emploi (DE) ; à nos différents informateurs de la Sous Chefferie Opération (SCO), Sous Chefferie d'Etude Générale des Relations Internationales (SCEGRI) ; de la Division Coopération (DIV/COOP) à leur grades respectifs nous pensons ici au Colonel Herve Melou, Colonel Dourai, Capitaine de frégate Etienne Sugewe ; Lieutenant-Colonel François Magloire Bengono, Commandant Ambroise Onana Ebodé; Colonel Michael Ekwaingen ; Commandant Rodrigue Foming ;

A l'Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG) qui nous a également ouvert ses portes, nous remercions particulièrement Monsieur Sandio qui nous a encadré durant notre séjour dans cette académie militaire ;

Au Ministère des Relations Extérieures (MINREX) ; au Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) qui nous ont fourni les documents nécessaires pour notre travail, nous leur sommes entièrement reconnaissant ;

A nos aînées académiques de l'Université de Yaoundé I et du Centre de Recherche et Etudes Stratégiques (CREPS) de l'Université de Yaoundé II-SOA qui nous ont apporté leur soutien ;

A nos amis et camarades de promotion qui nous ont soutenu financièrement, moralement et apporté une aide multidimensionnelle il s'agit de : Belmond Yameni ; Régine Nguete ; Emmanuel Za'azibi; Tsomene Steve ; Damaris Ze Mindjeng ; Crépin Mballa ; Claudel Onomo ; Valdez Mbida ; Abel Kamdem à qui nous exprimons également notre reconnaissance. Nous remercions par la même occasion la grande Famille Taleng pour leurs multiples services.

A nos frères et sœurs qui nous ont apporté sans cesse leurs encouragements et motivations nous pensons à Sorel Okpwe Zo'o, Marcelle Fono Zo'o épouse Youatou et Francine Meyo Zo'o.

LISTE DES CARTES ET IMAGES

- CARTES

1 : localisation du Cameroun et du Nigeria en Afrique.....	10
2 : frontière nigéro-camerounaise	11
3 : la péninsule de Bakassi	35
4 : Expansion du groupe terroriste islamiste Boko Haram dans les pays riverains bassin du lac Tchad	57
5 : cartographie des menaces sécuritaires le long de la frontière nigéro-camerounaise.....	69
6 : les secteurs de la Force Multinationale Mixte.....	100
7 : Emplacement des postes de contrôle mixte	120

- GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : représentation des différents officiers de l'armée Nigériane formés par ESIG entre 2008-2021.....	98
--	----

- IMAGES

1 : le président Paul Biya, Koffi Annan et Obasanjo lors de la cérémonie de Greentree	47
2 : deux militaires camerounais levant les couleurs	48
3: concertation entre le président Muhammadu Buhari et Paul Biya.....	62
4 : les présidents Paul Biya, François Hollande et Muhammadu Buhari au deuxième Sommet de sécurité régional en Mai 2016 à Abuja (Nigeria)	65
5 : délégation de l'armée nigériane à l'Ecole Internationale de Guerre.....	89
6 : le Chef d'état-major nigérian Lucky E.O Irabor en compagnie de ses collaborateurs et le ministre de la défense Joseph Beti Assomo	90
7 : éléments du BIR et militaires nigériens en Opération conjointe.....	96
8 : Préparation d'une opération entre les forces nigérianes et camerounaise dans la lutte contre Boko Haram	103
9 : bus stationnés pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens.....	108
10 : blindés ARA fabriqués par les Industries d'armement du Nigeria	116
11 : véhicule blindé Ezugwe MRAP fabriqué par l'industrie nigériane DICON.....	117

- TABLEAU

1 : listes des officiers nigériens ayant été formés à l'ESIG de 2008 à 2021	98
---	----

ACRONYMES ET SIGLES

ADF	: <i>Ambazonian Defence Force</i>
AEFALSH	: Association des Etudiants de la Faculté des Arts Lettre et Sciences Humaines
AQMI	: Al Qaïda au Maghreb Islamique
ARA	: <i>Ambazonian Restoration Army</i>
ASDC	: <i>Anglophone Self Defence Council</i>
BFF	: <i>Bakassi Freedom Fighter</i>
BIR	: Bataillon D'intervention Rapide
BSA	: Bataillon Spécial Amphibie
CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDEAO	: Communauté Economie Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CFDS	: Conseil Franco-Allemand de Défense
CGG	: Commission du Golfe de Guinée
CHG	: Cercle Histoire Géographie
CIC	: Centre Interrégional de Coordination
CIJ	: Cour Internationale de Justice
CMCN	: Commission Mixte Cameroun Nigeria
CONOPS	: Concept Stratégique d'Opérations
CPS	: Conseil de Paix et de Sécurité
CREPS	: Centre de Recherche et d'Etudes Stratégiques
CRESMAC	: Centre Régional de la Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale
CRESMAO	: Centre Régional de la Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest
CST	: Comité de Sécurité Transfrontalière
DICON	: <i>Defense Industry Corporation of Nigeria</i>
DIV/COOOP	: Division Coopération
ECOMOG	: <i>Economic Community of West States cease-fire Monitoring Group</i>
EEM	: Ecole d'Etat-Major
EIAO	: Etat Islamique en Afrique de l'Ouest

EIFORCES	: Ecole Internationale de Force de Sécurité
EMA	: Etat-Major des Armées
ESIG	: Ecole Supérieure Internationale de Guerre
FMM	: Force Multinationale Mixte
FOMUC	: Force Multinationale en Centrafrique
FPAE	: Fondation Paul Ango Ela
ICG	: <i>International Crisis Group</i>
IPOB	: <i>Indigenous People of Biafra</i>
ISS	: <i>Institute Study of Security</i>
ISWAP	: <i>Islamic State West Africa Province</i>
MASSOB	: <i>Movement for the Actualization of Sovereign State of Biafra</i>
MASSOB	: <i>Movement for Actualization of the Sovereign State of Biafra</i>
MEND	: <i>Movement for the Emancipation of the Niger Delta</i>
MINAT	: Ministère de l'administration Territoriale
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
MINURCAT	: Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
MNJTF	: <i>Multinational Joint Task Force</i>
NDDSC	: <i>Niger Delta Defence and Security Council</i>
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
SDN	: Société Des Nations
SEGRI	: Secteur d'Etude Générale des Relations Internationales
UA	: Union Africaine
UNHCR	: <i>United Nations High Commissioner For Refugees</i>

RESUME

Le sujet intitulé ‘‘Cameroun-Nigeria : des rapports conflictuels à la coopération militaire 1961-2021’’ traite de l’évolution des relations entre le Cameroun et le Nigeria notamment des relations antagonistes jusqu’à l’établissement d’une véritable coopération militaire. D’une manière générale, cette étude vise à montrer les difficiles relations qui ont existé entre les deux Etats frontaliers précisément la genèse, l’évolution du conflit dans le temps et la sortie finale de ce conflit ; les évènements qui ont conduit à l’urgente nécessité d’une coopération militaire et favorisé la mutualisation des forces ; le déroulement ; le renforcement ; l’impact et les perspectives de la coopération militaire. Il ressort selon les résultats que les difficiles relations qui ont existé entre le Cameroun et le Nigeria naissent en 1961 au terme du plébiscite. Avec la remise en question des frontières par le Nigeria en 1975, les deux Etats frontaliers sont entrés en conflit au sujet de la péninsule Bakassi. Par l’instance de la Cour Internationale de Justice, la souveraineté camerounaise sur la péninsule fut reconnue. Les deux Etats ont ainsi signé en juin 2006 les accords de *Greentree* qui ont mis fin au conflit. Au lendemain de ce conflit frontalier, les relations entre ces deux Etats sont devenues très timides et froide. Seulement, en 2015, avec l’accroissement des attaques perpétrées par le groupe terroriste Boko-Haram le long de leur frontière septentrionale, le Cameroun et le Nigeria ont vu l’urgente nécessité de mettre en marche une coopération militaire étroite pour lutter contre la menace sécuritaire. Cette volonté d’harmoniser les forces fut impulsée par l’arrivée de Muhammadu Buhari au pouvoir et ses rencontres avec le président Paul Biya. La coopération a ainsi mobilisé plusieurs acteurs. Le protocole d’accords du comité de sécurité transfrontalière et le CONOPS relatif à la force multinationale mixte sont des instruments juridiques qui soutiennent l’engagement du Cameroun et le Nigeria dans la lutte contre l’insécurité. Cette coopération est entrée en action à la fois dans le cadre bilatérale et multilatérale, et s’est intensifiée par : les rencontres ; les opérations conjointes et la formation de l’élite militaire dans les académies. Elle a ainsi apporté des résultats probants à savoir : le retour progressif de la stabilité et des populations ; la relance des activités économiques ; le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et militaires. Pour renforcer cette coopération, des efforts doivent être centrés sur le plan stratégique et opérationnel. Toutefois au regard de leur longue frontière, la similarité des menaces sécuritaires, le Cameroun et le Nigeria sont contraint de coopérer pour garantir à long terme leur sécurité.

Mots clés : Cameroun ; Nigeria ; rapports conflictuels ; coopération militaire

ABSTRACT

The subject entitled "Cameroon-Nigeria: from conflictual relations to military cooperation 1961-2021" deals with the evolution of relations between Cameroon and Nigeria, in particular from antagonistic relations to the establishment of genuine military cooperation. Generally speaking, this study aims to show the difficult relations that have existed between the two border states, in particular the genesis, the evolution over time and the final outcome of the conflict; the events that led to the urgent need for military cooperation and encouraged the pooling of forces; the development, strengthening, impact and prospects of military cooperation. The results show that the difficult relations that have existed between Cameroon and Nigeria began in 1961 at the end of the plebiscite. When Nigeria challenged the borders in 1975, the two neighbouring states came into conflict over the Bakassi peninsula. The International Court of Justice recognised Cameroon's sovereignty over the peninsula. In June 2006, the two states signed the Greentree agreements, which put an end to the conflict. In the aftermath of this border conflict, relations between the two states became very timid and cold. It was only in 2015, with the increase in attacks by the terrorist group Boko-Haram along their northern border, that Cameroon and Nigeria saw the urgent need to set in motion close military cooperation to combat the security threat. This desire to harmonise forces was spurred on by Muhammadu Buhari's arrival in power and his meetings with President Paul Biya. Cooperation has thus mobilised a number of players. The memorandum of understanding of the cross-border security committee and the CONOPS on the mixed multinational force are legal instruments that support the commitment of Cameroon and Nigeria in the fight against insecurity. This cooperation has been put into action both bilaterally and multilaterally, and has been intensified through meetings, joint operations and the training of the military elite in academies. It has produced convincing results, namely: the gradual return of stability and populations; the revival of economic activities; the strengthening of collaboration between governments and the military. To strengthen this cooperation, efforts must be focused on the strategic and operational levels. However, given their long borders and similar security threats, Cameroon and Nigeria are obliged to cooperate to guarantee their long-term security.

Key words: Cameroon; Nigeria; conflictual relations; military cooperation

INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

Les relations entre le Cameroun et le Nigeria sont vieilles. Elles datent depuis de longues années. Cependant, l'enracinement des relations de ces deux Etats frontaliers remonte depuis la période post première guerre mondiale. Elles se sont établies comme suite :

A partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, plusieurs puissances européennes se sont lancées à la conquête de nouveaux territoires pour étendre leur influence. Installer d'abord sur les côtes, pratiquant le commerce avec les populations riveraines, celles-ci ont engagé plus tard la signature de nombreux traités avec les chefs locaux pour entrer en possession des territoires où elles étaient déjà en place. C'est ainsi que les britanniques établis sur la côte, plus précisément le long du delta du Niger, pratiquant le commerce et luttant contre la traite, ont pris possession de Lagos en signant un traité de session avec le chef Dosunmu en Septembre 1861. Lequel, a fait du territoire une colonie anglaise¹. Les allemands quant à eux, établis sur la côte « Cameroun » à partir de 1868 au travers la firme commerciale Woermann de Hambourg ont signé un traité avec les chefs côtiers Duala le 12 juillet 1884 par lequel, le Cameroun est devenu un protectorat allemand². Les deux puissances ont ainsi entamé la délimitation de leur zone d'influence en signant plusieurs traités.

Avec la grande guerre qui a éclaté en Europe en 1914 et qui s'est déportée jusqu'en Afrique³, le destin du *Kamerun* a basculé entre les mains de ces nouveaux maîtres. Au terme de cette guerre, l'Allemagne vaincu, son territoire fut récupéré par la France et la Grande Bretagne, vainqueurs de la campagne. Celui-ci fut partagé par ces puissances le 6 mars 1916 en deux zones d'influences distinctes suivant les proportions de partage suivantes : sur une superficie totale de 750 000 km² du Cameroun allemand, l'Angleterre a pris une bande de 53 000 km² mais en réalité qui mesurait 85 000 km² de surface⁴. A l'issue de ce partage, les britanniques ont rattaché leur territoire au Nigeria et fut ainsi administré comme une partie intégrante⁵. Durant donc l'administration britannique qui va de la période sous mandat de la SDN à la période tutelle de l'ONU, les populations des deux territoires ont eu de nombreuses interactions dans le domaine politique, social et économique⁶. Celle-ci ont de ce fait contribué

¹ J.O. Sagay, D.A.Wilson, *Africa : Modern History (1800-1975)*, Edition Evans, pp. 105-107

² A. Owona., *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Edition Harmattan, 1996, pp. 26-31

³ V.T. Le Vine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Edition présence africaine, 1984, p. 59.

⁴ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Edition CEPER, 1985, p. 117.

⁵ V.J. Ngoh, *le Cameroun de 1884 à nos jours (2008) histoire d'un peuple* Edition Revue et mise à jour de *Cameroun de 1884 à 1985 cent ans d'histoire*, Mars 2019, p. 151.

⁶ Les dispositions du partage du Cameroun ont été pris en charge lors ; la grande Bretagne et la France ont eu la charge sur le plan international d'administré le Cameroun sous mandat de la SDN Alors, l'administration du Cameroun sous ce mandat s'est étendue de 1922 à 1946. Au terme de la deuxième guerre mondiale,

à la solidification des liens de ces populations⁷. C'est dans ces circonstances que les relations entre le Cameroun et le Nigeria se sont ancrées.

Devenu Etats indépendants et souverains en 1960 par ricochet acteurs de la scène internationale, le Cameroun et le Nigeria ont continué à entretenir ces bonnes relations qu'ils avaient noué. Seulement, celles-ci ont commencé à se fragiliser en raison de nombreuses turbulences. Tout commence en 1961 lorsque, le Cameroun au cours d'un plébiscite organisé par l'ONU du 11 au 12 février a perdu une partie de son territoire qui s'est rattachée au Nigeria⁸. Cette situation a mis mal en point les relations entre les deux jeunes Etats. Mais ceci n'a aucunement empêché le Cameroun de continuer à entretenir ses relations avec le Nigeria. Il a d'ailleurs apporté son soutien à ce dernier lors de la guerre civile de 1967 à 1970 en refusant que son territoire serve de base arrière aux sécessionnistes biafrais⁹.

Malheureusement passé ces évènements, les relations de ces deux Etats ont encore été soumises à rude épreuve lorsque, le Nigeria a remis en question ses frontières avec le Cameroun en 1975¹⁰. La partie la plus contestée est celle qui couvre la péninsule Bakassi territoire situé dans le golfe de Guinée recouvrant d'énormes ressources et richesses. Cette contestation des frontières s'est accompagnée de nombreuses provocations et tensions. Les majeurs sont celles de 1981 qui ont failli conduire à l'escalade de violence¹¹. En décembre 1993, suite à l'invasion des troupes nigérianes sur la péninsule Bakassi, les deux Etats sont finalement entrés en conflit¹². En mars 1993, ce différend fut porté devant la Cour Internationale de Justice (CIJ). Le verdict prononcé le 10 octobre 2002 reconnu la souveraineté du Cameroun sur la presqu'île¹³. En vue de mettre en application les décisions de la cour, le Cameroun et le Nigeria ont signé les accords de *Greentree* le 12 juin 2006¹⁴. Cet

l'administration du Cameroun fut reconduite aux deux puissances sous tutelle de l'ONU alors le Cameroun fut administré par les britanniques sous cette tutelle de 1946 à 1961.

⁷ A la fin de la première guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne vainqueur de la campagne se sont partagé le Cameroun allemand en deux zones d'influences le 4 mars 1916. La France a occupé les 4/5 du territoire, l'Angleterre quant à lui a pris les 1/5 restant et a intégré sa partie au Nigeria. Durant l'administration britannique, de multiples interactions se sont développées entre les deux peuples notamment au niveau académique ; administrative ; sûreté et défense. Certains Camerounais durant cette période ont intégré l'armée coloniale britannique au Nigeria c'est le cas de Tatawa ; Titus Malongue. Pour le dernier personnage évoqué, Patrice Moger : Oyono a consacré ses écrits là-dessus lire à propos dans : "Vie et parcours d'un militaire camerounais : Titus Malongue 1928-1987", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp. 15-35.

⁸ V.J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Yaoundé, Edition CEPER, p. 240.

⁹ N. Mouelle Ekombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Edition Harmattan, 1996, p. 111.

¹⁰ *Ibid.* p. 107.

¹¹ A.H. Onana, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, Edition Harmattan, 2004 P.86.

¹² Z., Ngniman, *Nigéria-Cameroun : la guerre permanente ?*, Edition Clé, Essai, 1996, p. 13.

¹³ A. H., Onana Mfège, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 84.

¹⁴ A. D. Olinga, *L'accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*, Edition Harmattan, 2009, p. 13.

évènement s'est précédé par une double cérémonie de rétrocession qui a débuté le 14 Août 2006 et s'est achevé le 14 Août 2008¹⁵. Ces évènements ont ainsi marqué la fin du conflit. Ceci dit, les deux Etats devaient alors désormais redynamiser leur relation sur une nouvelle base de paix et de coopération.

Au lendemain du conflit de Bakassi, les relations entre le Cameroun et le Nigeria furent marquée par une relance timide ceci, en raison de la méfiance réciproque qui s'est installée. Malgré cet état des relations, les deux Etats frontaliers ont du moins tenté un rapprochement en vue d'ouvrir la voie à la coopération. Cela s'est observé en 2008 avec l'intégration en formation des officiers de l'armée nigériane à l'académie militaire camerounaise dénommée Cour Supérieur Internationale de Défense (CSID) qui sera par la suite Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG) ; la création en 2012 d'un comité de sécurité transfrontalier Cameroun-Nigeria¹⁶. Au regard de tout ceci, aucune coalition des forces armées n'a véritablement été mise en place pour faire face aux nouvelles menaces sécuritaires qui ont fait leur apparition¹⁷. Cependant, le renforcement de la coopération militaire est devenu une évidence avec l'accroissement de la capacité de nuisance de la secte islamité Boko Haram le long des frontières des deux pays. C'est ainsi qu'intervient notre étude sur 'Cameroun-Nigeria : des rapports conflictuels à la coopération militaire'.

II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET

La motivation pour la rédaction de ce sujet a été guidée par trois raisons à savoir : les raisons scientifiques ; personnelles et académiques. Pour ce qui est de la première raison qui est d'ordre scientifique, la motivation pour la présente étude est partie d'une observation et d'un constat. Notre observation a été menée à ce niveau sur le renforcement des relations entre le Cameroun et le Nigeria. En effet, de nombres documents d'histoires nous ont relevé que par le passé, ces deux Etats frontaliers se sont longuement opposés au sujet de la souveraineté sur la péninsule Bakassi pendant plusieurs décennies. Notre constat est venu maintenant à ce niveau au rapprochement immédiat entre les deux pays frères à partir de 2015 avec, pour ambition de mutualiser leurs forces contre leurs ennemis le long de leurs frontières

¹⁵ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 101.

¹⁶ Par un Protocol d'accord le Cameroun et le Nigeria ont mis en place le comité de sécurité transfrontalière chargé de sécuriser la frontière.

¹⁷ Au moment où le Cameroun et le Nigeria mettaient fin au conflit, de nouvelles formes de menaces sécuritaires ont émergé dans la zone du golfe de guinée il s'agit des mouvement pirates tels que : le MEND (Movement for the Emancipation of the Niger Delta), NDDSC (Niger Delta Defence and Security Council) le MASSOB, BFF (Bakassi Freedom Fighter) donc les actions et opérations furent porté par le cambriolage sur les plateformes, des navires en mers.

communes. Une volonté des politiques d'engager sur un même théâtre d'opération leurs forces armées. Jamais on ne pouvait s'imaginer après ce conflit pour la conquête de la péninsule que les Etats pouvaient engager leurs forces armées dans un même théâtre d'opération pour lutter contre les menaces sécuritaires. Nous pouvons aussi dire que L'abondante presse écrite de l'année 2015 sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria au plan militaire nous ont également motivé à creuser davantage sur les rapports entre ces deux Etats frontaliers et leurs volontés de coopérer ensemble sur le plan militaire. Par notre curiosité, nous cherchions donc à comprendre les facteurs voire les événements qui ont conduit à ce virement de rapport.

La deuxième raison quant à elle qui est d'ordre personnel, nous pouvons dire que notre motivation à mener des recherches sur ce champ vient de notre pleine admiration que nous avons pour l'armée. Nous avons toujours nourri le rêve de faire partir des forces de défense de notre patrie le Cameroun. En bref, tout ce qui concerne l'armée nous a toujours attiré et fasciné en même temps. Alors, une telle étude est pour nous un honneur de renchérir les pages de l'historiographie de l'armée camerounaise dans son étendue.

La troisième et dernière raison qui est d'ordre académique, vient de notre champ de spécialisation. L'Histoire des Relation Internationale est la branche dans laquelle nous sommes spécialisés. En effet, elle étudie les relations que les entités politiques, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales entretiennent entre elles dans le monde. De ce fait, nous nous sommes efforcés de mener une étude qui va droit avec notre champ de spécialisation. D'où la présente étude sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria des rapports conflictuels à la coopération militaire.

III- INTERET DU SUJET

Notre thématique aborde un sujet qui est d'actualité. Elle revêt par conséquent plusieurs intérêts que nous pouvons énumérer en trois points essentiels à savoir : didactique ; scientifique et militaire.

1. Intérêt didactique

D'un point didactique, cette étude fait un bref rappel sur l'histoire les relations entre le Cameroun et le Nigeria. Elle permettra ainsi de montrer à l'opinion publique qu'autrefois, les rapports entre ces deux Etats africains étaient régis au lendemain des indépendances par des crises, tensions, et conflits. Celles-ci tiraient leur source des tracés des frontières coloniales. Cependant, à l'entame du XXIème siècle avec l'avènement des nouvelles menaces

sécuritaires qui causent de nombreux préjudices non seulement à l'économie mais aussi au développement, ces Etats ont été contraint de reconfigurer leur rapport et de mettre en marche la coopération au vu d'assurer leur sécurité mutuelle. La coopération dans la lutte contre l'insécurité est donc un moyen qui est venu réguler les relations entre les Etats. Cette étude apporte également des perspectives pour renforcer davantage la coopération entre les Etats africains en général, le Cameroun et le Nigeria en particulier.

2. Intérêt scientifique

D'un point scientifique, cette étude contribue premièrement à l'historiographie de l'armée camerounaise. De nombreuses études ont été menées bien avant la nôtre sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria notamment sur la guerre de Bakassi qui a opposé les deux Etats frontaliers. Ces différentes études ont donc été circonscrites dans une période bien déterminée. Notre recherche aborde de ce fait une nouvelle dynamique, aperçu des relations entre le Cameroun et le Nigeria notamment dans le champ de la coopération militaire. Nos recherches apportent ainsi un plus sur l'histoire des relations entre ces deux pays frontaliers. En plus, L'étude approfondie sur l'armée est très complexe car, c'est un domaine extrêmement fermé aux 'publics' en d'autres mots, c'est une grande muette. Alors, à travers quelques informations que nous avons pu recueillir ceci permettra à nos cadets de travailler aisément et de trouver d'autres pans de réflexions.

3. Intérêt militaire

D'un point militaire ou stratégique, cette étude est une propagande des forces armées africaines à l'échelle régionale et internationale. Les médias occidentaux ont toujours montré les pays africains se livrant la guerre mutuellement pour des intérêts égoïstes, mais également étant à tout moment dans un état permanent de dépendance des interventions militaires étrangères en cas d'une menace sécuritaire ou d'un conflit. Cette étude vient de ce fait montrer que les relations entre les Etats africains ne sont pas seulement gouvernées par les conflits. En Afrique, les rapports entre les Etats sont aussi régis par la coopération. La coopération militaire ne se limite pas seulement entre le Nord-Sud c'est dire entre les puissances occidentales et les Etats africains, il existe également une coopération Sud-Sud c'est-à-dire entre les Etats africains. En outre, cette étude montre aussi que les forces de défense africaine sont professionnelles dans l'accomplissement de leurs différentes missions qu'ils sont assignés et capable de riposter sur le terrain contre toutes attaques sans l'intervention d'une quelconque force militaire étrangère.

IV- OBJECTIFS DE L'ETUDE

Toutes recherches scientifiques visent toujours à des objectifs bien cadrés et définis. Notre étude vise de ce fait à atteindre un objectif général et des objectifs ou spécifiques.

1. Objectif général

D'une manière générale, notre travail vise à montrer l'évolution des relations entre le Cameroun et le Nigeria plus précisément des relations conflictuelles jusqu'à l'établissement d'une véritable coopération militaire dans la lutte contre les menaces sécuritaires.

2. Objectifs spécifiques

Nous avons à ce niveau quatre objectifs spécifiques que nous recherchons à atteindre dans ce travail il s'agit plus précisément de :

- Montrer les difficiles relations qui ont existé entre le Cameroun et le Nigeria, l'évolution du conflit dans le temps et la sortie finale de ce conflit ;

- Présenter les évènements qui ont conduit au rapprochement et impulsé la volonté d'une mutualisation des forces entre le Cameroun et le Nigeria ; présenter les différents enjeux visés et les grands défis dans cette coopération militaire ;

- Présenter les différents acteurs qui interviennent dans les deux parties, montrer les instruments juridiques qui existent et qui ont été signés entre les deux Etats frontaliers pour encadrer leur coopération dans la lutte contre les menaces sécuritaires, montrer ensuite son fonctionnement ;

- Montrer l'impact de cette coopération et proposer quelques perspectives en vue de rendre cette coopération militaire plus intensive et dynamique.

Tels sont ainsi les différents objectifs que nous recherchons à atteindre dans ce travail.

V- DELIMITATION SPATIOTEMPORELLE DE L'ETUDE

La délimitation du travail dans l'espace et le temps permet d'analyser et de mieux mener une étude. La présente étude est délimitée dans un espace et une période bien déterminée dans l'histoire.

1. Délimitation Spatiale

Notre étude porte sur deux pays de l'Afrique et acteurs de la scène internationale à savoir le Cameroun et le Nigeria aux limites territoriales bien déterminées.

Le Cameroun est un pays de l'Afrique centrale situé en dessus de l'équateur, s'étend sur une superficie de 475.442 km¹⁸. Il est limité à l'Ouest par le Nigeria, au Sud-Ouest par une façade de l'Océan Atlantique, au Sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la RCA et le Tchad, au Nord par le Lac Tchad.¹⁹ Il présente un relief, un climat, une végétation et hydrographie diversifié²⁰. Par ailleurs son sol et sous-sol regorgent d'énormes ressources naturelles et même des matières premières²¹. Le Cameroun compte une population de 21,7 millions d'habitants (2014) il est de ce fait classé 56^e dans le monde en terme de population²². On recense ainsi plus de 250 ethnies réparties en trois grands groupes : bantou ; semi-bantou ; soudanais. Il possède une économie florissante et dynamique centrée sur : l'agriculture ; la production du pétrole ; l'industrie hydroélectrique ; l'agro-industrie ; l'exportation. Etat bilingue, est subdivisé en dix régions administratives avec pour capitale politique Yaoundé et Douala capitale économique²³. Au lendemain des indépendances devenu acteur majeur dans la scène internationale le Cameroun élargi son champ diplomatique en nouant des relations avec plusieurs Etats dont le Nigeria.

Le Nigeria est un pays de l'Afrique de l'ouest Situé sur le golfe de guinée. Il s'étend sur une superficie de 925.768 km ce qui fait de lui le 32ème plus grand pays du monde²⁴. Limité au Nord par le Niger ; à l'Ouest par le Bénin ; au Sud par le Golfe de Guinée ; au Nord-Est par Tchad et le Cameroun ; et l'Est par le Cameroun²⁵. Il présente ainsi un relief ; un climat ; une végétation et une hydrographie diversifié. Le Nigeria compte une population 174,5 millions d'habitants il a ainsi la plus grande population d'Afrique, classé 7^{ème} population mondiale²⁶. Le Nigeria est constitué d'une multitude de groupes ethniques dont les plus important sont les Haoussas, par la présence les Yorubas, les Igbo et les Peuls. On recense de ce fait plus de 500 langues différentes, l'anglais étant la langue officielle²⁷. Vue la densité de son territoire, il renferme plusieurs ressources naturelles on relève entre autres le pétrole brut, le gaz naturel, le charbon, la bauxite, l'or, l'étain, le minerai de fer, le calcaire, le plomb, le zinc et plusieurs autres. Son économie riche et diversifiée, est orientée ainsi vers : l'agriculture ; l'extraction pétrolière ; les industries ; le transport et le commerce²⁸.

¹⁸ *Atlas de l'Afrique*, les Editions de jaguar, Paris, 2010, p. 114.

¹⁹ Encyclopédie de la République Unie de Cameroun, Tome I, Nouvelle Edition Africaine, 1981, p. II.

²⁰ Atlas de l'Afrique, les Editions de jaguar, Paris, 2010, p. 114.

²¹ *Ibid.*

²² Présidence de la République (Cabinet Civil), *Nigeria : Notre voisin, notre partenaire*, Juillet 2015, p. 6.

²³ *Ibid.*

²⁴ Nigerian Economic Atlas, First Edition, May 2015, p. 6.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

L'économie nigériane est dominée depuis les années 1960 par le secteur des hydrocarbures il est ainsi le septième producteur de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP) et le premier en Afrique²⁹. Etat fédéral, est constitué de 36 Etats avec pour capitale Abuja. Après les indépendances, le Nigeria a intégré plusieurs institutions inter-régionales et a pris l'initiative de créer en 1975 CEDEAO³⁰.

Les deux Etats sont ainsi limités par une grande et longue frontière de 2100 km²³¹. Elle s'étend du lac Tchad au Nord jusqu'à la presque île Bakassi au sud Leurs côtes sont adjacentes et sont baignées par les eaux du golfe de Guinée³². Cette frontière mesurait autrefois 1750 km² elle s'est agrandie compte tenu des travaux de démarcation des frontières qui se sont opérés par les experts des deux Etats depuis ces dernières années. Il s'agit évidemment de l'une des décisions de la Cour Internationale de Justice (CIJ) pour dénouer problème de Bakassi³³. Alors par cette proximité, le Cameroun et le Nigeria partagent en commun une population mosaïque qui présente des valeurs sociolinguistiques et culturelles identiques car, on retrouve à la fois certains peuples au Cameroun qu'on retrouve aussi bien au Nigeria c'est le cas les kanuri, les fulbés, les Mambila, les Ijaw, les Ejagham, les Isangele, les Korup localiser dans les zones frontalières au Nigeria qu'on retrouve évidemment au Cameroun³⁴. Ces populations mènent ainsi des échanges économiques très étroits le long de la frontière³⁵. Les flux migratoires des populations et des marchandises qui s'opèrent de part et d'autre de cette frontière sont de ce fait à l'origine de nombreuses activités criminelles et illicites telles que les phénomènes des bandes armées et des prises d'otages, la piraterie, la prolifération des armées légères et petit calibre, la contrebande qui est la cause principale du trafic de drogue³⁶. Ces activités néfastes portent alors atteinte au développement et à la stabilité des deux Etats.

²⁹ Images économiques du monde, géopolitique-politique économie 2015, Paris, Armand colin, 2014.

³⁰ J. B. Durosselle et A. Kapsi, *Histoire des Relations Internationales de 1945 à nos jours*, tome 2, 15^{ème} Edition, Armand Colin, p. 529.

³¹ La Commission Mixte Cameroun-Nigeria : un succès dans la résolution des différends frontaliers en ligne par le lien <https://unowas.unmission.org/fr/la-commission-mixte-cameroun-nigeria-un-succes-dans-la-resolution-des-differends-frontaliers/html> consulté le 12 septembre 2022

³² Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, Arrêt du 10 octobre 2002, p. 253.

³³ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, Colonel Adjoint Air du Chef du centre Opérationnel Interarmées, MINDEF/Yaoundé, Juin 2022.

³⁴ A. H. Onana Mfegue, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, paris, Edition Harmattan, 1996, p. 70.

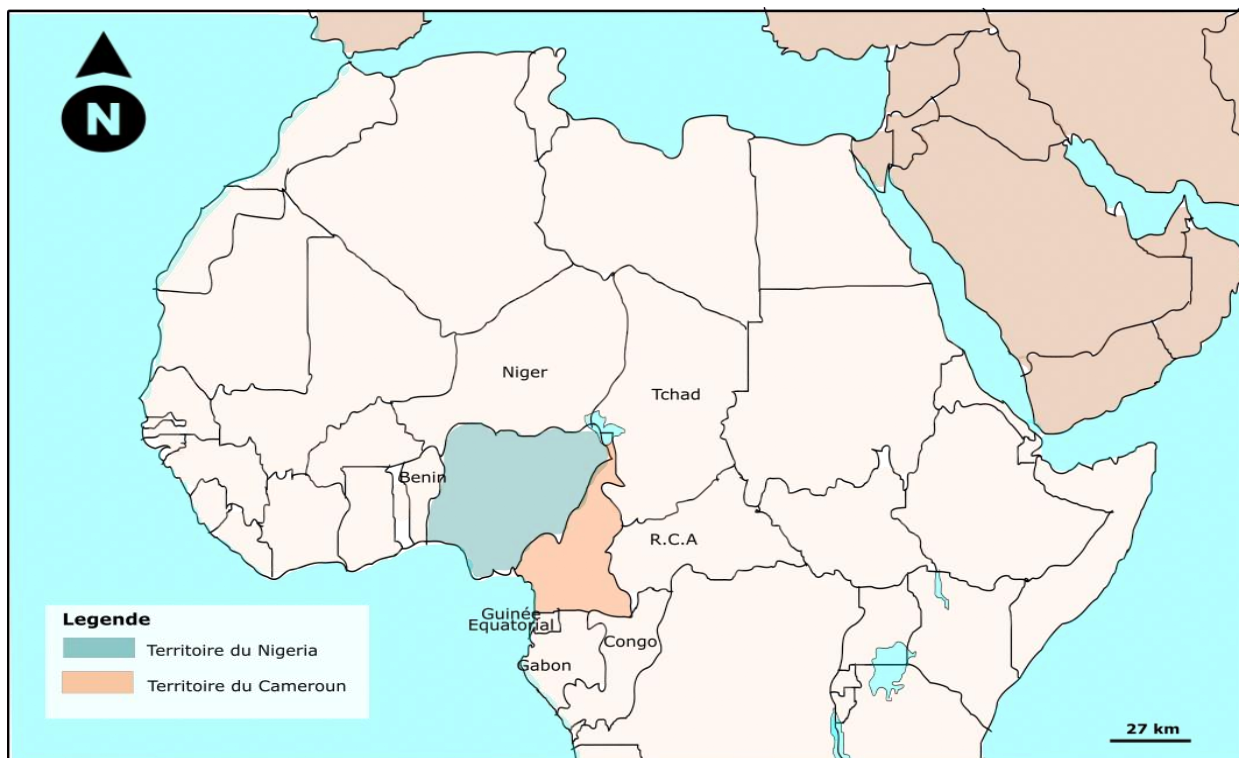
³⁵ Le Cameroun et le Nigeria entretiennent depuis de longue date, des relations économiques très étroites. Ces relations économiques sont basées sur des échanges commerciaux transfrontaliers. Les deux Etats frontaliers s'échangent mutuellement de nombreux produits. Ces produits transitent sur différentes voies à savoir terrestre, maritime et fluviale. Lire dans Rapport final de l'observation OCISCA, *Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, février 1995, pp. 29-72.

³⁶ M., Bachirou, "La problématique de sécurisation de la frontière occidentale du Cameroun face au Nigeria : cas de la région de l'extrême nord (1960-2014)", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2013.

D'où l'implication de ces derniers dans la coopération militaire en vue de répondre efficacement contre toute ces menaces sécuritaires.

Le Cameroun et le Nigeria, acteurs de la scène internationale sont ainsi l'objet de notre étude plus précisément l'engagement des deux Etats dans la lutte contre l'insécurité long de leur frontière commune.

Carte n° 1 : localisation du Cameroun et du Nigeria en Afrique



Source : Carte réalisé par Zo'o Junior, 12 décembre 2022

Carte n° 2 : frontière nigéro-camerounaise



Source : Carte réalisé par Zo'o Junior ,12 décembre 2022.

2. Délimitation Temporelle

Notre travail est circonscrit dans un temps précis et bien limité de l'histoire. Nous avons ainsi retenu deux bornes chronologiques à savoir : la borne inférieure 1961 et la borne supérieure 2021. Le choix de ces bornes chronologiques n'a pas été fait de manière hasardeuse. Alors que représente-t-elle ?

La première borne chronologique qui est 1961, représente l'année à laquelle s'est déroulée le plébiscite. Organisé du 11 au 12 février par l'ONU dans l'optique de déterminer les aspirations des populations de la zone britannique³⁷. Celui-ci s'est soldé par la volonté des populations de la partie septentrionale d'intégrer le Nigeria tandis que celles de la partie méridionale ont opté pour l'intégration au Cameroun oriental³⁸. Par ce vote, le Cameroun oriental a perdu une partie de son territoire qui est devenue une province nigériane dénommée Sardanna³⁹. Par conséquent sa frontière a connu une modification. Ces résultats ont ainsi été vivement contestés par le gouvernement camerounais oriental auprès de la Cour Internationale

³⁷J., Ngo, *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Edition Navi Groupe, 1990, p. 191.

³⁸*Ibid.*

³⁹ Archive du MINREX, note d'analyse sur les incidents de frontière Cameroun Nigeria, p. 2.

de Justice (CIJ)⁴⁰. Cet évènement marque de ce fait dans l'histoire le début de la crise des relations entre le Cameroun et le Nigeria.

La deuxième borne chronologique 2021 quant à elle, correspond à l'année à laquelle se sont déroulés plusieurs événements qui ont marqué le renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Nigeria. Il s'agit entre autres de la visite du Général de Corps armée Lucky E.O Irabor, Chef d'Etats Major de l'armée nigériane et sa Délégation au ministre de la défense Joseph Beti Assomo à Yaoundé le 1^{er} Avril⁴¹ ; la tenue de la 8^{ème} Session du Comité de Sécurité Transfrontalière organisée à Abuja du 24 au 26 août⁴². Au cours de ces travaux, le Nigeria par la voix de son Président Muhammadu Buhari a réaffirmé sa position à travers un message délivré par le Général Babagana Monguno que jamais son territoire ne sera utilisé 'comme base arrière par des mouvements terroristes pour déstabiliser un Etats souverain'⁴³ ce message traduisait à suffisance son soutien au Cameroun surtout au moment où les deux territoires frontaliers faisaient face aux activités malveillantes des mouvements séparatistes le long de leur frontière commune, lesquelles perturbent la quiétude de leurs populations. Les deux Etats ont d'ailleurs convenu de maintenir et d'intensifier cette coopération afin de contrecarrer les différentes menaces dont ils font face le long de leur frontière⁴⁴.

VI- CADRE CONCEPTUEL

Le cadre conceptuel est l'ensemble des mots clés et expressions de notre thématique qui nous permettent de comprendre le sujet. De ce fait pour une meilleur lecture et compréhensions, les différents concepts que nous aurons à faire tout au long de notre étude sont : rapport conflictuel ; coopération militaire.

1. Rapports conflictuels

Les rapports conflictuels, premier concept clé de notre étude est formé de deux mots rapport et conflictuel qui vient de conflit. Le premier mot qui est rapport dans un premier sens

⁴⁰ J., Ngo, *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Edition Navi Groupe, 1990, p. 193.

⁴¹ Junior Matock, 'Ecole Supérieure Internationale de Guerre, une Délégation nigériane à la découverte', Cameroun Tribune, 22 Octobre 2020, en ligne : <https://www.camerontribune.cm/article.html/35834/fr.html/ecole-supriere-internationale-de-guerre-une-delegation-nigeriane-la-decouverte>, consulté le 17 juin 2021.

⁴² Cameroun Tribune, Cameroun, Nigeria : fédérer les efforts face aux défis communs, <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/41948/fr.html/cameroun-nigeria-federating-efforts-against>, consulté le 17 juin 2021.

⁴³ Cameroon Tribune, 'Sécurité transfrontalière : Cameroun et Nigeria d'accord', en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/41949/fr.html/securite-transfrontalier-cameroun-nigeria-daccord>, consulté le 17 juin 2022.

⁴⁴ Cameroon Tribune, 'Sécurité transfrontalière : Cameroun et Nigeria d'accord', en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/41949/fr.html/securite-transfrontalier-cameroun-nigeria-daccord>, consulté le 17 juin 2022.

désigne les liens, relations qui existent entre plusieurs objets distincts et que l'esprit peut constater⁴⁵. Dans notre étude, il renvoie aux liens qui existent entre deux ou plusieurs états. Tout au long de notre travail nous aurons à l'assimiler aux relations. Le deuxième mot conflictuel quant à lui désigne selon le dictionnaire de la pensée stratégique l'état de tension résultant de l'antagonisme entre deux individus⁴⁶. D'après Julien Freud, le conflit est affrontement ou heurt intentionnel entre deux être ou groupes de même espèce que manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile⁴⁷. Il se définit encore comme étant une opposition ou affrontements plus ou moins aigus ou violents entre deux ou plusieurs parties : nations, groupes, classe, personnes encore tendances⁴⁸. Il s'agit encore d'après Lewis Coser un affrontement entre collectifs sur des valeurs, des statuts, des pouvoirs ou des ressources rares et dans lesquels l'objectif de chaque protagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou de limiter ses rivaux⁴⁹. Dans le cadre de notre étude, les rapports conflictuels peuvent être appréhendés comme étant l'ensemble des relations ou liens régis par les antagonismes entre deux ou plusieurs états.

2. La coopération militaire

Le concept coopération militaire est formé de deux mots à savoir coopération et militaire. Pour mieux cerner les contours de ce concept clé, nous clarifierons dans une première analyse ce qu'on entend par coopération. Etymologiquement, le mot coopération vient du latin *cooperatio* qui signifie part prise à une œuvre faite en commun. D'après le dictionnaire petit Larousse, il connote l'action de coopérer, la collaboration. Le dictionnaire Auzou encyclopédique quant à lui le définit comme une action de prendre part à une œuvre commune⁵⁰. Pour le dictionnaire le Robert, il s'agit d'une politique d'échanges entre Etats Cette définition cadre avec notre étude. Selon Amélie Blom et Frédéric Charillon, la coopération est la capacité des acteurs à générer leurs conflits de manière à ce qu'il ne dégénère pas, c'est un type de relation caractérisé par l'absence de toute tension grave susceptible de mettre fin à la situation d'équilibre existante⁵¹. Selon le Dictionnaire des Relations Internationales, la coopération constitue un enjeu majeur dans les relations internationales pour préserver la paix, permettre des échanges économiques ou assurer la

⁴⁵ Dictionnaire Grand Robert.

⁴⁶ F. Gere, *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Larousse, paris, 2000, p. 54.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ M. Grawitz, *Lexique des sciences sociales*, paris, Edition Harmattan, 2001.

⁴⁹ L. Coser, *The functions of social conflict*, New York, Free Press 1956, Trad. Fr : *Fonctions social du conflit*, Paris, PUF, 1982 in Dario Battistella et al, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 3^{ème} Edition, 2012, p. 69.

⁵⁰ Auzou, *Dictionnaire encyclopédique*, paris 2012, p. 451.

⁵¹ A. Blom et Charillon, *Théories et concepts des relations internationales*, Hachette Supérieur, p. 45.

pérennité d'un certain ordre international⁵². Pour Joseph Nye, il s'agit un ensemble de normes, règles et procédures qui gouvernent l'interdépendance dans différents domaines⁵³ ; D'après Serge Sur, la coopération suppose l'action commune, conjointe ou coordonnée de partenaires indépendants agissant chacun pour son compte mais associant leurs conduites de façon convenue pour la mise en œuvre d'opérations limitées⁵⁴. D'après Gonidec la coopération est :

Un mode de relation internationale qui implique la mise en œuvre d'une politique (d'une stratégie et d'une tactique) poursuivie pendant une certaine durée de temps et destinée à rendre plus intime grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales dans un ou plusieurs domaines déterminés sans mettre en cause l'interdépendance des unités concernées.⁵⁵

Selon notre point de vue personnel, la coopération désigne une alliance d'échanges entre deux ou plusieurs entités politiques dans un domaine précis la finalité étant la poursuite des objectifs communs. Le mot militaire quant à lui désigne ce qui est relatif aux armées d'un Etat à leur organisation⁵⁶. Alors dans le contexte de notre étude, la coopération militaire est alors d'après Hassan Njifon l'ensemble des mécanismes qui s'inscrivent dans la politique d'échanges et d'actions conjointes dans le domaine de défense entre Etat. Elle peut prendre des formes techniques ; logistique ou informationnelle⁵⁷. D'après notre point de vue, la coopération militaire pourrait se définir comme étant une alliance établie de commun accord entre deux ou plusieurs Etats indépendants basé sur la mutualisation de leur force armée dans l'optique de réaliser les objectifs communs et spécifiques.

VII- CADRE THEORIQUE

Le comportement des Etats sur la scène internationale s'explique par un certain nombre de courants de pensées appelés théorie. Selon Philippe Braillard, la théorie s'appréhende comme étant un

Ensemble cohérent et systématique de propositions ayant pour but d'éclairer la sphère des relations sociales que nous nommons internationales. Une telle théorie est ainsi censée présenter un schéma explicatif de ces relations, de leur structure, de leur évolution et notamment d'en mettre à jour les facteurs déterminants (...)⁵⁸

⁵² D. Battistella et al, 3^{ème} Edition, 2012, p. 76.

⁵³ Nye et Keohane, *Power and Interdependence*, P19 in Dario Battistella, *Théories des Relations Internationales*, 4^{ème} Edition mise à jour et augmenté, Editions sciencespo.les presses, 2012, p. 420.

⁵⁴ S. Sur, *Relations Internationales*, 6^{ème} Edition, Montchrestien, 2011, p. 273.

⁵⁵ A. Gonidec, *Relation Internationales*, Montchrestien, Paris, 1974, p. 390.

⁵⁶ www.cnrtl.fr/definition/militaire, consulté le 12 septembre 2022

⁵⁷ H. Njifon Njoya, "La coopération militaire : enjeux et fonctionnement" Mémoire en stratégies, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II-SOA, p. 11.

⁵⁸ P. Braillard, *Théories des Relations Internationales*, pp. 15-16.

En d'autres termes, c'est un courant de pensée qui permet de décrire, d'expliquer et d'analyser le comportement des Etats. Le but de la théorie est donc d'expliquer un phénomène en établissant des liens notamment causals entre les éléments qui le composent mais aussi l'évolution future de la réalité qui constitue son objet. Notre étude portant sur : ‘‘Cameroun-Nigeria : des rapports conflictuels à la coopération militaire (1961-2021)’’ est orientée par les théories réalistes ; néo-réalistes et interdépendance.

1. Le réalisme

Le réalisme est une théorie classique des relations internationales elle fut élaborée et défendue par les auteurs tels que Thucydide, Thomas Hobbs, Hans Joachim Morgenthau et Raymond Aron. Chacun de ces auteurs a analysé de différente manière le comportement des Etats sur la scène internationale. Thucydide, premier précurseur de la tradition réaliste et de l'analyse des relations internationales dans son ouvrage Histoire de la guerre de Péloponnèse, relate une guerre qui a opposé Athènes et sparte pendant vingt-huit ans. De cette observation, il remarque que chaque Etat cherche à tout prix à défendre ou à maximiser sa puissance militaire et politique, le rapport de force est inévitable⁵⁹. Thomas Hobbs dans son célèbre ouvrage Léviathan présente le monde comme une jungle marquée par l'absence d'un pouvoir organisé, les Etats vivent dans l'anarchie totale⁶⁰. Hans Joachim Morgenthau dans son ouvrage intitulé *Politics among Nations : The struggle for power and peace* publié en 1948 présente l'Etat comme un acteur de la scène internationale qui est animé par le désir de dominer les autres et dont toutes ces actions visent à conserver et augmenter sa puissance⁶¹. Raymond Aron dans Paix et Guerre entre nations publiés en 1962 a présenté la scène internationale comme un milieu anarchique ou les relations entre les Etats sont régulées par la guerre⁶². De toutes ces analyses et observations, la théorie réaliste perçoit les Etats comme seuls et principaux acteurs des relations internationales, ils cherchent constamment à défendre ou maximiser leur puissance militaire et politique ; protéger leurs intérêts vis-à-vis des autres, le recours à la force est inévitable lorsque ceux-ci sont menacés⁶³.

Cette théorie traduit à suffisance les rapports entre le Cameroun et le Nigeria. Les deux Etats poursuivant les mêmes intérêts sur la péninsule Bakassi qui regorge d'énormes

⁵⁹ M. Drain, *Relations Internationales*, Groupe Larcier, 19^e Edition, 2014, p. 12.

⁶⁰ *Ibid.* p. 13.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.* pp. 13-14.

⁶³ D. Battistella et al, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 3^{ème} Edition, 2012, p. 10.

ressources naturelles telles que les hydrocarbures, les produits halieutiques sont entrés inévitablement en conflit pour prendre possession de ce territoire.

2. Le néo-réalisme

Notre étude est aussi orientée par la théorie néo-réaliste. Cette théorie fut élaborée dans les années 1970 par Kenneth Waltz⁶⁴. L'auteur a développé la pensée de cette théorie dans son ouvrage intitulé *Theory of International Politics* paru en 1975⁶⁵. D'après l'approche néo-réaliste, l'Etat est un acteur de la scène internationale, c'est un Etat souverain. Contrairement au réaliste qui présentent les Etats à la recherche de l'équilibre à travers la puissance. Pour les néoréalistes, les Etats recherchent plutôt la sécurité⁶⁶. Ceci justifie à suffisance la relation entre le Cameroun et le Nigeria. Au lendemain du conflit frontalier, les deux Etats ont assisté à l'émergence des nouvelles menaces sécuritaires telles que les groupes armés pirate dans le golfe de Guinée, les mouvements séparatistes dans les régions anglophones et plus tard le terrorisme. La sécurité est devenue un grand enjeu face à ces menaces. D'où alors le renforcement de la coopération au plan sécuritaire pour protéger leurs intérêts respectifs.

3. L'interdépendance

L'interdépendance est une théorie qui fut fondée au XX^{ème} siècle par Leonard Woolf théoricien libéral⁶⁷. Cette approche fut développée par plusieurs auteurs tels que Ramsay Muir, Robert Keohane, Joseph Nye, John Burton et James Caporaso⁶⁸. Cette théorie désigne une situation dans laquelle les acteurs sont liés de telle sorte que ce qui affecte l'un affecte l'un d'entre eux affecte tous les autres⁶⁹. Cette théorie explique clairement les relations entre le Cameroun et le Nigeria. Les deux Etats sont étroitement liés par une grande frontière en plus, partage une population commune. En 2013, la partie septentrionale du Cameroun a été affectée par les incursions et attaques de la secte islamiste Boko Haram, groupe terroriste né au Nigeria. Une telle expansion s'explique du fait que les adeptes du groupe terroriste ont des liens de parenté et d'affinité avec les populations du nord Cameroun. Alors, la menace est transnationale elle traverse d'un Etat à un autre. Ce groupe devenant une menace à la stabilité des deux Etats a ainsi impulsé la coopération. Les problèmes sécuritaires liés aux

⁶⁴ J. J., Roche, *Les théories des Relations Internationales*, 4^e Edition Montchrestien, 2001, p. 49.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.* p. 51.

⁶⁷ D., Battistella et al, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 3^{ème} Edition, 2012, p. 290.

⁶⁸ D., Battistella et al, 2012, p. 290.

⁶⁹ *Ibid.*

mouvements séparatistes au Cameroun produisent également les mêmes effets. Avec la recrudescence des attaques et violences du mouvement Ambazonien dans les régions du nord-est et sud-est du Cameroun, beaucoup des populations ont pris fuite vers le Nigeria pour se réfugier.

VIII- REVUE DE LITTERATURE

Dans l'élaboration de ce travail, nous avons consulté une abondante bibliographie des autres chercheurs de notre champ de spécialisation et même hors contexte. On constate cependant que bien avant nous, certains se sont intéressés sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria mais très peu on entièrement concentré leurs écrits sur les rapports conflictuels entre le Cameroun et le Nigeria jusqu'à l'aboutissement d'une coopération militaire. Ainsi en référence des documents que nous avons utilisés nous pouvons citer :

Les travaux d'Onana Mfegue Hubert⁷⁰ ont tiré premièrement notre attention. L'auteur dans son ouvrage en analysant les rapports que le Cameroun entretient avec son voisinage s'est intéressé aux rapports entretenus avec le Nigeria. Il a retracé l'historique des frontières du Cameroun et leur description géographique, relève les aspects naturels et humains ayant influencé les relations transfrontalière et interétatiques ; présenté les menaces liées au voisinage qui sont entre autres les conflits territoriaux, la criminalité, l'internationalisation des conflits. Dans ce registre, il a évoqué le conflit qui a opposé les deux Etats au sujet de la péninsule Bakassi ; il a démontré également le bon côté du voisinage qui s'articule autour de l'élaboration du système de sécurité collectif, la mise en place des structures supranationales de lutte.

Zacharie Ngniman⁷¹, Guy Roger Eba'a⁷² Narcisse Mouelle Kombi⁷³, André Hubert Onana Mfegue⁷⁴, sont des auteurs dont les ouvrages ont attiré notre attention. Le premier parlant du Cameroun et du Nigeria, a fait une chronique des événements sur la genèse et l'évolution du conflit Bakassi. L'auteur montre dans ses premiers pages que l'invasion des troupes nigérianes sur la péninsule Bakassi a marqué le début des hostilités.

⁷⁰ A. H., Onana Mfegue, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, Edition Harmattan, 1996.

⁷¹ Z. Ngniman, *Nigeria-Cameroun: la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996.

⁷² G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008,

⁷³ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris Harmattan, 1996.

⁷⁴ A. H., Onana Mfegue, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011

Le second abordant le conflit qui opposé le Cameroun et le Nigeria, montre que le différend a été résolu de manière pacifique par la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye. L'auteur montre ainsi que cette péninsule objet du litige est revenue au Cameroun à la suite d'un arrêt de justice rendu le 10 octobre 2002 par la cour. Nous avons donc à travers cet ouvrage relevé les démarches qui ont conduit au dénouement de l'affaire de Bakassi.

Le troisième présente le Cameroun dans la sphère internationale notamment ses relations avec d'autres Etats dans le monde. En évoquant les relations Cameroun-Nigeria, l'auteur montre qu'elles datent depuis les indépendances. Il montre par ailleurs que les deux Etats frontaliers ont eu des difficiles relations liées à leurs frontières lesquelles les ont conduites à la guerre ;

Le quatrième montre la dynamique des frontières nigéro camerounaise, revient sur le conflit qui a opposé ces deux Etats frontaliers. L'auteur dans cet ouvrage présente l'ONU comme étant l'institution qui a favorisé le règlement pacifique du différend entre le Cameroun et le Nigeria. Nous avons ainsi puisé dans cet ouvrage le déroulement du conflit frontalier mais aussi

Chris Okerefor⁷⁵, auteur nigérian a aussi concentré ses écrits sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria. Ce dernier a refait un aperçu historique sur le litige frontalier qui opposé les deux Etats, montrer le dénouement de cette affaire par l'institution juridique internationale. Il présente ainsi la résolution du différend de Bakassi par la cour internationale de justice comme un modèle ;

Les travaux de Ernest Claude Messinga⁷⁶ ont également retenu notre attention. L'auteur nous parle de l'action des forces de défenses camerounaises durant le conflit de Bakassi. Il présente ainsi les forces armées comme un instrument de grandeur, de protection d'intérêts, de conquête ; de contrôles et humanitaire ; et le conflit comme une nécessité vitale, une recherche de suprématie. Il montre ainsi le jeu des acteurs à savoir le Cameroun et le Nigeria, leurs actions et opérations qu'ils ont mené de part et d'autre pour conquérir la presqu'île Bakassi. Nous avons relevé dans ces travaux les différentes opérations qui ont été menées par les deux forces durant le conflit frontalier.

⁷⁵ C., Okerefor, *Redéfinir la transformation des conflits en Afrique : l'histoire de différends frontalier Nigeria / Cameroun*, Edition Dictus publishing.

⁷⁶E. C., Messinga "Forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de guinée : cas du conflit Bakassi" Mémoire de Master en science politique, université de Yaoundé II-SOA, 2007.

L'ouvrage d'Alain Didier Olinga⁷⁷ a attiré aussi notre attention car ce dernier a concentré entièrement ses écrits sur les accords de Greentree. Il nous montre ainsi que ces accords signés entre le Cameroun et le Nigeria le 12 juin 2006 ont abouti à la rétrocession du territoire Bakassi au Cameroun et ont marqué la fin du conflit entre les deux états frontaliers.

Hassan Njifon Njoya⁷⁸ a entièrement consacré ses écrits sur la coopération militaire camerounaise. Dans ces travaux, l'auteur nous montre dans une première approche les différentes structures en charge de la coopération militaire au Cameroun. Dans une autre approche, il a présenté les différents partenaires du Cameroun en matière de coopération militaire. Il montre ainsi la France comme étant le premier partenaire du Cameroun en matière de coopération militaire, il présente par la suite les accords qui ont été conclu avec ce partenaire. Il montre par la suite que les partenaires du Cameroun sont multiples en matière de coopération. En dehors de la France le Cameroun coopère aussi bien avec d'autre partenaire parmi les partenaires africains et non africain. A ce niveau, l'auteur a évoqué le Nigeria comme l'un des partenaires du Cameroun en matière de coopération militaire.

La note d'analyse de Jules Kouosseu et Ludovic Boris Pountougnigni⁷⁹ a également captivé notre attention. Les auteurs ont évoqué la dynamique de coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria. Ils nous montrent que cette coopération militaire fut impulsée par l'irruption de la secte islamiste et terroriste Boko Haram le long de leur frontière septentrionale. Ils nous montrent également que cette coopération a été difficile dans un premier temps mais s'est intensifiée par la suite dès 2015. Les auteurs se sont limités à montrer dans leur analyse les dégâts causés par la secte terroristes mais n'ont pas évoqué les actions menées par les forces de défenses camerounaises de nigériane pour repousser la menace dans le cadre de cette dynamique de coopération. Nous avons relevé dans ces travaux les dégâts causés par la secte islamiste Boko Haram sur les échanges par extensions sur l'économie des deux pays frontaliers.

Léon Koungou⁸⁰ a également consacré ses écrits sur les rapports entre le Cameroun et le Nigeria. Ce dernier a fait mention des stratégies de défense et de sécurité développés par ces deux Etats. L'auteur montre les différentes réformes qui ont été adoptées par le Cameroun

⁷⁷ A. D, Olinga, *l'accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*, Edition Harmattan, 2009

⁷⁸ H. Njifon Njoya, "La coopération militaire : enjeux et fonctionnement " Mémoire en stratégies, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, université de Yaoundé II-SOA, p. 11.

⁷⁹ J. Kouosseu, L. B., Pountougnigni Njuh, "Le Cameroun et le Nigeria face à Boko Haram : dynamique d'une coopération à l'épreuve d'une crise sécuritaire transfrontalière (2002-2016)", in *Vision sociologique et anthropologique*, Revue cahier de l'IREA N° 41-2020.

⁸⁰ L., Koungou, *Défense et sécurité nationale en mouvement : dynamiques des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Edition Harmattan, 2010.

et le Nigeria. D'après lui, ces réformes ont été adoptées par la volonté politique locale et les partenariats externes dans les multiples cadres de coopération militaire Afrique/occident. Il a montré par ailleurs que ces réformes permettent à ceux-ci de répondre efficacement aux défis sécuritaires national et sous régional.

Mohammadou Bachirou⁸¹ s'est aussi intéressé sur les relations entre le Cameroun et le Nigeria mais ces travaux étaient spécialement centrés sur la question de sécurisation de la frontière orientale de ces états. L'auteur dans son mémoire démontre que la délimitation de la frontière occidentale remonte depuis la période coloniale et postcoloniale. Les accords en vue du tracé des frontières ont été conclus premièrement par les Allemands et Anglais puis, par les Français et les Anglais. Durant la période postcoloniale, la frontière occidentale fut redéfinie par les accords de Greentree entre les états nouvellement indépendants. Il démontre aussi que cette longue frontière est aujourd'hui source de nombreux problèmes d'insécurité tels que la grande criminalité, la contrebande, le trafic d'être humain pour faire ainsi front à ses multiples problèmes que pose la longue frontière plusieurs mécanisme ont été mis en place comme la CBLT et la CGG. A travers ces travaux, nous avons pu relever les différentes activités criminelles qui s'opèrent le long de la frontière nigéro camerounaise.

Omar et Ndubuisi⁸² nous présentent dans leurs travaux les facteurs ayant conduit à l'installation du groupe terroriste dans les régions riveraines du lac Tchad. Selon eux, les rapports limités entre le gouvernement et la population ; le sous-développement marqué par le chômage des jeunes ; les pressions environnementales caractérisées par de longues saison sèche, la rareté des pluies, l'aridité des sols sans toutefois manquer de mentionner le contexte social et religieux sont des conditions qui ont permis l'infiltration de la secte islamique Boko-Haram dans la sous-région. Face à la menace persistante, la nécessité d'une coopération militaire a commencé à se faire ressentir prenant d'abord une allure bilatérale puis multilatérale. Le Nigeria et le Cameroun en réponse des attaques perpétrées par l'organisation terroriste ont mutualisé leur force dans le but de neutraliser les activités terroristes sur leur territoire. La riposte a été également sous-régionale, prenant ainsi une allure multilatérale les états membres de la commission du bassin du lac Tchad (CBLT) ont mis en marche une Force Multinationale Mixte (FMM), une unité composée des soldats de leurs forces armées. Les auteurs nous démontrent par la suite de leur travail que la riposte n'a pas été seulement

⁸¹ M., Bachirou, "La problématique de sécurisation de la frontière occidentale du Cameroun face au Nigeria : cas de la région de l'extrême nord (1960-2014)", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2013.

⁸² Omar et Ndubuisi, Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopérations et moyens de subsistances, Rapport de recherche de l'ISS, juillet 2018.

militaire. Les comités de vigilances ou groupes d'auto-défenses ont été créés dans le but de veiller sur la population en cas d'une éventuelle attaque terroriste. Le Cameroun est l'un de ces pays qui a mis en marche cette stratégie de défense. Nous avons tiré dans ces travaux les situations qui ont favorisées l'émergence du groupe terroriste Boko Haram mais également les différentes opérations organisées par les forces nigérianes et camerounaise pour lutter contre cette menace

Le mémoire de géopolitique du lieutenant-colonel John Njock⁸³ a également retenu notre attention. En faisant une analyse des rapports Cameroun Nigeria et leur intégration sécuritaire dans le golfe de guinée, est revenu sur le litige frontalier qui a opposé les deux Etats sur la souveraineté de la péninsule Bakassi. L'auteur montre ainsi que ce conflit a éclaté suite aux différents enjeux poursuivis par ces Etats. Au lendemain de la résolution du conflit, de nouvelles menaces sécuritaires ont fait leur apparition dans le large du golfe de guinée mettant ainsi en danger leurs enjeux. Le Cameroun leader dans l'espace sous régional de la CEEAC et le Nigeria de la CEDEAO sont entrées dans une dynamique de coopération au sein du Centre Interrégional de coordination (CIC) en vue de répondre aux menaces sécuritaires dans le golfe de guinée dont ils font face. L'auteur montre aussi que ce rapprochement résulte du sommet des chefs d'Etats et du gouvernement de la CEEAC, CEDEAO et la CCG.

Evoquant le Cameroun dans la lutte contre la piraterie maritime, le capitaine de frégate Tabi Kuang⁸⁴ a fait une analyse des facteurs qui sont à l'origine de cette menace sécuritaire. Le Cameroun engagé dans cette lutte a adopté un certain nombre de stratégies pour venir à bout contre la piraterie dans ses eaux territoriales par extension dans le golfe de guinée. Dans cette analyse l'auteur a montré ainsi que dans ce combat, le Cameroun a associé d'autres pays voisins et même étranger pour le soutenir d'où la coopération militaire bilatérale et multilatérale.

Somme toute, les travaux des auteurs sus évoqués ont traité notre sujet d'une manière particulière notamment sous différents angles et ceci dans une période bien délimitée de l'histoire. Nous venons donc par nos recherches apporter une modeste contribution sur ce que nos prédécesseurs ont eu à écrire bien avant concernant les relations entre les deux pays limitrophes. Notre étude aborde une nouvelle approche de relations entre le Cameroun et le Nigeria notamment dans le cadre de la coopération militaire dans la lutte contre les menaces sécuritaires. Elle présente ainsi les événements qui ont conduits les deux Etats à mutualiser

⁸³ J.W., Njock, "Les rapports Cameroun Nigeria dans l'intégration sécuritaire au sein du golfe de guinée", Mémoire de Géopolitique, Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), 12^{ème} Promotion, 2016-2017.

⁸⁴ A. S., Tabi Kuang, "Le Cameroun dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de guinée", Mémoire de Géopolitique, Ecole Internationale de Guerre (ESIG), 16^{ème} Promotion, 2020-2021,

leurs forces, présente les différents enjeux poursuivis dans cette coopération et les défis à relever pour atteindre les objectifs communs. En plus, elle présente les différents instruments juridiques qui encadrent cette coopération, le fonctionnement et les perspectives.

IX- PROBLEMATIQUE DU SUJET

D'après Beaud⁸⁵, une problématique se définit comme l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherches et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi. Selon Grawitz la problématique est l'ensemble des hypothèses, des orientations des problèmes envisagés dans une théorie, dans une recherche⁸⁶. En d'autres termes, c'est la recherche ou l'identification de ce qui pose problème.

A l'issu de nos différentes lectures, nous avons constaté que le Cameroun et le Nigeria sont deux Etats frontaliers qui partagent de nombreux liens. Ils ont une même histoire du fait qu'une partie du Cameroun Britannique fut rattachée au Nigeria et a subi la même administration comme une partie intégrante. En plus, les deux pays ont en commun une même population le long de leur frontière aux mêmes valeurs sociaux-linguistiques et culturelles identiques. A ceci s'ajoute la géographie, ils se partagent inéluctablement le bassin du lac Tchad, mais aussi la riche zone du golfe de guinée. Au regard de tous ces liens multiples qui les unis, les relations de bon voisinage et de fraternité ont sombré dans une crise. Le malaise entre les deux Etats a réellement débuté en 1961 lorsque, le Cameroun au terme d'un plébiscite a perdu une partie de son territoire qui s'est rattachée au Nigeria voisin et devenue l'une des provinces. Ces relations se sont davantage détériorées lorsque le Nigeria en 1975 a remis en question ses frontières avec le Cameroun délimitées durant la colonisation. La zone la plus contestée était celle qui couvre la péninsule de Bakassi, territoire situé dans le golfe de guinée recelant de nombreuses richesses. Dans ces relations de vives tensions, les deux Etats sont finalement entrés en conflit à partir de 1993. Porté devant la haute juridiction de la Haye. Le dénouement du différend s'est soldé par la reconnaissance de la souveraineté camerounaise sur la presqu'île par le verdict rendu le 10 octobre 2002. Avec la signature des accords de *Greentree* le 12 juin 2006, le Cameroun a recouvert son autorité sur le territoire. Toutefois, après cet épisode obscur de l'histoire, on remarque cependant qu'à partir de 2015 le Cameroun et le Nigeria se sont rapprochés dans une nouvelle dynamique et ont mis en

⁸⁵ M., Beaud, *L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'aire du net*, Editions la découverte, 1985, 1994, 2001, 2003, 2006, p. 55.

⁸⁶ M. Grawitz, *Lexique des sciences sociales*, Editions Dalloz, 2004, p. 327.

marque une coopération militaire effective. Ce changement brusque des rapports entre ces deux pays frontaliers a suscité de nombreuses interrogations.

De ce qui précède, il se pose alors le problème de la mutualisation des forces entre le Cameroun et le Nigeria et son impact. De ce problème s'en suit alors la question centrale qui est celle de savoir : pourquoi le Cameroun et le Nigeria se sont engagés pour une coopération militaire après plusieurs années de conflits ? Autrement dit qu'est ce qui a conduit les deux Etats frontaliers à se rapprocher et impulsé la volonté voire la nécessité d'une mutualisation des forces ? À cette question centrale, s'associent les questions secondaires notamment quels sont les enjeux visés par les deux Etats frontaliers dans le cadre de cette coopération et quels sont les défis à relever ? Quels sont les accords qui ont été conclu par les deux Etats pour encadrer leur coopération militaire ? En d'autres termes existent-ils des instruments juridiques qui soutiennent cette coopération ? Comment fonctionne et comment s'est manifesté la coopération militaire entre ces deux Etats ?

X- HYPOTHESE DU TRAVAIL

Selon Paul N'da, l'hypothèse est l'identification et la formulation du problème de recherche explicité par des questions précises conduisant à faire des supputations des réponses anticipées aux questions⁸⁷ il renchérit en disant c'est la réponse anticipée à la question à la recherche posée. Quant à Madeleine Grawitz l'hypothèse se définit comme une proposition de réponse à la question posée⁸⁸. En d'autres termes, c'est une proposition de réponse provisoire à la question de recherche. En termes d'hypothèses, notre travail s'inscrit dans une logique explicative car nous cherchons à montrer les causes ou les situations ou encore les événements qui ont conduit à la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria puis présenter l'impact de ce partenariat. A partir de la présente problématique, nous avons formulé les hypothèses, elles sont de deux ordres : l'hypothèse générale et les hypothèses secondaires.

1. Hypothèse générale

L'avènement des nouvelles menaces sécuritaires telles que le terrorisme au Nigeria et son expansion au-delà des frontières par ricochet celles du Cameroun serait la raison qui a impulsé la nécessité d'une dynamique de coopération militaire entre les deux Etats Frontaliers surtout vue les exactions multiples causées par les djihadistes dans leurs territoires respectifs.

⁸⁷ P., N'da, *Méthodologie en science sociale et humaine*, Paris, Edition Harmattan, 2015, p. 63.

⁸⁸ M., Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Edition Harmattan, 2001, p. 398.

2. Hypothèses secondaires

- L'arrivée de Muhammadu Buhari à la présidence de l'Etat Fédéral Nigérian est l'événement catalyseur qui est venu redynamiser les relations entre le Cameroun et le Nigeria et favoriser de sur quoi la mise en marche d'une coopération militaire pour vaincre les menaces sécuritaires qui perturbent leurs frontières communes ainsi que leur territoire respectif.

- Les visés voire les enjeux de cette coopération sont à la fois économiques ; sécuritaires et militaires. Le Nigeria et le Cameroun par cette alliance ou partenariat militaire veulent réinstaurer le trafic commercial perturbé par l'insécurité mais aussi assurer la sécurité de leurs populations respectives.

- Cette dynamique de coopération militaire entre les deux Etats frontaliers dans la lutte contre l'insécurité repose sur un certain nombre de texte juridiques qui donne un code de conduite aux forces armées des deux Etats dans ce combat contre les nouvelles menaces sécuritaires.

Telles sont ainsi les hypothèses que nous cherchons à vérifier dans ce travail.

XI- SOURCES ET METHODES

L'histoire est une science qui a pour objet d'étude la reconstitution des faites passes accomplis par des hommes. Cette reconstitution des faits s'appuie ainsi sur plusieurs sources. Le dépouillement de ces sources pour une meilleure interprétation obéit ainsi à différentes méthodes d'analyse.

1. Sources

Dans l'élaboration et l'analyse de notre travail, nous avons fait recours à diverses sources que nous avons recueillies dans plusieurs centres de documentations et même sur le terrain. Ces données collectées sont à la fois écrites et orales.

Pour ce qui est des sources écrites, nous avons consulté des ouvrages généraux ; spécifiques ; des thèses et mémoires ; des articles scientifiques ; des revues et des archives. Quant aux sources orales, nous avons recueilli des témoignages auprès des personnes qui détiennent des informations au sujet en étude. Afin d'avoir ces informations pouvant nous orienter dans notre recherche, nous avons mené notre enquête au Ministère de la Défense où nous avons eu des entretiens avec des personnes ressources notamment des officiers supérieurs de l'armée camerounaise. Ces entretiens se sont déroulés sur la base d'un guide

d'entretien que nous avons pris soin d'élaborer mais aussi, suivant un calendrier qui a été clairement défini. Nous sommes passés tour à tour dans les services de l'Etat-Major des Armées notamment à la SCO ; la SCEGRI et la DIVCOOP. De même, nous avons également mené une enquête à l'Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG). Ce qui nous a conduit dans cette académie militaire c'est parce qu'elle est une référence à l'échelle internationale. Elle accueille chaque année comme stagiaire plusieurs officiers supérieurs des pays étrangers parmi lesquels le Nigeria voisin. Durant donc des échanges avec nos informateurs, nous avons posé des questions ouvertes qui donnent la liberté de réponse à la personne. La quintessence de ces questions nous les avons portés en annexe.

Dans cette collecte d'information, l'internet nous a également été d'une très grande importance car, nous avons pu obtenir des articles scientifiques ; des articles de presse numériques ; les revues et rapports. Bref des documents manquant à la bibliothèque que nous n'avons pas eu la possibilité de consulter. Nous avons consulté toutes ces données numériques dans les sites de grande notoriété tels que : www.cameroon-tribune.cm ; www.prc.cm ; www.cairn.info ; www.jeuneafrique.com ; www.bbc.com ; www.researchgate.net. La liste de ces sites que nous avons consultés est loin d'être exhaustive. Toutes ces données recueillies quelques soient leurs natures ont subi au préalable une analyse pour parvenir aux bonnes informations.

2. Méthode d'analyse de traitement des données

La Méthodologie vient du mot grec *methodos* qui signifie route, chemin ; direction qui mène à un but. Selon Grawitz, la méthode permet d'organiser le travail afin de favoriser sa bonne compréhension à travers un cheminement clair⁸⁹. Et pour Gaston Bachelard "la méthode est le fondement de la scientificité de toute recherche et constitue l'ensemble des opérations matérielles permettant au chercheur de transcender les obstacles qui jonchent le parcours conduisant à la vérité »⁹⁰. La méthode est donc un ensemble d'étapes successives, de règles permettant de parvenir à un résultat. Analyser les données selon Omar Aktouf est une étape qui consiste à effectuer un travail de manipulation et de traitement des données nettoyées⁹¹. Ceci signifie en d'autres termes une opération qui consiste à analyser toutes les données obtenues pour parvenir à la bonne information. Dans nos recherches, compte tenu de

⁸⁹ *Ibid.*, M., Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Edition Harmattan, 2001, p. 398.

⁹⁰ G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à la psychanalyse de la connaissance Objective*, Paris, librairie philosophique J. Vrin, 11^e édition, 1980, p. 14

⁹¹ O. Aktouf, *Méthodologie des Sciences sociales et approche*, Montréal, les Presses de l'Université de Québec, 1987, P. 45.

nos différentes techniques de collecte d'informations que nous avons employé à savoir : la recherche documentaire ; les entretiens ; le questionnaire ; l'observation, nous avons fait recours à deux méthodes d'analyse à savoir : la méthode qualitative et la méthode quantitative.

La méthode qualitative c'est une technique d'analyse qui consiste à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter. Cette méthode d'analyse utilise les techniques de recherches telles que : l'observation ; entretien semi-structuré et non structuré⁹² mais aussi les documents⁹³. Au cours de nos recherches, nous avons recueillis de nombreuses informations. Avant leur emploi, nous les avons d'abord analysés suivant leur nature qu'elles soient écrites ou orales. Nous avons eu un grand nombre de sources écrites. Pour parvenir à la bonne information, nous les avons confrontés les uns après les autres. Nous avons ensuite procédé à la sélection des informations qui cadraient avec nos objectifs. Quant aux données orales que nous avons recueillies à travers les entretiens, nous avons procédé à la relecture de ces informations collectées ceci pour nous permettre de tirer tous les contours des données recueillies. En analysant nos informations, nous avons pu constater une récurrence des éléments de réponses. Nous avons par la suite mis de côté celles qui n'étaient pas directement liées à notre sujet de recherche.

La méthode quantitative est aussi l'une des méthodes d'analyse que nous avons employées. Elle se base ou s'appuie sur des techniques de collecte d'information comme l'enquête ; le questionnaire ou bien la mesure du comportement par l'observation et la collecte d'informations enregistrées⁹⁴. La méthode quantitative permet d'analyser les faits, les prouver en les quantifiant, autrement dit elle se base sur la quantité d'information pour expliquer ou démontre un fait.

XII- DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de notre étude n'a pas été chose facile. Nous avons fait face à de nombreuses difficultés. Premièrement, nous avons eu un retard de validation de notre demande d'autorisation de recherche au Ministère de la Défense. Nous l'avons déposé

⁹² P. N'da, *Méthodologie en science sociale et humaine*, Paris, Edition Harmattan, 2015, p. 22.

⁹³ N. Krief, V., Zardet., "Analyse de données qualitatives et recherche-intervention", *Revue Recherches en Sciences de Gestion-Management Sciences-Ciencias de Gestión*, 2013/2 N° 95 | pages 211 à 237, en ligne par le lien <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2013-2-page-211.htm> consulté le 10 octobre 2022

⁹⁴ Friedrich Ebert Stiftung, *Méthodologie de la recherche scientifique pour les organisations de la société civile : réponses pratiques à des questions essentielles*, Alger, 2016, p.

successivement trois fois de suite. D'abord au service courrier en date du 5 avril 2021 ; ensuite à la Direction des Ressources Humaines (DRH) au mois de juillet ; et enfin au service courrier une fois de plus en date du 30 novembre 2021. Ces longues attentes nous ont trempé des fois dans le désespoir, le découragement et même l'abandon. Nous nous posions souvent un certain nombre de question à savoir si notre étude était faisable. Heureusement pour nous, la troisième tentative a été la bonne. Nous avons reçu l'autorisation de mener nos recherches : nous sommes en février 2022. Même après validation, nous avons encore dû attendre pour commencer effectivement nos recherches.

En plus, lors de notre passage au Ministère de la Défense, nous pensions être en possession de certains documents notamment les textes juridiques qui lient le Cameroun et le Nigeria qui pourraient nous aider dans nos recherches. Plus précisément les accords sur la sécurisation des frontières ; la formation des militaires. Malheureusement, ces documents n'ont pas été mis à notre disposition. Nous avons donc de ce fait emprunté d'autre moyen pour avoir ces documents à savoir : la quête à travers l'outil internet. Nous avons par ce moyen ainsi trouvé des articles et revues qui nous ont beaucoup aidés. Cette approche nous a ainsi permis d'avancer dans notre travail. L'indisponibilité de certains de nos informateurs a aussi été l'une de nos difficultés que nous avons rencontrées, les différentes occupations de ceux-ci ont réduit nos jours prévus pour les entretiens.

En outre, l'autre difficulté que nous avons rencontrée est celle du manque de documents y réfèrent à notre thème de recherche. En effet, très peu d'auteurs et de chercheurs ont consacré entièrement leurs écrits sur la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria. La plupart des documents écrits que nous avons trouvés abordaient plus sur le conflit qui a opposé les deux pays limitrophes. Notre attention fut donc portée sur les articles de presses à cause de l'abondance des titres portant sur la relation entre les deux Etats sur le plan Militaire. Malheureusement, l'accessibilité à ses sources écrites n'a pas été aussi possible à cause de nombreux protocole à la SOPECAM d'où notre orientation et quête de ces données dans l'outil internet. Plus précisément dans les sites en ligne de certaine presse.

Un autre problème que nous avons fait face et qui mérite d'être souligné est celui de l'inaccessibilité aux mémoires à la bibliothèque de la faculté (AEFALSH) et même au département. En effet, Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises à la bibliothèque de la faculté pour consulter les travaux de nos aînés académiques. Beaucoup de mémoires étaient mentionnés dans le catalogue qui en réalité était manquant ou inexistant. Face à cette situation nous nous sommes repliés au département en vue d'entrer en possession des mémoires très intéressants que nous avons consulté dans le catalogue malheureusement, nous étions astreints

à tout accès aux mémoires parce que disait-il que la consultation était "suspendue". Nous nous sommes rendus bien après pour voir si la situation avait changé malheureusement la suspension n'a jamais été levée. Un handicap de plus dans nos recherches.

XIII- PLAN DU TRAVAIL

Pour une meilleure lecture et bonne compréhension des relations entre le Cameroun et le Nigeria du conflit à la coopération militaire, nous avons subdivisé notre travail en quatre grandes parties détaillées de la manière suivante :

Dans notre premier chapitre intitulé conflictualité des rapports entre le Cameroun et le Nigeria, nous montrons les difficiles rapports qui ont existé entre les deux Etats frontaliers. De ce faire, nous retraçons les origines et nous montrons l'évolution du conflit. Nous présentons par la suite les différentes démarches qui ont été menées pour la résolution de ce différend entre les deux Etats frontaliers.

Dans le deuxième chapitre qui aborde la nécessité d'une coopération militaire entre Cameroun-Nigeria ses enjeux et défis, nous présentons ainsi les événements qui ont conduit à la volonté d'une mutualisation des forces entre les deux Etats ; nous présentons ainsi les différents enjeux et les grands défis visés par les deux pays dans le cadre de cette coopération.

Notre troisième chapitre qui traite des différents acteurs ; instruments juridiques et fonctionnement de la coopération militaire nous présentons en première lieu les acteurs qui se sont, puis nous présentons les différents accords signés par les deux états qui encadrent leur coopération dans la lutte contre l'insécurité ; enfin, nous montrons, le déroulement ou manifestation de cette coopération dans le cadre bilatérale et multilatérale.

Dans notre quatrième et dernier chapitre intitulé impacts et perspectives de la coopération militaire, nous montrons l'apport ou les bénéfices de cette coopération, nous présentons par la suite quelques perspectives pour rendre plus dynamique et intense cette coopération militaire entre les deux Etats frontaliers.

**CHAPITRE I. CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE LE
CAMEROUN ET LE NIGERIA**

Le Cameroun et le Nigeria sont deux pays limitrophes séparés par une longue frontière terrestre et maritime. A cause de cette proximité, ceux-ci ont en commun de nombreux liens notamment : une même histoire du fait qu'une partie du Cameroun britannique intégré au Nigeria à la fin de la première guerre mondiale a subi la même administration ; une même population du fait qu'on retrouve le long de leur frontière une mosaïque de peuples aux valeurs sociolinguistiques et culturelles identiques lesquels mènent des échanges commerciaux ; géographique parce qu'ils partagent au nord le bassin du lac Tchad et au sud l'étendu maritime du golfe de Guinée. Dès lors, malgré ces liens multiformes dont ils ont en commun, au lendemain des indépendances, leurs relations fraternelles et de bon voisinage qu'ils entretiennent depuis de longues années ont commencé à s'altérer. La conséquence de cette crise des relations est l'entrée en conflit des deux Etats frontaliers à partir de 1993 au sujet de la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi. Comment comprendre donc un tel virement de rapport alors que les deux pays frères ont toujours vécu en harmonie. Ce premier chapitre retrace d'abord les origines, puis montre l'évolution et enfin le dénouement de ce conflit frontalier.

I- AUX ORIGINES DU CONFLIT

Au lendemain des indépendances, les relations entre le Cameroun et le Nigeria sont devenues très difficiles. Cet état des relations entre les deux Etats frontaliers résulte d'un certain nombre d'évènements ou facteurs qui sont venus les perturber on relève en grande ligne : le plébiscite de 1961 ; la contestation des frontières héritées de la colonisation ; la convoitise des richesses et l'invasion de la péninsule de Bakassi. Nous donnons plus de détails dans les lignes qui suivent.

1- Le plébiscite de 1961

Le Cameroun et le Nigeria ont toujours vécu en harmonie ceci à cause de nombreux liens qui les unis. Malheureusement, ces bonnes relations qu'ils entretiennent depuis de longues années se sont altérées à partir de 1961. En effet, dans le but de déterminer les aspirations des populations vivantes dans la partie britannique, l'ONU a organisé un plébiscite du 11 au 12 février¹. Au terme de celui-ci, les populations du *Northern* ont voté pour un rattachement avec le Nigeria tandis que les populations du *Southern* ont opté pour un rattachement avec le Cameroun oriental². Ces résultats furent de ce fait protestés par le

¹ V.J. Ngo, *Le Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Edition Navi Groupe, 1990, p. 101.

² *Ibid.*

gouvernement du Cameroun oriental qui saisit la Cour Internationale de Justice (CIJ)³. Malheureusement, ce recours à la Justice n'a pas apporté des résultats favorables car, l'arrêt de la Cour a confirmé la perte du Cameroun Septentrional au profit du Nigeria. Pour manifester son mécontentement face à cette décision, le président Ahidjo a décrété un mois de deuil national en Juin 1963⁴. Cet évènement qui a ainsi fragilisé les relations entre ces deux Etats frontaliers et marque le début de la crise des relations.

2. La contestation des frontières

La configuration actuelle des frontières en Afrique résulte de la conférence de Berlin⁵. C'est au cours de cette assemblée entre puissances que la politique d'occupation des territoires en Afrique fût établie. Le principe de l'hinterland⁶ énoncé dans l'acte final de la conférence définit ainsi le mode d'occupation des territoires. Au lendemain des indépendances, les Etats africains voulant éviter tout litige foncier entre eux, ont adopté la délimitation des frontières telle que définie durant la colonisation en statuant tous sur le principe de l'intangibilité des frontières⁷. Malheureusement, malgré cette décision plusieurs Etats africains sont entrés dans de vives contestations de leurs frontières ce qui a entraîné de nombreux foyers de conflits en Afrique⁸. Les relations entre Le Cameroun et le Nigeria ont sombré dans une crise liée aux frontières des 1961 mais le point culminant de cette affaire des frontières se situe en 1993 au sujet de la péninsule Bakassi. Pour comprendre l'origine de cette contestation, remontons l'histoire à l'époque coloniale.

Le Cameroun rappelle qu'il est devenu une possession allemande au terme de la signature d'un protectorat entre les chefs côtiers et les allemands en 1884⁹. Les chefs locaux en signant ce traité ont transmis la souveraineté de leur territoire aux allemands. Aussitôt devenu leur propriété, les allemands ont commencé la matérialisation de leur territoire en délimitant premièrement les frontières¹⁰. Ils ont ainsi conclu de nombreux accords territoriaux

³ Archive du MINREX, note d'analyse sur les incidents de frontière Cameroun Nigeria, p. 2.

⁴ M.Z., Njeuma, "Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)", in *Les frontières en Afrique du XII e au XX e siècle*, UNESCO, 2005, p. 172.

⁵ Cette conférence fut organisée par le chancelier allemand Otto Von Bismarck et s'est tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Etaient présents plusieurs puissances étrangères telles que : l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grande Bretagne, le Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et la Turquie. Lire à propos dans H., Brunschwig, *le partage de l'Afrique noire*, Edition Flammarion, 1971 p. 60.

⁶ Ce principe qui traduit la « Zone d'influence » stipulait que Toute puissance européenne établie sur la côte avait des droits spéciaux sur les populations de l'intérieur et pouvait reculer indéfiniment les frontières des possessions jusqu'à ce qu'elle rencontrât une zone d'influence voisine ou un Etat organisé ».

⁷ M., Foucher, *Fronts et Frontières : Un tour dans le monde géopolitique*, Paris, Edition Fayard, 1994, p. 169.

⁸ M., Foucher, *Fronts et Frontières : Un tour dans le monde géopolitique*, Paris, Edition Fayard, 1994, p. 169.

⁹ A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Edition Harmattan, 1996, pp. 22-23.

¹⁰ *Ibid.* p. 30.

avec les puissances qui se trouvaient tout autour à savoir : la France et l'Angleterre. Pour ce qui concerne la délimitation de la frontière Occidentale, celle qui unie le Cameroun et le Nigeria, elle a été définie par des accords signés entre les allemands et les britanniques.¹¹ La délimitation de cette frontière s'est faite de manière progressive par la signature successive des accords. Ils sont au nombre de trois. Le premier accord Anglo-Germanique fut conclu le 21 avril 1885 celui-ci délimitait la frontière occidentale de la cote (Rio Del Rey) jusqu'à l'embouchure de la Cross River¹² ; le deuxième fut signé le 6 mai 1886 cet accord prolongeait la frontière de la Rio Del Rey jusqu'à Yola ; le troisième accord quant à lui ; fut conclu le 14 Aout 1895 par cet accord ; la frontière a été prolongée de la Yola jusqu'au Lac Tchad¹³. Ce troisième accord fut suivi par d'autres notamment celui du 10 Aout 1905 qui délimitait l'arc de la Cross River jusqu'à Yola ; l'accord du 19 mars 1906 redéfinissait la frontière de la Yola jusqu'au lac Tchad¹⁴. Il faut préciser ici que ces différentes dates varient en fonction des sources.

Tous ces accords conclus ont été ainsi redéfinis par les accords du 11 Mars 1913. Ceux-ci avaient pour but de stabiliser la frontière entre le Cameroun et le Nigeria de la Yola jusqu'à la mer mais aussi de régler la navigation sur le Cross River. Signé à Londres entre les deux puissances, l'article 18 de cet accord définissait la frontière du Cameroun allemand du le Rio Del Rey jusqu'au fleuve Akwayafé. Ce document précisait également l'appartenance de Bakassi au Cameroun¹⁵.

Au lendemain des indépendances, devenu des Etats souverains, le Cameroun et le Nigeria ont entamé une nouvelle définition de leur frontière commune car, les puissances étrangères n'avaient pas achevé la démarcation des frontières en raison des guerres et du manque de financement¹⁶. Ces frontières étaient de ce fait dessinées sur des cartes mais pas matérialisées sur le terrain¹⁷. Les deux Etats ont ainsi signé un certain nombre d'accords qui définissent leurs frontières dont : la déclaration de Yaoundé I le 14 Aout 1970¹⁸ ; la déclaration de Yaoundé II le 4 Avril 1971 siégé par la commission Jean Claude Ngoh du Cameroun et Oluwole Cooker du Nigeria qui aboutit à l'adoption de la ligne Ngoh-Cooker déplaçait la

¹¹ E., Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Edition CEPER, 1985, p. 61.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ V.J. Ngo, *Le Cameroun de 1884 à nos jours (2008) histoire d'un peuple* Edition Revue et mise à jour de *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Edition Navi Groupe, 1990, p. 86.

¹⁶ A. H. Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 24.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.* p. 23.

frontière maritime à l'ouest de la rivière Akwayafé¹⁹ ; les accords du 21 Juin 1971 à Lagos et le 1^{er} septembre à Kano qui ont abouti à la prolongation de la frontière maritime dans le secteur 5 du point 12 au point G. Par les accords de Kano conclu en 1974, le Nigeria avait obtenu un corridor de quatre kilomètres pour faciliter l'accès à ses navires au port de Calabar afin qu'il n'ait plus besoin de demander la permission pour circuler dans la zone²⁰.

En Juin 1975, les présidents Gowon et Ahmadou Ahidjo rencontrés à Maroua, ont signé les accords qui délimitaient la frontière maritime. Par ces accords, ils prolongeaient la frontière maritime du Cameroun jusqu'à l'Ouest de la péninsule Bakassi. Gowon renversé par un coup d'état en juillet 1975²¹, Ces accords ont été contesté plus tard, plus précisément par le General Murtala Mohamed. La zone la plus contesté est celle qui couvre le périmètre pétrolier et la pêche artisanale il s'agit de la péninsule Bakassi peuplé de pêcheurs nigériens qui pensent être dans leur territoire²². En effet, le gouvernement de Murtala avait affirmé que le président Gowon en signant les accords de Maroua avec le président Ahidjo, avait maladroitement cédé la péninsule au Cameroun en compensation de son soutien lors de la guerre du Biafra. Ces accords ont aussi plus tard été dénoncé par le général Sani Abacha après sa prise de pouvoir à la tête de l'Etat fédéral du Nigeria. Lui également, a affirmé que le général Yakubu avait cédé la péninsule Bakassi au Cameroun pour le soutien que le président Ahidjo lui avait accordé durant la guerre de Biafra²³. Or, ces accords de Maroua ne concernaient pas la péninsule Bakassi, ils portaient sur la délimitation de la frontière maritime²⁴.

3. La convoitise et occupation de la péninsule

La péninsule Bakassi, territoire camerounais est la source principale du conflit entre les deux Etats frontaliers. Les énormes potentialités dont présente ce territoire ont suscité la convoitise et l'occupation du territoire par les nigériens méconnaissant ainsi la souveraineté Camerounaise.

¹⁹ A. H. Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 24.

²⁰ Z. Ngniman, *Nigeria-Cameroun : la guerre permanente ?*, Edition Clé, Essai, 1996, p. 49.

²¹ T. Weiss 'Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun', Tome I, Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996, p. 188.

²² Archive MINREX, Frontière Cameroun Nigeria, 27 avril 1990.

²³ Z., Ngniman, *Nigeria-Cameroun: la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996, p. 113.

²⁴ *Ibid.*, p. 49.

a- La convoitise de la péninsule

Bakassi est une péninsule ou encore presqu'île c'est-à-dire un territoire rattaché à la surface de la terre entouré d'eau à l'exception d'une seule partie²⁵. Il est situé au fond du Golfe de Guinée²⁶ dans la région du Sud-Ouest Cameroun plus précisément dans le département du Ndian²⁷. Elle est composée de nombreuses petites îles bordées de criques de largeurs au moins égale à 100 mètres²⁸. Il est entouré d'une dizaine d'îles regroupé en quatre ensembles : presqu'île Pélican, du Figari, d'Oronge et Bakassi qui elle-même est subdivisée par de nombreuses petites îles à l'intérieure comme à l'extérieure²⁹, Ce territoire s'ouvre à l'océan atlantique, s'étend sur une superficie de 1000 Km², limité à l'Est par le Rio Del Rey, au sud par la baie du Bénin, à l'Ouest par l'estuaire de la Cross River et au Nord-Ouest par la rivière Akwayafé³⁰. Cette zone est couverte d'une végétation de mangrove (forêt de palétuviers) d'où sa grande richesse en essence de bois on retrouve ainsi les espèces telles que : les palétuviers rouges (*Rhizophora recemosa*), les palétuviers blancs (*l'Avicennia*), sa faune aquatique est également abondante et diversifiée.³¹

Vu sa position géographique, Bakassi regorge de nombreuses ressources minerais, énergétique et halieutique. En effet, il est situé dans la zone offshore du Golfe de Guinée qui renferme d'énormes réserves de pétrole et de gaz³². Dans les années 1967 de nombreuses réserves ont été découvert dans cette zone³³. Le golfe de Guinée est dit contenir jusqu'à 10 % du pétrole mondiale et des réserves de gaz. Les nigériens en tiraient ainsi une partie de leur production pétrolière sur une distance de 10 miles nautiques à partir du littoral continental jusqu'à 41 miles nautiques de Calabar. Ils avaient installé dans cette zone six terminaux de conduite et trois raffineries et voulaient davantage étendre leur champ d'exploitation³⁴. En dehors de cette richesse en hydrocarbure, la zone présentait de nombreuses espèces de

²⁵ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 28.

²⁶ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre la force du palabre et la primauté du droit*, p. 26.

²⁷ T. Weiss 'Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun', Tome I, Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996.

²⁸ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre la force du palabre et la primauté du droit*, p. 26.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008.

³¹ WikiEducator, L'ONU et la résolution du conflit de Bakassi (1994/2008), en ligne [http://fr.wikieducator.org/l'ONU et la résolution du conflit de Bakassi \(1994-2008\)](http://fr.wikieducator.org/l'ONU_et_la_résolution_du_conflit_de_Bakassi_(1994-2008)) consulté le 20.03.2021

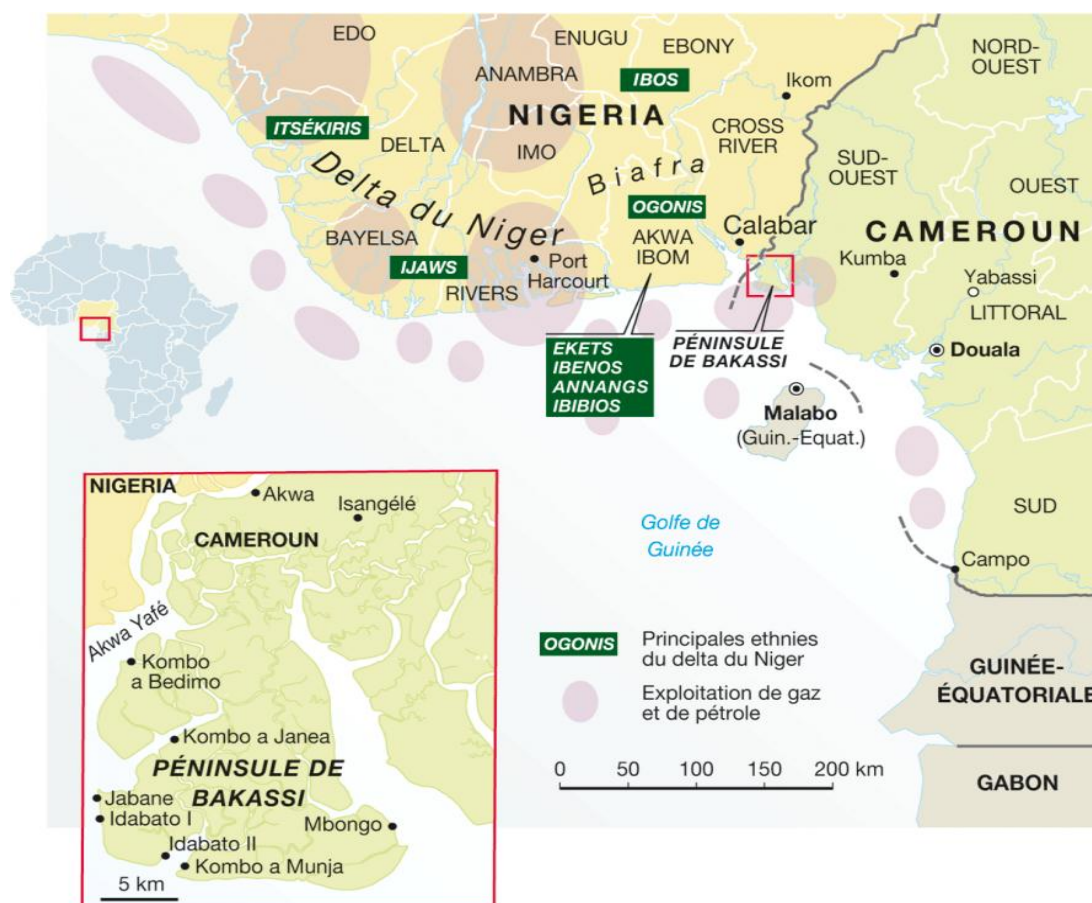
³² *Ibid.*

³³ C., Okereafor, *Redéfinir la transformation des conflits en Afrique : l'histoire de différends frontaliers Nigeria / Cameroun*, Edition Dictus publishing, p. 72.

³⁴ A. H., Onana Mfege, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, Edition L'Harmattan, 1996, p. 84.

poissons et crustacés³⁵. D'un point stratégique, Bakassi est une zone de contrôle de tout le Golfe de Guinée car jouait un rôle déterminant dans l'accès au port de Calabar³⁶. En d'autres termes il était la voie d'entrée et de sortie des navires, elle commande toute la navigation sur les fleuves Calabar et Akwayafe et, de fait, dans la baie du Biafra, et pouvait donc constituer une base militaire enviable³⁷. Par ailleurs, ses multiples potentialités ont donné place à la pratique de nombreuses activités économiques telles que la pêche et le commerce d'où sa convoitise par le pays voisin. La péninsule Bakassi vue ses nombreuses richesses dont elle regorge a ainsi été envahie par une colonie de nigériens. Cette invasion massive des nigériens dans le territoire camerounais, plus précisément dans la région du sud-ouest, s'explique par plusieurs facteurs.

Carte n° 3 : la péninsule de Bakassi



Source : le Monde Diplomatique, « Cameroun et Nigeria s'accordent sur Bakassi : quand une péninsule pétrolière change de mains », Octobre 2008.

³⁵ A. H., Onana Mfège, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, Edition L'Harmattan, 1996, p. 84.

³⁶ Z., Ngniman, *Nigeria-Cameroun : la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996, p. 65.

³⁷ M.Z., Njeuma, "Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)", in *Les frontières en Afrique du XII e au XX e siècle*, UNESCO, 2005, p. 176.

b- L'invasion de la péninsule par les populations nigérianes

La présence des populations nigériane dans la péninsule de Bakassi s'explique à la fois par de facteurs attractives et répulsifs de migration. On entend par facteurs attractives de migrations les éléments qui ont conduit ou attiré les populations à migrer volontairement ils englobent entre autres les conditions naturelles, la stabilité, les activités économiques florissantes les liens socio-culturels et linguistiques. Les facteurs répulsifs quant à eux sont un ensemble d'éléments ou conditions qui ont poussé les populations à migrer de manière involontaire ou de force ils englobent les catastrophes naturelles, les guerres et conflits. D'après une étude menée par Thomas Weiss³⁸, de nombreux nigériens ont élu domicile au Cameroun plus précisément dans la province³⁹ du Sud-Ouest, province administrative dans laquelle se trouve la péninsule Bakassi mais aussi dans la province du Nord-Ouest. Cette population venue du Nigeria est constituée en majorité des Igbo, Ibibio, Efik, Tiv, Oron venus respectivement des régions Nigérianes notamment d'Ibom-Akwa, Benue, Cross River, Calabar⁴⁰. Leur présence massive dans la région s'explique par des raisons historiques, sociologiques et économiques.

En effet, l'intégration du Cameroun occidental au Nigeria par les britanniques a permis la libre circulation des biens et des personnes. Par ailleurs, les deux Etats frontaliers au lendemain des indépendances ont signé le 6 février 1962 un accord sur la libre circulation des biens et des personnes le même fut encore signé le 17 février 1967⁴¹ ce qui a davantage favorisé l'immigration nigériane au Cameroun. Comme autre fait historique, on relève la crise sociale qu'a connu le Nigeria bien avant notamment la guerre du Biafra entre 1967 et 1970 a amené les populations nigérianes à se déplacer et refugier au Cameroun. Durant même cette guerre du Biafra, le Nigeria avait sollicité et obtenu l'autorisation du Cameroun d'occuper Jabane pour permettre aux soldats d'interdire le ravitaillement de Calabar et d'étouffer la guerre⁴². Ce territoire fut alors occupé à la fin pas les populations nigérianes de manière progressive. La proximité des frontières, les différents liens sociolinguistiques et culturels dont ils partagent avec les populations autochtones sont aussi d'autres facteurs qui leur ont permis une intégration facile en terre camerounaise. Vu les grandes potentialités que renferment la péninsule pour ce qui est des facteurs économiques, de nombreux nigériens se

³⁸ T., Weiss "Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun", Tome I, Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996.

³⁹ Cette appellation est ancienne aujourd'hui on parle de Région.

⁴⁰ *Ibid.* p. 18.

⁴¹ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, paris harmattan, 1996, p. 134.

⁴² Z., Ngniman, *Nigeria-Cameroun : la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996, p. 65.

sont installés et ont développé plusieurs activités économiques telles que : le commerce, la pêche, l'agriculture. Plusieurs pêcheries camerounaises ont ainsi été occupées par les nigériens, cette occupation fut favorisée par la patrouille marine nigérienne⁴³.

En outre, cette forte présence des populations nigérianes dans la péninsule s'explique par des raisons démographiques. L'augmentation rapide des populations au Nigeria mais aussi à cause de l'absence des populations camerounaise, qui selon eux le milieu leur est hostile à toute habitation⁴⁴. Le Nigeria avait besoin d'un d'espace pour sa population qui croissait davantage⁴⁵. De ce fait, la présence de cette population étant presque prédominante ceci leur a donné l'impression d'être en terre nigérienne d'où leurs multiples frustrations lorsqu'ils étaient appelés à payer leur taxe auprès des autorités camerounaises. Ces invasions graduelles et exponentielle ont de ce fait été à l'origine de nombreuses tensions ce qui ont provoqué plus tard le conflit.

II. ÉVOLUTION ET MANIFESTATION DU CONFLIT

Avec la remise en question des frontières par le Nigeria notamment le périmètre qui couvre la péninsule Bakassi, les relations entre les deux pays frontaliers sont devenues de plus en plus difficile. Le conflit entre les deux Etats a ainsi connu une évolution au fil des années. Il est parti des tensions à partir de de 1981 puis s'est achevé par le déclenchement des hostilités en 1993.

1. Les tensions : les incidents de 1981

Au lendemain de la guerre civile au Nigeria et la rencontre entre le président Ahidjo et Gowon, les incidents se sont multipliés dans la zone de la péninsule. Avec la découverte de nouveaux gisements de pétrole, et au moment où les revenus pétroliers ont atteint un record historique de 41 dollars américains, de nombreuses agitations et tensions ont déclenché⁴⁶. Entre 1980 et 1981 le territoire camerounais a été violé à plusieurs reprises par les incursions nigérianes lesquels ont abouti à de nombreux incidents. Suite aux activités fréquentes de contrebande qui étaient pratiquées dans la région, les autorités camerounaises avaient

⁴³ Cour Internationale de Justice (CIJ), Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 576.

⁴⁴ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 28.

⁴⁵ Z., Ngniman, *Nigeria-Cameroun : la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996, p. 62.

⁴⁶ R. Koning, J. Mbag, "Conflit pour les ressources naturelles de la péninsule de Bakassi : du global au local", Presses des Sciences po, 2007/ 1, n° 34 en ligne <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2007-1-page-93.htm>

entrepris intensifier la lutte contre cette activité illégale mais aussi contre l'incivisme fiscale en déployant dans le territoire les patrouilles de gendarmeries et de la marine nationale⁴⁷. Le Nigeria voisin compte tenu de ses intérêts dont il portait pour la zone voyait en ceci une occupation militaire camerounaise par conséquent avait mis sur le terrain ses forces dans le but de sauvegarder ses intérêts⁴⁸. Le climat est devenu très tendu entre les deux parties, il s'est produit alors une succession d'incidents. En janvier 1981, alors que le sous-préfet d'Idabato et ses collaborateurs étaient en tournée laquelle avait pour double objectif d'annoncer l'arrivée du préfet et de collecter les impôts⁴⁹, avaient été enlevés par les soldats nigériens. Ceux-ci ont été libérés une semaine plus tard suite aux protestations du gouvernement⁵⁰.

En mai 1981, il s'est produit un autre incident. En effet, le navire de guerre nigérian avait franchi les eaux territoriales camerounaises considérant cette action comme une attaque et violation de leur territoire, les éléments de l'armée camerounaise ont ouvert le feu sur ses derniers⁵¹. Il s'est produit alors un violent affrontement entre les deux forces. A la fin de cet incident de nombreux blessés et victimes furent enregistrés du côté nigérian. Le gouvernement nigérian dans ces circonstances exigea ainsi du Cameroun des excuses officielles, la punition des coupables et l'indemnisation des familles⁵². Le Nigeria avait déjà commencé à positionner ses forces au cas où le Cameroun ne réagissait pas à ces attentes⁵³. A l'action de ce qui se préparait, plusieurs Chefs d'états se sont proposés médiateurs pour gérer la tension entre les deux états tel est le cas du Président Seyni Kountche (Niger) ; Gnassite Eya Dema (Togo), Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)⁵⁴. Le Cameroun de son côté avait déjà lui-même entrepris une voie de négociation Le 20 juillet 1981, le président Ahidjo a annoncé la décision d'indemniser les familles victimes nigérianes lors de l'incident⁵⁵. Une commission mixte fût créée plus tard entre les deux pays frontaliers la fumée qui avait déjà commencé à

⁴⁷ A.H. Onana, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris Harmattan, 2004, p. 86.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Cour Internationale de Justice (CIJ), Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 583.

⁵⁰ A.H. Onana, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris Harmattan, 2004, p. 86.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² A.H. Onana, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris Harmattan, 2004, p.

⁵³ Mvie Meka, "La Politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991 : conceptualisation et dynamique d'un système africain", Université Paul-Valéry Montpellier III, Histoire et Etude de défense 1992, p. 325.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris Harmattan, 1996, p. 106.

surgir fut consommée. Les relations entre le Nigeria se sont améliorées avec la visite du Président Ahidjo au Nigeria.⁵⁶

2. Le déclenchement de la guerre

Douze ans après les incidents de grandes ampleurs qui se sont produits entre les deux Etats frontaliers, ceux-ci sont finalement entrés en conflit en 1994. Les circonstances qui ont conduit à ce tragique évènement remontent en 1993. En effet, la scène politique nigériane fut marquée en 1993 par des changements instantanés à la tête de l'Etat. Au total trois personnes ont occupé successivement la place de chef d'Etat. Ibrahim Babangida qui avait pris le pouvoir en 1985 par coup d'état avait pris l'initiative durant son règne d'organiser des élections afin de remettre le pouvoir aux civiles⁵⁷. Elles furent organisées le 12 juin 1993 et remportée par le milliardaire Moshood⁵⁸, pas très apprécié⁵⁹, il fut aussitôt remplacé par Ernest Shonekan malheureusement⁶⁰, il fut lui aussi remplacé par Sani Abacha. Ce dernier a pris le pouvoir le 17 novembre 1993⁶¹. Dès sa prise de pouvoir, un climat d'agitation et de violence ethnique a régné au Nigeria⁶². Dans sa politique, celui-ci avait décidé d'occuper militairement la péninsule Bakassi.

Le 21 décembre 1993 suite à un incident entre communauté Ibibio et Efik des états Akwa-Ibom, les militaires nigériens ont franchi, envahi le territoire camerounais sous prétexte de protéger leurs ressortissants qu'ils estiment menacés dans la péninsule, se sont installés à Bakassi notamment dans les localités de Jabane et Diamond⁶³. Leur nombre était estimé à 2000 – 3000 hommes⁶⁴. Dans la journée du 4 janvier 1994, ils ont hissé leur drapeau à Jabane pour signifier l'occupation de la zone. S'en est suivi la décision du gouvernement nigérian de recouvrir leur souveraineté sur la péninsule Bakassi et son rattachement administratif aux Etats fédérés d'Akwa-Ibom et Cross River. Dans leur ambition expansionniste, le 21 janvier 1994 les forces nigérianes ont occupé les localités de Kombo A Bedimo et Inokoi (Bakassi point), Jabane I et II (Sandy point) ; Diamond celles-ci ont multiplié des offensives en février

⁵⁶ V.J. Ngoh, p. 242.

⁵⁷ T., Weiss " Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun, Tome I'"; Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996, p. 193.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Les militaires ne voulaient pas abandonner le pouvoir au sudiste ils préféraient plutôt le conserver, lire à propos dans T., Weiss " Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun, Tome I'"; Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.* p. 197.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Z., Ngniman, *Nigeria-Cameroun: la guerre permanente?*, Edition Clé, Essai, 1996, p. 13.

⁶⁴ E. C., Messinga, "Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de guinée : le cas du conflit Bakassi", Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2007, p.

1994⁶⁵. Dans la nuit du 18 au 19 février 1994, elles ont débarqué dans le territoire camerounais notamment sur la rive droite de la rivière Akwayafé à quelques kilomètres de la sous-préfecture d'Isanguelé. Suite à cette invasion, des affrontements sanglants ont éclaté entre les deux forces armées. Cette situation a suffi pour que la guerre déclenche car le gouvernement nigérian a considéré cette riposte comme une déclaration de guerre⁶⁶. Ces affrontements ont fait un bilan d'un mort et plusieurs blessés côté camerounais et coté nigérian un mort et un bâtiment de guerre détruit⁶⁷.

Le Cameroun et le Nigeria sont ainsi entrés en guerre dans une période allant de 1994 1996⁶⁸. Durant cette période, de nombreuses mobilisations et opérations se sont menées de part et d'autre. Face à cette violation de leur espace territorial, le Cameroun a mobilisé son armée. Près de 5000 hommes ont été déployé sur le terrain. Dont trois groupements de combat ; une compagnie du bataillon blindé de reconnaissance ; une compagnie des troupes aéroportées ; une compagnie des fusiliers marins de combat ; deux batteries d'artillerie sol-sol ; deux sections du génie de combat, une division de 45 vedettes et embarquements rapides ; trois avions de combat⁶⁹. Ceux-ci avaient pour objectif de préserver l'intégrité territoriale en recouvrant la souveraineté sur la presqu'île Bakassi occupée par les troupes nigérianes.⁷⁰ Il s'agissait en d'autres termes de maintenir les troupes nigérianes sur leurs positions tout en les empêchant d'avancée sur les terres camerounaises en attendant le dénouement diplomatique de la CIJ⁷¹. L'opération militaire camerounaise avait ainsi pour nom de code Operations Delta⁷².

Le Nigeria quant à lui, dans ses ambitions de couvrir totalement la péninsule a mobilisé 10.000 hommes dont trois bataillons d'infanteries mécanisées et un bataillon amphibie pour le compte de l'armée de l'aire.⁷³ Equipés d'hélicoptères d'assaut, d'hélicoptères de type Puma, Lynx, alpha jet, MIG 21, des vedettes rapides, un bâtiment de

⁶⁵ E. C., Messinga, "Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de guinée : le cas du conflit Bakassi", Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2007, p.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition L'Harmattan, 2011, p. 46.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Rennes I, 2013, p. 355.

⁷⁰ J.W. Njock, "Les rapports Cameroun Nigeria dans l'intégration sécuritaire au sein du golfe de guinée", Mémoire de Géopolitique, Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), 12^{ème} Promotion, 2016-2017, p. 28.

⁷¹ E. C. Messinga, "Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de guinée : le cas du conflit Bakassi", Mémoire de Master en science politique, université de Yaoundé II-SOA, 2007, p. 63.

⁷² A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Rennes I, 2013, p. 355.

⁷³ A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en science politique, Université de Rennes I, 2013, p. 355

guerre (Jonathan) et armés des canons 155 mm⁷⁴. Les manœuvres militaires nigérianes étaient alors portées sous le nom de code Operations Harmony IV⁷⁵. Cette opération avait pour objectif d'accomplir la politique extérieure du gouvernement celui d'annexer la péninsule de Bakassi constituant une grande réserve de pétrole dans le golfe de Guinée⁷⁶.

Après les attaques du 18 et 19 février 1994, les troupes nigérianes lourdement armées ont lancé une offensive contre les positions camerounaises du 2 au 7 février 1996⁷⁷. Ces attaques ont été menées par les forces terrestres et navales soutenues par une artillerie lourde à partir d'Ikang⁷⁸. Les bilans de ces attaques ont fait de nombreuses pertes en vies humaines côté camerounais qui s'élève à 15 morts, plusieurs hommes portés disparus⁷⁹. De même, plusieurs localités ont été occupées dont la sous-préfecture d'Idabato I et II, Kombo A Munja I et II ; Guidi-Guidi ; Uzama soit alors 3/5 du territoire de la péninsule⁸⁰. Toujours dans ces ambitions d'occuper totalement la péninsule de Bakassi, le 23 février 1996 le Nigeria a positionné ses hommes dans la région de Calabar et Ikang, évalués à 4000 hommes constitués de la 13^{ème} Brigade Amphibie ; la 83^{ème} division d'intervention soutenu par le 35^{ème} Bataillon mécanisé, le 72^{ème} bataillon aéroporté soutenu par le 341^{ème} régiment d'artillerie sol-sol ; la 342^{ème} régiment d'artillerie sol-air, équipés des armes légères, des anti-aériens, des mortiers ; des obusiers ; des lances roquettes⁸¹. Ces attaques de plus on fait 02 mort et une centaine de disparu côté camerounais⁸².

En réponse des attaques lancées par les troupes nigérianes en février 1996, l'armée camerounaise a organisé une contre-attaque en mars 1996⁸³. Celle-ci à cause de nombreux dégâts matériel et humain côté Nigeria cette offensive a ainsi permis au Cameroun de récupérer les localités qui ont été occupés par les troupes nigérianes⁸⁴ soit 3/5 du territoire de Bakassi fut récupéré par les troupes camerounaise⁸⁵. Les manœuvres militaires se sont ainsi

⁷⁴ A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en science politique, Université de Rennes I, 2013, p. 355

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ E. C. Messinga, " Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de Guinée : le cas du conflit Bakassi ", Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2007, p. 76.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ A.H. Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la parole et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 47.

⁸⁰ E. C. Messinga, "Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de Guinée : le cas du conflit Bakassi", Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2007, p. 76.

⁸¹ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la parole et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 48.

⁸² *Ibid.* p. 49.

⁸³ E. C. Messinga, "Les forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de Guinée : le cas du conflit Bakassi", Mémoire de Master en Science Politique, université de Yaoundé II-SOA, 2007, p. 77.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

poursuivies de part et d'autre mais un autre combat est entré en jeu, c'est celui de la diplomatie.

III- DEMARCHES VERS UNE SORTIE DU CONFLIT

Bien avant les hostilités, et quand bien même elles avaient déjà déclenché, et pendant que celles-ci se poursuivaient sur le terrain d'opération, le Cameroun avait engagé une voie diplomatique afin de trouver un terrain d'attente et de régler de manière pacifique le problème qui l'opposait avec son voisin et qui avait déjà pris une autre ampleur. Le Cameroun a toujours recherché la paix avec son entourage. D'ailleurs, l'un de ces principes de sa politique extérieure prône la coexistence pacifique qui est la recherche et la volonté de vivre en paix en s'abstenant du recours de la force privilégiant plutôt le règlement pacifique des différends⁸⁶. Il a de ce fait premièrement tenté un arrangement amiable avec le Nigeria, puis est passé par la médiation du Togo sous auspice de l'OUA enfin, s'est tourné auprès de la Cour Internationale de Justice pour résoudre le problème litigieux, puis s'est soldé finalement par la signature des accords de *Greentree*.

1. Les tentatives de résolution bilatérale et de médiation du conflit

Bien avant les escarmouches, le 13 janvier 1993 une rencontre d'urgence s'est tenue à Abuja entre Sani Abacha et l'émissaire camerounais celui-ci avait proposé la mise sur pied d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'ensemble des questions frontalières. La rencontre fut tenue du 9 au 10 février à Buea au Cameroun. Celle-ci s'est soldée par un échec en raison de la réticence du Nigeria sur sa position à Bakassi⁸⁷. A la suite des premiers affrontements entre les deux forces armées qui ont eu lieu le 18 et 19 février, le chef d'Etat Paul Biya a envoyé le 19 février 1994 par son émissaire un message d'apaisement au général Sani Abacha dans lequel il exhortait ce dernier une solution conforme au droit pour résoudre le problème qui les oppose. Malheureusement, cet appel à un règlement pacifique du conflit par le président camerounais fut un échec en raison de la persistance de l'occupation de la péninsule Bakassi⁸⁸.

Dans cette atmosphère tendue, le président togolais s'est proposé médiateur pour résoudre le différend, il réussit ainsi à réunir les deux chefs d'Etats le 13 juin 1994 à l'occasion du sommet de l'OUA. En vue d'accorder plus d'attention sur ce problème, une

⁸⁶ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris Harmattan, 1996, p. 106.

⁸⁷ Z. Ngniman, *Nigeria-Cameroun: la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996, p. 15.

⁸⁸ Cour Internationale de Justice (CIJ), *Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria*, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 16.

rencontre fut fixée à Kara au Togo en juillet. Celle-ci s'est tenue du 4 au 6 juillet 1994 entre les ministres d'affaires étrangères des deux Etats⁸⁹. Au cours de cette rencontre, les deux délégations ont paraphé un accord qui devait être signé par les deux chefs d'Etats le 17 juillet⁹⁰. Cet accord stipulait que les deux parties devaient retirer leurs troupes sur les zones de tension, une force d'interposition devait être mise sur place pour surveiller les troupes ; les populations civiles déplacées devaient retourner dans la péninsule ; la coopération existante en matière de navigation et de libre accès devait être maintenue ; une commission technique tripartite chargée de veiller à l'application des accords devait être mise sur pied⁹¹. Malheureusement, cette signature n'a plus eu lieu en raison de la poursuite des hostilités sur le terrain⁹² mais aussi à cause de la renonciation du président nigérian⁹³. Les rencontres se sont poursuivies au lendemain des escarmouches de février 1996 mais, les échanges entre les deux parties se sont soldés seulement par un cessez-le-feu. Ceci était loin ce que le Cameroun attendait de la résolution de ce conflit, il s'est tourné alors tout droit vers la Cour Internationale de Justice.

2. Le Cameroun et le Nigeria devant la Cour Internationale de Justice

Suite à ces tentatives infructueuses, Le 24 mars 1994, le Cameroun a de ce fait saisi la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye à travers la requête introductive portant plainte contre le nigérian, et demandant la reconnaissance de sa souveraineté sur la péninsule de Bakassi⁹⁴ Mais aussi, de procéder au prolongement du tracé de sa frontière maritime avec la République fédérale du Nigeria jusqu'à la limite des zones maritimes que le droit international place sous leur juridiction respective⁹⁵. Le 6 juin de la même année, il a déposé une requête additionnelle en vue de l'élargissement de l'objet du différend dans la zone du lac Tchad où il était aussi victime de l'invasion nigériane⁹⁶. La plainte ayant été reçue par cette haute

⁸⁹ A.H. Onana Mfège, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 50.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 51.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ Cour Internationale de Justice (CIJ), *Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria*, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 21.

⁹⁴ G. R. Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p.

⁹⁵ Cour Internationale de Justice (CIJ), *Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria*, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 12.

⁹⁶ Le territoire occupé par les nigériens dans la zone du lac Tchad est celui de Darack. Suite à un déchessement du lac dans les années 1970 et le recul progressif des eaux sur le territoire camerounais, de nombreux nigériens se sont déplacés et installés au Cameroun. Leur nombre devenant de plus en plus dominant, le gouvernement nigérian a décidé d'occuper la zone ainsi que les autres localités de la zone du lac Tchad. De ce fait, les militaires nigériens ont hissé leur drapeau à Darack pour signifier l'occupation de la zone. Lire à propos dans A. H., Onana Mfège, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre la force du palabre et la primauté du droit*, p. 34-36.

juridiction et jugé compétent de trancher l'affaire, c'est dès ces moments qu'a débuté les plaidoyers. Durant le procès, le Cameroun dans sa défense soutenait sa souveraineté sur la péninsule en se référant sur les accords du 11 mars 1913 signés entre les anglais et allemands qui avaient déplacé la frontière du Cameroun Allemand de Rio Del Rey au fleuve Akwayafé cette zone incluait Bakassi. Cette frontière a subi des modifications notamment par les accords bilatéraux à savoir : la déclaration de Yaoundé II du 4 avril 1971 ; la déclaration de Maroua du 1^{er} juin 1975⁹⁷. Le Nigeria pour sa défense, soutenait la nullité de l'accord germano-britannique du 11 mars 1913 en raison de la non ratification par les parties contractantes⁹⁸. Toujours dans sa défense, soutenait que Bakassi est un territoire hérité de la colonisation car, le 10 septembre 1884, les chefs du vieux Calabar avaient signé un accord avec les britannique lequel plaçait leur territoire sous la protection de la grande Bretagne Bakassi sous la juridiction du Royaume, Efik était alors incluse dans le territoire Calabar. En plus par cet accord, les britanniques avaient pris l'engagement de protéger le territoire Calabar malheureusement ont violé cet accord en cédant Bakassi aux allemands⁹⁹.

La procédure judiciaire qui avait commencé en 1994 prit fin le 10 octobre 2002 par la publication d'un arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ). Le verdict rendu par la cour reconnu la souveraineté du Cameroun sur la péninsule Bakassi se référant sur la convention anglo-allemande du 11 mars 1913¹⁰⁰. La cour a redéfini la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria jusqu'au point G, elle a également validé la déclaration de Yaoundé II et de Maroua par lesquelles les deux chefs d'Etats avaient convenu de délimiter la frontière maritime à partir de l'embouchure de l'Akwayafé¹⁰¹. Elle a ainsi demandé que cette frontière soit tracée. Dans cet arrêt de justice, la cour a ordonné le retrait des forces armées, de police et administration nigériane des territoires relevant de la souveraineté camerounaise. En outre, le Cameroun était aussi tenu de retirer dans les plus brefs délais et sans condition toutes administration ou forces armées ou de police qui pourraient se trouver le long de la frontière terrestre allant du lac Tchad à la presqu'île de Bakassi, sur des territoires relevant, conformément à l'arrêt, de la souveraineté du Nigéria.¹⁰². Pour ce qui est des réparations, il a

⁹⁷ André-Hubert Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 60.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 62.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ G. R. Eba'a, *affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 163.

¹⁰¹ G. R. Eba'a, *affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 164.

¹⁰² Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, Arrêt du 10 octobre 2002, p. 248.

été décidé qu'aucun des Etats ne paiera les réparations de l'autre¹⁰³. Malheureusement, ces recommandations ordonnées par la cour de justice n'ont pas été appliquées aussitôt d'où la signature des accords de Greentree.

3. La signature des accords de Greentree entre le Cameroun et le Nigeria

Le verdict rendu par la cour internationale de justice le 10 Octobre 2002 n'a pas été accepté aussitôt par les nigériens il fut contesté¹⁰⁴. Face à cette situation, l'ONU a ainsi entamé une médiation entre les deux parties afin de parvenir à l'application des décisions de la cour. C'est alors que le 15 novembre 2002, le secrétaire général de l'ONU a convoqué une rencontre à Genève laquelle les présidents Paul Biya et Obasanjo ont pris part. Au cours de cette réunion qui avait pour but d'assurer le suivi de l'arrêt de la cour, Il fut créé une commission mixte bilatérale chargée de réfléchir aux moyens de donner suite à l'arrêt de la Cour Internationale de Justice et de la démarcation des frontières maritimes et terrestres. Son agenda prévoyait entre autres des rencontres, les projets de développement économique, la coopération transfrontalière ; la renonciation par la force sur Bakassi, le retrait des troupes sur la zone du conflit. La première réunion de cette commission mixte fut fixée le 1^{er} décembre 2002 et devait se tenir alternativement au Cameroun et le Nigeria. La première session a eu lieu à Yaoundé les deux délégations réunies ont mis sur pied une sous-commission mixte chargée de la démarcation des frontières maritimes et terrestres en vue de la mise en œuvre des décisions de la cour¹⁰⁵.

Les travaux de cette commission mixte ont abouti à l'installation d'un groupe de travail chargé d'accompagner le processus de retrait et transfert des autorités¹⁰⁶. C'est ainsi lors de la 7^{ème} session, un calendrier du retrait et transfert d'autorité dans la zone du lac Tchad fut fixé du 8 au 18 décembre 2003¹⁰⁷. Des opérations de retrait et transfert se sont déroulées à Nga'a ; Tchika ; Damboré ; Doro Liman et Darack¹⁰⁸. Pour ce qui concerne l'opération de retrait et transfert dans la zone de Bakassi, la 9^{ème} session de la commission mixte tenu à Yaoundé du 7 au 8 avril 2004 avait fixé une période du 15 juillet au 15 septembre 2004¹⁰⁹. Malheureusement, ces opérations n'ont plus eu lieu en raison de l'opposition des populations

¹⁰³ Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, Arrêt du 10 octobre 2002, p. 248.

¹⁰⁴ A. H. Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 84.

¹⁰⁵ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 175.

¹⁰⁶ *Ibid.* p. 179.

¹⁰⁷ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 175.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

et chefs traditionnels¹¹⁰. Depuis cette date, les opérations dans cette zone se sont heurtées à de nombreux blocus¹¹¹.

Face à cette situation de blocage, le secrétaire General de l'ONU a convoqué une rencontre à New York laquelle les présidents du Cameroun et du Nigeria ont pris part¹¹². Les deux chefs d'état ont ainsi signé le 12 juin 2006 les accords de Greentree en présence des différents représentants que sont les Etats Unis, France, Royaume Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du nord et la République Fédérale d'Allemagne¹¹³. Par ces accords, le Nigeria reconnu en article premier la souveraineté du Cameroun sur la péninsule de Bakassi conformément à l'arrêt de la Cour Internationale de Justice, les deux Etats reconnurent les frontière terrestre et maritime telle que délimitée par la cour, dans l'article deuxième, le Nigeria était tenu de retirer son administration, ses forces armées et police sur la péninsule et de rétrocéder celle-ci aux autorités camerounaises. Le Cameroun de son côté avait l'obligation de protéger les ressortissants nigériens sur son territoire¹¹⁴. Cet instrument juridique accordait également une période transitoire de cinq ans.

En application des accords qui ont été signés, une cérémonie de retrait des forces et de transfert d'autorité a été organisée dans la presqu'île. Celle-ci s'est déroulée en deux temps à savoir le 14 Aout 2006 et le 14 aout 2008¹¹⁵. Lors de la première phase du processus de retrait et transfert, les troupes nigérianes se sont retirées de la presqu'île en transférant de ce fait l'autorité à la république du Cameroun en exception pour la zone visée par les annexes I et II de l'accord¹¹⁶. Ces opérations ont eu lieu dans la localité d'Akwa le 14 Aout 2006 en présence de plusieurs personnalités¹¹⁷. Elles se sont soldées par la signature du document officiel¹¹⁸. La deuxième phase de ce processus a eu lieu à Calabar le 14 aout 2008¹¹⁹. Il s'est manifesté d'abord par le retrait de l'administration civile et des forces de police de la république fédérale du Nigeria de la zone visée par l'annexe I et II ensuite par le transfert

¹¹⁰ A.H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 191.

¹¹³ A. D. Olinga, *l'accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*, p. 13.

¹¹⁴ *Ibid.* pp. 69-74.

¹¹⁵ A. H. Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011, p. 101.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ G. R., Eba'a, *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l'UCAC, 2008, p. 197

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ A. H., Onana Mfege, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre force de la palabre et la primauté du droit*, Edition le Harmattan, 2011, p. 101.

d'autorité à la république du Cameroun de la totalité de la presqu'île de Bakassi¹²⁰. Ces opérations de retrait et de transfert d'autorité ont ainsi mis à terme le conflit de Bakassi. Le Cameroun a retrouvé la plénitude de sa souveraineté sur la presqu'île de Bakassi le 14 août 2013 après la période de transition de cinq ans fixés par l'accord historique de *Greentree*.

Image 1 : le président Paul Biya, Kofi Annan et Obasanjo lors de la cérémonie de Greentree



Source : <https://www.prc.cm/fr/actualites/335-le-cameroun-retrouve-la-plenitude-de-sa-souverainete-sur-la-presqu-ile-de-bakassi>

Cette image ci-dessus montre un échange de mains entre le Président Paul Biya de la République du Cameroun et le Président Obasanjo de la République Fédérale du Nigeria en présence du Secrétaire General de l'ONU et d'autres représentants. Par cet échange, les deux hommes politiques se sont ainsi arrangés par la signature des accords de *Greentree* de mettre en application les décisions de la Cour Internationale de Justice (CIJ).

¹²⁰ *Ibid.*

Image 2 : deux militaires camerounais levant les couleurs



L'image ci-dessus montre deux militaires camerounais du Bataillon Spécial Amphibie (BSA) préparant le drapeau du Cameroun pour la cérémonie de la levée des couleurs. Cette cérémonie de levée de couleur nous laisse ainsi comprendre que le Cameroun recouvrait sa souveraineté sur la péninsule Bakassi occupée autrefois par les troupes de l'armée nigériane.

En définitive, le Cameroun et Nigeria sont deux Etats qui partagent de nombreux liens mais seulement, au lendemain des indépendances certains nombre de situations sont venues mettre mal en point leurs relations fraternelles et d'amitié qu'ils entretiennent depuis de longues années. Il s'agit : du plébiscite de 1961 ; la remise en question des frontières par le Nigeria en 1975 notamment la partie qui couvre la péninsule Bakassi situé au fond du golfe de Guinée. Sujet de nombreuse convoitise, ce territoire fut ainsi envahi par une colonie de nigériens méconnaissant la souveraineté camerounaise. Ces nombres de situations ou évènements ont rendu ainsi de plus en plus difficile les relations entre les deux Etats frontaliers. Mouvementées par des incidents et tensions, les deux Etats sont finalement entrés en guerre suite à l'invasion de la péninsule par les troupes nigérianes en décembre 1993. En vue de régler pacifiquement le différend, le Cameroun a entrepris d'abord un arrangement bilatéral, ensuite une médiation du Togo sous couvert de l'organisation de l'unité africaine (OUA) il a finalement fait recours à la Cour Internationale de Justice (CIJ). La souveraineté du Cameroun sur Bakassi fut donc reconnue par l'arrêt de justice du 10 octobre 2002. En application des recommandations et des décisions de la Cour, le Cameroun et le Nigeria ont signé le 12 juin 2006 les accords de *Greentree* qui ont abouti à la rétrocession du territoire au Cameroun. Ces évènements ont ainsi marqué la fin du conflit et ont ouvert une nouvelle page dans les relations entre les deux acteurs de la scène internationale.

**CHAPITRE II. LA NECESSITE D'UNE COOPERATION MILITAIRE
CAMEROUN NIGERIA SES ENJEUX ET DEFIS**

En juin 2006, en signant les accords de *Greentree*, le Cameroun et le Nigeria ont résolu de mettre à terme le conflit qui les opposait au sujet de la péninsule Bakassi. Par ces accords, les deux Etats frontaliers étaient ainsi appelés à relancer leur relation sur une nouvelle dynamique de paix, et d'ouvrir la voie à la coopération dans tous les domaines incluant celui de la sécurité. Malheureusement, au lendemain de ces événements solennels qui ont marqué la signature des accords et la rétrocession de la presqu'île, les relations entre ces deux Etats sont plutôt devenues très froides et timides en raison de la méfiance réciproque qui s'y est installée. Malgré ce climat des relations, quelques voies de coopération ont commencé à s'ouvrir notamment dans le domaine de l'échange des programmes en 2008¹ ; en 2012 pour ce qui est de la sécurisation des frontières². Néanmoins au regard de toutes ces tentatives de coopération aucune coalition des forces armées n'a véritablement été mise en place pour faire face aux nouvelles menaces sécuritaires qui ont fait leur apparition. Ce qui démontre à suffisance le niveau élevé de méfiance qui planait entre ces Etats. Cependant, cette attitude n'a pas duré longtemps car, à partir de 2015 certains nombres de situations sont venues reconfigurer ces rapports entre les deux pays limitrophes, poussant ces derniers à se rapprocher davantage et à penser à la mutualisation de leurs forces. Le présent chapitre fait ainsi une analyse du contexte dans lequel s'est révélée la nécessité d'une coopération militaire autrement dit étudie les événements qui ont rapproché le Cameroun et le Nigeria et impulsé la coopération militaire ; il présente aussi les différents enjeux et défis de celle-ci.

I- CONTEXTE D'UNE NECESSITE DE COOPERATION

A la question de savoir qu'est ce qui suscite la coopération entre les Etats , d'après la théorie des jeux , trois éléments importants peuvent impulser la coopération il s'agit de la convergence d'intérêts communs aux acteurs, elle inclut la durabilité des rapports , la répétition des interactions stratégiques aux acteurs ; le deuxième élément est le nombre de joueurs et leur influence notamment l'hégémonie d'un acteur imposant ses règles , le troisième élément est les mécanismes institutionnels celle-ci favorise de ce fait la coopération³. Parallèlement donc à cette analyse et réflexion de Dario Battistella, la nécessité d'une coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria fut impulsée par trois événements majeurs à savoir : la question de Boko Haram au Nigeria et sa régionalisation, l'élection de

¹ Créé en 2005, le Cameroun a accueilli au sein de son académie militaire dénommée Cour Supérieure Internationale de Défense (CSID), qui est devenue par la suite Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG) les officiers de l'armée nigériane.

² Le Cameroun et le Nigeria ont mis en place par un accord le comité de sécurisation transfrontalière chargé de veiller sur la sécurité de leur frontière commune.

³Battistella, D., et al, *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e Edition, Dalloz, 2012, pp. 76-77.

Muhammadu Buhari à la présidence et sa pleine volonté de lutter contre le terrorisme, le rapprochement diplomatique entre Buhari et Paul Biya. Nous donnerons dans cette partie plus de détails sur chacun de ces événements et leur impact dans les relations entre les deux Etats frontaliers.

1. La question de Boko Haram au Nigeria et sa régionalisation

Le terrorisme est une velléité qui date depuis très longtemps. Ses actions et activités ont connu une grande évolution⁴. Il s'agit d'après Hugues François Onana une stratégie destinée à déséquilibrer un pays ou un régime, utilisant la subversion et la violence sur un milieu ou une institution en crise pour contribuer au désordre⁵. Selon Jean Servier c'est un système offensif employé par un individu ou un groupe plus ou moins étendu pour imposer sa volonté à tout un peuple voire une civilisation ; exercer sur l'histoire, une pensée⁶. On comprend par-là que le terrorisme est un acte perpétré par un groupe d'individu cherchant à imposer leur volonté par la terreur. Le XXIème siècle marque ainsi une période de l'histoire ou son extrémisme a atteint le cap notamment avec les attentats du 11 septembre 2001 perpétré aux Etats Unis d'Amérique par le groupe islamiste terroriste Al Qaïda d'Osama Ben Laden qui ont fait un nombre élevé de victimes. Au lendemain de ce macabre événement et spectaculaire, plusieurs groupes terroristes ont fait leur apparition dans le monde. Le continent africain ne fut pas épargné de ce nouveau havre d'insécurité. Les groupes terroristes de tout nom tels que : Al-Mourabitoun ; Ansar-Al-Charia ; Ansar Dine ; Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Al Shabaab ; Daesh ; Boko Haram⁷ pour ne que citer ceux-là, ont pris d'assaut l'Afrique. Boko Haram, le dernier groupe terroriste suscité s'est installé aux alentours du bassin du Lac Tchad. L'implantation de cette menace sécuritaire a ainsi suscité la coopération entre les Etats riverains du lac Tchad. Nous remonterons dans cette partie ses origines, son évolution et son expansion.

a. Origines et naissance de la secte islamique Boko Haram

La secte islamiste Boko Haram trouve ses origines au Nigeria de plusieurs facteurs on relève en premier lieu : la mauvaise gouvernance. En effet, d'après le rapport de recherche de l'ISS qui s'est intéressé sur la question de Boko Haram en particulier dans la région du lac

⁴ H.F. Onana, *Terrorisme international et contestation de l'ordre impériale : sociologie des attentats du 11 septembre 2001*, Edition sherpa, 2002, p. 152.

⁵ *Ibid.*

⁶ J. Sevier, *le Terrorisme*, Que sais-je, Presse Universitaire de France, 1979, p. 5.

⁷ Laurent Dupuis, "Les 18 principaux groupes islamistes armés dans le monde", La Croix, 23/09/2014 en ligne sur l'adresse <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-18-principaux-groupes-islamistes-armes-dans-le-monde-2014-09-23-1210674.Html> , consulté le 16 Avril 2022.

Tchad explique que, beaucoup de communauté qui occupaient les territoires nord-est Nigeria, région du Diffa au Niger ; région de l'extrême-nord au Cameroun et la région du lac Tchad avaient des rapports très limités avec leur gouvernement respectif celles-ci étaient abusés par les autorités et étaient aussi victimes de corruption⁸. Toutes ses frustrations ont ainsi suscité méfiance et distance vis-à-vis de ses populations⁹. Compte tenu de l'absence de l'Etat à sécuriser ces zones, elles sont ainsi devenues vulnérable et ont laissé place à la prolifération des groupes armés semant la terreur¹⁰. Anatole Rayanesalgo dans ses travaux souligne que les populations nigérianes étaient marginalisées par le système politique mise en place par la colonisation. Les jeunes musulmans du nord accusaient l'administration d'être responsable de leur situation socio-économique. Les adeptes de la violence islamiste espéraient alors obtenir le contrôle du politique avec l'application de la charia en revendiquant l'Etat islamique au Nigeria¹¹.

En outre, on relève les inégalités ou frustrations sociaux-économique. Le Nigeria est le pays le plus peuplé de l'Afrique subsaharienne par ailleurs, son sol et sous-sol regorge d'énormes richesses, le pétrole constitue sa principale source de revenu il en est ainsi le premier producteur. Malheureusement, ses richesses étaient inégalement réparties. L'Etat du nord majoritairement musulman était défavorisé¹². Les populations étaient marginalisées et vivaient dans la misère et la pauvreté, les enfants des régions du Nord-Est et Nord-Ouest étaient sous scolarisé avec un niveau d'éducation très bas¹³. A côté de cela, Les régions subissaient des pressions environnementales énormes marquées par l'avancée du désert, l'assèchement du lac toutes ces situations ont eu des répercussions sur l'économie et ont entraîné le déplacement des populations et accentué la pauvreté¹⁴. Cette mauvaise gouvernance du politique nigérian et les frustrations socio-économiques ont ainsi favorisé la naissance des mouvements islamistes dans les Etats du nord. Les jeunes étant désœuvrés, sans

⁸ S., Omar, Mahmood, C. A., Ndubuisi, *Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance*, Rapport de recherche de l'ISS, Juillet 2018, p. 6.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ A. F. Pitroipa Rayanesalgo, " le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram ", Mémoire de Master en Science Politique, Université Laval, 2015, pp. 64-73.

¹² R. Nana Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide n° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, pp. 11-12.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ S., Omar, Mahmood, C. A., Ndubuisi, *Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance*, Rapport de recherche de l'ISS, Juillet 2018, p. 6.

emploi ont été facilement enrôlés par les mouvements religieux qui développent le sentiment d'hostilités envers l'état¹⁵.

Le Nord Nigeria ayant subi la domination de la religion musulmane au début du XIXème siècle par les conquêtes Djihadistes menées par Ousmane Dan Fodio, fut ainsi influencée par une multitude de mouvements religieux. Mohamed¹⁶ Yusuf disciple du mouvement Izala exclus¹⁷, fonda à partir de 2000 avec l'aide des adeptes et autorités locales un groupe dénommé *Ahlul Sunna Wal'Jama'ah Hijra* il devient ensuite *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad* c'est-à-dire le groupe pour la prédication et le djihad, il prit finalement le nom de Boko Haram qui signifie l'école occidentale est un péché. Il s'est établi à Maiduguri dans l'Etat du Borno en 2002.

b. Evolution et expansion de la menace Boko Haram

La secte islamiste Boko Haram était au départ un petit groupe insurrectionniste qui prônait le retour aux valeurs pures de l'islam¹⁸. Il se réunissait dans une mosquée et était constitué d'étudiants en rupture avec le système académique¹⁹. Les idées et les ambitions de ce groupe ont fini plus tard par se décliner vers des revendications politiques²⁰. Le mouvement dénonçait entre autres : les inégalités socio-économiques entre le Nord et le Sud ; l'extrême pauvreté du Nord ; l'exclusion et le chômage des jeunes²¹. Profitant de cette situation, Le leader a mis en place les écoles coraniques et accueilli beaucoup de jeune²². Le mouvement procéda ainsi à une série d'attaques contre les autorités pour porter haut leur revendication. La plus importante de leur attaque est celle de juillet 2009 qui s'est déroulée

¹⁵S., Omar, Mahmood, C. A., Ndubuisi, *Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance*, Rapport de recherche de l'ISS, Juillet 2018, p. 6.

¹⁶ M. A. Pérouse de Montclos, *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* Centre d'Etudes et de Recherches Internationales Sciences Po, Questions de recherche, n°40-Juin 2012, p. 5-6.

¹⁷ Le mouvement Wahhabite (Izala) fut fondé par Cheikh Mahmud Abubakar Gumi dans les années 70, celui-ci ne prônait pas les discours antigouvernementaux ou des situations des affrontements directs avec le gouvernement. Mohammed Yusuf était un disciple du mouvement Izala mais il fut expulsé à cause de la radicalisation de son discours. Lire à propos dans A. F., Pitroipa, 'le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram', Mémoire en Science Politique, Université Laval, 2015, pp. 64-73.

¹⁸ E. M., Atangana, 'Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menace : la difficile dynamique réponse face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram', Mémoire en Etudes Internationales, Université de Montréal, Avril 2017, p. 13.

¹⁹ D. Minteu Kadje, 'Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram : trajectoires camerounaise et nigériane', Revue Internationale, Sens Public, 2016, p. 2.

²⁰ Rapport FIDH, Nigeria : Les crimes de masse de Boko Haram, Février 2015, p. 4.

²¹ E. Martin Atangana, 'Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menaces : la difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram', mémoire de master en étude internationales ; Université de Montréal, avril 2017, pp. 14-15.

²² Rapport FIDH, Nigeria : Les crimes de masse de Boko Haram, Février 2015, p. 4.

simultanément dans les quatre Etats du Nord²³. Les islamistes ont affronté les forces de sécurité ces affrontements violent ont fait intervenir l'armée, à la fin ces combattants, Yusuf fut saisi puis exécuté sommairement²⁴.

Aboubakar Shekau est devenu dans ces circonstances le nouveau leader et mit en poursuite l'œuvre de son prédécesseur²⁵. Sous son règne, Boko Haram est devenu un groupe terroriste extrémiste et radicaliste. La secte islamiste a ainsi adopté des nouvelles stratégies d'attaques basées sur : les assassinats ciblés ; les fusillades ; l'usage des explosifs improvisés²⁶.

De 2010 à 2011, le groupe a mené de nombreuses attaques ciblées et massacres dans les églises ; les camps militaires ; les postes de police ; les prisons et édifices publics qui ont coûté la vie à plusieurs personnes²⁷. Pour semer de plus en plus la terreur au Nigeria, Boko Haram a procédé à de nombreux attentats à bombe notamment dans les bans lieu d'Abuja, Etat de Borno ; Bauchi²⁸. Le groupe a aussi commis des attentats suicides contre le quartier général de la force de police nigériane en juin 2011 et contre un bâtiment de l'ONU en Août 2011 coutant ainsi la vie à 25 personnes²⁹. De 2012 à 2013, la période fut marquée par des attaques de plus en plus violentes menées contre les populations civiles mais également contre les forces de sécurités. On note aussi l'emploi d'un nouveau mode opératoire centré sur les enlèvements³⁰. Plusieurs personnes étrangères et locales ont été ainsi enlevées par les terroristes. Cette année fut également marquée par les conquêtes territoriales, surtout dans les villages en vue de demander allégeance auprès des populations. Face à ces successions d'attaques, le gouvernement nigérian a lancé une série d'offensives militaires pour faire

²³ E. M. Atangana, "Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menaces : la difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram", Mémoire de Master en Etude Internationales ; Université de Montréal, avril 2017, p. 17.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ R. Nana Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide n° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, p. 17.

²⁶ A. F. Pitroipa Rayanesalgo, "le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram", Mémoire en Science Politique, Université Laval, 2015, p. 77.

²⁷ Rapport FIDH, Nigeria : Les crimes de masse de Boko Haram, Février 2015, p. 5.

²⁸ *Ibid.*, p. 7.

²⁹ A. Higazi, "Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le nord du Nigeria", Karthala, Revue politique Africaine, 2013/2 N° 130, p. 157 en ligne <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-2-page-137.html>.

³⁰ *Ibid.*, pp. 8-9.

répression sur les terroristes³¹. Malgré toutes ces dispositions, la secte islamique Boko Haram a continué sa campagne de terreur au Nigeria avec pour ambition de créer un califat³².

Cependant ses actions et opérations malveillantes ne se sont pas seulement limitées au Nigeria, elles se sont déportées au de-là des frontières notamment au Cameroun et sur le reste des pays riverain du Lac Tchad d'où sa régionalisation³³. Profitant de la grande et longue frontière qui la sépare avec le Cameroun, mais aussi des liens de parenté ethnique ; religieux et linguistiques qui les lient avec les populations, les terroristes se sont infiltrés et ont éli domicile au Cameroun plus précisément dans la région de l'extrême nord³⁴. Déjà installé sur cette partie du territoire camerounais, les terroristes n'ont pas tardé à faire sentir leur présence. Ils ont ainsi procédé à une série de prise d'otages. C'est le cas le 19 février 2013 dans le parc Waza, la famille Moulin Fourmier et un salarier de GDF-Suez de nationalité française ont été enlevé par les terroristes ; le 13 novembre 2013 un prêtre français a été enlevé à Nguetheré ; le 19 avril 2014 deux prêtre italiens et une sœur canadienne à Tcheré ; 10 ouvriers chinois en mai 2014 à Waza ; les proches du vice premier ministre et ses proches à Kolofata ; les terroristes ont procédé aussi au recrutement de plusieurs adaptes pour faire gonfler l'effectif³⁵. D'après le rapport d'*International Crisis Group* (ICG), plusieurs camerounais issu des familles pauvres ont rejoint les rangs des islamistes d'autres ont été enrôlés de force, les terroristes ont aussi recruté des enfants ceux-ci furent employé comme espion³⁶. De même, les terroristes se sont lancés aux actes de pillages, vols et trafics. Durant les raides, ceux-ci ont emporté de nombreux biens des populations³⁷.

En 2014, suite à toutes ces exactions commises par les terroristes sur son territoire, le président Paul Biya lors du sommet de sécurité à Paris le 17 mai s'est exprimé par ces déclarations « Le problème Boko Haram a donc cessé d'être uniquement un problème Nigérian, il est devenu un problème régional, sinon continental. Nous sommes ici pour

³¹ Le phénomène Boko-Haram prenant de l'ampleur au Nigeria, le 14 mai 2013 le président Goodluck Jonathan a décrété l'état d'urgence dans les états de Borno, Yobe et Adamawa. Lire à propos dans Rapport FIDH, Nigeria : les crimes de masses de Boko-Haram, Février 2015.

³² Boko Haram vu ses séries d'attaques gagnait de plus en plus le terrain son intention était ainsi de faire des territoires conquis une région où on applique les valeurs pures de l'islam.

³³ E. M. Atangana, "Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menaces : la difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram", mémoire de master en étude internationales ; université de Montréal, avril 2017, p. 20.

³⁴ R. N. Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide N° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, rapport février 2020, pp. 20-21.

³⁵ *Ibid.*, p. 24.

³⁶ Rapport *International Crisis Group* (ICG), Cameroun : faire face à Boko-Haram, n °241/ Africa 16 Novembre 2016, p. 13.

³⁷ *Ibid.*

déclarer la guerre au Boko Haram »³⁸. Parallèlement, Aboubakar Shekau a déclaré la guerre contre le Cameroun. Dès cette déclaration, les terroristes ont lancé plusieurs attaques contre les populations mais aussi contre les forces de sécurité et de défense³⁹. En réponse de ces attaques intenses, 700 soldats supplémentaires ont été déployés en juin 2014 et 2000 en Août par le gouvernement camerounais⁴⁰. Une unité du BIR-ALPHA a été mise en place dans la même année ainsi que l'Opérations émergence 3 qui est devenue Emergence 4⁴¹. L'armée fut réorganisée l'extrême nord est devenue la quatrième région militaire interarmées et la quatrième région de gendarmerie⁴². Une région de gendarmerie a été mise en place à Kousséri ainsi que plusieurs brigades d'infanterie motorisée⁴³. En plus, l'armée fut modernisée en termes d'équipements et armement. Malgré tous ces efforts, le groupe terroriste n'a cessé de mener ces activités. A partir de 2015, la guerre a pris une autre ampleur, les terroristes ont adopté un nouveau mode opératoire centré sur des attentats-suicides à travers des bombes humaines (kamikaze). Ce nouveau mode opératoire a fait plusieurs morts et blessés⁴⁴.

La secte islamiste Boko Haram est devenue dans ces circonstances une menace régionale qui nécessitait une "réponse globale" alors, seule la coopération militaire entre les Etats frontaliers en particulier le Cameroun et le Nigeria était la solution idéale pour faire face à ce problème sécuritaire.

³⁸ Le Temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, Paris sur la sécurité, N° 18 mai-juin, 2014, p. 9.

³⁹ R. N. Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide N° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, p. 31.

⁴⁰ Vigie, Bulletin d'Analyse Stratégique et Perspective EIFORCES, "La Force Multinationale Mixte pour la stabilité du bassin du lac Tchad : dynamiques et perspectives", N°007-Janvier-Mars 2018, p. 47.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

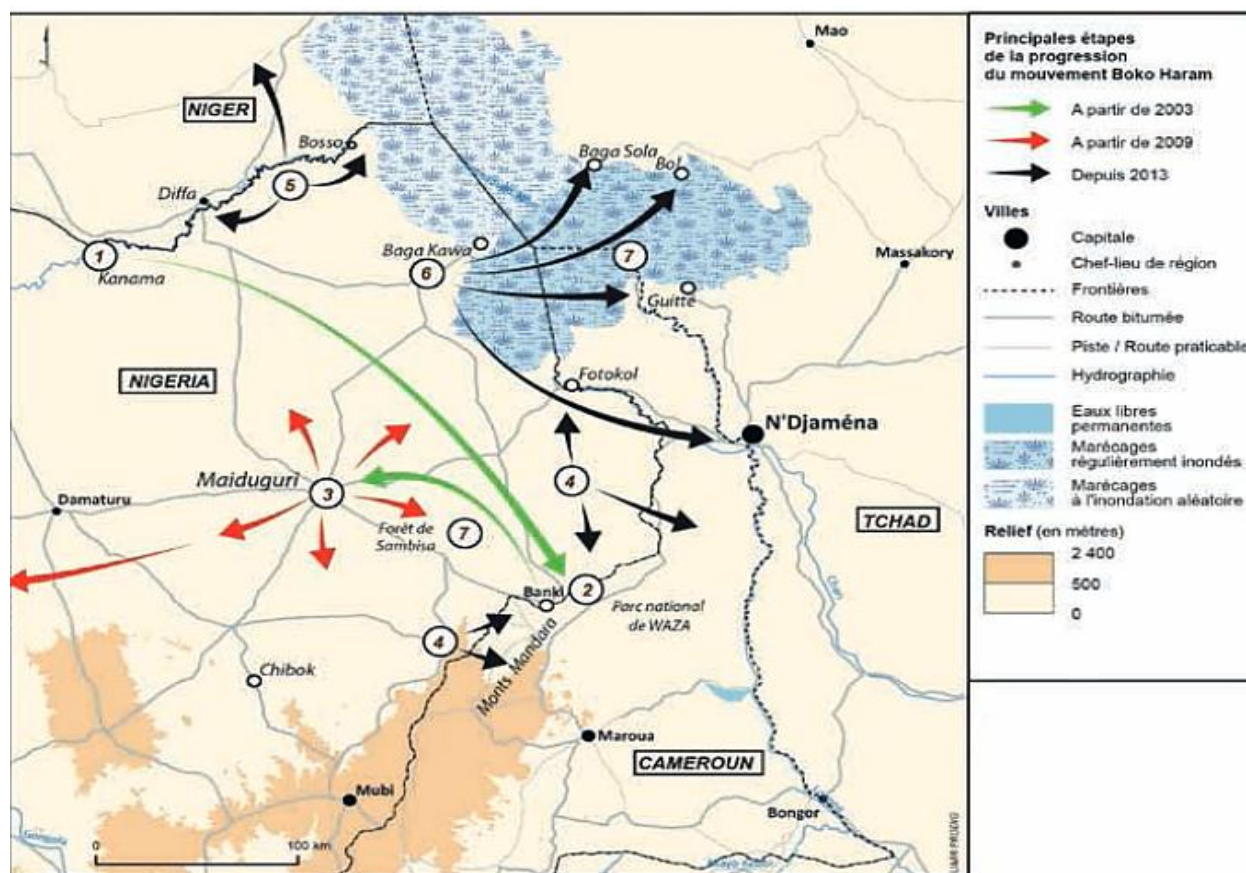
⁴³ *Ibid.*, p. 48.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ R. N. Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide N° 24, université paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, pp. 31-32.

Carte n° 4 : Expansion du groupe terroriste islamiste Boko Haram dans les pays riverain bassin du lac Tchad



Source : Géraud Magrin, Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Editions AFD, Avril 2018, p. 131.

2. L'arrivée de Muhammadu Buhari à la présidence

L'arrivée de Muhammadu Buhari à la présidence est perçue comme un événement majeur qui est venu donner un nouvel élan dans les relations entre le Cameroun et le Nigeria. En effet, les rapports entre ses deux pays frontaliers avaient perdu le pôle il y'a très longtemps au sujet de la souveraineté sur la péninsule Bakassi riche en ressources naturelles.

Depuis le verdict prononcé par la Cour Internationale de Justice (CIJ), qui donnait droit au Cameroun sur la péninsule Bakassi, les relations entre les deux Etats sont restées froide. Lorsque le mouvement Boko Haram a pris de l'ampleur au Nigeria, le Cameroun a refusé de se mêler de ce qui considérait comme un problème interne chez son voisin à cause des antécédents qu'il a eu par le passé avec ce dernier mais aussi, pour éviter d'être pris pour cible pas le djihadiste⁴⁵. Le Nigeria avait suggéré du Cameroun la possibilité de poursuivre au-delà des frontières ou des patrouilles mixtes. Cette option n'a pas été validée par le

⁴⁵ R. Nana Ngassam, 'Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun', Cahier Thucydide n° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, p. 22.

Cameroun qui était plutôt favorable au concept de patrouille simultanée⁴⁶. Yves Chouala a souligné à ce sujet que la préservation de la souveraineté a toujours été l'option choisie par le Cameroun. Le Nigeria s'est toujours affirmé comme une menace stratégique pour le Cameroun raison pour laquelle il est toujours resté vigilant sur sa coopération sécuritaire avec le Nigeria qu'il percevait d'un mauvais œil d'où son refus des patrouilles mixtes ou l'octroi du droit de poursuite des miliciens de Boko Haram sur son territoire par le Nigeria⁴⁷. Le Cameroun se méfiait ainsi toute atteinte à la souveraineté nationale⁴⁸. Le Nigeria de son côté n'a pas aussi voulu une quelconque intervention sur son territoire de peur de perdre son statut de leadership dans sa sous-région⁴⁹. Goodluck Jonathan avait ainsi déclaré dans une interview à Euronews en 2014 que le Nigeria avait une armée de pointe, efficace et apte à combattre Boko Haram⁵⁰. Malgré toutes ces capacités dont il disposait, le Nigeria n'a pas pu contenir la menace Boko Haram. Buhari est donc l'homme par qui ces relations ont été rétablies. Seulement, son arrivée à la présidence nigériane a été l'aboutissement d'un véritable parcours de combattant.

Née le 17 décembre 1942 à Daura dans l'état de Katsina⁵¹. Après ses études primaires et secondaires, il a intégré l'école militaire de Kaduna en 1963⁵². A l'issue de sa formation il a effectué de nombreux stages à l'étranger⁵³. À son retour, il a servi dans différents corps et occupé une succession de postes. L'histoire a retenu qu'il était déjà une fois à la présidence en 1983 suite à un coup d'état porté contre le président Shehu Shagari mais il fut renversé à son tour en 1985 par le General Ibrahim Babangida⁵⁴. S'engageant dans la politique, Il a opté pour les années qui ont suivi à une voix démocratique. Après plusieurs tentatives sans succès aux

⁴⁶ L. Koungou, *Boko Haram : parti pour durer*, Edition Harmattan, 2016, p. 223.

⁴⁷ Y. A. Chouala, 'La stratégie régionale de lutte contre Boko Haram : dynamique et dissonances' in *polis, faire la Science Politique en Afrique aujourd'hui : hommage à Yves Alexandre Chouala*, Revue Camerounaise de Science Politique, Vol 20 Numéros 1-2, 2015-2016, p. 29.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ E. M. Atangana 'Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menaces : la difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram', Mémoire de Master en études internationales ; Université de Montréal, avril 2017, p. 17.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Bukola Oyeniyi, General Muhammadu Buhari and nigerian politics, en ligne https://www.researchgate.net/publication/323265927_GENERAL_MUHAMMADU_BUHARI_AND_NIGERIAN_POLITICS.Pdf, consulté le 06 avril 2022

⁵² *Ibid.*

⁵³ Muhammadu Buhari a effectué une formation d'élève-officier à l'école militaire de Aldershot en Angleterre en 1963, puis à l'école des transports mécaniques des armées de Borden en 1973 toujours en Angleterre, aux services de défenses armées de Wellington en Inde entre 1979-1980 enfin à l'école de guerre de l'armée des états unis d'Amérique

⁵⁴ Bukola Oyeniyi, General Muhammadu Buhari and nigerian politics en ligne https://www.researchgate.net/publication/323265927_GENERAL_MUHAMMADU_BUHARI_AND_NIGERIAN_POLITICS.Pdf, consulté le 06 avril 2022.

élections présidentielles de 2003, 2007 et 2011⁵⁵, Candidats à l'*All Nigeria Party* (APC) s'est présenté une nouvelle fois aux élections présidentielles de 2015 cette fois-ci il les a remportées avec 15 424 921 de voix soit 53,95 % face au président sortant Goodluck Jonathan⁵⁶.

Buhari, Général à la retraite et maintenant homme politique âgé de 72 ans (2015) est ainsi entré à la présidence au moment où le Nigeria et tout le reste des pays riverains du lac Tchad étaient en guerre contre Boko Haram. Alors, l'élection du Général Muhammadu Buhari intervient ici en parti suites aux limites de son prédécesseur. D'après une étude menée par Benjamin Augué, dans ses analyses affirme que Goodluck Jonathan durant son mandat s'est montré indifférent face aux pillages excessifs des fonds de l'état par son entourage notamment dans le secteur de l'hydrocarbure de tels actes ont ainsi laissé cours à la corruption. De même, il s'est montré incapable de résoudre le problème d'insécurité perpétré par le groupe terroriste Boko Haram dans le pays⁵⁷. Goodluck Jonathan et son gouvernement ont tardé à réagir face à la menace mais aussi, ils n'ont pas voulu associer les autres pays de la sous-région dans ce combat en créant une coalition⁵⁸. Buhari avant son élection exprimait déjà sa détermination et quelques stratégies pour résoudre l'épineux problème sécuritaire⁵⁹. Il apparaît ainsi comme l'homme de la situation et le profil idéal pour résoudre tous les problèmes internes du Nigeria et même au de-là les frontières vu son statut d'ancien général d'armée. On le reconnaît comme un homme très rigoureux, fort de caractère qui a lutté dans les années contre l'indiscipline, la corruption et le trafic de la drogue⁶⁰. L'arrivée de ce nouveau leader à la tête de l'Etat était ainsi annonciateur de nombreux changements non seulement au Nigeria, mais aussi dans la sous-région. Dès son investiture, il a ainsi montré sa volonté de s'ouvrir au monde extérieur ceci se justifie par ses multiples tournées et participation au sommet dans la sous-région qu'il a effectué.

⁵⁵Bukola Oyeniyi, General Muhammadu Buhari and nigerian politics en ligne https://www.researchgate.net/publication/323265927_GENERAL_MUHAMMADU_BUHARI_AND_NIGERIAN_POLITICS.Pdf, consulté le 06 avril 2022

⁵⁶ Le monde Afrique, "L'opposant Muhammadu Buhari remporte la présidentielle au Nigeria", 31 mars 2015, en ligne https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/31/l-opposant-buhari-revendique-la-victoire-alapresidentielle-au-nigeria_4607040_3212.html, consulté le 06 avril 2022.

⁵⁷ Benjamin Augué, *Le Nigeria : de Goodluck Jonathan à Muhammadu Buhari*, Note de l'IFRI, décembre 2015, pp. 6-7.

⁵⁸ Vincent Duhem : "Boko Haram au Nigeria : ce que l'élection de Muhammadu Buhari peut changer", jeune Afrique, 2 avril 2015, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/229215/politique/boko-haram-au-nigeria-ce-que-l-election-de-muhammadu-buhari-peut-changer/> consulté le 06 avril 2022.

⁵⁹ Jeune Afrique, "Muhammadu Buhari : comment je compte éradiquer Boko Haram", 20 avril 2015, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/229819/politique/muhammadu-buhari-comment-je-compte-radiquer-boko-haram/>

⁶⁰ Bukoba Oyeniyi, General Muhammadu Buhari and nigerian politics, en ligne https://www.researchgate.net/publication/323265927_GENERAL_MUHAMMADU_BUHARI_AND_NIGERIAN_POLITICS.Pdf, consulté le 06 avril 2022.

3. Rapprochement politique entre Buhari et Paul Biya

Les rencontres entre les deux chefs d'Etats sont des évènements qui ont créé une grande proximité par conséquent ont permis de renfermer les relations et d'instaurer la mise en marche d'une coopération militaire. Sans un tête-à-tête entre ces acteurs il ne pouvait aboutir une coalition mais, par le poids de la menace sécuritaire, ceux-ci ont été contraint de coopérer ensemble. Ces rapprochements ont débuté ainsi par la visite du président Muhammadu Buhari au Cameroun, ensuite Paul Biya au Nigeria enfin la rencontre des deux présidents au 2ème sommet régionale de la sécurité au Nigeria. Nous analyserons tour à tour dans cette section ces différentes rencontres et visites entre les présidents Paul Biya et Muhammadu Buhari et leurs impacts dans les rapports des deux pays.

a. Muhammadu Buhari au Cameroun

Quelques jours après son investiture à la tête de la présidence nigériane, Muhammadu Buhari a effectué sa première tournée au Niger et au Tchad⁶¹. Après sa visite dans ces pays de la sous-région menacés par les attaques terroristes, c'était autour du Cameroun, pays avec lequel il partage la plus longue frontière. Déjà à Niamey, lors de sa tournée du 3 juin 2015 le président annonçait déjà sa visite au Cameroun par ses déclarations « Je viens chercher l'appui de nos voisins, je suis venu d'abord au Niger, demain j'irai à N'Djamena et je vais aussi parler avec le président du Cameroun pour étudier les voies et les moyens pour consolider nos forces »⁶² de telles déclarations laissait déjà transparaître l'objectif des tournées du président nigérian dans les différents pays touchés par la menace. Bien évidemment, la coalition des forces pour lutter contre ce groupe terroriste qui porte atteinte à l'intégrité territoriale des Etats riverains du bassin du lac Tchad était ainsi la raison de ces déplacements.

Le président nigérian a ainsi effectué sa première visite en terre Camerounaise mercredi 30 Juillet 2015 pour une rencontre avec son homologue le président Paul Biya⁶³. Venu pour une visite de travail de 24 Heures. Aussitôt qu'il a foulé son pied sur le sol camerounais, le président Buhari a déclaré devant la presse « la victoire contre Boko Haram

⁶¹ Jeune Afrique, « Nigeria : la lutte contre Boko Haram au cœur de la visite de Buhari au Niger et au Tchad », 3 juin 2015 en ligne <https://www.jeuneafrique.com/233475/politique/nigeria-la-lutte-contre-boko-haram-au-coeur-de-la-visite-de-buhari-au-niger-et-au-tchad/> consulté le 23/03/2022.

⁶² Laura Mousset, « Muhammadu Buhari son combat contre Boko Haram », TV5 Monde Info, 03 juin 2015 en ligne sur le lien <https://information.tv5monde.com/afrique/nigeria-muhammadu-buhari-son-combat-contre-boko-haram-36653>, consulté le 23/03/2022.

⁶³ Cameroun tribune, coopération Cameroun Nigeria : un nouveau départ, Marie Claire Nnana, n° 10896/7095-41^{ème} année, 3 Août 2015, p. 2.

viendra d'un travail d'équipe ⁶⁴ cette déclaration laissait déjà transparaître le but de sa visite. Arrivée au palais, les deux chefs d'Etat se sont entretenus près d'une heure ils ont ainsi fait un tour d'horizon sur des questions bilatérale, régionale et internationales⁶⁵. Au cours des discussions, le président Paul Biya rappelant les actes criminels commis par les terroristes, en appelait à la mutualisation des forces avec le Nigeria il l'a exprimé pendant le diner par ces déclarations :

(...) Ses exactions et ses crimes compromettent la paix sociale autour du Lac Tchad et particulièrement dans nos deux pays. Les morts et autres victimes se multiplient. Les activités économiques se crispent dans les zones perturbées, le nombre de réfugiés et de déplacés ne cesse de s'accroître. Nous ne pouvons pas laisser cette gangrène prospérer. Nous devons mutualiser nos moyens, conjuguer nos forces, partager nos expériences (...)⁶⁶.

Pour sa part, le président nigérian se prononçant contre la menace sécuritaire s'est exprimé en ces termes :

(...) le Cameroun et le Nigeria ont tous les deux ont été contraints d'affronter un ennemi commun dont les activités abominable et meurtrières ont apportés l'insécurité et des souffrances humaines dans nos territoires. Le Nigeria reste déterminé dans la lutte contre l'insurrection Boko Haram qui a tué et estropié des milliers de nos concitoyens et laissé beaucoup de familles sans abri te sans moyens d'existence⁶⁷.

Evoquant sa volonté de mutualiser les forces pour lutter contre la secte islamiste Boko Haram, le président Muhammadu Buhari s'est exprimé par ses termes :

L'insurrection, aussi terrible soit-elle, ne devrait pas nous amener à perdre notre humanité. En fait, elle nous a donné l'occasion de travailler ensemble, en tant que voisin, pour notre sécurité, notre paix et notre développement socioéconomique communs. Nous reconnaissons qu'aucun de nous ne peut réussir tout seul. Pour gagner cette guerre, nous avons besoin des efforts de chacun de nous, en nous tenant ensemble comme une redoutable force pour le bien, afin de vaincre et stopper ces actes de terreurs que subissent nos populations (...)⁶⁸

Abordant les questions sécuritaires, les deux chefs d'Etats ont exprimé leur détermination commune d'éradiquer Boko Haram. Ils ont convenu dans cette optique à l'issu des échanges d'intensifier l'échange des renseignements entre les services de sécurité de leur deux pays⁶⁹. Mais aussi, se sont engagés à renforcer la coopération sécuritaire tout le long de leur frontière commune sous l'auspice du Comité de Sécurité Transfrontalières⁷⁰. En outre,

⁶⁴ Cameroon tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, n° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015, p. 2.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁶ Le temps des réalisations, Cameroun-Nigeria : la dynamique nouvelle, Bulletin mensuel bilingue d'information N°28 Août-septembre 2015, p. 9.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 10.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Cameroon tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, n° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015, p. 4.

⁷⁰ *Ibid.*

pour ce qui est du problème de piraterie maritime, ils ont décidé de renforcer la coopération sécuritaire pour faire des côtes, des eaux territoriales et de haute mer des lieux où règne la sécurité⁷¹. Et c'est par ces échanges rassurants que s'est soldée la visite du président nigérian au Cameroun. Le président Paul Biya a pris note de l'appel de son homologue. Cette visite du chef de l'Etat nigérian a ainsi marqué un grand pas dans les rapports entre le Nigeria voisin et le Cameroun.

Image 3: concertation entre le président Muhammadu Buhari et Paul Biya



Source : Présidence de la République du Cameroun (PRC), ‘‘*Coopération Cameroun-Nigeria : une nouvelle page*’’, <https://www.prc.cm/fr/actualites/1384-cooperation-cameroun-nigeria-une-nouvelle-page> consulté le 23/03/2022.

b. Paul Biya au Nigeria

Après la visite du président Muhammadu Buhari au Cameroun le 29 juillet 2015, le président Paul Biya n'a pas attendu longtemps pour effectuer à son tour un voyage à Abuja chez son homologue. Alors que sa visite dans ce pays remonte le 1^{er} octobre 2010 à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Nigeria⁷². Le président Paul Biya a ainsi entamé pour une nouvelle fois, une visite d'état de deux jours en terre nigériane le 3 mai 2016⁷³. Par cette visite, le président Paul Biya répondait ainsi à l'appel de son homologue et venait donner sa voix, affirmer sa volonté de relancer et renforcer les relations avec le pays voisin surtout au moment où leurs territoires respectifs subissaient des attaques fréquentes des

⁷¹ Cameroon tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, n° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015, p. 4.

⁷² Présidence de la République du Cameroun (PRC), Nigeria : notre voisin, notre partenaire, juillet 2015, consulté en ligne.

⁷³ Mathieu Olivier, ‘‘la visite de Paul Biya au Nigeria sous le signe de la lutte antiterroriste’’, Jeune Afrique, Politique, 5 mai 2016 consulté en ligne sur le lien <https://www.jeuneafrique.com/323135/politique/visite-de-paul-biya-nigeria-signe-de-lutte-antiterroriste/> consulté le 10 mai 2022.

terroristes. Il l'a exprimé clairement par ces déclarations ‘‘Ma visite fait suite à celle que vous avez effectuée à Yaoundé l'année dernière, visite qui a incontestablement représenté un tournant dans nos relations’’⁷⁴ il a poursuivi dans ses déclarations ‘‘nous avons surtout pris acte de ce que nous avons un ennemi commun Je veux évidemment parler de Boko Haram, dont les objectifs obscurantistes et les méthodes barbares sont à l'opposé des aspirations de nos peuples’’⁷⁵ Alors, la guerre contre le terrorisme est la raison qui a conduit le président Paul Biya au Nigeria ;, afin de trouver une stratégie de riposte. On comprend ainsi que l'insécurité transfrontalière a été une nouvelle fois au centre des discussions.

A l'issu de cet entretien, les deux présidents ont réaffirmé leur volonté de lutter contre le terrorisme qui fait ravage dans leur territoire et ont aussi condamné les activités meurtrières perpétrées par ce groupe dans les autres pays du bassin du lac Tchad⁷⁶. Ils se sont par ailleurs donnés rendez-vous pour les grands Sommets à venir notamment : le Sommet régional de la sécurité le 14 mai 2016 pour mettre en œuvre les résultats de la réunion afin d'assurer la paix et la sécurité dans les zones touchées du bassin du lac Tchad et le Sommet tripartite en juillet 2016 en vue de s'accorder sur le retour en toute sécurité des réfugiés nigériens dans le territoire, hébergés depuis au Cameroun⁷⁷. Au terme de cette visite, le président Paul Biya n'a pas caché sa satisfaction concernant la bonne tenue de ses rapports avec le Nigeria. Il les a qualifiés ainsi de ‘‘nouvelle ère’’⁷⁸ lors de sa dernière journée en terre nigérienne.

c. Paul Biya et Buhari au Sommet Régional de la Sécurité

En espace de dix jours seulement après sa visite d'Etat au Nigeria, le président Paul Biya et Muhammadu Buhari se sont encore rencontrés pour une nouvelle fois à Abuja ceci à l'occasion du 2^{ème} Sommet Régional de la Sécurité au Nigeria organisé le 14 mai 2016⁷⁹. Le président camerounais avait déjà assisté à un tel sommet de grande envergure, celui-ci était

⁷⁴ Présidence de la République du Cameroun (PRC), ‘‘Toast de S.E. Paul Biya, en réponse à celui du Président Buhari lors du dîner d'Etat offert en l'honneur du couple présidentiel Camerounais à Abuja, le 03 mai 2016’’, en ligne sur le lien <https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/1761-toast-de-s-e-paul-biya-en-reponse-a-celui-du-president-buhari-lors-du-diner-d-etat-offert-en-l-honneur-du-couple-presidentiel-camerounais-a-abuja-le-03-mai-2016>.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Le Temps des réalisations, bulletin mensuel d'information, 2^{ème} Sommet Régional sur la sécurité au Nigeria et dans les pays voisins, Cahier spécial N°1, Abuja 14 mai 2016, p. 17.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Mathieu Olivier, ‘‘la visite de Paul Biya au Nigeria sous le signe de la lutte antiterroriste’’, Jeune Afrique, Politique, 5 mai 2016 consulté en ligne sur le lien <https://www.jeuneafrique.com/323135/politique/visite-de-paul-biya-nigeria-signe-de-lutte-antiterroriste/> consulté le 10 mai 2022.

⁷⁹ Actu Cameroun, ‘‘Bilan du 2^{ème} sommet sur la sécurité sous régional : comment Paul Biya a marqué les travaux d'Abuja et séduit la communauté internationale’’, 18 mai 2016, en ligne <https://actucameroun.com/2016/05/18/bilan-2eme-sommet-securite-regionale-paul-biya-a-marque-travaux-d-abuja-seduit-communaute-internationale/>, consulté le 10 mai 2022.

tenu à Paris en 2014 et rassemblait seulement cinq présidents africains dont les chefs d'Etats des pays membres de la CBLT et du Benin⁸⁰. Était aussi présent à cette rencontre le président de la France à la personne de François Hollande ; les représentants des Etats –Unis ; du Royaume Uni et de l'Union Européenne⁸¹. Cette rencontre avait pour point focal l'insécurité lié au phénomène du groupe terroriste Boko Haram. Les résolutions prises à l'issue de celle-ci étaient : sur la base bilatérale Procéder à des patrouilles coordonnées dans un objectif de lutte contre Boko Haram et de recherche des disparues ; Mettre en place un système de partage du renseignement afin de soutenir cette action opérationnelle ; Mettre en place des mécanismes d'échanges d'information sur les trafics d'armes et de renforcer les mesures de sécurisation des stocks des armées ; Mettre en place des mécanismes de surveillance des frontières. Sur la base multilatérale, Mettre en place une cellule de fusion du renseignement ; Instituer une équipe dédiée qui identifiera les moyens à mettre en œuvre et élaborera dans un second temps une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad⁸².

Alors le deuxième Sommet quant à lui réunissait une dizaine d'Etat africain dont les chefs d'Etats des pays riverains du lac Tchad et le Benin ; le Sénégal, le Ghana, le Togo la Guinée Equatoriale, le Gabon et la République Centrafricaine⁸³. Il réunissait également les pays occidentaux tels que : la France, les Etats Unis d'Amérique et l'Angleterre représentés respectivement par : le Président François Hollande, le Diplomate John Kerry ; le Ministre des Affaires Etrangère et du Commonwealth Philip Hammond⁸⁴. Ce Sommet tournait autour du problème sécuritaire dont faisait face les pays riverains du lac Tchad menacé plus précisément par les actes criminels de la secte islamique Boko Haram. L'activité de ce groupe terroriste depuis sa création et son expansion a asphyxié l'économie des pays situés aux alentours du lac Tchad. Alors, la question posée à ce sommet était comment mettre fin aux exactions du groupe terroriste. Au cours de cet entretien, divers points de vue ont été émis par chaque représentant afin de trouver les solutions pour endiguer la menace sécuritaire qui sévit la

⁸⁰ Actu Cameroun, ‘‘Bilan du 2^{ème} sommet sur la sécurité sous régional : comment Paul Biya a marqué les travaux d'Abuja et séduit la communauté internationale’’, 18 mai 2016, en ligne <https://actucameroun.com/2016/05/18/bilan-2eme-sommet-securite-regionale-paul-biya-a-marque-travaux-dabuja-seduit-communaute-internationale/>, consulté le 10 mai 2022.

⁸¹ Le Temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, Paris sur la sécurité, n° 18 mai-juin, 2014, p. 9.

⁸² *Ibid.* p. 13.

⁸³ Actu Cameroun, ‘‘Bilan du 2^{ème} sommet sur la sécurité sous régional : comment Paul Biya a marqué les travaux d'Abuja et séduit la communauté internationale’’, 18 mai 2016, en ligne <https://actucameroun.com/2016/05/18/bilan-2eme-sommet-securite-regionale-paul-biya-a-marque-travaux-dabuja-seduit-communaute-internationale/>, consulté le 10 mai 2022

⁸⁴ *Ibidem.*

région. Il a été convenu au cours de ce sommet de maintenir et développer la coopération militaire entre les pays de la CBLT⁸⁵.

Les relations entre le Cameroun et le Nigeria ont connu des hauts et des bas autrement dit ont évolué en dents de scie ceci, en raison des gouvernements successifs qu'a connus l'Etat voisin. Ces dirigeants qui ont eu à accéder au pouvoir ont eu à redéfinir leur politique interne et extérieure. Des changements successifs à la tête de l'Etat qui ont eu alors à un moment donné à entraver les parfaites relations avec le Cameroun. L'arrivée du général Muhammadu Buhari à la présidence de l'Etat fédéral du Nigeria a ainsi apporté un souffle nouveau dans les relations entre le Cameroun et le Nigeria. Les rencontres successives que ce dernier a eu à avoir avec le président Paul Biya ont permis d'adoucir les relations et d'entamer sur un nouvel élan une dynamique de coopération au plan sécuritaire.

Image 4 : les présidents Paul Biya, François Hollande et Muhammadu Buhari au deuxième Sommet de sécurité régional en Mai 2016 à Abuja (Nigeria)



Source : Présidence de la République du Cameroun (PRC), *“le président Paul Biya au Sommet d’Abuja sur la sécurité régionale ”* en ligne sur le lien <https://www.prc.cm/fr/actualites/deplacements-et-visites/1773-abuja>.

II- ENJEUX DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN -NIGERIA

2015 est l’année qui a marqué un tournant décisif dans les rapports entre le Cameroun et le Nigeria. Les rencontres successives qui ont rassemblé les deux chefs politiques ont

⁸⁵ V.Duhem , *“Ce qu’il faut savoir du sommet régional sur la sécurité organisée au Nigeria”* , Jeune Afrique, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/325713/politique/quil-faut-savoir-sommet-regional-securite-organise-nigeria/html>, consulté 10 mai 2022.

permis de fixer les regards de ces derniers sur une même longueur d'onde et d'harmoniser leurs relations. La situation sécuritaire de plus en plus préoccupante et critique a conduit ces derniers à sortir de leur réserve avec une volonté de mutualiser leurs forces ceci pour de nombreux enjeux à savoir : sécuritaires ; socio-économiques ; géopolitiques et géostratégiques et militaires.

1. Enjeux Sécuritaires

La sécurité est le premier enjeu que poursuivent le Cameroun et le Nigeria dans la coopération militaire. En effet, les deux Etats sont séparés par une longue frontière qui déjà pose de nombreux problèmes. Alors, ceux-ci sont confrontés à des problèmes sécuritaires communs. Ces problèmes sont entre autres : Le terrorisme, cette nouvelle menace qui a fait irruption en Afrique a muté. Les groupes terroristes mènent des opérations d'un territoire à un autre ils ne connaissent pas de frontières. Une telle situation s'explique en raison des similarités de peuples qu'on retrouve le long de la frontière partageant les mêmes liens sociolinguistique et culturelle. Le groupe terroriste Boko Haram qui sévit dans les territoires riverains du lac Tchad est constitué en majorité des Kanuri⁸⁶, peuples qu'on retrouve au nord-est Nigeria aussi bien au nord-Cameroun plus précisément dans le département du Mayo Sava et du Mayo Tsanaga⁸⁷. Les adeptes de ce groupe mènent donc des opérations à la fois au Cameroun comme au Nigeria et se relie. Alors la nébuleuse secte est une menace transnationale. Les opérations menées par ce groupe ont causé de nombreux dégâts. De nombreuses personnes ont perdu la vie. Au Nigeria près de 1500 personnes ont été tuées en 2012⁸⁸, 4000 en 2014⁸⁹ ce chiffre est passé à des milliers de morts en 2015⁹⁰.

Au Cameroun également, plusieurs personnes ont perdu la vie lors des attaques suicides. Dans la première phase des conflits qui va de 2014 à juin 2015, plus de 1350 civiles ont perdu la vie suite aux nombreuses attaques, attaques suicides et incursions menées par les terroristes⁹¹. Dans la deuxième phase du conflit, près de 30 000 Km² de territoire Nord-Est

⁸⁶ G. Magrin, M. A. Pérouse de Montclos, *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Editions AFD, Avril 2018, p. 34.

⁸⁷ R. Nana Ngassam, 'Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun', Cahier Thucydide n° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, Rapport février 2020, p. 27.

⁸⁸ Rapport FIDH, Nigeria : *les crimes de masse de Boko Haram*, Février 2015, p. 7.

⁸⁹ *Ibid.* p. 9.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁹¹ OFPRA, 'Situation sécuritaire dans la région de l'extrême nord', DIDR, 2 Août 2019, p. 5, en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf, consulté le 22 Juin 2022

camerounais a été occupé⁹². Des villages et les maisons tout entières ont été détruit ; des biens saccagés et emportés ce qui a provoqué le déplacement massif de plusieurs personnes. A cause de ces nombreuses exactions, plusieurs personnes se sont déplacées cherchant refuge dans les zones frontalières⁹³. Des milliers de réfugiés ont été accueillis dans les localités frontalières de Zlevet, Kolofata et Fotokol⁹⁴. D'après le rapport d'*International Crisis Group* (ICG), le Cameroun a enregistré un nombre de 155 000 déplacés internes et a accueillis près de 73 000 réfugiés venant du Nigeria⁹⁵. L'insécurité provoqué par le groupe islamiste a fait plus de 1 978 950 déplacés internes au Nigeria malheureusement, il n'a pas enregistré les réfugiés venant dans d'autre pays car il constitue le fief dans lequel est née Boko Haram⁹⁶. Ce nombre de plus en plus croissant des réfugiés ont suscité d'autres problèmes d'ordre sécuritaire.

A côté du problème de terrorisme, on relève la prolifération des armes légères. Ce phénomène est dû à la porosité des frontières à cause de sa longueur elle échappe par conséquent au contrôle des Etats, elle est donc vulnérable. En effet il y'a un flux migratoire entre les frontières. Les populations se mobilisent partent d'un territoire à un autre sans être contrôlée, mènent des activités illicites qui contribuent au développement des bandes armées et grands criminalités⁹⁷.

En outre, on relève les velléités sécessionnistes un autre problème sécuritaire dont sont confrontés les deux Etats depuis de longue année, un problème qui se pose avec acuité. Il s'agit ici une fraction d'individu qui réclame par le moyen des armes la sécession et la création de leur état indépendant. En 1967 suite à la déclaration de l'indépendance de la république du Biafra par le Colonel Ojukwu, le Nigeria s'est opposé au mouvement séparatiste biafrais celui-ci fut renversé en 1970. Ce problème a rejalli aujourd'hui il fait maintenant face aux nouvelles formes de mouvements séparatistes comme l'IPOB (Indigenous People of Biafra) dans le Sud-est du Nigeria et le MASSOB (Movement for the

⁹² OFPRA, "Situation sécuritaire dans la région de l'extrême nord", DIDR, 2 Août 2019, p. 5, en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf, consulté le 22 Juin 2022

⁹³ Nations Unies, La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'extrême nord du Cameroun, Commission Economique pour l'Afrique, Mars 2018, p. 6.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Rapport *International Crisis Group* (ICG), Cameroun : faire face à Boko-Haram, n °241/ Africa 16 Novembre 2016.

⁹⁶ M. Ndjavona, "Les déplacés victimes de la secte Boko Haram et la reconfiguration de l'espace dans la région de l'extrême nord Cameroun", Université de Maroua, *Ikhtilaf Journal of Critical Humanities and Social Studies* Vol I, Issue #3, Spring-Fall 2020, pp. 110-111.

⁹⁷ M., Bachirou, "La problématique de sécurisation de la frontière occidentale du Cameroun face au Nigeria : cas de la région de l'extrême nord (1960-2014)" ; Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2013.

actualization of sovereign state of Biafra)⁹⁸, le Cameroun quant à lui a été opposé au mouvement *Southern Cameroon National Council* (SCNC) en 1995, celui-ci a proclamé l'indépendance des régions du nord-ouest et sud-ouest sous l'appellation d'Ambazonie en 1999⁹⁹. Ce problème de sécession a refait surface sous une nouvelle forme aujourd'hui il fait face à plusieurs fractions armées du mouvement séparatiste Ambazonien tels que : *Ambazonian Defence Force* (ADF), *Southern Cameroon Defence Forces* (SCDF), *Anglophone Self Defence Council* (ASDC), *Ambazonian Restoration Army* (ARA)¹⁰⁰. Ces menaces sécuritaires mettent ainsi en mal la stabilité des Etats à cause de leurs actions.

Dans les mers plus précisément dans le golfe de Guinée, le Cameroun et le Nigeria font face au problème de piraterie maritime. Situé dans les zones qui regorgent d'énormes gisements de pétrole et de gaz, Les deux Etats frontaliers sont victimes des attaques perpétrées par les mouvements pirates tels que le MEND (Movement for the Emancipation of the Niger Delta), le BFF (Bakassi Freedom Fighters)¹⁰¹. Leurs actions se manifestent par le vol sur les navires, des cambriolages sur les plates-formes, les attaques des bateaux au mouillage ou en mer. Ces pirates procèdent également aux enlèvements des personnes sur les plates-formes offshore et navires commerciaux contre demande de rançon.

Au regard de tous ses problèmes sécuritaires, les deux Etats frontaliers recherchent alors à travers cette coopération militaire un équilibre de sécurité puisque confrontés aux menaces sécuritaires communes. Il s'agit également pour ces Etats en mutualisant leur force de trouver les voies et moyens pour lutter efficacement contre toutes ces menaces pour garantir la totale sécurité de leur population. Le Président Paul Biya l'avait d'ailleurs souligné dans son discours « (...) notre intransigeance n'a d'égale que notre détermination à faire vivre nos populations dans la quiétude et la paix qu'elles ont toujours connues jusqu'à des temps récents »¹⁰².

⁹⁸ Mark Duerken, "Les diverses menaces envers la sécurité du Nigeria", Centre d'Etudes stratégique de l'Afrique, 14 avril 2014, en ligne <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-diverses-menaces-envers-la-securite-du-nigeria/>, consulté le 22 Juin 2022

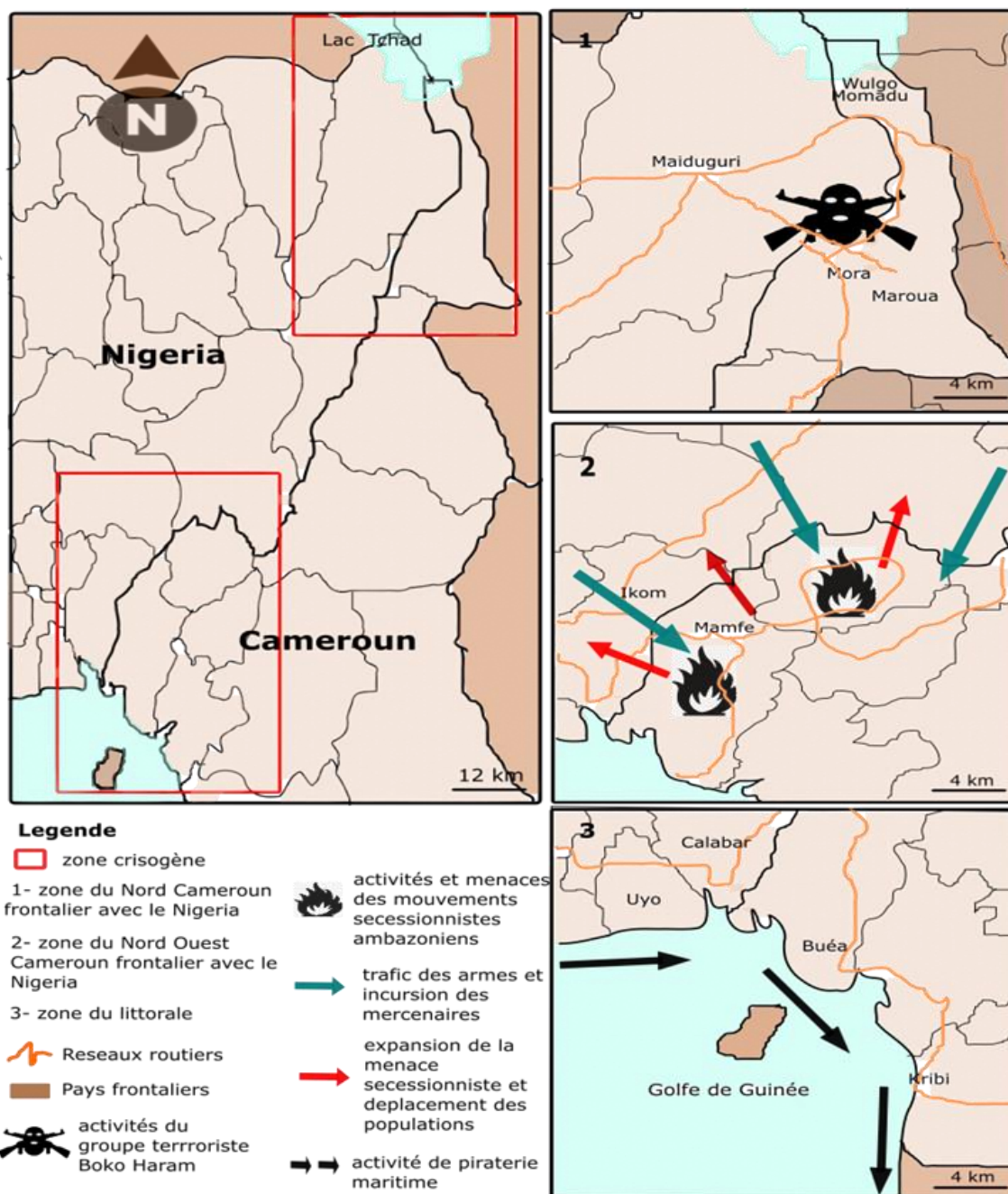
⁹⁹ L. Koungou, "La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun quel rôle pour les organisations de la société civile", Fondation Friedrich Ebertstiftung, 2020, p. 4.

¹⁰⁰ Ibid. p. 5.

¹⁰¹ R. Tiwang Watio Lawsami, "La piraterie dans le Golfe de Guinée", Neptunes, Revue Centre de Droit Maritime Et Océanique, Université De Nantes, Vol 202014.2, p. 3.

¹⁰² Le temps des réalisations, Cameroun-Nigeria : la dynamique nouvelle, Bulletin mensuel bilingue d'information N°28 Août-septembre 2015, p. 9.

Carte n° 5 : cartographie des menaces sécuritaires le long de la frontière nigéro-camerounaise



Source : Carte réalisé par Zo'o Junior, 12 décembre 2022

La carte ci-après présente les zones de la frontière nigéro-camerounaise affectées par les menaces sécuritaires. Nous avons la zone septentrionale qui couvre le périmètre de l'état de Borno, une partie de l'état d'Adamawa au Nigeria ; la région de l'Extrême nord, une partie de la région du Nord au Cameroun. La zone méridionale qui couvre les états de Cross River, Benue, Taraba au Nigeria ; les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et le golfe de guinée. La zone septentrionale est sous la menace de Boko Haram. Celle-ci inter opère dans les deux

territoires. Dans la zone méridionale, le Cameroun est menacé par les activités des mouvements sécessionnistes ambazoniens dans ces deux régions anglophones. Les activités de ces bandes armées ont ainsi une incidence. Elles entraînent le déplacement des populations vers le Nigeria mais aussi l'incursion des mercenaires et des armes venant du Nigeria. Toujours dans la même zone, on a les actions de piraterie dans le golfe de Guinée qui se manifeste sous différentes formes. Alors vu la proximité des frontières, le Cameroun et le Nigeria sont confrontés aux mêmes menaces sécuritaires car lorsqu'une menace touche l'un ça affecte aussi l'autre.

2. Enjeux économiques

La stabilité est un gage pour le développement, il n'y a pas de développement sans stabilité. Tout Etat qui veut aménager un niveau élevé de développement doit assurer sa sécurité. En s'engageant pour une coopération militaire le Cameroun et le Nigeria poursuivent aussi des enjeux économiques¹⁰³. Comme nous l'avons démontré dans nos pages précédentes, les deux Etats frontaliers entretiennent des relations économiques très étroites depuis de longues années. Ils s'échangent mutuellement de nombreux produits. Vu sa superficie et le poids de sa population qui s'étend à plus de 200 millions d'habitants, le Nigeria constitue un grand marché pour le Cameroun. Première économie d'Afrique, le Nigeria est aussi le premier partenaire commercial pour le Cameroun avec plus de 4000 milliards de franc CFA d'échange en moyenne¹⁰⁴. Le Nigeria Etat anglophone dans son positionnement est entouré des pays francophones tels que le Tchad, le Niger et le Bénin. Le Cameroun est le seul pays qui est à la fois anglophone et francophone cette situation linguistique constitue ainsi un avantage dans la communication entre les deux Etats et facilite les échanges. Alors avec la montée en puissance de l'insécurité le long de leur frontière commune, ces interactions économiques ont connu une interruption.

La menace sécuritaire prenant de l'ampleur, le Nigeria a fermé ses frontières le 23 février 2014 avec le Cameroun notamment les frontières des Etats d'Adamawa et Borno¹⁰⁵. Cette action prise n'a pas tardé à avoir les effets sur l'économie. Les deux pôles d'échanges étant coupés, les prix des marchandises ont considérablement augmenté sur le marché ce qui a

¹⁰³ Entretien avec Mboumoh Njoya, 44ans, Lieutenant-colonel, Chef Division Afrique à l'Etat-Major des Armées, 13-16 juin 2022, Yaoundé-MINDEF.

¹⁰⁴ AFP, le Cameroun et le Nigeria renforcent leur coopération dans la lutte contre Boko Haram, le monde, Afrique, 04 mai 2016 en ligne par le lien https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/04/le-cameroun-et-le-nigeria-renforcent-leur-cooperation-dans-la-lutte-contre-boko-haram-4913822_3212.html consulté le 04 mai 2021.

¹⁰⁵ J., Kouousseu, L. B., Pountougnigni Njuh, " le Cameroun et le Nigeria face à Boko Haram : dynamique d'une coopération à l'épreuve d'une crise sécuritaire transfrontalière (2002-2016)", in *Vision sociologique et anthropologique*, Revue cahier de l'IREA N°41-2020, p. 209.

rendu les conditions de vie des populations des deux Etats très difficile¹⁰⁶. Le commerce a été fortement perturbé particulièrement les marchés frontaliers qui étaient d'important centre d'échange entre commerçant nigérian et camerounais. D'après le rapport d'*International Crisis Group* (IGC), les manœuvres de la secte islamique Boko Haram ont appauvrit la région de l'extrême-nord du Cameroun beaucoup de commerçants qui dépendaient des échanges avec le Nigeria sont tombé faillite¹⁰⁷. Au Nigeria, l'insécurité a provoqué la fermeture des industries comme : *Borno Aluminium Compagny Limited*, l'usine d'engrais et la manufacture de chaussures et de traitement de cuivre *Neital*, de même il occasionné la perte des investisseurs¹⁰⁸. L'insécurité a entraîné la diminution des échanges commerciaux transfrontaliers avec la fermeture des frontières, la circulation des marchandises est devenue très difficile car certaines voies qui relient les deux Etats ont été occupées par les terroristes¹⁰⁹.

La diminution des échanges économiques a entraîné par ailleurs la baisse des recettes fiscales et douanières entre les deux états frontaliers. Les postes de douanes frontaliers tels que Limani, Fotokol, Blamé, Blangoua et Dabanga ont été affecté, tous ces postes ont connu une perte des recettes douanière¹¹⁰. D'autres secteurs d'activités économiques tels que l'agriculture et l'élevage ont aussi été affecté car, les populations ouvrières dans ces secteurs d'activités craignant les exactions des terroristes beaucoup sont allées en chômage. Le tourisme est un autre secteur économique qui a également été touché. Les hostilités dans la région de l'extrême Nord Cameroun ont fait perdre un grand nombre de visiteurs. Sur 350 sites touristiques que compte le Cameroun, 64 qui se trouvent à l'extrême nord ont été envahies par l'insécurité¹¹¹. La menace sécuritaire le long des frontières ayant des répercussions lourdes sur leur économie, en coalisant leurs forces, les deux chefs d'états ont le souci de réinstauré ce flux économique qui a été perturbé par l'insécurité et de promouvoir le développement économique des zones affectées par la guerre.

¹⁰⁶ J., Kouousseu, L. B., Pountougnigni Njuh, " le Cameroun et le Nigeria face à Boko Haram : dynamique d'une coopération à l'épreuve d'une crise sécuritaire transfrontalière (2002-2016)", in *Vision sociologique et anthropologique*, Revue cahier de l'IREA N°41-2020, pp. 215-216.

¹⁰⁷ Rapport *International Crisis Group* (ICG), Cameroun : faire face à Boko-Haram, N° 241/ Africa 16 Novembre 2016.

¹⁰⁸ M. A.Perousse De Montclos, *Le Nigeria, Boko Haram et la crise migratoire*, dans *outre-terre*, Numéros 2017.4 (N° 53), Page 174 à 189 consulté sur le lien <https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2017-4-page-174.htm> le 10 avril 2022.

¹⁰⁹ J., Kouousseu, L. B., Pountougnigni Njuh, "le Cameroun et le Nigeria face à Boko Haram : dynamique d'une coopération à l'épreuve d'une crise sécuritaire transfrontalière (2002-2016)", in *Vision sociologique et anthropologique*, Revue cahier de l'IREA N°41-2020, pp. 216-217.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Nations Unis, La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, Commission économique pour l'Afrique, 2018, pp. 18-19.

3. Enjeux géopolitiques et géostratégiques

Le Cameroun et le Nigeria visaient également à travers cette coopération militaire sauvegarder leur souveraineté nationale pour être à l'abri des ingérences des forces militaires des grandes puissances. En effet, la souveraineté des Etats africains sur leur territoire et l'intégrité territoriale sont des principes phares de la politique étrangère des Etats africains sur la scène internationale. Ce sont en fait les premiers principes des relations internationales qui ont été institués par les traités de Westphalie de 1648. Elle signifie que sur son territoire, l'Etat à toute autorité pour imposer la loi¹¹². Elle ne suppose également qu'aucun autre Etat n'interfère d'avec la manière dont cet Etat exerce son pouvoir¹¹³. En d'autres termes, elle stipule que tout Etat dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun Etat ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre Etat.

Alors en coopérant ensemble sur le plan militaire, le Cameroun et le Nigeria voulaient éviter toute ingérence des forces militaires étrangères sur leur territoire car, une telle présence pourrait s'accompagner d'une implantation directe d'une base militaire étrangère. Tel est le cas du Mali, autrefois limitées aux conseils, à la formation et à l'équipement des armées nationales de la région depuis la crise en 2012, les forces militaires étrangères ont augmenté le déploiement des troupes au sol ainsi que l'installation des bases logistiques ou militaires. Ces puissances militaires étrangères prétendent ainsi lutter contre le terrorisme pourtant leur intervention ne vise qu'à la défense de leur intérêts stratégiques et économique¹¹⁴. Ces mêmes puissances militaires profitent de ces interventions pour exploiter les ressources de la zone crisogène. On note aussi qu'une telle présence des troupes étrangères allait conduire à la perte de leur souveraineté, mais aussi à l'exploitation des ressources que recèle la zone par ces puissances militaires. De même, les occidentaux ont toujours montré les Etats africains dans une dépendance permanente des interventions des forces militaires étrangères sur leur territoire lors des différentes crises sécuritaires. Le Cameroun et le Nigeria cherchaient ainsi par cette coopération militaire sauver leur image sur la scène internationale.

4. Enjeux militaires

Les forces armées nigériane et camerounaise ont une grande réputation en Afrique surtout pour des missions qu'ils ont eu à réaliser et accomplir. Bien qu'aujourd'hui les partenaires en matière de coopération militaire sont diversifiés, le Nigeria a une culture

¹¹² D., Battistella et al. *Dictionnaire des relations internationales*, 3ème Edition Dalloz, p. 522.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ I. Maiga, N. Adam., 'Que protègent les forces militaires étrangères au sahel ?' Institut de sécurité ISS, avril 2018.

militaire anglaise en terme de force, il est le troisième plus grand contributeur d'hommes dans les casques bleus, il détient aussi un nombre d'hommes impressionnant au sein de l'ECOMOG force d'interposition de la CEDEAO. Les forces armées nigérianes ont participé à plusieurs missions de maintien de paix à l'extérieur. Ils ont été déployés au Liberia et Sierra Leone¹¹⁵. Le Cameroun quant à lui, à une culture militaire française ses forces armées ont participé à plusieurs reprises aux missions de maintien de paix à l'extérieur. En 2002, ces forces ont participé à la mission de maintien de paix dans le cadre de la FOMUC¹¹⁶. En 2008 il a déployé 200 soldats dans le cadre de la mission de consolidation de la paix de la CEEAC en Centrafrique (MICOPAX)¹¹⁷. Plusieurs soldats camerounais ont participé sous la bannière de l'ONU à la Mission des Nations Unies en République Centrafrique et au Tchad (MINURCAT) pour assurer la sécurité des réfugiés soudanais et centrafricain¹¹⁸. Au regard de leur expérience, les deux Etats frontaliers voulaient à travers cette coopération créer une grande politique de proximité basé sur des échanges de compétence en matière et de sécurité, partager les informations sur le terrain d'opération, développer les stratégies de lutte afin de répondre efficacement aux multiples menaces auxquelles ils font face.

III. DEFIS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA

D'après le dictionnaire Robert, le mot défis se définit comme étant un ensemble d'obstacle qu'une civilisation ; un groupe ; une personne doit surmonter¹¹⁹. C'est encore en d'autres termes et dans le cadre de notre contexte un ensemble de difficultés que doit faire face un groupe d'individu ou entité politique pour parvenir à leurs actions ou atteindre les objectifs visés. En s'engageant pour une mutualisation de leurs forces, le Cameroun et le Nigeria ont visé de grands enjeux mais en réalité qui reposent sur de grands défis à relever dont les points essentiels portent sur : la collaboration étroite des deux forces de défenses ; le partage d'informations et l'intervention et l'interopérabilité des forces.

1. La collaboration étroite des parties

Pour venir à bout contre les menaces sécuritaires qui frappent leurs territoires respectifs, le Cameroun et le Nigeria doivent envisager une collaboration franche et étroite. Alors ceci passe premièrement par une bonne communication entre les deux parties en charge

¹¹⁵ Y. Abourabi, J. Durand De Sanctis, "L'émergence des puissances africaines de sécurité : étude comparative", Etudes de l'IRSEM, Numéro 44, avril 2016, p. 42.

¹¹⁶ J. W. Njock, "Les rapports Cameroun Nigeria dans l'intégration sécuritaire au sein du golfe de guinée", Mémoire de Géopolitique, Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), 12^{ème} Promotion, 2016-2017,

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/defi.html>, consulté le 30 juin 2022.

de la sécurité et la défense, ensuite par l'élaboration des stratégies de lutte commune. Il s'agit alors de trouver et de développer les moyens efficaces qui pourront amener les gouvernements à se soutenir mutuellement. Les relations entre ces deux Etats frontaliers n'ont pas été au beau fixe autrefois de ce fait pour parvenir à un retour total de la sécurité dans leur territoire ceux-ci doivent conjuguer leurs efforts ceci appelle donc à un niveau élevé de mesure de confiance. Les deux Etats devront se soutenir mutuellement.

2. Le partage des informations

Les menaces sécuritaires auxquels font face les deux Etats sont transnationales c'est-à-dire partent d'un territoire à un autre. Des bandes armées ou groupes terroristes mènent des opérations malveillantes dans un Etat puis se replient dans un autre Etat. Nous l'avons évoqué plus haut ceci est résultant non seulement de la proximité des frontières mais aussi de la présence d'une multitude de peuples aux valeurs sociolinguistiques identiques que l'on retrouve dans les deux territoires et le long de la frontière. Alors une bonne emprise sur les menaces repose sur le partage rationnel et mutuel de l'information sûre. Le Cameroun et le Nigeria doivent partager le renseignement afin de déjouer les attaques surprises mais aussi pour contrôler les mouvements des populations qui sont fréquents et à l'origine de nombreuses activités criminogènes¹²⁰.

3. Intervention et l'interopérabilité des forces

La question de l'intervention et l'interopérabilité des forces se présente comme un véritable challenge à relever par le Cameroun et le Nigeria dans le cadre de cette coopération militaire dans la lutte contre les menaces sécuritaires. Le litige frontalier qui a opposé les deux Etats limitrophes sur la péninsule de Bakassi ne s'est pas dissipé dans les mémoires des deux parties, ce qui explique la réticence des uns et autres sur l'empiètement de leur territoire. La coopération entre ces deux Etats a été très froide au départ. En effet, dès l'entame des hostilités de la nébuleuse secte Boko Haram au Nigeria et son débordement au-delà des frontières, le Cameroun s'est opposé à toute poursuite des terroristes sur son territoire par les troupes nigérianes¹²¹. Une telle posture du Cameroun à ce refus n'était autre que pour la

¹²⁰ Entretien avec Foming Rodrigue, 42 ans, Commandant, Chargé d'Etude à la Division Coopération, Yaoundé/MINDEF, juin 2022.

¹²¹ A. Pemboura, "Les configurations de la culture stratégique camerounaise : Essai de caractérisation" in polis, faire la science politique en Afrique aujourd'hui : hommage à Yves Alexandre Chouala, Revue Camerounaise de Science Politique, Vol 20 Numéros 1-2, 2015-2016, p. 85.

protection de sa souveraineté¹²². Mais aussi, de se tenir à l'écart de ce qui considérait comme un problème nigérian¹²³. De son côté, le Nigeria s'est opposé à toute collaboration avec le Cameroun. Alors, l'attente n'a pas été cordiale d'énormes barrières qui ont fait obstacles à la coopération. Les forces néfastes traversent un territoire à un autre pour aller poser des dégâts importants il est de ce fait question de ce fait de trouver des stratégies pour intervenir et limité l'action des terroristes sur leur territoire. Le défis à relever est également de mettre en place les stratégies en vue de mobiliser les forces armées dans un même terrain d'opérations pour étouffer et avoir un dessus sur les menaces sécuritaires.

En somme, le Cameroun et le Nigeria ont vu la nécessité de mettre sur pied une coopération solide à partir de 2015. Cette volonté résulte de l'apparition de la secte islamiste Boko Haram au Nigeria et son extension au-delà des frontières des pays riverains du lac Tchad. Avec l'accroissement des attaques ; des exactions et des dégâts perpétrés par cette menace terroriste, la mutualisation des forces est devenue une nécessité pour ces Etats frontaliers. Cette volonté d'harmoniser les forces s'est rendue possible avec l'arrivée d'un nouveau dirigeant à la tête de l'Etat fédéral du Nigeria, le général Muhammadu Buhari. Celui-ci dans sa logique, afin d'en découdre avec le problème sécuritaire qui sévit non seulement dans son territoire mais aussi dans les Etats de la sous-région, a envisagé une coopération militaire régionale en vue de renforcer les forces et de vaincre efficacement la menace. Une décision qui l'a donc amené à se rendre tour à tour auprès des chefs d'états des pays riverains dont le Cameroun, pays avec lequel il partage la plus longue frontière. Ses rencontres successives avec le président Paul Biya ont permis de raviver, harmoniser et de relancer les relations avec le Cameroun sous une nouvelle base. Au cours de leurs rencontres, les deux chefs d'états frontaliers se sont engagés à mutualiser leurs forces afin de répondre efficacement aux problèmes sécuritaires dont ils font face le long de leur frontière. Les enjeux ici étant de garantir un équilibre de sécurité de leur territoire respectif, protéger les populations ; protéger les intérêts économiques communs, barrer la voie à toute ingérence des forces militaires étrangères dans leurs territoires et ceci avec pour défis de collaborer étroitement, partager les informations, coaliser les forces sur le même terrain. Au vu de tout cela, quels sont donc les instruments juridiques qui encadrent cette coopération militaire ?

¹²² Y. A. Chouala, "la stratégie régionale de lutte contre Boko Haram : dynamique et dissonances" in polis, faire la science politique en Afrique aujourd'hui : hommage à Yves Alexandre Chouala, Revue Camerounaise de Science Politique, Vol 20 Numéros 1-2, 2015-2016, p. 29.

¹²³ R. Nana Ngassam, "Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun", Cahier Thucydide n° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, rapport février 2020, p. 22.

**CHAPITRE III ACTEURS, INSTRUMENTS JURIDIQUES ET
FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION MILITAIRE
CAMEROUN-NIGERIA**

Au regard de tous ces évènements qui se sont déroulés en 2015 à savoir : l'irruption et la montée en puissance du terrorisme ; l'arrivée d'un nouveau leader à la tête de l'Etat fédéral du Nigeria ; la rencontre des deux présidents notamment Paul Biya et Muhammadu Buhari nouvellement élu à la présidence nigériane, les relations entre le Cameroun et le Nigeria se sont enfin ravivées. Elles ont pris une nouvelle configuration, celle d'une dynamique de coopération au plan militaire. Pris d'assaut par les attaques terroristes dans leur territoire respectif, et affectés par d'autres menaces le long de leur frontière commune, les deux Etats frontaliers ont enfin compris que seule l'union faisait la force. La convergence d'opinion des deux hommes politiques a ainsi conduit à la volonté de mutualisation des forces pour répondre efficacement contre les menaces sécuritaires auxquelles ils font face. Un engagement qui met alors en scène divers acteurs et implique des instruments juridiques pour encadrer la coopération. Dès lors on se pose la question de savoir quels sont les accords de coopérations qui ont été conclu ? Autrement dit existent-ils des instruments juridiques qui encadrent la coopération militaire par extension dans la lutte contre l'insécurité ? Comment fonctionne et s'est intensifiée cette coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria ? Telles sont ainsi les problématiques auxquelles nous aborderons dans le cadre de ce troisième chapitre.

I- ACTEURS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN – NIGERIA

Qu'est-ce qu'un acteur ? D'après le dictionnaire Robert, l'acteur est toute personne qui prend part active, joue un rôle important »¹. Selon Philippe Braillard et Mohammad Reza Djalil, l'acteur dans le champ des relations internationale peut être considéré comme une entité dont l'action dépasse le cadre des frontières d'un Etat et qui participe activement aux relations et communication traversant les frontières.² Ils renchérisent en relevant ceci " pour que l'on puisse parler d'acteur (...) Il faut par ailleurs que cet acteur jouisse d'une certaine autonomie de décision et par rapport aux autres acteurs internationaux " ³. On comprend ainsi qu'un acteur est toute personne ou entité qui contribue à une action mais qui possède une autonomie sur des prises de décision. La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria fait ainsi intervenir ou mobiliser plusieurs acteurs à savoir : les acteurs politiques, diplomatiques et militaires.

¹ Dictionnaire le Robert, Paris, SEJER, 2011, p. 6.

² P. Braillard, M. Reza Djalili., chapitre II les acteurs dans les Relations Internationales, 2016 en ligne <https://www.cairn.info/les6relations-internationales-97821307367526page-29.htm> consulté le 18 octobre 2022.

³ *Ibid.*

1. Acteurs politiques

Les chefs d'états sont les principaux acteurs de la coopération militaire. Ils sont souverains et incarnent l'Etat à l'extérieur comme à l'intérieur. Ce sont donc ces chefs politiques qui définissent les modalités d'une coopération alors leurs prises de décision ont une grande influence sur les relations et même sur l'orientation de la coopération militaire. Le président Paul Biya et Muhammadu Buhari sont ainsi des personnalités étatiques très influentes qui interviennent dans le cadre de cette coopération militaire, leur rapprochement et engagement à côté des chefs d'états, ont relevé aussi les membres du gouvernement notamment les responsables des questions défense et de sécurité des deux Etats. Au Cameroun nous avons ainsi des responsables tels que le ministre de la défense, le ministre de l'administration territoriale, au Nigeria nous aussi des responsables telles que les hauts cadres de l'armée ... À cette liste d'acteurs politiques, s'associent aussi les gouverneurs des deux Etats, leurs interventions sont indéniables dans cette coopération militaire.

2. Acteurs diplomatiques

La diplomatie est l'ensemble des activités de représentation, d'échanges et de négociation politique menées au nom d'un pouvoir auprès d'un autre pouvoir⁴. C'est encore un moyen pacifique et ponctuel de résoudre des conflits ou des tensions entre les acteurs⁵. Cette diplomatie se matérialise ainsi par l'emplacement dans le pays ami des missions diplomatiques, des Haut-Commissariats ou ambassades. Au lendemain des indépendances, le Nigeria et le Cameroun ont mis en place réciproquement dans leur territoire respectif des représentations diplomatiques abritant un certain nombre de cadres ou personnel. Alors au rang des acteurs diplomatiques qui interviennent dans cette coopération militaire figure en bonne place des hauts commissaires, les émissaires et les attachés de défense ou militaire.

3. Acteurs militaires

Les militaires sont des hommes qui sont engagés et servent dans l'armée. Ils ont pour mission en temps de paix comme en temps de situation majeure de garantir l'intégrité territoriale ainsi que la protection des populations civiles. Alors plusieurs militaires interviennent de ce fait dans le cadre de cette coopération il s'agit évidemment des hauts gradés de l'armée tels que les chefs d'états-majors, les généraux, les commandants d'unités, le commandant d'Opérations, les soldats des deux forces armées.

⁴ L.Badel, S. Jeannesson, Introduction : Une Histoire De Diplomatie. ? Dans Monde (s) N°2014/1(N°5) page 6 à 26 en ligne <https://www.cairn.info/Revue-monde-1-2014-1page6.htm> consulté le 7 juin 2023.

⁵ *Ibid.*

La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria a mis en scène plusieurs différents acteurs. Ceux-ci ont contribué à leur manière au renforcement des relations entre les deux Etats. Toutefois, ces acteurs sont ainsi pour la plupart au centre de la signature de nombreux accords.

II. ACCORDS CADRE DE COOPERATION MILITAIRE

Pour mieux aborder la notion des accords de coopération militaire il est judicieux que nous clarifiions premièrement le concept accord. D'après le dictionnaire Robert, un accord se définit dans un premier sens comme un état qui résulte d'une conformité de pensées, de sentiments. Dans un autre sens, il s'agit d'un arrangement établi entre deux ou plusieurs parties qui se mettent d'accord⁶. En droit, un accord est un traité écrit entre sujets du droit international et destinés à produire les effets de droit. Les sujets de droit sont ici des Etats, des organisations intergouvernementales. Un accord de coopération militaire est alors selon Hassan Njifon Njoya un arrangement entre plusieurs pays proches par leurs idées ou leurs sentiments désireux de collaborer dans le domaine militaire⁷. C'est encore est un traité, une alliance voire un arrangement établi entre deux ou plusieurs Etats dans le domaine militaire visant des objectifs ou intérêts spécifiques. Les accords de coopération constituent de ce fait le fondement juridique de la collaboration entre deux entités politiques, aucune collaboration ne peut fonctionner efficacement sans avoir posé les bases d'une coopération. Les accords varient donc en fonctions des parties contractantes ils peuvent être bilatéraux lorsqu'ils sont conclus entre deux entités politiques ; multilatéraux quand ils sont signés entre plusieurs entités politiques. Les champs de coopérations sont divers ils englobent entre autres l'échange d'information ; l'assistance technique ; mutuelle ; le projet commun d'enquête ; l'accès à des bases de données ; les représentations réciproques ; la formation des cadres. Ces accords peuvent être modifiés par de nouveaux après arrangement des parties. La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est ainsi encadrée par un certain nombre d'accord qu'on distingue dans deux ordres à savoir : le cadre bilatéral, le cadre multilatéral.

1. Accords dans le cadre bilatéral

Parlant de l'accord-cadre de coopération militaire au niveau bilatéral, il est à relever qu'il n'existe pas encore de manière formelle des textes qui régissent la coopération entre le Cameroun et le Nigeria. Alors, les forces armées des deux Etats frontaliers coopèrent dans

⁶ Dictionnaire le Robert, Paris, SEJER, 2011, p. 4.

⁷ H. Njifon Njoya, "La coopération militaire : enjeux et fonctionnement" Mémoire en Stratégies, Défense, Sécurité, Gestion des Conflits et des Catastrophes, Université de Yaoundé II-SOA, p. 11.

tous les domaines militaires comme si ces accords étaient déjà en place⁸. On relève par ailleurs un certain nombre de protocole d'accords qui ont été signés par les deux Etats lesquels font référence à la coopération ou régissent l'action des forces armées dans le cadre de la lutte contre les menaces sécuritaires. Il s'agit du protocole d'accord du Comité de Sécurité Transfrontalier (CST) ; le protocole d'accord ou mémorandum d'entente du Centre Interrégional de Coordination (CIC).

a. Protocole d'accord du Comité de Sécurité Transfrontalier (CST)

Le Cameroun et le Nigeria ont conclu le 28 février 2012 à Abuja un protocole d'accord mettant en place le Comité de Sécurité Transfrontalière. Il s'agit d'un texte juridique constitué de 15 articles et 22 alinéas. Dans son article 3 alinéa 1, il est clairement spécifié l'objectif de ce comité. Celui-ci a pour mission d'intensifier la coopération entre les deux pays en matière de sécurité transfrontalière⁹. Dans l'article 4 alinéa 1, il est précisé les principes de la coopération en matière de sécurité. Il est ainsi mentionné que les deux Etats frontaliers sont engagés sur les questions de sécurité et aucun Etat ne doit servir de base arrière aux rebelles pour déstabiliser l'autre Etat¹⁰. L'article 5 de cet accord précise les domaines de coopération notamment dans l'alinéa 1, les deux Etats sont engagés dans l'échange d'information et d'expériences en matière de sécurité ; les investigations ; enquêtes d'études et recherches diligentes contre des actes d'insécurité transfrontalières ; la conduite des opérations de surveillance des frontières entre les deux pays¹¹. Cet article sous entend que, si une partie est agressée par les rebelles et ceux-ci prennent fuite vers l'Etat voisin, cette dernière se doit d'informer l'autre partie de leurs présences sur leur territoire, il met également en exergue, la formation des militaires, la conduite conjointe des opérations entre les forces des deux Etats.

On relève alors à ce niveau que dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste Boko Haram, le président Muhammadu Buhari lors de sa rencontre avec le président Paul Biya en juillet 2015 au Cameroun n'ont conclu aucun accord militaire , les deux chef d'états se sont plutôt engagés à intensifier l'échange des renseignements entre les services de sécurité de leurs deux pays mais aussi ont convenu à juste titre de renforcer la coopération sécuritaire le

⁸ Entretien avec Foming Rodrigue, 42 ans, Commandant, Chargé d'Etude à la Division Coopération, Yaoundé/MINDEF, juin 2022.

⁹ Accord portant création du Comité de Sécurité Transfrontalière entre le Cameroun et le Nigeria, 28 Février 2012, p. 3.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

long de leur frontière commune dans le cadre de ce comité de sécurité transfrontalière¹². Cette institution a été établie depuis 2012 et a tenu sa première session en 2013.

b. Mémoire d'entente Centre Interrégional de Coordination (CIC)

Le Cameroun a abrité du 24 au 25 juin 2013 au palais de congrès de Yaoundé le sommet des chefs d'états et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et du CGG sur la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée¹³. Il rassemblait 13 Etats d'Afrique dont le Bénin ; le Burkina Faso ; le Cameroun ; le Congo ; la Côte d'Ivoire ; le Gabon ; la Guinée Bissau ; la Guinée Equatoriale ; le Niger ; le Nigeria ; Sao Tomé et Príncipe ; le Tchad ; le Togo représenté chacun par leur chef d'Etat respectif¹⁴.

Au cours de ce sommet, l'une des résolutions prises est la mise sur pied du Centre Interrégional de Coordination¹⁵. Le mémoire d'entente qui met en place cet organe est un texte juridique constitué de 10 articles. Dans l'article 2 de ce document, il est précisé les objectifs. Alors d'après cet article, il est chargé de réaliser une meilleure coopération entre les centres régionaux de la sûreté maritime de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, visé une synergie des actions à travers une mutualisation et une interopérabilité des moyens communautaires¹⁶. A côté de ces objectifs, s'associent des objectifs spécifiques. L'article 3 évoque les principes de cet organe, ils sont basés sur la subsidiarité, la complémentarité, l'égalité, l'indépendance, le consensus, la coopération¹⁷. L'article 4 présente ainsi les domaines de coopération. Il englobe entre autres : la coopération technique ; la formation ; et le renforcement des capacités ; la gestion de l'information et la collecte des données ; la mobilisation des ressources à la réalisation des objectifs ; la coordination des actions conjointes ; la gestion des frontières maritimes¹⁸.

Ce mémoire est appuyé par un code de conduite qui fixe l'action ou l'engagement des forces des Etats dans cet organe. Il s'agit également ici l'une des résolutions prises lors du sommet. Le Cameroun et le Nigeria sont alors intégrés au sein de cet organe dans laquelle ils mutualisent leurs forces pour lutter contre la piraterie maritime.

¹² Communiqué conjoint, visite d'amitié et de travail de son excellence Monsieur le président Muhammadu Buhari de la République du Nigeria en République du Cameroun 29- 30 juillet 2015, pp. 1-2.

¹³ Le Temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, le sommet des chefs d'états et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et du CGG sur la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, n° 13 Juillet 2013, p. 14.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Le communiqué final, Yaoundé 25 juin 2013, p. 4.

¹⁶ Le Mémoire d'entente, p. 3.

¹⁷ *Ibid.* pp. 3-4.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

2. Accord dans le cadre multilatéral

L'instrument juridique qui régit la coopération militaire à ce niveau est le document du concept stratégique d'Operations (CONOPS) relatif à la Force Multinational Mixte. En effet, le Cameroun et le Nigeria sont Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), institution créée le 22 mai 1964 avec pour objectif d'assurer la mise en valeur des ressources du bassin à des fins économiques, de l'aménagement des eaux et la résolution des différends¹⁹. Pour permettre à cette institut d'atteindre ces objectifs, il fut créé en 1994 une force d'interposition connu sous le nom de *Multinational Joint Task Force* (MNJTF) en anglais et Force Multinationale Mixte (FMM) en français avec pour mandat de lutter contre le grand banditisme et permettre la libre circulation des personnes dans la zone riveraine²⁰ ce n'est qu'en 1998 que cette force a lancé ces activités²¹, malheureusement elle est restée léthargique car se limitant à l'organisation de quelques patrouilles²². Avec la montée en puissance de l'insécurité transfrontalière cette force a été réactivée, son cadre juridique a été reconfiguré, son aire géographique et sa compétence élargie du Cameroun au Benin²³. Ceci date du 24^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement de l'Union Africaine (UA) tenu du 30 au 31 janvier 2015 à Addis Abeba en Ethiopie²⁴. Au cours de ce sommet, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine avait ainsi institué la création d'une force militaire régionale de 7500 hommes pour contrecarrer l'action terroriste²⁵.

Il fut alors organisé du 5 au 7 février 2015 à Yaoundé une réunion d'expert. Au cours de celle-ci, il a été établi le concept stratégique d'opération (CONOPS)²⁶. Ce document relatif à la force multinationale mixte (FMM) défini ainsi la coopération et l'actions des forces armées. C'est un texte qui englobe le mandat, les objectifs et taches spécifiques, l'architecture de commandement, l'effectif, la zone d'opération. Cette force a de ce fait reçu pour mandat de :

¹⁹ A. H. Onana Mfegue, *Cameroun, Nigeria, ONU entre la force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, p. 170.

²⁰ M. Omar, C., A. Nduuisi, *faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance*, Rapport de recherche de l'ISS, Juillet 2018, p. 10.

²¹ William Assanvo, Jeannine Ella, Wendy Sawadogo, *la Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ?* Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Aout 2016, p. 6.

²² *Ibid.*

²³ Rapport *International Crisis Group* (ICG), *Cameroun : faire face à Boko Haram*, N°241, 16 novembre 2016, p. 27.

²⁴ Présidence de La République du Cameroun (PRC), visite de S.E Muhammadu Buhari président de la République Fédérale du Nigeria, Presse KIT, dossier de presse, Yaoundé, Juillet 2015, p. 26.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ FMM-UA, réunion d'experts sur l'élaboration des documents opérationnels pour la force multinationale mixte (FMM) des Etats de la commission du bassin du lac Tchad et Benin pour la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, communiqué final, Yaoundé-Cameroun 5-7 février 2015.

- Créer un environnement sûr et de sécurité dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres abus, y compris la violence sexuelle et sexiste, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et la politique de diligence voulue des Nations unies en matière de droit de l'homme ;

- Faciliter la mise en œuvre, par les Etats membres de la CBLT et le Benin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'Etat et le retour des personnes déplacées et des réfugiés ;

- Faciliter dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations ;

A côté de ce mandat, s'associent des objectifs spécifiques qui sont entre autres : Isoler et éliminer Boko Haram et pour priver de sa liberté d'action ; neutraliser sa capacité militaire et celle à bénéficier de renforcement ; Neutraliser les dirigeants de Boko Haram et ses cellules armées ; Protéger les populations et créer un environnement propice à l'assistance humanitaire ; contrôler la totalité de la zone d'action²⁷. Dans le volet police de ce document, la force est chargée de contribuer à la libération de toutes les personnes enlevées ou détenues contre leur volonté par Boko Haram et appuyer leur retour ; leur réinsertion et réadaptation dans leurs familles et leurs communautés ; combattre la criminalité, identifier et détruire les sources de financement d'armement et du soutien logistique de Boko Haram²⁸. De même elle est chargée d'encourager et faciliter la conduite de patrouille simultanée, coordonnée, conjointes et d'autres types d'opérations dans la zone d'opérations²⁹.

De tout ce qui précède, parlant des instruments juridiques y référant à la coopération, il ressort qu'il existe des instruments qui cadrent la coopération entre le Cameroun et le Nigeria dans la lutte contre les menaces sécuritaires qui pèsent le long de la frontière commune. Le Protocol d'accord du comité de sécurité transfrontalière (C.S.T) et le CONOPS relatif à la Force Multi nationale Mixte (FMM) sont des documents qui spécifient plus l'action des deux Etats dans cette lutte. Intéressons-nous à présent au fonctionnement et manifestation de cette coopération militaire entre les deux Etats frontaliers.

²⁷ Concept stratégique d'opérations de la force multinationale mixte de la commission du bassin du lac Tchad pour la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, p. 4.

²⁸ *Ibid.*, p. 6.

²⁹ *Ibid.*, p. 8.

II- FONCTIONNEMENT ET MANIFESTATION DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA

Le Cameroun et le Nigeria comme nous l'avons montré dans nos précédentes pages, sont séparés par une grande et longue frontière de 1720 Km aujourd'hui elle est de 2100 km l'augmentation de cette frontière s'explique en raison des travaux de démarcation des frontières entre les deux Etats³⁰ de même les deux Etats frontaliers se partagent le bassin du lac Tchad qui s'étend sur une superficie de 658,60 Km³¹ avec d'autres pays riverain. Une telle situation géographique, et compte tenu des menaces plurielles qui sont greffées le long de cette frontière, ceci a ainsi donné une double orientation à la coopération militaire alors, celle-ci fonctionne dans deux cadres différents à savoir : le cadre bilatéral et le cadre multilatéral. Nous montrerons dans cette partie comment cette coopération militaire s'est manifestée ou intensifiée dans chacun de ces cadres.

1. Coopération militaire dans le cadre bilatéral

Dans le cadre bilatéral, depuis 2015, la Coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est entrée en action et s'est intensifiée au plan diplomatique, opérationnel et academico-militaire.

a. Au plan diplomatique

La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est premièrement institutionnalisée ceci dit elle s'appuie sur une diplomatie marquée par les échanges d'attachés de défense et des officiers de liaisons³². Un attaché de défense ou militaire est un personnel militaire affecté dans le haut-commissariat ou ambassade en tant que représentant du secteur de la défense de son pays à l'étranger. Il a entre autre comme tâche : défendre les intérêts militaires et sécuritaires de son pays ; observe les conditions ayant un impact sur la sécurité dans le pays hôte et les transmet aux autorités du pays d'origine, supervise et gère les activités dans le domaine de l'assistance militaire, de la diplomatie de défense et de la coopération sécuritaire, dans le cadre de cette coopération etc....généralement , un seul personnel militaire est affecté à ce poste mais au Cameroun , le nombre de personnel militaire affecté à ce poste au Haut-Commissariat du Nigeria au Cameroun est passé de un à sept

³⁰ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, Colonel, Adjoint Air Du Chef Du Centre Opérationnel Interarmées, 07 juin 2022, Yaoundé-MINDEF.

³¹ A. H., Onana Mfège, *Cameroun, Nigeria, ONU : entre la force de la palabre et la primauté du droit*, p. 34.

³² Entretien avec Ekwangen Michaël, Colonel, Sous-Chef d'Etudes Générales et Relations Internationales, Yaoundé/MINDEF, Juin 2022.

personnels gérant divers services de l'armée³³. Ce qui montre une amélioration des relations entre les deux pays frontaliers. Ces relations entre ceux-ci ont connu de telles avancées grâce à une parfaite diplomatie qui fut incarnée par les chefs politiques³⁴. C'est aussi grâce à l'amélioration de cette diplomatie que les interactions se sont intensifiées par les visites et les rencontres entre les hauts cadres des forces de défenses et différentes délégations des deux parties.

Depuis la rencontre entre le président Paul Biya et Muhammadu Buhari, le Cameroun a reçu la visite de plusieurs hauts cadres et délégations de l'armée nigériane notamment le 24 août 2017, une délégation de l'Ecole de Guerre de l'armée de terre nigériane (Army War College Of Nigeria) a effectué une visite au campus de l'EIFORCES (Ecole Internationale des Forces de Sécurité) à Awa dans le cadre d'un voyage d'études et d'échanges³⁵. Celle-ci était conduite par le General de Division, Directeur de l'Ecole de Guerre de l'armée de terre du Nigeria³⁶. Accueillis par le General de Brigade Jules Cesar Essoh, cette délégation de 44 membres sous la conduite de leur Directeur a ainsi présenté les ambitions de cette rencontre basée sur la concertation, l'échange du savoir et des savoir-faire mutuels bénéfiques aux deux institutions. Au cours de leur séjour, ils ont assisté à un exposé dont le thème portait sur : "Perspective D'une Paix Soutenable"³⁷.

En 2018, plus précisément le 23 avril, les chefs d'Etat-major des armées du Cameroun et du Nigeria, le général René Claude Meka et le général Anatomie Gabriel Olonisakin se sont rencontrés à Yaoundé dans l'optique de trouver des stratégies pour renforcer la coopération militaire entre les deux pays et lutter contre Boko Haram³⁸.

La même année, les troupes nigérianes ont pris part à la parade militaire à l'occasion de la célébration de la 46^{ème} fête de l'unité nationale au Cameroun. Comme à la coutume d'inviter une armée d'un pays amis, le Cameroun a porté son choix sur l'armée nigériane comme invité spéciale. Ainsi, 180 éléments de la *Guard Brigade*, unité d'Elite de la garde

³³ ³³ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, Colonel, Adjoint Air Du Chef Du Centre Opérationnel Interarmées, 9 juin 2023, Yaoundé-MINDEF

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Vigie, Bulletin d'Analyse Stratégique et Perspective EIFORCES, la Force Multinationale Mixte pour la stabilité du bassin du lac Tchad : dynamiques et perspectives, N° 007-Janvier-Mars 2018, p. 23.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Ludovic Amara, Cameroun Nigeria : une coopération fructueuse galvanisé d'en haut, Cameroun tribune 17 mai 2018 disponible à l'adresse URL <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/19041/en.html/cameroun-nigeria-fruitful-military-cooperation-galvanised> consulté le 17 juin 2021

présidentielle ont participé au défilé du 20 mai³⁹. Ceux-ci étaient sous la conduite du lieutenant-colonel Mukhtar Sani Daroda. Etaient également présent à cette parade trois Officiers Généraux donc parmi le Chef d'Etat-major de l'armée nigériane Tukar Yusuf Buratai⁴⁰. Il est également à signaler à ce niveau que lors des festivités marquant la célébration de la fête nationale du nigérian, les camerounais sont aussi conviés aux festivités.

Le 20 octobre 2020, une délégation de 15 militaires de l'armée nigériane sous la conduite du Général de Division Olufemi Babadjide Odeyinde Commandant de l'Ecole de Guerre de l'Armée de l'Air du Nigeria a effectué une visite à Yaoundé plus précisément à l'Ecole Supérieur Internationale de Guerre (ESIG) la visite étant dans le but de s'informer sur le programme de cours dispensés au sein de cette Académie militaire mais aussi de savoir les approches et méthodes employées par le Cameroun lors des guerres conventionnelles⁴¹. Il en a encore reçu une autre visite.

Le 1^{er} avril 2021, le Général de corps armée Lucky E O Irabor, chef d'états major de l'armée nigériane en compagnie de ses proches collaborateurs a effectué une visite à Yaoundé, il fut reçu en audience par le Ministre délégué à la présidence chargé de la Défense Joseph Beti Assomo. Les deux cadres de l'armée ont eu un moment d'échange sur le problème lié à la menace Boko Haram qui affecte les deux Etats⁴².

Le 17 novembre 2021 une délégation de l'armée nigériane sous la conduite du général Musa Christopher commandant de l'*Opération Handin Kai* et sur invitation du général de division Saly Mohamadou, commandant de l'opération Emergence 4 a effectué une visite à la quatrième région militaire interarmées à Maroua.⁴³ Une rencontre qui avait pour dénominateur commun la lutte contre la nouvelle branche de Boko Haram qui a émergé à savoir L'ISWAP (Islamique West Africa Province). Les deux responsables des forces de défense du Cameroun et du Nigeria se sont entendus en vue de mutualiser davantage leurs

³⁹ Alexandra Tchuiléu, l'armée nigériane en guest star, Cameroun tribune 17 mai 2018, disponible à l'adresse URL <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/19008/fr.html/larmee-nigeriane-en-guest-star>, consulté le 17 juin 2021.

⁴⁰ Elvis Mbimba, Cameroun de la parade militaire nigériane du 20 mai à Yaoundé, CRTV web, 21 mai 2018, en ligne par le lien <https://www.crtv.cm/2018/05/parade-militaire-nigeriane-du-20-mai-a-yaounde/>

⁴¹ Junior Matock, Ecole Supérieure Internationale de Guerre, une Délégation nigériane à la découverte, Cameroun Tribune, 22 Octobre 2020, disponible à l'adresse URL : <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/35834/fr.html/ecole-supriere-internationale-de-guerre-une-delegation-nigeriane-la-decouverte> consulté le 17 juin 2021.

⁴² Eulalia Amabo, coopération en matière de sécurité : échange de vue entre le Cameroun et le Nigeria, Cameroun tribune, 05 avril 2021 en ligne par le lien <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/39160/fr.html/security-cooperation-cameroun-nigeria> consulté le 17 juin 2021.

⁴³ Patrice, "Insécurité dans le bassin du lac Tchad : le Nigeria et le Cameroun mutualisent leurs efforts", 19 novembre, Cameroun-tribune, Politique en ligne sur le lien <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/43552/fr.html/insecurite-dans-le-bassin-du-lac-tchad-le-nigeria-le-cameroun-mutualisent-leurs-efforts>.

connaissances, d'échanger les informations afin de répondre efficacement contre la menace sécuritaire⁴⁴. Dans le cadre de cette diplomatie militaire, de nombreux hauts cadres et officiers de l'armée camerounaise se sont rendus au Nigeria.

Pour ce qui est des rencontres, les hauts cadres et personnels des forces armées du Cameroun et du Nigeria ont eu à se rassembler ou concerter plusieurs fois dans le cadre des travaux du Comité de Sécurité Transfrontalières (CST). Ceux-ci sont organisés après deux ans en sessions ordinaires alternativement dans les deux territoires mais également en session extraordinaire à la demande de l'une des parties, présidées par les Ministres en charge de la sécurité des deux pays⁴⁵. Comme nous l'avons montré plus haut, cette institution a été mise en place par un commun accord entre les deux Etats avec pour mandat de sécuriser leur frontière commune. L'article 6 de cet accord précise ainsi l'implication des représentants des Ministères en charges de la défense et de sécurité des deux Etats dans les travaux de ce comité⁴⁶. Lors de sa dernière visite au Cameroun et au cours de son entretien avec le président Paul Biya, le président Muhammadu Buhari s'est engagé de continuer de coopérer avec le Cameroun dans le cadre dudit comité. De ce fait, depuis 2015 année de son élection, vigueur et force ont été portées sur le problème lié au terrorisme mais aussi aux problèmes de velléités sécessionnistes qui frappent leur territoire respectif. De nombreuses concertations ont ainsi été organisées en vue d'élaborer des stratégies de lutte contre le phénomène Boko Haram ainsi que les autres menaces sécuritaires qui se posent avec acuité le long de leurs frontières. Ce qui a d'autant renforcé et intensifié la coopération militaire entre les deux Etats.

Le Cameroun et le Nigeria se sont ainsi rencontrés à plusieurs reprises dans le cadre de ce comité en vue de réviser leurs stratégies communes de défense. C'est le cas en 2016 à Yaoundé lors de la 5^{ème} session dudit comité⁴⁷. Au cours de celle-ci, les travaux ont porté sur les stratégies de lutte contre la nébuleuse secte Boko Haram qui opère dans leur territoire ceci afin de garantir la sécurité de leur frontière. En 2018, les deux Etats se sont encore réunis dans le cadre de la 6^{ème} session du comité tenu à Abuja la lutte contre l'insécurité transfrontalière a

⁴⁴ Patrice, "Insécurité dans le bassin du lac Tchad : le Nigeria et le Cameroun mutualisent leurs efforts", 19 novembre, Cameroon-tribune, Politique en ligne sur le lien <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/43552/fr.html/insecurite-dans-le-bassin-du-lac-tchad-le-nigeria-le-cameroun-mutualisent-leurs-efforts>

⁴⁵ Voir en Annexe le protocole d'accord du comité de sécurité transfrontalière Cameroun-Nigeria, p. 4.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Actu Cameroun ; Cameroon-Nigeria : sécurité des frontières en question, en ligne <https://www.google.com/s/actucaeroun.com/2016/12/15/cameroun-nigeria-la-securite-des-frontieres-en-question/amp/>, consulté le

encore été au centre des discussions⁴⁸. Le Nigeria, par la voix de son président a réaffirmé son engagement que son territoire ne servira jamais de foyer à des activités de déstabilisation du Cameroun. La 7^{ème} session a encore été une nouvelle occasion de rencontrer entre le Cameroun et le Nigeria. Présidé par le ministre de l'administration territoriale Paul Atanga Nji et le General de Brigade nigérian EA Ngagi chef de la délégation du Nigeria. Cette rencontre de plus a vu l'implication des gouverneurs des régions du Cameroun et du Nigeria⁴⁹. Les deux pays limitrophes ont encore siégé au sujet des problèmes sécuritaires qui lient leur frontière commune ainsi que leur territoire respectif. Au cours de ces travaux les délégations ont tablé sur le problème lié aux mouvements séparatistes. Abordant la sécurité et le problème de velléités sécessionnistes le chef de la délégation nigériane s'est exprimé en ces termes :

la stabilité à l'intérieur des frontières communes du Cameroun et le Nigeria est par extension aussi, la stabilité dans une large partie de l'Afrique de l'Ouest. On ne peut pas combattre le terrorisme et abandonner les autres défis sécuritaires comme les milices d'Ambazonie, le trafic de la drogue, la prolifération des armes⁵⁰.

En 2021, le Cameroun et le Nigeria ont une fois de plus honoré le rendez-vous. Au cours des travaux de la 8^{ème} session du comité de sécurité transfrontaliers ; les deux Etats ont réaffirmé leur volonté de mutualiser leurs efforts pour faire face aux défis communs⁵¹. A l'ouverture de ces travaux, donnant de la force sur ce qui a été spécifié dans l'article 7 de l'accord du comité de sécurité transfrontalière mais aussi dans son engagement lors de la dernière visite de continuer à coopérer avec le Cameroun, le président Buhari a fait savoir à nouveau par la voix de son conseiller à la sécurité nationale que « le territoire Nigeria ne sera jamais utilisé comme base arrière par des mouvements terroristes pour déstabiliser un Etat souverain »⁵². A la fin de cette concertation, les deux pays ont pris l'engagement de renforcer leur coopération en vue de contrer la menace terroriste d'où elle vienne. Dans le registre des nouvelles résolutions figurent : l'échange régulier d'informations entre les structures spécialisées des deux pays, mais aussi les deux territoires ont réaffirmé leur volonté

⁴⁸ Camer.be, Nigeria : le Nigeria réaffirme sa coexistence pacifique avec le Cameroun en ligne <https://www.google.com/amp/s/www.camer.be/amp/66320/6:1/nigeria-le-nigeria-réaffirme-sa-volonta-de-coexistence-pacifique-avec-le-cameroun>. Consulté 09 octobre 2022

⁴⁹E. Jules Ntap, Le Cameroun et le Nigeria préoccupés par la sécurité de leur frontière commune, voa Afrique, 11 juillet 2019, en ligne <https://www.google.com/amp/s/www.voafrique.com/amp/le-cameroun-et-le-nigeria-preoccupés-par-la-sécurité-de-leur-frontière-commune:5019418.html>, consulté le 09 octobre 2022.

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Zra Dieudonné, Sécurité Transfrontalière : convergence de vue entre le Cameroun et le Nigeria, 26 août crtv, en ligne <https://www.crtv.cm/2021/08/sécurité-transfrontalière-convergence-de-vue-entre-le-cameroun-et-le-nigeria/> consulté le 09 octobre 2022.

⁵² Jean Francis, Sécurité transfrontalière : Cameroun et Nigeria d'accord, 25 août 2021, Cameroun tribune en ligne <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/41949/fr.html/securite-transfrontalière-cameroun-nigeria-daccord.html>, consulté le 09 octobre 2022.

d'empêcher que leurs territoires respectifs servent de bases arrière à des mouvements insurrectionnels cherchant à déstabiliser l'un ou l'autre Etat⁵³.

Ces rencontres fréquentes et pour des mêmes problèmes sécuritaires, montrent ainsi la préoccupation de ces deux Etats pour ce qui est de la sécurité de leur territoire respectif. Des rencontres incessantes qui ont alors permis de rapprocher davantage les deux Etats frontaliers et de raffermir leurs relations bilatérales au plan diplomatique et militaire. Le plan diplomatique reste cependant loin le domaine dans lequel s'est intensifiée la coopération militaire, on relève aussi le plan opérationnel.

Image 5 : délégation de l'armée nigériane à l'Ecole Internationale de Guerre



Source : Junior Matock, Ecole Supérieure Internationale de Guerre, une Délégation nigériane à la découverte, Cameroun Tribune, 22 Octobre 2020, en ligne sur la ligne <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/35834/fr.html/ecole-supriere-internationale-de-guerre-une-delegation-nigeriane-la-decouverte>.

⁵³ *Ibidem.*

Image 6 : le Chef d'état-major nigérian Lucky E.O Irabor en compagnie de ses collaborateurs et le ministre de la défense Joseph Beti Assomo



Source : Infos 237 New, le MINDEF reçoit l'Etat-major nigérian, 1 avril 2021, vidéo capturé par le lien <https://www.youtube.com/watch?v=nWhywyysRE0>, consulté le 30 juillet 2021.

b. Au plan opérationnel

L'insécurité lié au phénomène Boko Haram et ses actions malveillantes multiples rappelés-le ont impulsé la mutualisation des forces. Le Cameroun et le Nigeria touchés par les attaques du groupe terroriste ont engagé leurs forces armées dans le même théâtre d'opération. Ceci est donc une première dans les relations entre les deux Etats frontaliers ce qui n'a jamais été le cas auparavant ce qui témoigne encore à suffisance de l'amélioration des rapports entre les deux pays limitrophes. La coopération militaire s'est intensifiée de ce fait par la réalisation conjointe des opérations, le partage du renseignement et le soutien logistique sur le terrain.

Dans le cadre de la lutte contre cette nébuleuse secte, les forces nigérianes et camerounaises ont mené plusieurs opérations conjointes. D'après le rapport de recherche de l'*Institut Studies of Security (ISS)*, les forces camerounaises ont pris part en Février 2016 à des combats en territoire nigérian plus précisément à Ngoshe et ont participé dans le cadre de l'*Opération Deep Punch 2* à une opération de ratissage dans la forêt de Sambissa au cours de laquelle 497 soldats camerounais avaient été positionnés à l'avance à Pulka à 12 Km de Kerawa⁵⁴. Du 23 au 24 Février 2016, les forces de défenses camerounaises soutenues par les forces nigérianes ont fait incursion dans les villes de Kumche l'une des principales bases

⁵⁴ M., Omar, A. C., Ndubuisi, Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance, rapport de recherche de l'ISS, juillet 2018, p. 11.

logistiques de Boko Haram au cours de celle-ci, une centaine de terroristes a été abattu, 850 otages détenus par les terroristes ont été libérés, un important matériel de guerre a été saisi ; des centres de fabrications de mine artisanales ont été détruit⁵⁵. En mars 2016, le Cameroun a lancé l'opération Tentacule, en s'associant avec les forces nigérianes pour nettoyer la zone forestière de Sambissa, un bastion de Boko Haram⁵⁶. Du 29 novembre 2016, les militaires camerounais et nigériens ont lancé une offensive baptisée '*Rescue Finale*' dans les forteresses de Sambissa situé au nord-est du Nigeria qui est le lieu de refuge mais aussi la base arrière des terroristes. Ses opérations se sont prolongées jusqu'au 4 décembre 2016⁵⁷.

En effet, les forces nigérianes et camerounaises ont attaqué les flancs nord et sud des positions de Boko Haram. Le but de cette opération était de neutraliser le leader du groupe Aboubakar Shekau⁵⁸. Dans le cadre de l'*Opération Thunder 1* en début décembre 2016, les soldats de l'armée nigérienne et camerounaise ont mené conjointement cette mission près des monts Mandara où se réfugiaient les militants⁵⁹. Le Nigeria a également fait recours aux troupes camerounaises pour intervenir sur leur territoire dans le cadre de l'*Opération Lafiya Dole*⁶⁰. Au début de l'année 2018, des troupes camerounaises ont été déployées dans la région de Gwoza qui a permis la réouverture de l'axe routier menant à Banki⁶¹.

Durant ces opérations, les forces sur le terrain ont eu à échanger des informations comme l'affirme le capitaine du BIR par ces propos :

(...) Nous avons été en permanence en communication avec ces forces au point ou à l'issue de la reconquête de l'armée nigérienne à Banki, nous avons pu faire une jonction à Banki, nous sommes allés avec nos hommes et nous avons pu faire des échanges que ce soit sur le plan tactique que sur le plan de besoin⁶²

Il Rajoute à ce sujet en affirmant :

Du fait du relief et des zones qui sont difficilement accessibles pour les forces nigérianes. Donc il arrive qu'elles nous demandent, à partir de nos positions de faire des observations, à l'œil nu ou avec des

⁵⁵ Le Temps des réalisations, bulletin mensuel bilingue d'information, 2^{ème} sommet régional sur la sécurité au nigérien, cahier spécial n° 1, Abuja 14 Mai 2016, p. 23.

⁵⁶ ADF, ' s'adapter à la menace : l'armée du Cameroun évolue pour lutter contre Boko Haram ' Volume 9, 4eme trimestre , p.11.

⁵⁷ Le Temps des réalisations, bulletin mensuel bilingue d'information, 2^{ème} sommet régional sur la sécurité au nigérien, cahier spécial n° 1, Abuja 14 Mai 2016, p. 23.

⁵⁸ Actu Cameroun, Cameroun lutte contre Boko Haram : Aboubakar Shekau encerclé par mes armées nigérianes et camerounaises.

⁵⁹ M., Omar, A. C, Ndubuisi, *Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance*, rapport de recherche de l'ISS, juillet 2018, p. 11.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² N, Champeaux., Afrique, Reportage Boko Haram : Le Cameroun et le Nigeria unissent leurs forces, RFI, 08 octobre 2015, https://www.rfi.fr/fr/afrique:20151008-reportage-boko-haram-cameroun-nigeria_unissent_forces-amchide-banki.html consulté le 17 juin 2022.

jumelles ou d'autres moyens que nous avons, et ensuite nous leur transmettons ce que nous avons relevé⁶³

Aussi lorsqu'une partie organise une opération, elle tenait informer l'autre partie pour qu'en cas de fuite des assaillants ils soient rapidement rattrapés ou neutralisés⁶⁴. Cette coordination des forces s'est aussi matérialisée sur le terrain par le soutien logistique réciproque. En effet, Lors des opérations, les forces camerounaises ont eu à donner des renseignements aux troupes nigérianes sur les positions des terroristes à travers un support aérien qui capte sur de longue distance les positions ou mouvement des terroristes. Ces informations fournies permettaient ainsi aux forces nigérianes d'avoir une meilleure approche stratégique pour neutraliser les ennemis⁶⁵. Il est à relever que la plupart des opérations ou offensives contre le groupe terroriste ont été menée le plus dans les territoires du Nigeria car c'est dans l'état de Borno qu'est née cette menace⁶⁶. Les unités spéciales des forces camerounaises sont engagées à intervenir sur le territoire nigérian sur autorisation du commandement des forces armées nigérianes⁶⁷. Il faut le signaler bien que le Cameroun et le Nigeria n'ont pas signé des accords militaires dans le cadre de la lutte contre les menaces sécuritaires, les accords tacites ont toujours été négociés sur le terrain entre les deux forces armées. En effet, c'est un accord qui autorise ou valide une action mais n'est pas formellement définit dans un texte. Le Cameroun a toujours sollicité auprès du Nigeria et obtenu l'autorisation de mener des frappes sur son territoire de même que le Nigeria⁶⁸. Ceci démontre à suffisance un renforcement de la coopération militaire entre les deux forces armées.

Par ailleurs, cette harmonisation des forces des deux Etats frontaliers ne s'est pas seulement limitée dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste Boko Haram. Elle s'est également élargie et actionnée dans la lutte contre les vellétés sécessionnistes. Le Cameroun est entré dans un cyclone d'agitation dès début octobre 2016, des agitations menées par des mouvements séparatistes dans ses régions dites anglophones. Un problème qu'il a d'ailleurs

⁶³ Champeaux., Afrique, Reportage Boko Haram : Le Cameroun et le Nigeria unissent leurs forces, RFI, 08 octobre 2015, https://www.rfi.fr/fr/afrique:20151008-reportage-boko-haram-cameroun-nigeria_unissent_forces-amchide-banki.html consulté le 17 juin 2022.

⁶⁴ Entretien avec Bengono François Magloire, lieutenant-colonel, Adjoint Armée de terre du Centre Opérationnel Interarmées Yaoundé/MINDEF, juin 2022.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Entretien avec Dourai, 56 ans, Colonel, Chef du Centre Opérationnel Interarmées à l'Etat-Major des Armées, 10 Juin 2022, Yaoundé –MINDEF.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, colonel Adjoint Air du Chef du centre Opérationnel Interarmées, MINDEF/Yaoundé, Juin 20223.

connu dans le passé et qui a refait surface⁶⁹. Une poignée d'individu réclamant la souveraineté et l'indépendance éphémère de leur région, ont engagé par le moyen des armes des hostilités dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest prenant ainsi pour cible les populations, les autorités administratives, les forces de sécurité et de défense, repliant ainsi vers l'Etat voisin pour se réfugier. En effet, ces violences ont fait plus de 3.500 morts (civils et militaire) et pousser plus de 700.000 à abandonner leur foyer (2017). A cause de la proximité des frontières et des liens sociolinguistiques et culturels qui unissent les deux Etats, le Nigeria constitue ainsi une base de repli tant pour les combattants mais aussi pour les populations en situation de déplacés de guerre à l'extérieur⁷⁰.

Le Nigeria s'engageant coopérer davantage avec le Cameroun dans le comité, a réitéré à plusieurs reprises que son territoire ne servira jamais de base arrière aux rebelles pour déstabiliser un Etat. C'est dans cet engagement et conformément aux accords qui ont été signés par les deux Etats dans le cadre dudit Comité de Sécurité Transfrontalière que le gouvernement fédéral avait lancé le 23 octobre 2018 une opération militaire dans l'état du cross river frontalier à la région du sud-ouest Cameroun dans l'optique de lutter contre le trafic des armes qui alimentent les groupes sécessionnistes camerounais. De nombreux soldats ont ainsi été engagés dans cette opération avec pour mission de plus d'endiguer le recrutement des mercenaires nigériens combattants aux cotés des séparatistes camerounais. Au cours de cette opération, l'armée a démantelé un réseau de 39 trafiquants d'armes de guerre dans la localité d'Ikom, frontalière avec le Cameroun. Et d'après les sources de la police, ces suspects présentés le 26 Aout à Abuja étaient de connivence avec les séparatistes camerounais leur butin était constitué d'armes de guerre et de munition⁷¹.

En plus Durant cette opération, environs 27 pistes de trafic d'armes ont été identifiées le long de cette frontière nigero-camerounise. D'après les sources, les insurgés viennent du Cameroun recruter des combattants au Nigeria majoritairement des jeunes pour servir de mercenaire dans la lutte sécessionniste au Cameroun. Outre que le démantèlement du réseau de trafic d'armes et de recrutement des mercenaires, cette opération consistait également pour le gouvernement fédéral du Nigeria de construire des bases militaires et d'observation le long des routes pour garantir la sécurité. Toujours dans cet élan de coopération et de solidarité dans

⁶⁹ L. Koungou, La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun quel rôle pour les organisations de la société civile, Fondation Friedrich Ebertstiftung, 2020, p. 4.

⁷⁰ A., Simo., Face à l'insécurité régionale, le Nigeria et le Cameroun affinent leur stratégie de défense, Sputnik, 27 Août 2017, en ligne <https://fr.sputniknews.africa/20210827/face-a-linsecurite-regionale-le-nigeria-et-le-cameroun-affinent-leur-strategie-de-defense-1046059144.html>, Consulté le 10 mai 2021.

⁷¹ A., Simo., Face à l'insécurité régionale, le Nigeria et le Cameroun affinent leur stratégie de défense, Sputnik, 27 Août 2017, en ligne <https://fr.sputniknews.africa/20210827/face-a-linsecurite-regionale-le-nigeria-et-le-cameroun-affinent-leur-strategie-de-defense-1046059144.html>. Consulté le 10 mai 2021.

la lutte contre le sécessionnisme Ayuk Tabe leader indépendantiste et 46 de ces membres ont été attrapé au Nigeria et transféré aux autorités camerounaises⁷². Le Cameroun avait agi de même au passé. Lors de la guerre civile au Nigeria dans les années 1967-1970 lorsqu'il avait refusé que son territoire serve de base arrière aux troupes biafraises.

L'action des forces armées des deux Etats frontaliers n'est pas en reste dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime. En effet, Au moment où le Cameroun et le Nigeria rangeaient leurs armes et décidaient ainsi de tourner la page sur le problème épineux qui les a opposés pendant plus de quinze ans, des menaces sécuritaires ont surgi aux alentours du golfe de guinée. En effet, en 2003 la banque mondiale avait relevé par une étude d'importants champs offshore de pétrole au large de la péninsule de Bakassi avec un potentiel gazier 300 000 millions de m³ environ⁷³. Des actions de pirateries et du brigandage ont de ce fait débuté, menées par des groupes pirates tels que : les BFF (Bakassi Freedom Fighters) ; le MEND (Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger)⁷⁴. Compte tenu de la pression exercée par la menace, et des couts énormes que celles-ci provoquaient chacun de ces Etats a développé sa propre politique de sécurité comme le souligné le nigérian Olajidé Laleye dans ses travaux. En effet, face à la montée de l'insécurité dans la péninsule de Bakassi, le Cameroun a pris un certain nombre de mesure. A l'issu de l'attaque des pirates dans la ville de Limbe le 28 septembre 2008, il a mis en place le BIR-DELTA avec pour mission de protéger la frontière entre le Cameroun et le Nigeria par extension les cotes⁷⁵. Pour assurer sa mission, il a équipé cette force des embarcations et hélicoptère⁷⁶. Le Nigeria quant à lui bien avant, a mis en place une force spéciale mixte police armée appelée *Joint Task Force* chargée de lutter contre les violences et pillages dans le Delta du Niger⁷⁷. Toutefois les actions des pirates en mers ont continué de se poser avec acuité. C'est ce qui a valu en 2013 l'organisation du sommet de Yaoundé sur la piraterie maritime dans le golfe de guinée par le président Paul Biya.

En effet, le sommet des chefs d'Etats et du gouvernement de la CEEAC, CEDEAO et CCG sur la piraterie maritime tenu à Yaoundé du 23 au 24 juin 2013 avait regroupé tous les

⁷² Le Monde, Le Nigeria extrade au Cameroun des dirigeants séparatistes anglophones, Le Monde avec AFP, 30 janvier 2018 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/30/le-nigeria-extrade-au-cameroun-des-dirigeants-separatistes-anglophones5249036_3212.html.

⁷³ A., Riols., Piraterie et brigandage dans le Golfe de Guinée, Centre d'Etudes Supérieurs de la Marine 2010, p. 50.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Laleyé Olajide, "Ressources naturelles transfrontalières et conflits en Afrique : le cas du Cameroun et du Nigeria dans la péninsule de Bakassi", Mémoire de Géopolitique, 6^{ème} Promotion, ESIG, mai 2011, p. 106.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 108.

mécanismes de lutte contre la piraterie des différentes sous-région (CRESMAC, CRESMAO) en une seule entité ceci pour renforcer les activités, la coopération, la coordination, la mutualisation et l'interopérabilité des moyens en vue de la mise en œuvre régionale de sûreté et de sécurité dans le domaine maritime commun⁷⁸. Il a été ainsi mis en place Centre Interrégional de Coordination (CIC). Dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, les forces armées du Cameroun et du Nigeria interagissent de ce fait conjointement au sein de cet organe.

D'une manière globale, c'est une entité qui harmonise l'action des Etats en mer, coordonne les actions de formation et entraînement, favorise des rencontres d'échanges d'informations et le partage d'expérience entre les chefs d'Etat major des pays riverains⁷⁹. Cet organe est entré en activité le 8 septembre 2014, situé à Yaoundé⁸⁰. En application des accords qui ont été établis, la coopération militaire se manifeste par des échanges entre la marine nigériane et camerounaise, les deux marines s'invitent régulièrement lors des fêtes maritimes et des opérations en mer. Quand bien même il faut mener des opérations maritimes il y'a échange d'officier entre les deux marines⁸¹. Aussi lorsqu'il y'a des exercices en mer, sont présent des observateurs des deux armées. *Obangame Express* est un exemple d'exercice maritime auquel les deux marines ont pris part. Cet exercice s'est mené dans le but de montrer l'auto-opérabilité des forces armées. A ce niveau cette coopération se manifeste aussi par une plateforme d'échange d'information entre les deux armées⁸².

La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime est devenue très étroite. Car il est désormais possible pour les forces marines camerounaise de poursuivre jusqu'aux eaux territoriales du Nigeria des pirates ceci est également le cas pour des patrouilles nigérianes. C'est grâce bien sûr au sommet de Yaoundé de 2013 et la mise en place du CIC que cela est possible. Il faut le rappeler, lors de sa visite officielle au Cameroun, au cours de sa concertation, le président Muhammadu Buhari et président Paul Biya se sont engagés à renforcer leur coopération sécuritaire pour faire de leurs côtes des lieux où règne la sécurité⁸³. Si la coopération s'est intensifiée dans le cadre des

⁷⁸ J.W., Njock John, 'Les rapports Cameroun Nigeria dans l'intégration sécuritaire au sein du golfe de Guinée', mémoire de géopolitique, Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), 12^{ème} Promotion, 2016-2017, p. 95

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ A. S. Tabi Kuang, 'Le Cameroun dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, mémoire de géopolitique', Ecole Internationale de Guerre (ESIG), 16^{ème} Promotion, 2020-2021, p.

⁸¹ Entretien avec Sugewe Etienne Fils, 46 ans, Capitaine de Frégate, Adjoint marine du Centre Opérationnel Interarmées, Yaoundé / MINDEF, Juin 2022.

⁸² Entretien avec Sugewe Etienne Fils, 46 ans, Capitaine de Frégate, Adjoint marine du Centre Opérationnel Interarmées, Yaoundé / MINDEF, Juin 2022.

⁸³ Cameroon Tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, N° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015, p. 4.

opérations dans la lutte contre les menaces sécuritaires, l'échange de compétences au sein des académies militaires n'en demeure pas moins un domaine clé de cette coopération militaire.

Image 7 : éléments du BIR et militaires nigériens en Opération conjointe



Source : <https://www.aren24.new/2019/06/07/la-reconfiguration-des-forces-armees-nigeriennes/>, consulté le 30 juillet 2022.

L'image ci-dessus présente des militaires armés des fusils d'assaut et portant des équipements lourds de combats ; casques ; gilets ; munitions. Il s'agit plus précisément des éléments du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) et les éléments de l'armée nigérienne qui sont engagés sur le même théâtre d'opération. La fumée noire qui s'élève et le feu qui jaillit plus loin, montrent que ces éléments des forces armées des deux Etats frontaliers ont mené une opération conjointe. L'environnement dans lequel ils se trouvent démontre qu'ils sont engagés dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste Boko Haram.

c. Au plan academico-militaire

La formation de l'élite militaire est aussi un champ très poussé de la coopération entre le Cameroun et le Nigeria. Dans un contexte où le monde fait face à diverses formes de menaces sécuritaires, le renforcement ; le réarmement des capacités intellectuelles et stratégiques des militaires sont devenues une nécessité pour répondre tactiquement sur le terrain à ces menaces plurielles. En effet, les guerres ont muté, elles se présentent sous différentes formes : bandes armées irrégulières et criminelles, trafiquants. L'emploi des forces n'obéit cependant pas à ces nouveaux paysages de la guerre difficile à cerner et à décrire⁸⁴. Ce

⁸⁴ H., de Reviens, 'l'école de guerre et la formation des élites militaires', dans Revues Défense Nationale, 2017/3, N°798, p. 75-80, en ligne <https://cairn.info/Revue-Defense-Nationale-2017-3-page.htm> consulté le 12 décembre 2022

qui implique une réadaptation de la formation de l'Elite militaire à ces nouveaux contextes. D'où la création des centres d'enseignement militaire pour penser la guerre autrement⁸⁵.

Le Cameroun et le Nigeria se sont ainsi dotés des centres d'enseignement militaires pour adapter leur homme sur le terrain à ces nouvelles formes de guerre. Les deux Etats forment ainsi réciproquement au sein de leurs académies des officiers de l'armée. Plusieurs officiers de l'armée nigériane sont formés au Cameroun. Beaucoup ont été formé notamment à l'école supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé. Cette école militaire a été créée en 2005 par le décret N°200504 du 13 janvier portant création d'un centre de l'enseignement militaire supérieure⁸⁶. La mise en place de cette académie militaire résulte de la politique de l'Etat de redynamiser son armée. Depuis sa création sur 16 promotions, cette école a déjà formé près de 21 officiers de l'armée nigériane de divers corps. Ce qui montre à suffisant un renforcement de la coopération entre les deux Etats.

Parallèlement, le Nigeria forme aussi les militaires camerounais. Plusieurs officiers de l'armée camerounaise ont été formés dans les académies militaires nigérianes à l'instar de la *National Defence College* d'Abuja ; le *Junior Staff Collège* et le *Senior Defence College*. De même, beaucoup d'officiers camerounais sont formés dans des écoles militaires spécialisées nigérianes⁸⁷. Parmi les officiers de l'armée camerounaise qui ont suivi des formations au sein de ces académies on cite entre autre le colonel Roger Kircher attaché de défense au haut-commissariat de la république du Cameroun au Nigeria⁸⁸ ; le Colonel Ekwaingen Michael Sous-Chef d'Etudes Générales et Relations Internationales ; Colonel Djelfa Sous-Chef Opération⁸⁹ ; Capitaine de Corvette Mbar Archelle Directrice du Sport au MINDEF ; Fonga Tengen Henry , Commandant de la Compagnie de Soutien du BRIR (Brigade d'Intervention Rapide) de Bafoussam⁹⁰. La liste est loin d'être exhaustive Cet échange de programme est donc un grand levier dans la coopération militaire entre la Cameroun et le Nigeria car participe l'intégration des militaires.

⁸⁵ H., de Reviens, 'l'école de guerre et la formation des élites militaires', dans *Revue Défense Nationale*, 2017/3, N°798, p. 75-80, en ligne <https:// Cairn.info/Revue-Defense-Nationale-2017-3-page.htm> consulté le 12 décembre 2022

⁸⁶ L., Koungou, *Défense et sécurité Nationale en mouvement, dynamiques des reformes mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Edition Harmattan, 2010, pp. 187-188

⁸⁷ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, Colonel, Adjoint Air Du Chef Du Centre Opérationnel Interarmées, 9 Juin 2023, Yaoundé-MINDEF

⁸⁸ Mme Malobe, Nous nous soutenons sur tous les aspects, Cameroon Tribune, 17 mai 2018 en ligne <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/19002.en.html/details2> consulté le 12 juin 2022

⁸⁹ Entretien avec Melou Hervé, 50 ans, Colonel, Adjoint Air Du Chef Du Centre Opérationnel Interarmées, 9 juin 2023, Yaoundé-MINDEF

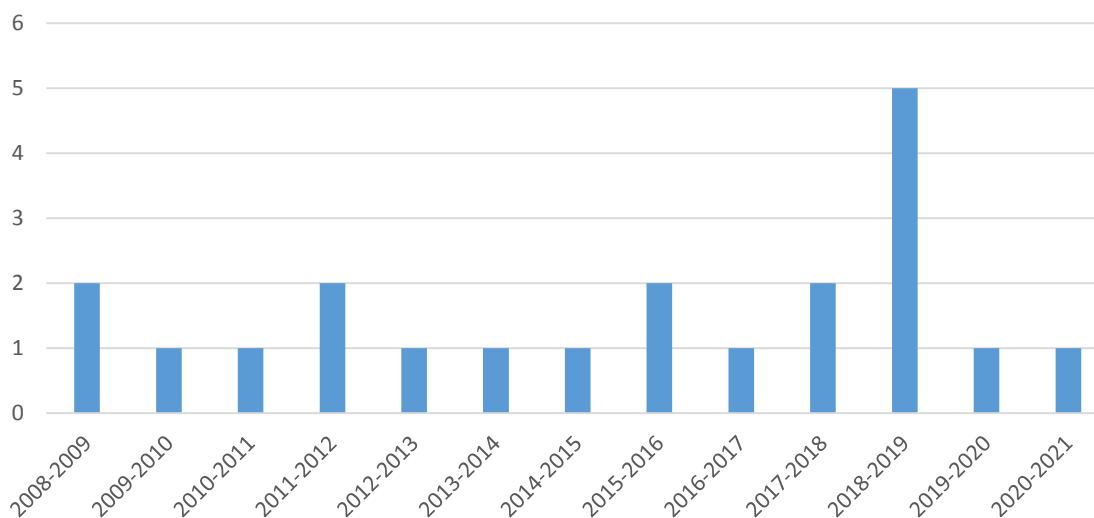
⁹⁰ Entretien avec Foming Rodrigue, Commandant, Chargé d'Etude à la Division Coopération, Yaoundé/MINDEF, Juin 2022.

Tableau 1 : listes des officiers nigériens ayant été formés à l'ESIG de 2008 à 2021

Promotion	Année	Noms Et Prénoms Des Stagiaires	Grade
4 ème	2008-2009	Dangwel Doman	CF
4 ème	2008-2009	Okwuokei Simon Sunday	Lcl
5 ème	2009-2010	Baltu Danladi Yusufu	Col.
6 ème	2010-2011	Olajide Laleye	Col.
7 ème	2011-2012	Iliya Danladi	CV
7 ème	2011-2012	Nvu Nnorom	Col.
8 ème	2012-2013	Sylvanus Useini Maikollo	GP CAPT
9 ème	2013-2014	Aliyu Istifanus Sunday	Col.
10 ème	2014-2015	Richard Shammah	CV
11 ème	2015-2016	Muhwezi John	Maj.
11 ème	2015-2016	Fiawavle	Maj.
12 ème	2016-2017	Ekwom Nnandi	CF
13 ème	2017-2018	Tagwel Victor	Maj.
13 ème	2017-2018	Abdulraheem Sikiru	CF
14 ème	2018-2019	Paul Salomon	CF
14 ème	2018-2019	Yusuf Emmanuel	Maj.
14 ème	2018-2019	Alkali Mohammed	Maj.
14 ème	2018-2019	Nwokolo Victor	Maj.
14 ème	2018-2019	Abbey Kalio	Maj.
15 ème	2019-2020	Toro Husaini Rabi	Lcl.
16 ème	2020-2021	Ajumuka	Col.

Source : tableau réalisé à partir des données recueillis sur le terrain.

Les données de ce tableau nous ont permis de réaliser le graphique ci-dessous.

Graphique n° 1 : représentation des différents officiers de l'armée Nigérienne formés par ESIG entre 2008-2021

Source : graphique conçu grâce aux informations du tableau ci-dessus.

La coopération avec le Nigeria voisin s'est intensifiée au fil des années et l'un des cadres où cette coopération est plus visible est le domaine de la formation notamment dans les académies militaires. Ainsi comme on peut le constater sur ce tableau et graphique ci-dessus, la formation des militaires nigériens au sein de l'académie militaire dénommée Ecole Supérieure Internationale de Guerre commence en 2008 à la quatrième promotion avec deux officiers stagiaires à savoir le lieutenant-colonel Okwuokei Simon Sunday et Dangwel Doman. Cette entrée des officiers nigériens dans l'académie militaire du Cameroun peut s'expliquer du fait de la montée en puissance des bandes pirates dans le golfe de Guinée. De la quatrième à la treizième promotion, le nombre d'étudiants nigériens dans cette académie varie entre un et deux stagiaires nigériens. A la quatorzième promotion on observe une augmentation considérable du nombre d'étudiants nigériens qui passe deux à cinq. Cette augmentation peut se justifier par les enjeux sécuritaires de cette époque notamment la menace Boko Haram. Les officiers nigériens se font donc former à l'académie militaire camerounaise pour affiner leurs stratégies et mieux s'adapter au contexte des nouvelles formes de guerres étant donné qu'ils (nigériens et camerounais) sont appelés à combattre ensemble sur le même théâtre d'opération.

2. Coopération militaire dans le cadre multilatéral

Le Cameroun et le Nigeria comme nous l'avons évoqué plus haut sont Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) par conséquent sont tous les deux engagés au sein de la Force Multinationale Mixte (FMM) mise en place le 7 octobre 2014 lors du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernements des pays membres de la CBLT et du Bénin tenu à Niamey (Niger)⁹¹. La coopération militaire entre ces deux Etats s'est ancrée et renforcée à ce niveau au plan de commandement et opérationnel.

a. Au plan de commandement

Dans le cadre de cette coopération militaire, le commandement de la force régionale est assuré à la fois par un officier de l'armée nigérienne et camerounaise. Ce fonctionnement résulte de l'une des résolutions du sommet extraordinaire des chefs d'états et du gouvernement de la CBLT et du Bénin tenu le 11 Juin 2015 à Abuja. En effet, lors de ce sommet, il a été décidé que Ndjamena (Tchad) sera le siège du Quartier Général de la force régionale et le commandement sera assuré par le Nigeria et le Cameroun au commandement-

⁹¹ W. Assanvo et *al.* La Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ? Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Aout 2016, p.7.

adjoint⁹². Ainsi, le Major General nigérian Lamidi Adeosun fut désigné en 2015 comme le tout premier commandant de la Force Multinationale Mixte (FMM) et le Général de Brigade camerounais Valère Nka Commandant-Adjoint⁹³. Les deux commandants travaillent alors en étroite collaboration dans le cadre des missions qui les sont assignés. Depuis sa mise en place, ce poste de commandant a été assuré tour à tour par les officiers supérieurs de l'armée nigériane. Huit officiers nigériens successifs ont déjà eu à commander cette force (de 2015 à 2021)⁹⁴. En outre, toujours dans ce plan, la région du lac Tchad a été délimités en quatre secteurs à savoir : le secteur n° 1 au Cameroun situé dans la ville de Mora ; le secteur N° 2 localisé dans la ville de Baga-sola au Tchad ; le secteur n° 3 positionné à Baga au Nigeria ; le Secteur N° 4 établie dans la ville de Diffa au Sud-Est au Niger⁹⁵. Chacun de ces secteurs détient un poste de commandement. Le Cameroun et le Nigeria disposent alors dans leur post un officier de liaison qui assure et veille à la coordination des opérations et au bon déroulement des activités de la force.

Carte n° 6 : les secteurs de la Force Multinationale Mixte



Source : Africa Défense Forum (ADF), vaincre Boko Haram : une force opérationnelle régionale attaque une insécurité, Volume 11 /1^{er} Trimestre, en ligne adf-magazine.com

⁹²W. Assanvo et *al.* La Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ? Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Aout 2016, p.2.

⁹³Présidence de la République (Cabinet Civil), Nigeria : Notre voisin ; notre partenaire, juillet 2015, p.22.

⁹⁴Gene Tukur Buratai (2015); Gene Div. Iliyasu Abbah (2015); Mjr Gene. Lamidi Adeosun (2016); Gene Div. Leo Irabor (2017); Mjr Gene Ude Chikezie (2018) ; Gene Div. Ibrahim Manu Yusuf (2019); Gene Div Jide Jeleel Ogunladi (2020); Gene Abdul Khalifa (2021)

⁹⁵Vigie, Bulletin d'Analyse Stratégique et Perspective EIFORCES, 'La Force Multinationale Mixte pour la stabilité du bassin du lac Tchad : dynamiques et perspectives', N° 007-Janvier-Mars 2018, p.48.

La carte ci-dessus présente les différents emplacements des secteurs de la force multinationale mixte aux alentours du lac Tchad. En observant de plus près on constate que chacun de ces secteurs militaires est positionné près de la frontière avec l'autre Etat. En poussant plus loin notre réflexion on comprend que ces secteurs ont été placés à proximité des frontières les uns autres pour permettre une intervention rapide des troupes en cas d'une éventuelle attaque des terroristes.

b. Au plan Opérationnel

Le plan opérationnel est aussi le cadre dans lequel où la coopération militaire nigero-camerounaise s'est intensifiée. En effet, la Force Multinationale Mixte est constituée à la fois des contingents nigériens et camerounais ainsi que d'autres pays contributeurs de la CBLT. L'effectif de cette force a été porté au départ à 8 700 hommes lors de la rencontre des experts organisée du 5 au 7 février 2015, cet effectif est passé à 10 000 le 3 mars 2015 à l'occasion de la 480^e réunion du CPS, puis est passé à 11 150 hommes à l'issue d'une réunion des chefs d'état-major de pays de la CBLT et du Bénin⁹⁶. Le Cameroun et le Nigeria ont donc engagé respectivement dans ces forces 3000 et 2650 hommes. Dans le cadre de la lutte contre Boko Haram aux alentours du bassin du lac Tchad, les éléments de l'armée camerounaise et nigérienne ont mené ainsi plusieurs opérations conjointes sous la bannière de ladite Force. On cite par exemple :

En février 2016 plus précisément du 11 au 14 les forces nigérianes et camerounaises ont mené des opérations conjointes dans la ville nigérienne de Ngoshe⁹⁷. Ces offensives se sont déroulées dans le cadre de l'opération Arrow 5⁹⁸. En effet, la ville de Ngoshe est située au Nigeria, à une quinzaine de kilomètres d'Ashigashia, ville frontalière camerounaise de l'extrême nord du pays, celle-ci a été identifiée comme l'un des postes de commandement de la secte islamique Boko Haram qui abrite des usines de fabrication de bombes et de mines⁹⁹. Ce poste de commandement servait également le lieu de lavage de cerveau et de formatage des adolescents utilisés comme des bombes humaines à l'occasion des attentats kamikazes. Au cours de cette opération, 162 membres de la secte islamiste Boko Haram ont été

⁹⁶ W., Assanvo et al. La Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ? Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Août 2016, p. 10.

⁹⁷ W. Assanvo et al, ISS numéro 19 Août 2016, p. 12.

⁹⁸ Rapport International Crisis Group (ICG), *Cameroun : faire face à Boko Haram*, N°241, 16 novembre 2016, p. 36.

⁹⁹ Jeune Afrique avec AFP, Politique, Boko Haram : l'armée camerounaise intervient en force au nord du Nigeria, 16 février 2016, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/302687/politique/boko-haram-larmee-camerounaise-intervient-force-nord-nigeria/html>, consulté le 17 juin 2022.

neutralisés ; une centaine de prisonnier ont été libéré, un stock important d'armes et de matériel a été saisi¹⁰⁰.

Le 24 février 2016, les forces nigérianes et camerounaises ont mené des opérations dans la ville de Kumche au Nigeria près de la frontière camerounaise considérée comme une base arrière de Boko Haram¹⁰¹. Celles-ci se sont déroulées dans le cadre de l'opération Arrow 6 au cours de laquelle près de 107 membres de Boko Haram ont été tué selon les sources de sécurité¹⁰². Les opérations Arrow 5 et Arrow 6 ont été les plus importantes car elles ont permis de démanteler deux principales bases d'entraînement des kamikazes et de limiter l'avancée des attentats suicides¹⁰³. Ces opérations ont mobilisé pas moins de mille soldats camerounais avec en première ligne des éléments du bataillon d'intervention rapide (B.I.R)¹⁰⁴. Le 16 mars 2016, les unités de l'armée nigériane et camerounaise ont mené les opérations dans les localités camerounaise et nigériane de Djibril et Zamga dans le cadre de l'opération Tentacule¹⁰⁵.

Du 10 au 16 mai 2016, des opérations ont été menées conjointement par les éléments du secteur N° 1 de la force multinationale mixte des soldats de l'opération camerounaise Emergence 4 appuyé par l'armée nigériane dans la forêt de Madawya au Nigeria¹⁰⁶.

Au début du mois de juin 2016, l'*Opération Gama Aiki* qui signifie en langue haoussa 'terminer le travail' a été lancée ceci suite à l'attaque meurtrière contre les forces nigériennes à Bosso le 3 juin 2016. Toutes les forces armées des pays de la coalition ont participé à cette opération. Elle avait pour objectif de détruire les derniers bastions du groupe terroriste¹⁰⁷.

En décembre 2016, les forces de défenses camerounaises et nigérianes ont mené des opérations spéciales dans la localité de Ngoshe et ses environs en territoire nigérian. Ces opérations avaient pour objectif de fouiller la zone dans le but de démanteler les bases logistiques des terroristes. Celles-ci ont abouti à la destruction de nombreuses unités de

¹⁰⁰ Jeune Afrique avec AFP, Politique, Boko Haram : l'armée camerounaise intervient en force au nord du Nigeria, 16 février 2016, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/302687/politique/boko-haram-larmee-camerounaise-intervient-force-nord-nigeria/html>, consulté le 17 juin 2022.

¹⁰¹ W., Assanvo et al. 'La Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ?', Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Aout 2016, p. 12.

¹⁰² Rapport International Crisis Group (ICG), *Cameroun : faire face à Boko Haram*, N° 241, 16 novembre 2016, p. 36.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ RFI, lutte contre Boko Haram : Comment la coopération militaire a fonctionné, 14 mai 2016.

¹⁰⁵ William Assanvo et al. La Force Multinationale Mixte de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ? Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, ISS numéro 19 Aout 2016, p. 12.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Vigie, Bulletin d'Analyse Stratégique et Perspective EIFORCES, la Force Multinationale Mixte pour la stabilité du bassin du lac Tchad : dynamiques et perspectives, N° 007-Janvier-Mars 2018, p. 43.

fabrication d'engins explosifs, la neutralisation d'une partie des explosifs et leurs manipulateurs ainsi que le démantèlement de camps d'entraînement, plusieurs centaines d'otages ont aussi été libérés¹⁰⁸.

En 2017, d'autres opérations conjointes ont été menées par l'opération Alpha et l'armée de la République Fédérale du Nigeria c'est le cas des opérations dans le village de Zumbula et ses environs qui ont abouti à la neutralisation de 13 terroristes et la saisie de plusieurs matériels de combats¹⁰⁹.

Du 26 février au 7 mars 2017, sous le couvert du Secteur N° 1 de la force multinationale mixte, les éléments de l'opération Alpha en étroite collaboration avec les forces nigérianes ont mené une opération conjointe baptisé *Thunder 2* qui a abouti à des résultats probants¹¹⁰.

Image 8 : Préparation d'une opération entre les forces nigérianes et camerounaise dans la lutte contre Boko Haram



Source : Document célébration de la 44^{ème} Fête de l'Unité Nationale, journée porte ouvertes de l'armée de terre, bataillon blindé de reconnaissance, 2016, p. 13.

L'image ci-dessus montre un regroupement des militaires qui se prépare pour une opération. Il s'agit plus précisément des éléments de l'armée camerounaise abord des engins blindés types CARA combat et le militaire nigérian abord des véhicules de transports des

¹⁰⁸ Cameroon Tribune, Coopération militaire Cameroun-Nigéria : les bénédictions des opérations conjointes et méticuleuses, 18 mai 2018, en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/19043/en.html/cameroon-nigeria-military-cooperation-counting-blessings-of-joint-meticulous-operations/html>, consulté le 17 Juin 2022

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

troupes. L'environnement dans lequel il se souvient nous fait comprendre que c'est dans la zone septentrionale mais aussi les opérations sont dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.

De tout ce qui précède, il ressort que la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria a impliqué plusieurs acteurs notamment les chefs d'Etats, les gouverneurs, les chefs en charge de la défense et de sécurité, les diplomates, les chefs militaires et les troupes. Les deux Etats frontaliers n'ont ainsi conclu aucun accord militaire qui régit leur action et engagement par ailleurs il est à relever qu'il existe des instruments juridiques sur la base desquels s'appuie cette coopération militaire il s'agit du protocole d'accord du Comité de Sécurité Transfrontalière, le mémorandum d'entente du centre interrégionale de coordination et le concept stratégique d'Opérations de la force multinationale mixte de la Commission du Bassin du lac Tchad pour la lutte contre Boko Haram. La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria fonctionne donc à la fois dans le cadre bilatérale et multilatérale. Elle s'est manifestée entre autre par les visites d'étude et des rencontres entre les différents responsables et hauts cadres de l'armée ; la réalisation des opérations conjointe sur le terrain dans la lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime dans le golfe de Guinée et les velléités sécessionnistes.

**CHAPITRE IV : IMPACTS ET PERSPECTIVES DE LA
COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN**

Les relations entre le Cameroun et le Nigeria ont été très difficile au lendemain des indépendances. Suite à la remise en question des frontières coloniales par le Nigeria, les deux Etats frontaliers dès 1993 sont entrés en conflit au sujet de la péninsule Bakassi, territoire situé au fond du golfe de Guinée. La fin de ce conflit marqué par la reconnaissance de la souveraineté camerounaise sur la péninsule par la cour internationale de justice ; la signature des accords de *Greentree* et la rétrocession du territoire litigieux au Cameroun par le Nigeria, cette situation a ainsi rendu froide les relations et a laissé planer une grande méfiance entre ces deux Etats. Seulement, ce mauvais climat des relations n'a pas duré longtemps avec la montée en puissance de la secte islamiste Boko Haram. Les deux Etats frontaliers ont vu l'urgente nécessité de mettre en place une coopération militaire. Ils ont aussitôt mutualisé leur force pour contrer cette menace. La coopération militaire est dès ces moments entrée pleinement en jeu. Cependant, cette mutualisation des forces a eu un grand impact dans les relations entre ces Etats et mérite sans doute d'être plus renforcée sur certains aspects. Ce quatrième chapitre présente les impacts de cette coopération et quelques perspectives.

I- IMPACTS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA

C'est pour des enjeux sécuritaires, économiques et politico-militaires que le Cameroun et le Nigeria ont résolu de mettre en marche une coopération militaire solide à l'échelle bilatérale et régionale. Toutefois cette volonté de mutualisation des forces par les deux chefs politiques a eu de grands impacts sur le plan sécuritaire, socioéconomique et politico-militaire.

1. Impact au plan sécuritaire

Vu les ravages causés par les opérations malveillantes de la secte islamiste Boko Haram, le Cameroun et le Nigeria se sont engagés à l'harmonisation de leurs forces pour contrecarrer la menace sécuritaire à laquelle ils étaient confrontés. Cet engagement des armées des deux Etats frontaliers au front n'a pas tardé à apporter des résultats probants. Pour répondre efficacement contre la menace terroriste dans leur territoire respectif, les forces armées nigérianes et camerounaise ont mené de nombreuses opérations conjointes sur le terrain le long de leur frontière septentrionale commune au niveau bilatérale et multilatérale sous les auspices de la Force Multinationale Mixte (FMM). Ces multiples opérations ont permis de réduire la dangerosité de la menace. Lors des offensives menées par les forces de défenses des deux Etats, le groupe terroriste a eu beaucoup de pertes. Plusieurs adeptes ont été

tués, beaucoup parmi se sont rendus¹. D'après *International Crisis Group*, environ 200 membres de Boko Haram se sont rendu en octobre et décembre 2017². Le nombre de victime de Boko Haram a diminué d'environ 20% par rapport à 2016 et de 40 % pourcent par rapport à la période 2014-2015³. Le groupe terroriste a ainsi perdu l'effectif, de même les camps d'entrainements ont été détruits, les armes et les munitions ont été saisi. Tout ceci a réduit la capacité de nuisance du groupe terroriste⁴. Ces victoires multiples ont conduit non seulement à l'affaiblissement du groupe Boko Haram mais aussi à sa dislocation interne ce qui a conduit aussitôt à la naissance d'une nouvelle fraction armée dénommé *Islamic State West Africa Province* (ISWAP) en anglais et Etat Islamique de l'Afrique de l'Ouest (EIAO) en français. En plus, les localités et des villages qui étaient occupés par les terroristes Boko Haram, ont été reprise grâce à l'action des forces de défense des deux Etats c'est le cas des localités telles que Ngoshe ; Gwoza ; Kumche⁵ ;Banki, Amchidé⁶ qui ont été reprises après l'offensive des soldats des deux pays. En outre, les personnes qui étaient tenues captives par les éléments Boko Haram ont été libérées. Cette synergie entre la Cameroun et le Nigeria a ainsi conduit à une victoire sur le terrorisme. On comprend maintenant ainsi mieux les déclarations du président Muhammadu Buhari devant la presse lors de sa visite officielle au Cameroun "la victoire contre Boko Haram viendra d'un travail d'équipe"⁷

Par ailleurs, la mutualisation des forces des deux Etats ne s'est pas seulement limitée dans la lutte contre la secte islamiste Boko Haram, ceux-ci se sont également engagés dans la lutte contre les vellétés sécessionnistes. En mettant en place le Comité de Sécurité Transfrontalier en 2012, le Cameroun et le Nigeria ont résolu d'en découdre avec les problèmes sécuritaires communs auxquels ils font face. Le président Muhammadu Buhari lors de sa visite au Cameroun, s'est engagé de continuer à œuvrer mais aussi intensifier sa coopération avec le Cameroun pour ce qui est de la sécurisation de leur frontière au sein dudit

¹ OFPRA, Situation sécuritaire dans la région de l'extrême nord, DIDR, 2 Août 2019, p. 22, en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf.html, consulté le

² Rapport International Crise Group (ICG), extrême nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte entre Boko Haram, N° 263/14 Août 2018, p. 3.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* pp. 21-22.

⁵ M., Omar, A. C., Ndubuisi, Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance, rapport de recherche de l'ISS, juillet 2018, p. 11.

⁶ RFI, reportage Boko Haram : le Cameroun et Nigeria unissent leurs forces, 8 Octobre 2015, en ligne <http://www.rfi.fr/afrique/20151008/reportage-boko-haram-cameroun-nigeria-unissent-forces-amchidé-banki.html>, consulté le 22 mai 2023

⁷ Cameroon Tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, N° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015, p. 2.

comité. Dans cet état d'esprit, Le Nigeria a de ce fait aidé le Cameroun à mettre main sur les adeptes sécessionnistes qui sèment la terreur dans les régions anglophones et se replient sur son territoire. De grands réseaux de trafic d'armées qui alimentent ces séparatistes ont été démantelés le long de la frontière. De même dans cette coopération avec le Cameroun dans la lutte contre les velléités sécessionnistes, de nombreux séparatistes en fuite au Nigeria ont été rattrapé et extradés auprès des autorités⁸. Même si les mutineries continuent à se mener du côté de ces régions, ont notes quand même une réduction voire une atténuation des activités séparatistes. Ce qui prouve à suffisance que la coopération entre le Cameroun et le Nigeria dans la lutte contre les velléités sécessionnistes portes ses fruits. Au regard de toutes ces actions, les activités sécessionnistes se sont atténuées dans les régions anglophones du Cameroun, la stabilité s'est ainsi progressivement installée dans ces zones.

Image 9 : bus stationnés pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens



Source : E. J., Ntap, Reprise des activités dans des villes camerounaises frontalières avec le Nigeria, VOA, Economie et Finance 17 mars 2021, en ligne sur le lien <https://www.voafrique.com/a/reprise-des-activit%C3%A9s-dans-certaines-villes-camerounaises-frontali%C3%A8res-avec-le-nigeria/5816336.html>.

L'image ci-dessus présente trois bus stationnés peints aux couleurs nationales du Nigeria. Plus loin des véhicules militaires avec des hommes armés placés tout autour. Cette présence laisse entrevoir que c'est près d'un camp des réfugiés et qu'un rapatriement va avoir lieu et sera placé sous escorte des éléments de l'armée camerounaise. L'institution en charge de ces opérations est le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

⁸ Le Monde, Le Nigeria extrade au Cameroun des dirigeants séparatistes anglophones, Le Monde avec AFP, 30 janvier 2018 <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/30/le-nigeria-extrade-au-cameroun-des-dirigeants-separatistes-anglophones52490363212.html>. Consulté le

Pour que ces opérations aient lieu, le Cameroun, le Nigeria et l'UNHCR avaient siégé et signé à juste titre le 2 mars 2017 un accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens présents sur le sol camerounais. Les modalités de rapatriement de cet accord stipulaient à l'article 3 alinéas 2 que le gouvernement camerounais devait assurer la protection du convoi des réfugiés⁹.

2. Impact au plan socio-économique

La menace Boko Haram avait étendu son ombre sur les voies de communications. Suite à ceci les échanges frontaliers entre le Cameroun et le Nigeria ont connu une interruption par conséquent l'économie a été durement affectée. Ces différentes voies de communications ont ainsi été réouvertes grâce au concours de plusieurs assauts des forces de défense et de sécurité des deux Etats frontaliers. L'axe routier ou le corridor qui relie le Cameroun avec le Nigeria à savoir Amchidé et Fotokol fermé depuis 2014 a progressivement réouvert à partir de 2017.¹⁰ C'est également le cas du corridor Amchidé-Banki qui a réouvert. En effet, cette voie représente une plaque tournante des échanges commerciaux non seulement entre le Nigeria et le Cameroun mais aussi avec le Tchad¹¹. Le corridor Banki-Amchidé est ainsi un passage très important pour le transit des marchandises. La réouverture de cet axe a ainsi été capitale pour les populations environnantes car, elle a permis la relance des activités économiques. Cette réouverture des voies de communication s'est ainsi accompagnée par le retour graduel des populations dans leurs localités. En effet, Les populations qui ont fui durant les attaques terroristes pour aller chercher refuge ailleurs, ont regagné progressivement leurs localités. C'est le cas le 15 mars 2021, le gouvernement camerounais en présence des autorités nigérianes avait organisé la cérémonie de rapatriement volontaire de 400 réfugiés nigériens¹².

Ces populations sont ainsi retournées dans leurs localités respectives après plusieurs années de combats. Suite à ce retour des populations, l'économie des deux territoires qui a subi des coups et qui a été asphyxiée, a repris vie ainsi que toutes les autres activités économiques. Certains postes douaniers du département du Mayo-Sava au Cameroun voisin

⁹ Accord tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés nigériens vivant au Cameroun entre le gouvernement de la République du Cameroun, le gouvernement de la République fédérale du Nigeria et le haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés, p. 5.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Africanews, Cameroon Nigeria trade reopens, Business Africa, 13 juin 2019, vidéo disponible en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=Zafo6QV1Vwk>, consulté le 22 Octobre 2022

¹² <https://www.unocha.org/publications/report/cameroon/cameroun-rapport-de-situation-3-mai-2021>, consulté le 22 Octobre 2022

du Nigeria ont relancé leurs activités après des années de fermeture¹³. Tel est le cas du poste douanier de Limani dans l'extrême nord qui a installé le 22 décembre 2021 le chef bureau principale des douanes après plusieurs années d'interruption des activités économiques dans cette localité¹⁴. Comme toutes les autres localités, la ville de Limani axe d'échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria a été affecté par l'insécurité de nombreuses populations ont ainsi pris la fuite ce qui a fragilisé l'économie.¹⁵ Le retour de la stabilité dans cette zone a ainsi permis de réhabiliter de nombreuses infrastructures détruites par Boko Haram et de relancer les activités économiques. En outre, La circulation des personnes et des marchandises sur le corridor Mora-Amchidé en allant vers le Nigeria est désormais devenu possible¹⁶. La coopération militaire a donc permis de réinstaurer la stabilité dans la zone touchée par l'insécurité et de promouvoir le redémarrage des activités économiques.

3. Impact au plan politico-militaire

On a assisté à la fin du conflit de Bakassi à un repli sur soi des Etats frontaliers mais depuis 2015, les relations entre le Cameroun et le Nigeria se sont beaucoup améliorées. La coopération militaire a de ce fait crée une grande proximité diplomatique non seulement entre les chefs d'état mais aussi entre les militaires. Depuis les rencontres des présidents Muhammadu Buhari et Paul Biya d'abord au Cameroun, ensuite au Nigeria et enfin au sommet régional de sécurité à Abuja, les relations entre les Etats se sont davantage renforcées. Les interactions se sont ainsi multipliées de part et d'autre entre les hauts cadres des deux armées. Selahdine Abbas Ibrahim accredité auprès de la République Fédéral du Nigeria a ainsi déclaré à ce sujet "Les relations historiques, d'amitié, de fraternité et de bon voisinage qui existent entre les deux pays se sont davantage raffermies grâce aux excellents liens personnels entre les présidents Paul Biya du Cameroun et Muhammadu Buhari du Nigeria¹⁷.

¹³ E. J., Ntap, Reprise des activités dans des villes camerounaises frontalières avec le Nigeria, VOA, Economie et Finance 17 mars 2021, en ligne, <https://www.voaafrique.com/a/reprise-des-activit%C3%A9s-dans-certaines-villes-camerounaises-frontali%C3%A8res-avec-le-nigeria/5816336.html>, consulté le 22 Juin 2022

¹⁴ <https://www.investiraucameroun.com/index.php/gestion-publique/1201-17362-fiscalite-apres-7-ans-d-absence-la-douane-camerounaise-reprend-du-service-a-limani-ancien-terreau-de-boko%C3%A9haram.html>. Consulté le 22 Juin 2022

¹⁵ *Ibidem*

¹⁶ E. J., Ntap, Reprise des activités dans des villes camerounaises frontalières avec le Nigeria, VOA, Economie et Finance 17 mars 2021, en ligne, <https://www.voaafrique.com/a/reprise-des-activit%C3%A9s-dans-certaines-villes-camerounaises-frontali%C3%A8res-avec-le-nigeria/5816336.html>, consulté le 22 Juin 2022

¹⁷ A., Tchuleu, l'armée nigériane en guest star, Cameroun tribune 17 mai 2018, disponible à l'adresse URL <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/19008/fr.html/larm%C3%A9e-nig%C3%A9riane-en-guest-star>, consulté le 17 juin 2021.

De 2015 à 2021 la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria a été très active ceci se démontre par une série de visite et de rencontre qui ont eu lieu au Cameroun. En effet, le Cameroun a reçu plusieurs nigériens parmi des délégations des militaires nigériens venues en visite d'étude dans les différentes académies militaires camerounaises, de même le Cameroun comme à la coutume d'inviter les troupes étrangères pour le défilé, les troupes nigérianes sont venues assistées à la parade du 20 mai à l'occasion de la célébration de la 46^{ème} fête nationale de l'unité. En Outre, les années précédentes, il a reçu tour à tour les personnalités de marques de l'armée nigériane parmi lesquels les généraux notamment le chef d'état-major de l'armée nigériane. Toutes ces rencontres fréquentes traduisent ainsi une parfaite entente qui s'est installée entre les hauts cadres chargés de la défense et de sécurité du Cameroun et du Nigeria.

Par ailleurs, de nombreuses concertations ont été menées entre les différents acteurs du Cameroun et du Nigeria au sein du comité de sécurité transfrontalier afin d'élaborer des stratégies efficaces contre les menaces qui sévissent leur territoire, ces rencontres ont ainsi permis de rapprocher les gouvernements à leur amener à travailler sur la même trajectoire. Ceci a également permis de mettre en confiance les deux Etats dans leurs champs d'action contre l'insécurité transfrontalière. Cette collaboration étroite s'est plus autant renforcée par des concertations sans faille entre les chefs politiques à travers l'envoi des émissaires c'est le cas par exemple le 24 mai 2021, le président de la République du Cameroun a reçu un émissaire du président de la république du Nigeria : Zubairu Dada, ministre délégué auprès du ministre nigérien des affaires étrangères¹⁸.

Autre analyse et apport de cette coopération, Contrairement à d'autres Etats africains qui en temps de crise sécuritaire ou conflit font appel à l'intervention des forces militaires étrangères, le Cameroun et le Nigeria sont restés à l'abri de toute ingérence étrangère, aucune force militaire étrangère ne s'est engagée dans les deux territoires pour lutter contre le terrorisme. Comme nous l'avons souligné dans nos précédentes pages, l'une des ambitions visées par ces deux Etats dans cette coopération militaire était de faire barrière à l'intervention des troupes étrangère car une telle présence s'accompagne toujours d'autres problèmes. Le Cameroun et le Nigeria ont su donc ménager leurs efforts en harmonisant leurs compétences pour contenir les menaces sécuritaires. En bref, la coopération militaire a permis de rapprocher et de mettre en collaboration les acteurs politiques notamment les membres des

¹⁸ Grégoire Djarmaila, Présidentiel, Cameroun-Nigeria : concertation continue, Cameroun tribune, 24 mai 2021 le lien <https://www.cameroun-tribune.cm./article.html/39988/fr.html/Cameroun-nigeria-concertation>, consulté le 20 juin 2022.

gouvernements des deux Etats frontaliers. Ceux-ci ont travaillé en étroitesse pour trouver des solutions aux problèmes sécuritaires qui minent leur frontière commune.

Pour ce qui est au plan militaire, la coopération a permis un rapprochement et collaboration étroite entre les hauts gradés et responsables des armées des deux Etats ce qui s'est manifestées par des visites et rencontres fréquentes. Maintenant sur le terrain d'opération elle a établi une parfaite communication entre les deux parties ceci s'est démontré sur le terrain par le partage des informations notamment le renseignement entre les troupes ; le soutien logistique ; la coordination et réalisations des opérations conjointes¹⁹. Les troupes camerounaises ont eu à intervenir sur le sol nigérian sous l'aval de leur haut commandement. Auparavant on n'avait ainsi jamais vu un tel engagement et rapprochement des deux parties bien que le comité de sécurité soit mis en marche en 2012, la collaboration était presque inexistante. Il faut donc le dire avec l'arrivée de Muhammadu Buhari, la coordination entre le Cameroun et le Nigeria est devenue excellente mais ceci résulte de la volonté des chefs d'Etats des deux pays²⁰. La formation continue des officiers au sein des académies militaires est également un champ de cette coopération qui a contribué au rapprochement et au renforcement des liens de solidarité et de fraternité des deux armées comme cela a été dans le passé.

II- PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA

La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria s'est beaucoup améliorée depuis 2015 et celle-ci a produit des résultats probants qui sont remarquables au plan sécuritaires, socio-économiques et politico militaires. Seulement, pour la rendre plus rayonnante et dynamique, il est judicieux qu'un accent soit mis sur un certain nombre d'aspect à savoir : sur le plan stratégique et opérationnel.

1. Perspectives au plan stratégique

Sur ce plan pour rendre la coopération militaire plus active et dynamique, le Cameroun et le Nigeria doivent organiser de réunions et conférences ; mettre en marche la pratique intense des exercices conjoints, créer un centre de coordination maritime bilatérale.

¹⁹ RFI, reportage Boko Haram : le Cameroun et Nigeria unissent leurs forces, 8 Octobre 2015, en ligne <http://www.rfi.fr/afrique/20151008/reportage-boko-haram-cameroun-nigeria-unissent-forces-amchidé-banki.html>, consulté le 22 mai 2023.

²⁰ *Ibidem*.

a. Organisation des réunions et conférences

Le Cameroun et le Nigeria pour renforcer et rendre perpétuelle leur coopération militaire, doivent tenir régulièrement des rencontres qui rassemblent les différents acteurs militaires à savoir : les personnels en charge de la défense et sécurité des deux Etats. Ces rencontres doivent donc se tenir de manière régulière entre les chefs d'unité en zone d'opération comme c'est le cas dans la lutte contre Boko Haram ; chaque trimestre entre les commandants des régions militaires des différentes zones frontalières, annuel englobant cette fois les responsables en charge de la défense ; les chefs d'états-majors ; les commandants des régions militaires ; les chefs d'unité des deux armées. Ces rencontres fréquentes permettront non seulement de renforcer les liens entre les militaires. Ces différents échanges permettront ainsi aux deux parties d'évaluer le niveau de coopération, de combler les limites et de trouver les moyens d'améliorer davantage leurs actions conjointes. L'organisation des conférences sur les questions de sécurité et défense est également l'une des actions qui pourra rendre plus active la coopération militaire. En tenant des conférences ceci permettra de mieux outiller les militaires mais aussi de les rendre plus aguerris. En plus, ces réunions et conférences contribueront davantage à solidifier les relations entre les deux forces armées mais aussi de favoriser une meilleure intégration des militaires. Une telle approche a été adoptée par la France et l'Allemagne dans les années 80. En effet, au lendemain de la deuxième guerre mondiale la France et l'Allemagne ont renoué leurs relations sur une nouvelle base de compréhension mutuelle et d'amitié²¹. Dans cette mouvance, les deux Etats ont mis en marche une coopération militaire étroite et coordonnées de leurs deux armées en signant le 22 janvier 1963 le traité d'Elysée²².

Cette coopération a ainsi connu une nouvelle dynamique dans les années 1980 sous le règne du président français François Mitterrand et du chancelier allemand Helmut Kohl. À partir d'octobre 1982, les deux hommes politiques se sont accordés pour l'intensification de leur coopération en matière de sécurité et de défense²³. Celle-ci s'est donc renforcée par des consultations semestrielles entre le président et le chancelier ; les échanges entre les ministres des affaires étrangères et de la défense des deux pays ; la mise en place d'un comité directeur pour préparer des rencontres, présidé par le directeur des affaires politiques des ministères des affaires étrangères ainsi que par le chef d'état-major des armées française et par l'inspecteur

²¹ S.B, Gareis, N., Leonhard., la coopération militaire franco-allemande : fer de lance des forces armées européennes ? p. 482. en ligne par le lien <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/487-GAREIS-AFRI 2010>. consulté le 19 mars 2023.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid*

de la Bundeswehr, la mise en place de trois groupes de travail permanents pour traiter de la stratégie, de la coopération militaire et de la coopération militaire en matière d'armement²⁴. Cette dynamique de coopération a apporté des résultats probants et a donné corps à de nouvelles formes de coopération notamment la création du Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS) par un protocole additionnel au Traité de l'Elysée le 22 janvier 1988²⁵. Ceci est donc un modèle de coopération militaire que les deux Etats frontaliers peuvent calquer et expérimenter pour rendre perpétuelle leur relation bilatérale au plan de défense et de sécurité.

b. Pratique conjointe des exercices militaires

La mise en pratique des exercices militaires conjoints est également l'une des stratégies que doivent adopter le Cameroun et le Nigeria. En effet, les deux Etats ont mis en place réciproquement dans leur territoire des centres d'enseignement supérieurs militaires en vue de renforcer les capacités intellectuels et stratégiques des officiers pour leur adapter aux nouveaux contextes des guerres. Seulement, en observant cette formation continue des officiers dans les académies militaires, on constate que celle-ci est plus théorique et est destinée à préparer les officiers stagiaires à occuper les postes de hautes responsabilités dans l'armée. Or, avec les menaces sécuritaires pressantes le long de leur frontière telles que : le terrorisme, les vellétés sécessionnistes ; la piraterie maritime ; les phénomènes de prise d'otage, de contrebande, les deux Etats frontaliers doivent plutôt mettre plus d'accent sur la pratique conjointe des exercices militaires à l'instar de *Flintlock*²⁶ et *Africa Lion*²⁷.

Des exercices militaires qui correspondent ou qui sont à l'image des situations ou paysages insécuritaires auxquelles ils font face au quotidien. Cette approche pratique contribuera non seulement à l'intégration des deux forces mais aussi à une meilleure opérabilité des troupes sur le terrain. Ces exercices permettront également de limiter le coût des formations et expertises des encadreurs occidentaux. Pour ce, il revient alors avantageux au deux Etats de créer les centres de perfectionnement ou de formation où se dérouleront ces

²⁴ *Ibid.*, p. 483.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ L'exercice *Flintlock* est une manœuvre militaire conjointes qui a été mise en place par les américains en 2005. Elle implique les soldats de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe sous la supervision d'AFRICOM (Commandement Militaire Américain pour l'Afrique) avec pour objectifs de renforcer les capacités des armées impliquées dans la lutte contre Al Quïda au Maghreb islamique. Lire à propos dans colonel Boubacar Diallo, les armées d'Afriques de l'ouest face à la menace des groupes politico-militaire, Edition Harmattan Guinée, 2016 P 163-164

²⁷ C'est un exercice conjoint entre le Maroc ; les Etats-Unis et d'autres pays donc l'objectif vise à renforcer les capacités opérationnelles des forces armées.

exercices militaires. Pour que le site d'emplacement du centre ne soit pas un apanage à un seul Etat, ces centres doivent être implantés dans leurs deux territoires. Ces exercices doivent se mener alternativement dans les deux territoires. Un tel projet nécessite alors que les accords de coopération entre les deux parties dans ce volet soient au préalable établis pour encadrer ces exercices militaires.

c. Création d'un centre de coordination maritime bilatérale

La zone de golfe de Guinée dont partagent le Cameroun et le Nigeria est très exposée. C'est le lieu où se déroulent de nombreuses activités criminelles et illicites. Bien que les deux Etats frontaliers coopèrent sous la bannière du Centre Interrégionale de Coordination (CIC) dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime, ceux-ci doivent tout de même mettre un pôle de coopération bilatéral par la création d'un centre de coordination maritime qui va assurer la sécurité des eaux territoriales des deux pays. Celui-ci doit donc avoir un programme élargi basé sur : le partage du renseignement, l'organisation et la réalisation conjointe des opérations en mer et sur les côtes ; la multiplication des exercices de simulations afin d'adapter et de mieux préparer les hommes.

d. Créer un partenariat d'assistance logistique

Le Nigeria s'est lancé dans la fabrication de son arsenal de guerre. Cette initiative a été prise par le président Muhammadu Buhari dès son accession à la magistrature suprême du Nigeria en 2015. Cette décision est survenue suite au refus des Etats Unis d'Amérique de vendre des armes au Nigeria invoquant des violations des droits de l'Homme pourtant confronté aux exactions de Boko Haram depuis des années²⁸. Alors s'exprimant devant ses officiers, le président nigérian a déclaré que l'armée de son pays ne devra plus dépendre de l'étranger pour ce qui s'agit de l'équipement militaire. Il a ainsi demandé la mise en place d'une modeste industrie de fabrication des armes. Dans ce contexte plusieurs industries d'armement ont ainsi été mises en place au Nigeria à savoir : *Defence Industries Corporation of Nigeria* qui fabrique des cartouches et des armes légères ; *Nigeria Naval Dock* qui construit des navires de patrouille et assure la maintenance de la flotte ; *Air Force Institute of technology, Proforce Compagny Limited*²⁹. Ces industries fabriquent ainsi une gamme variée d'armement.

²⁸ BBC New Afrique, le Nigeria va fabriquer des armes, 08 août 2015, en ligne <https://www.bbc.com/afrique/region/2015/08/150808-nigeria-arms-factory.html>, consulté le 22 juin 2022.

²⁹ Erwan de Cherisey, tribune quand l'Afrique fourbit ses armes, Jeune Afrique /politique, 13 juin 2019 en ligne <https://www.jeuneafrique.com/mag/786004/politique/tribune-quand-lafrique-fourbit-ses-armes/> consulté le 22 juin 2022.

Proforce Company Limited l'une de ces industries nigérianes spécialisées dans le matériel militaire a produit un véhicule blindé ARA conformément à la norme *STANAG Level 4* capable de transporter 12 hommes dont le pilote et le tireur. Les pays tels que le Rwanda ; la république centrafricaine et la cote d'ivoire ont acheté ces véhicules blindés auprès de l'industrie nigériane. En dehors de ces véhicules blindés, elle fabrique des armes dont Beryl M762 qui est un fusil d'assaut mais aussi des mortiers ; des grenades à main 81-mm ; des casques de protection et des casques pare-balles portables. Le Nigeria a produit un autre prototype de véhicule blindé dénommé Ezugwu MRAP (Ezugwu Mine Resistant Ambush Protected) comme son nom l'indique, un véhicule résistant aux mines et protégée contre les embuscades produit par l'entreprise nigériane pour l'industrie de la défense (Défense Industry Corporation of Nigeria) inauguré en décembre 2019.

Cette situation est ainsi profitable pour le Cameroun, il devrait alors signer des accords d'assistance logistique en vue de faire du Nigeria l'un de ces fournisseurs en matière d'équipement militaire. Ceci permettra alors de renforcer la coopération militaire entre les deux Etats. En acquérant du matériel auprès du Nigeria cela permettra au Cameroun de réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers.

Image 10 : blindés ARA fabriqués par les Industries d'armement du Nigeria



Source : Coups Francs, le Nigeria produit enfin ses propres véhicules blindés, mars 2022 en ligne par le lien <https://www.google.com/amp/s/www.coupsfrancs.com/le-nigeria-produit-afin-sespropres-vehicules-blindes/amp/>

Image 11 : véhicule blindé Ezugwe MRAP fabriqué par l'industrie nigériane DICON



Source : <https://fr.topwar.ru/164085-nigerija-sozdala-bronemashinu-ezugwu-klassa-mrap.html>

2. Perspectives au plan opérationnel

Il est question sur ce plan pour les deux états frontaliers de s'accorder mutuellement sur le droit de poursuite ; intensifier l'échange d'information et les opérations conjointes.

a. Accord mutuel sur le droit de poursuite

Une multitude d'Operations ont été menées par les unités de l'armée camerounaise et nigériane celle-ci se sont déroulées le plus le long de leur frontière et à l'intérieur du territoire nigérian et ceci conjointement dans le cadre bilatéral et multilatéral. On constate cependant que les opérations se sont déroulées dans le territoire nigérian étaient sous la bannière de la Force Multinationale Mixte (FMM) car un droit de poursuite de 25 km à l'intérieur du territoire nigérian a été autorisé³⁰. Néanmoins dans le cadre bilatéral, on compte quelques opérations qui ont été menée à l'intérieur du territoire nigérian. Quand bien même les troupes camerounaises ont eu à intervenir sur le sol nigérian ceci était sous le commandement de l'armée nigériane. L'opération *Deep punch 2*, *Thunder 1* et *Lafiya Dolé* en sont des exemples ou l'armée camerounaise çà été appelée à intervenir³¹. Mais seulement toute tentative autonome des troupes camerounaise à la poursuite des terroristes jusqu'au territoire nigérian

³⁰ I., Olawale et K., Alagaw Ababu, "Nouveaux arrangements de sécurité collective au sahel : étude comparative de la MNJTF et du G5 Sahel, Friedrich-Ebert-Stiftung", Paix et Sécurité en Afrique N° 31, p. 21.

³¹ M., Omar, A. C., Ndubuisi, "Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance", Rapport de recherche de l'ISS, juillet 2018, p. 11.

s'est toujours heurté à la réticence et refus du pays voisin. Ce refus de droit de poursuite est ainsi réciproque. Ceci étant, le Cameroun et le Nigeria gagnerait alors de se faire plus confiance en accordant plus de crédibilité dans leur coopération militaire en autorisant le droit de poursuite pour permettre une meilleure opérabilité des troupes dans la lutte contre Boko Haram. Le droit de poursuite « *the right of hot pursuit* » en anglais est le droit qui permet aux forces militaires d'un Etat de poursuivre au-delà de ses frontières les auteurs d'une infraction³². Les politiques que sont les chef d'Etat, doivent définir les règles et modalité du droit de poursuite précisé dans quelles contexte les troupes de l'Etat A doivent intervenir dans le territoire B. ceci les deux Etats doivent alors établir en communs accords le code de conduite du droit de poursuite.

b. Intensification des échanges d'informations et opérations conjointes

Les multiples offensifs qui ont été menées par les forces armées camerounaises et nigérianes ont conduit à l'affaiblissement du groupe terroriste et ceci en raison des grandes pertes qu'il a connu en termes d'hommes et du matériel. Des coups durs qui ont alors conduit à sa division en deux factions en 2016. D'après le rapport d'*International Crisis Group* (ICG) Boko Haram opère au Cameroun par petits groupes de trois à dix combattants attaque puis se disperse³³. Il est déployé le long de la frontière nigéro camerounaise. La nouvelle faction de Boko Haram dénommée Etat Islamique d'Afrique de l'Ouest (EIAO) dirigé par Abumusab Al-Barnawi opère sur le nord de l'Etat de Borno et sur le lac Tchad³⁴. En 2018 de nombreuses attaques de Boko Haram ont été répertoriées dans les localités de l'extrême nord Cameroun le bilan a fait état de plusieurs pertes en vies humaines donc 135 civiles et 18 militaires³⁵. Courant l'année 2019 de nombreux dégâts matériels et humains ont également été enregistrés, perpétrés toujours par la menace terroriste³⁶. De même, l'Etat Islamiste de l'Afrique de l'Ouest a multipliés les attaques dans les localités du nord est Nigeria. Ces attaques récurrentes de part et d'autre s'expliquent en raison du relâchement de la conduite des opérations sur le terrain par les deux forces armées. Les deux Etats doivent alors intensifier

³² Arnaud Houenou, "Le droit de poursuite en Afrique subsaharienne : Etat des lieux, défis et perspectives" ; in Revue Défense Nationale, Numéro 2015/4 (N° 779) en ligne <https://www.cairn.info/Revue-defense-nationale-2015-4-page-53-html>, consulté le 25 mai 2022.

³³ Rapport *International Crisis Group* (ICG), extrême nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte entre Boko Haram, N° 263/ 14 Aout 2018, p. 4.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ OFPRA, "Situation sécuritaire dans la région de l'extrême nord", DIDR, 2 Août 2019, p. 10 en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf.html, consulté le 10 Aout 2022

³⁶ *Ibid.*

l'échange de renseignement pour anticiper les attaques mais aussi poursuivre des opérations conjointes dans la lutte contre la menace terroriste qui persiste dans leur territoire respectif.

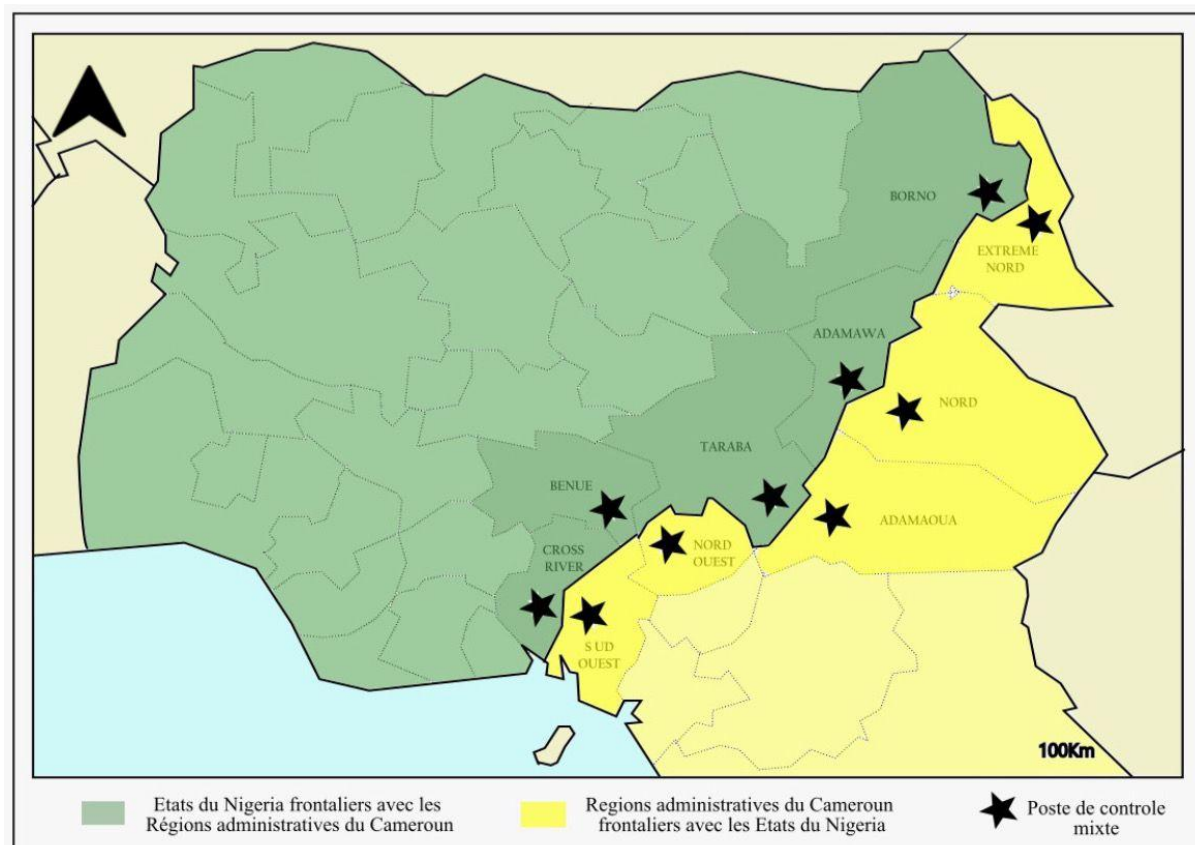
c. Mise en place des patrouilles mixtes

Le Cameroun et le Nigeria nous l'avons souligné plus haut ont en commun le long de leur frontière commune de 2100 km² une mosaïque de populations qui ont non seulement des traits socio linguistiques et culturels communs en plus ont des liens de parentés très étroits. Les déplacements de ces populations sont le plus souvent incontrôlés et sont à l'origine de nombreux problèmes sécuritaires comme le trafic et la prolifération des armes, l'incursion des bandes armées. Alors pour avoir un plein contrôle sur les mouvements de ces populations et de tenir tête à ces problèmes sécuritaires, les deux Etats limitrophes doivent mettre en place un système de patrouille mixte des frontières. Cette action doit alors s'accompagner par la mise en place des éléments des forces défenses dans chaque poste de contrôle douanier qui se situe à proximité des frontières pour veiller sur le mouvement des populations qui partent d'une localité à une autre au-delà des frontières d'un Etats, si inexistant ils doivent être implantés.

Comme le montre la carte ci-après, le Cameroun est limitrophe de cinq états du Nigeria qui sont : Borno ; Adamawa ; Taraba ; Benue et Cross River. De même, le Nigeria est limitrophe de cinq régions administratives du Cameroun à savoir la région de l'Extrême-nord ; Nord ; Adamaoua ; Nord-Ouest et Sud-Ouest. Alors, la mise en place des postes de contrôles abritant des unités des forces armées à proximité des frontières permettra l'intervention le plus rapidement possible en cas d'agression ou attaques des bandes armées dans les villages mais aussi, cette mesure permettra à long terme de réduire les activités malveillantes organisées par les groupes armés tels que Boko Haram ; les mouvements séparatistes et autres mouvements armés existants. En outre, ceci contribuera à renforcer les mesures de confiance, la solidarité et la communication entre les deux éléments de défense. Ceci est une approche qui a été mise sur pied par les allemands et français. Ces deux puissances dans le cadre de leur coopération militaire ont mis en place une unité commune dans les années 1989 dénommée la Brigade Franco-Allemande le but étant de promouvoir une intégration militaire plus avancée³⁷.

³⁷ S.B, Gareis, N., Leonhard., la coopération militaire franco-allemande : fer de lance des forces armées européennes ? p. 490., en ligne par le lien <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/487-GAREIS-AFRI 2010.pdf>

Carte n° 7 : Emplacement des postes de contrôle mixte



Source : Carte réalisée par Zo'o Junior, 12 décembre 2022

En définitive, à la suite de nombreuses exactions perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram, une coopération militaire solide a été mise en place par le Cameroun et le Nigeria à partir de 2015. Celle-ci s'est réalisée sous l'impulsion ou la volonté des présidents Paul Biya et Muhammadu Buhari. Cette alliance entre les deux Etats frontaliers a apporté ainsi des résultats probants au plan sécuritaire notamment l'affaiblissement de la capacité offensive des terroristes lors des opérations menées dans le cadre bilatérale et multilatéral ; la récupération des localités occupées par la menace terroriste, le retour des populations en fuis durant les attaques. Au plan économique, elle a contribué à la réouverture des voies de communication barrées par l'insécurité, à la relance des activités économiques dans les zones affectées par les attaques. Au plan politico-militaire, elle a créé la proximité entre les deux pays suite à de multiples visites d'échange et rencontres. Cette coopération militaire s'est ainsi beaucoup améliorée mais pour la rendre plus dynamique les deux Etats doivent pratiquer des exercices militaires conjoints ; mener régulièrement des réunions ; créer un centre de coordination maritime bilatéral ; autoriser le droit de poursuite réciproque ; intensifier des opérations conjointe et l'échange de renseignement.

CONCLUSION GENERAL

La présente étude qui s'achève a abordé les relations entre le Cameroun et le Nigeria du conflit à la coopération militaire de 1961 à 2021, la problématique centrale était de savoir pourquoi le Cameroun et le Nigeria se sont engagés pour une coopération autrement dit quelles sont les motivations ayant conduit les deux Etats frontaliers à mettre en marche la mutualisation de leurs forces. Nous avons donc tout au long de notre analyse apportée des éléments de réponse à cette interrogation. Dans un travail structuré autour de quatre grands chapitres, nous avons tour à tour montré les difficiles rapports qui ont existé entre le Cameroun et le Nigeria au sujet de leur frontière ; évoqué les événements qui ont conduit au rapprochement des deux Etats frontaliers et favoriser la nécessité d'une coopération militaire; présenté les acteurs qui interviennent ; montré les instruments juridiques qui encadrent cette coopération, puis montré son fonctionnement afin , nous avons présenté l'impact de cette coopération militaire en ressortant quelques perspectives. Dans ces différents chapitres nous sommes parvenus à des analyses suivantes :

Le Cameroun et le Nigeria sont deux pays frères qui partagent non seulement une longue frontière mais aussi une population mosaïque aux valeurs sociolinguistiques et culturels identiques ; en plus, ont une même histoire qui date depuis la période post-première guerre mondiale. Ces deux pays frontaliers ont toujours vécu en harmonie. Malheureusement, malgré les liens multiformes dont ils ont en commun, ceux-ci sont entrés en conflit dans les années 1993. Ce conflit tire ses origines de la contestation des frontières héritées de la colonisation. Le Nigeria avait remis en cause ces frontières avec le Cameroun. La zone litigieuse la plus contestée n'était rien d'autre que la péninsule de Bakassi territoire situé au fond du golfe de Guinée possédant d'énormes richesses. Les relations entre les deux Etats frontaliers sont devenues très tumultueuses dès ces moments, marquées par de nombreuses incursions ; provocations ; agitations des populations et forces armées nigérianes. Suite à l'incursion des troupes nigérianes sur la péninsule Bakassi sous prétexte de protéger leur population a ainsi marqué le début des hostilités en 1993, les deux Etats sont entrés finalement en conflit. Le Cameroun a entrepris de nombreuses démarches pour résoudre pacifiquement le différend qui l'opposait à son voisin celui-ci fut finalement exposé devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui reconnut la souveraineté camerounaise par décision rendu le 10 octobre 2002. Le Nigeria a fini par céder la péninsule au Cameroun conformément aux accords de *Greentree* signé par les présidents Paul Biya et Obasanjo en présence de l'ONU en juin 2006.

Les relations entre le Cameroun et le Nigeria Au lendemain de ce conflit furent marquées par un climat froid et timide ceci en raison de la méfiance réciproque qui s'est installée. Ce mauvais climat n'a pas duré longtemps. Les événements qui ont conduit au rapprochement de ces deux Etats et favorisé la nécessité d'une coopération militaire sont entre autres l'irruption de la secte islamiste Boko Haram au Nigeria, son extension au de-là des frontières et sa montée en puissance à partir de 2015. Suite aux exactions multiples causées par ce groupe terroriste, les deux Etats se sont trouvés dans l'urgente nécessité d'harmoniser leurs forces. Seulement, l'approche d'une coopération militaire a été difficile dans un premier temps en raison de la divergence des politiques des chefs d'Etat que sont le président Paul Biya et Goodluck Jonathan. La mutualisation des forces s'est rendue finalement possible grâce à l'arrivée d'un nouveau dirigeant à la tête de l'Etat Fédéral du Nigeria à savoir Muhammadu Buhari, ancien général d'armée. Celui-ci par son engagement et sa détermination d'en découdre avec la menace terroriste, s'est rendu au Cameroun afin de raffermir et relancer ces relations qui se sont détériorées par le passé. Trois fois successives, les présidents Paul Biya et Buhari se sont rencontrés. D'abord au Cameroun, ensuite au Nigeria et enfin au sommet régional de sécurité. Au cours de celles-ci, les deux hommes d'états ont réaffirmé leur volonté de mutualiser leurs forces afin de briser la menace sécuritaire qui pèse le long de leur frontière commune Ces différentes rencontres ont permis aux deux chefs d'Etat de poser les jalons d'une coopération militaire, L'enjeu de cette coopération étant la recherche de l'équilibre sécuritaire, la réinstauration de l'économie perturbée par l'insécurité ; la préservation de la souveraineté, l'élaboration conjointe des stratégies. Et ceci reposant sur les grands défis tels que la mise en place d'une collaboration étroite ; le partage d'information, l'intervention et l'interopérabilité des forces armées.

Cette volonté de mutualisation des forces des deux Etats a ainsi mit en scène plusieurs acteurs notamment politiques ; tels que chefs d'états, responsables en charges des questions de défense et de sécurité ; les gouverneurs des régions et d'Etats ; les acteurs diplomatiques tels quel les hauts commissaires, les émissaires, les attachés militaires et les acteurs militaires constitué des hauts gradés de l'armées, les chefs d'Operations ceux-ci ont chacun apporté une part importante dans ce partenariat. Quant à ce qui concerne des instruments juridiques qui encadrent la coopération, il est à relever qu'il n'existe pour le moment aucun accord cadre formel de coopération militaire qui a été conclu par les deux Etats , nous avons tout de même constaté que dans le cadre bilatéral, bien avant les deux Etats avaient conclu des accords qui font référence et définissent les pans de coopération dans la lutte contre les menaces

sécuritaires le long de leur frontière il s'agit : du Protocol d'accord du Comité de Sécurité Transfrontalier (CST); le mémorandum d'entente relatif au CIC. Par ailleurs dans le cadre multilatéral, la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est encadré par le CONOPS document relatif à la Force Multinationale Mixte. C'est donc sous la base de ces différents accords que fonctionne la coopération militaire.

Pour ce qui est du fonctionnement, la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est entrée enjeu à partir de 2015 celle-ci s'est déroulée à la fois dans le cadre bilatéral et multilatéral. Cette coopération s'est intensifiée au niveau bilatéral premièrement par des visites d'échanges et rencontres. Après la rencontre des deux chefs d'état, le Cameroun a reçu la visite de plusieurs nigériens parmi lesquels des délégations des militaires venues en visite d'étude ; les troupes nigérianes venues en parade pour la fête de l'unité nationale ; plusieurs hautes cadres de l'armée nigériane donc le chef d'état-major. Dans la même mouvance, les cadres et personnels de l'armée camerounaise ont eu à se rendre au Nigeria. Quant aux rencontres, les délégations en charge de la sécurité et de défense des deux Etats se sont rencontrées à plusieurs reprises dans le cadre des travaux du comité de sécurité des frontières dans l'optique d'établir des stratégies de lutte contre les menaces sécuritaires qui pèsent le long des frontières.

Cette coopération s'est aussi intensifiée par la réalisation des opérations conjointes. Les troupes camerounaises et nigérianes ont mené des opérations conjointes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram mais aussi ont élargi leur coopération dans le cadre de la lutte contre les mouvements séparatistes. L'action des deux pays n'est pas en reste pour ce qui est de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de guinée même si elle reste restreinte dans le cadre du CIC. Les éléments de la marine des deux Etats coopèrent au sein du centre interrégional de coordination la coopération se manifeste ainsi dans ce cadre par une parfaite communication et collaboration. En plus, l'échange de compétence dans les académies militaires est aussi un pôle de coopération. Pour renforcer les capacités de leurs officiers sur le terrain et les adapter aux nouveaux contextes de guerre entre les deux Etats forment réciproquement leurs officiers au sein des académies militaires. Dans le cadre multilatéral, la coopération militaire s'est actionnée au sein de la Force Multinationale Mixte par une collaboration étroite des officiers nigériens et camerounais au niveau du commandement mais aussi au niveau des opérations les forces armées des deux Etats ont mené de nombreuses opérations conjointes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.

La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria qui s'est établie et intensifiée à partir de 2015, a apporté des résultats probants notamment sur le plan sécuritaire, la multiplication des offensives conjointes des forces armées des deux Etats au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral dans le cadre de la lutte contre Boko Haram ont permis d'amoindrir la capacité offensive des terroristes sur le terrain, en plus plusieurs adeptes ont été neutralisés ainsi que leur arsenal de guerre, les camps d'entraînement ont été détruits ; dans cette circonstance alors nombreux parmi eux se sont rendus auprès des forces de défense. En plus, plusieurs territoires occupés par ces forces terroristes ont ainsi été récupérés progressivement. Ces victoires enchaînées sur des terroristes ont ainsi conduit au retour graduel de la stabilité dans les zones affectées par la guerre. Dans le cadre de la lutte contre les mouvements sécessionnistes, la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria a été très bénéfique dans la mesure où le Nigeria a apporté son soutien au Cameroun en neutralisant un réseau de mercenaires et de trafic d'armes qui alimentent la guerre dans ces zones anglophones mais aussi en mettant aux arrêts tous les séparatistes réfugiés dans son territoire.

Au plan économique, la coopération militaire a permis la relance des activités économiques dans les zones frontalières du Cameroun et du Nigeria menacées par Boko Haram. Lors de la montée en puissance du groupe terroriste, de nombreuses voies reliant les deux Etats ont été barrées ce qui a affecté l'économie. Grâce à des opérations menées par les forces de défense du Cameroun et du Nigeria, la stabilité a ainsi refait son lit, l'économie perturbée par la menace sécuritaire a pu se relancer car les voies de communication ont été réouvertes. Cette situation sécuritaire a ainsi favorisé le retour des populations.

Au niveau politique, la coopération militaire a créé une grande proximité entre les politiques, ainsi que les membres du gouvernement de la diplomatie et des questions sécuritaires car ceux-ci sont plus d'autant restés figés sur les questions sécuritaires qui relient leurs territoires, au niveau militaire, elle a favorisé une collaboration plus étroite entre les hauts cadres et chefs d'armée. Certes la coopération militaire a apporté des résultats probants mais alors pour la rendre plus dynamique et intense, le Cameroun et le Nigeria doivent au plan stratégique mettre en marche la pratique des exercices militaires conjoints à l'instar de l'exercice de *Flintlock*, créer un centre de coordination maritime bilatéral pour la lutte contre la piraterie maritime, organiser régulièrement des réunions et des conférences ; au plan opérationnel les deux Etats frontaliers doivent multiplier et intensifier les opérations dans le cadre de la lutte contre Boko Haram intensifier également l'échange de renseignements.

Au regard de la proximité des frontières, la similarité des populations et les flux d'échanges transfrontalières menés par ces peuples, les menaces sécuritaires identiques et communes, le Cameroun et le Nigeria sont contraint de coopérer ensemble pour garantir à long terme leur sécurité mutuelle. Comment donc envisager une coopération militaire étroite et à long terme lorsque le Nigeria semble toujours revenir en charge sur la question de la péninsule de Bakassi ? La réflexion sur la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est loin d'être épuisée nous envisageons pousser plus loin nos analyses sur l'action du comité de sécurité transfrontalière Cameroun Nigeria dans la lutte contre les groupes armés.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Autorisation de recherche de l'Université de Yaoundé I

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
FACULTE DES ARTS LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
FACULTY OF ARTS LETTERS AND HUMANS
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

Siège : bâtiment annexe FALSH-UYI, à coté AUP

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'histoire de la Faculté Des Arts, Lettres Et Sciences Humaine De L'université De Yaoundé I, atteste que l'étudiant **ZO'O ZO'O Junior**, matricule **16E615**, est inscrit en Master II dans ledit Département, option Histoire Des Relations Internationales. Il mène sous la direction du **Pr DZE NGWA Willibroad** (Maitre de Conférences) une recherche universitaire sur le thème : *« forces et enjeux de la coopération militaire Cameroun-Nigéria (1967-2015) »*.

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentation, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le **1.7. MARS 2021**

Le Chef de Département

Bokagne Betobo Edouard
Maitre de Conférences

Annexe n° 2 : Lettre de validation de l'autorisation de recherche du MINDEF

REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix-Travail-Patrie</i> ----- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ----- MINISTERE DE LA DEFENSE -----		REPUBLIC OF CAMEROON <i>Peace-Work-Fatherland</i> ----- PRESIDENCY OF THE REPUBLIC ----- MINISTRY OF DEFENCE -----
Yaoundé, le <u>08 FEV 2022</u>		N° <u>L00511</u> /LE/MINDEF/01

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE.
 THE MINISTER DELEGATE AT THE PRESIDENCY IN CHARGE OF DEFENCE

A

Monsieur ZO'O ZO'O Junior,
étudiant à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences
Humaines à Université de Yaoundé I

S/C
Monsieur le Recteur de l'Université de Yaoundé I
BP :337 Tel/fax : 22221320

OBJET : Demande d'autorisation de mener des recherches académiques

REFERENCE : V/L en date du 30/11/2021

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance de référence et dont l'objet est repris en marge,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à mener vos recherches au Ministère de la Défense.

Vous voudrez bien prendre attache avec les responsables de l'Etat-Major des Armées, déjà instruits par mes soins à cet effet.

Toutefois, vous serez astreint à l'obligation de réserve par rapport à tout document ou information sensible dont vous pourriez avoir connaissance au cours de vos recherches.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée. /-



BETI ASSOMO Joseph

Copie à :
 - CEMA
 - DRH

Annexe n° 3 : programme de stage de recherche

REPUBLIQUE DE CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE

ETAT-MAJOR DES ARMEES



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF DEFENCE

DEFENCE HEADQUARTERS

ETAT: DE
DATE: 08 JUN 2022
D41P: 000/125

MESSAGE PORTE

ORIGINE : CEMA

DESTINATAIRES :

ACTION : - SCO/EMA
- SCEGRI/EMA
- DIVCOOP
- COMESIG



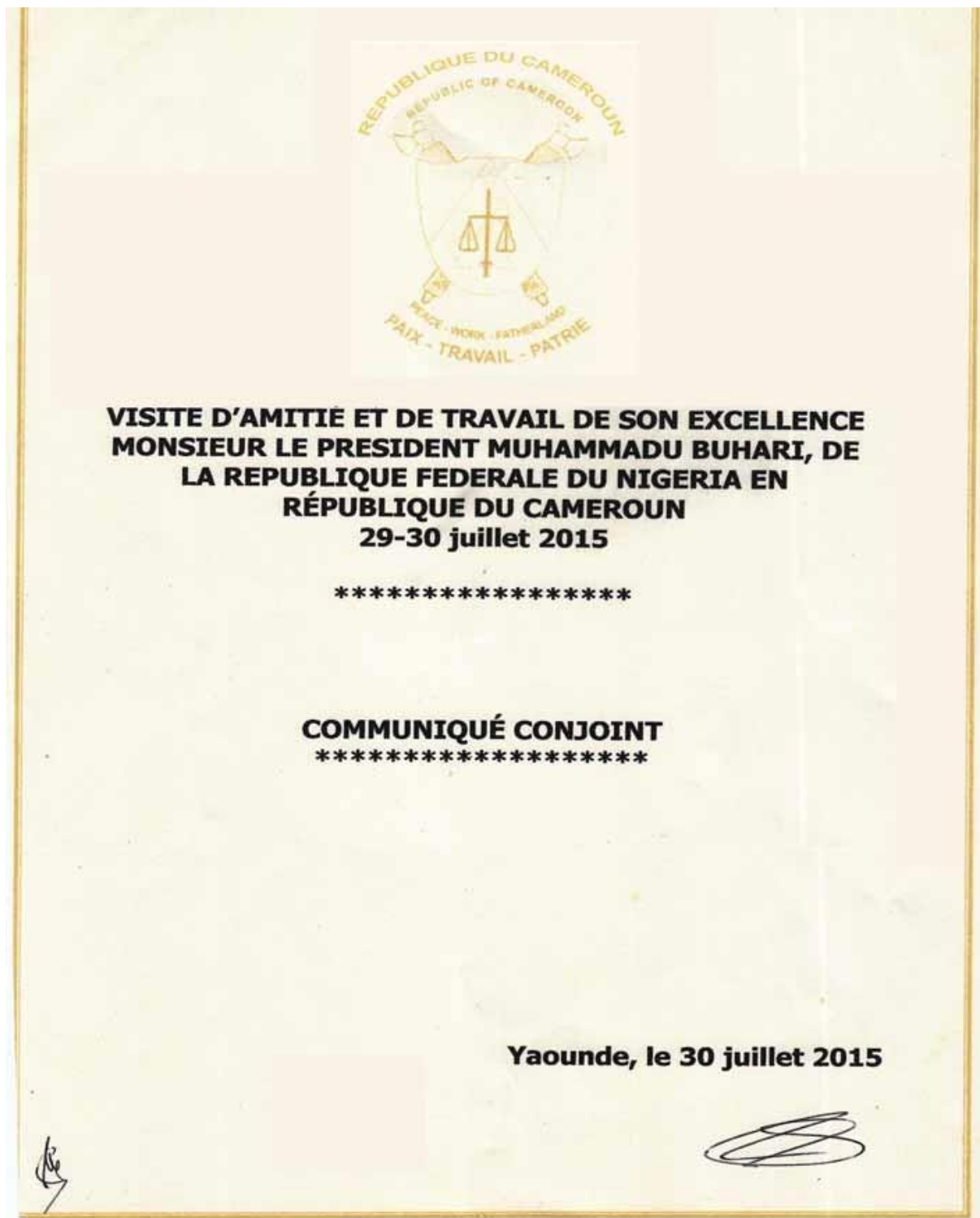
N° 0 2 2 2 2 6 /MP/MINDEF/EMA/1022 DU 0 3 JUN 2022 xx **OBJET**
xx **AUTORISATION D'EFFECTUER DES RECHERCHES**
ACADEMIQUES xx REF N° 00511/LE/MINDEF/01 DU 08/02/2022 xx
HVFC xx EN VUE OBJET xx **VB ACCUEILLIR MONSIEUR ZO'O ZO'O**
JUNIOR DANS VOS SERVICES ET LUI APPORTER L'ENCADREMENT
NECESSAIRE DANS LE CADRE DE SES RECHERCHES SELON
CALENDRIER CI-APRES xx **SCO/EMA** xx 06 AU 09 JUN 2022 xx
SCEGRI xx 13 AU 16 JUN 2022 xx **DIVCOOP** xx 20 AU 23 JUN 2022
xx **COMESIG** xx 27 AU 30 JUN 2022 xx ET FIN./.

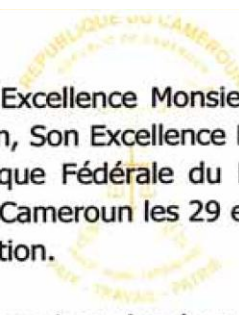
Le Général de Corps d'Armée **René Claude MEKA**,
Chef d'Etat-Major des Armées



Pour le G.C.A. Chef d'Etat-Major des Armées
Le Général de Division TCHAMO Hector Marie
Major-Général de l'Etat Major des Armées



Annexe n° 4 : Bilan de visite d'amitié et de travail entre le président Buhari et Paul Biya




A l'invitation de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, a effectué une visite d'amitié et de travail au Cameroun les 29 et 30 juillet 2015, accompagné d'une importante délégation.

1. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des excellentes et historiques relations d'amitié, de fraternité et de bon voisinage qui existent entre les deux pays.
2. A son arrivée à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, a été accueilli par son homologue, Son Excellence Monsieur Paul Biya, en présence des corps constitués nationaux et du corps diplomatique.
3. Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, a, en son nom propre, au nom du gouvernement et du peuple camerounais, souhaité la bienvenue et un agréable séjour en terre camerounaise à son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria.
4. Les deux Chefs d'Etat se sont entretenus dans une atmosphère empreinte d'amitié et de fraternité et ont fait un large tour d'horizon des questions bilatérales, régionales et internationales.
5. Abordant les questions de sécurité, les deux Chefs d'Etat ont relevé avec satisfaction l'affaiblissement en cours des capacités opérationnelles de Boko Haram. Ils ont condamné les attentats terroristes perpétrés par Boko Haram dans les pays du Bassin du Lac Tchad et exprimé leurs condoléances et leur compassion à l'égard des victimes civiles et militaires de Boko Haram. Ils ont renouvelé leur soutien à la Force Multinationale Mixte dans la guerre contre Boko Haram. Ils ont également exprimé leur détermination commune à éradiquer Boko Haram et, dans cette optique, ont convenu, entre autres, d'intensifier l'échange des renseignements entre les services de sécurité des deux pays.

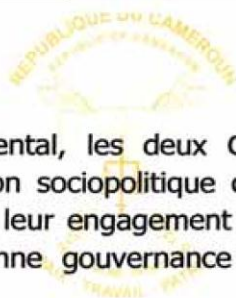


6. Le Président Muhammadu Buhari a réaffirmé la détermination de son pays de renforcer la coopération avec le Cameroun et les autres pays voisins, en vue de l'élimination sans délais de ce phénomène.
7. Les deux Chefs d'Etat se sont engagés à renforcer la coopération sécuritaire tout le long de leur frontière commune sous les auspices du Comité de Sécurité Transfrontalière Cameroun-Nigeria et dans le cadre de la mise en œuvre du concept des opérations stratégiques approuvées par le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission du Bassin du Lac Tchad et le Benin, tenu à Abuja, le 11 juin 2015.
8. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de l'amélioration de la surveillance des espaces maritimes des deux pays, grâce aux efforts conjoints au sein des institutions interrégionales. Face à la persistance des attaques en mer, ils ont décidé de renforcer leur coopération sécuritaire pour faire des côtes, des eaux territoriales et de la haute mer dans l'espace du Cameroun et du Nigeria, des lieux où règne la sécurité.
9. S'agissant des relations bilatérales, les deux Chefs d'Etat se sont félicités de l'exemplarité de la coopération entre les deux pays à travers la Grande Commission Mixte de Coopération qui couvre tous les secteurs socio-économiques de développement à savoir ; la sécurité, la santé, l'agriculture, l'éducation, le commerce, l'énergie, les infrastructures, l'environnement, la forêt, l'eau, et les affaires consulaires.
10. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de la tenue de la première réunion des Gouverneurs des États fédérés/Régions frontalières entre le Cameroun et le Nigeria et ont appelé à la tenue régulière des réunions de ladite instance pour renforcer la coopération transfrontalière entre ces deux pays frères.



- 
11. Les deux Chefs d'Etat ont convenu de la tenue à Abuja au Nigeria, d'ici octobre 2015, de la première session du Comité des Affaires Consulaires et d'Immigration Cameroun-Nigeria, en vue de procéder à la revue du Protocole d'Accord en matière de Libre circulation des Personnes et des Biens, signé en 1963.
 12. Ils ont également décidé de renforcer les excellentes relations économiques et commerciales entre la République du Cameroun et la République Fédérale du Nigeria par la promotion des investissements de part et d'autre des deux pays, en convoquant un Forum d'Affaires entre le Cameroun et le Nigeria à Abuja, à une date qui sera convenue de commun accord.
 13. Les deux Chefs d'Etat ont appelé à l'achèvement dans les brefs délais des travaux de construction du corridor routier Bamenda-Enugu. Ils ont également décidé d'accélérer les études de faisabilité en vue de la construction d'un pont sur le Mayo-Tiel, d'une part, et de la route Gamborou-Ngala-Kousseri, d'autre part.
 14. Les deux Chefs d'Etat ont pris acte de la satisfaction exprimée par le Secrétaire Général de l'ONU, dans son dernier rapport sur les activités du bureau de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, de janvier à juin 2015, relatif à l'état d'avancement des travaux de la démarcation de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigeria. Ils ont convenu d'accorder une suite favorable à la recommandation du Secrétaire Général de l'ONU relative à la finalisation avant la fin de l'année 2015 des travaux de démarcation de la frontière terrestre afin de se consacrer à l'amélioration de la coopération transfrontalière.
 15. Les deux Chefs d'Etat ont salué l'Accord sur la coopération transfrontalière en matière d'hydrocarbures déjà paraphé, et ont convenu d'accélérer le processus de signature en vue de son opérationnalisation.





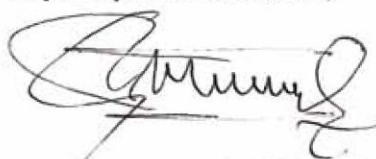
16. Sur le plan continental, les deux Chefs d'Etat ont procédé à l'examen de la situation sociopolitique qui prévaut sur le continent africain en réaffirmant leur engagement à contribuer à la promotion de la paix, de la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie en Afrique.
17. Les deux Chefs d'Etat ont salué la tenue prochaine d'un Sommet CEEAC-CEDEAO en vue de la mutualisation des efforts pour combattre la secte terroriste Boko Haram. Ils ont également salué les engagements pris lors du Sommet extraordinaire de la CBLT et le Benin, tenu le 11 juin 2015 à Abuja. Ils ont exprimé leur gratitude à l'endroit de l'ONU, de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de la CEEAC et des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur solidarité agissante dans la guerre contre Boko Haram.
18. Les deux Chefs d'Etat ont également réitéré leur soutien à la mise en œuvre du Programme Quinquennal d'Investissement 2013-2017 de la CBLT, visant à sauvegarder le Lac Tchad, à restaurer son écosystème et à promouvoir le développement socio-économique des populations vivant dans le Bassin.
19. Au plan international, les deux Chefs d'Etat ont pris note des propositions et recommandations encourageantes de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement ayant eu lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Ils fondent des espoirs légitimes, d'une part, dans la négociation d'un accord universel, ambitieux et équitable sur les changements climatiques lors de la Conférence internationale de Paris sur les Changements Climatiques, et, d'autre part, dans l'adoption du projet de programme de développement pour l'après-2015 par le Sommet de Haut Niveau prévu en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2015.

développement pour l'après-2015 par le Sommet de Haut Niveau prévu en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2015.

20. Les deux Chefs d'Etat ont par ailleurs appelé à plus de concertations à tous les niveaux, afin de consolider les excellentes relations existant déjà entre les deux pays.
21. Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, à son gouvernement et au peuple frère du Cameroun, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés ainsi qu'à l'ensemble de sa délégation.
22. Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, a invité son homologue du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à effectuer une visite d'amitié et de travail au Nigeria. Cette invitation a été acceptée avec plaisir et la date sera fixée ultérieurement par voie diplomatique.

Fait à Yaoundé, le 30 juillet 2015 en langues française et anglaise, les deux versions faisant foi.

**Pour le Gouvernement de la
République du Cameroun,**



**Pr. Pierre MOUKOKO MBONJO
MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES**

**Pour le Gouvernement de la
République Fédérale du Nigeria,**



**ALIYU ISMA'ILA
SECRETAIRE PERMENENT
MINISTERE DE LA DEFENSE**

**Annexe n° 5 : accord portant création du comité de sécurité transfrontalière Cameroun
Nigeria**

ACCORD
PORTANT CREATION DU COMITE DE SECURITE
TRANSFRONTALIERE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
ET
LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
(d'une part) ;

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA
(d'autre part) ;

(ci-après dénommés « les Parties »)

Désireux de renforcer les liens traditionnels d'amitié et de coopération entre les deux Parties, basés sur les principes de coexistence pacifique, de non agression, de respect mutuel de la souveraineté de l'autre Partie ;

Ayant en esprit les dispositions de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002, définissant les frontières entre les deux pays, les résolutions de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) définissant la frontière dans la région du Lac Tchad, ainsi que l'Accord de Greentree du 16 juin 2006;

Conscientes de l'adhésion de des deux pays aux principes de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Commission du Golfe de Guinée et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), ainsi que de la nécessité de promouvoir la coopération, la paix et la sécurité au niveau de la sous-région, dans un cadre bilatéral tel que la Commission mixte Cameroun-Nigeria ;

Déterminées à éradiquer les activités criminelles persistantes le long de leur frontière commune, et à y promouvoir la paix et la sécurité pour le bien-être de leurs peuples respectifs,

Sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er} : Définition

Aux fins du présent Accord, l'expression, « *évaluation de la situation de la sécurité* » s'entend comme l'estimation ou l'appréciation de l'importance de la menace décelée à la frontière par l'une ou l'autre Partie et/ou l'évolution de la situation par rapport à la dernière évaluation.

Article 2 : Objet

Les Parties instituent par le présent Accord un Comité de Sécurité Transfrontalière entre la République du Cameroun et la République Fédérale du Nigeria, ci-après dénommé le « Comité ».

Article 3 : Champ d'application

1. Le Comité a pour mission d'intensifier la coopération entre les deux pays en matière de sécurité transfrontalière.
2. Le Comité met en place des mécanismes appropriés aux fins d'une coordination et d'une gestion efficaces des questions de sécurité le long de leur frontière commune.
3. Dans la poursuite de cet objectif, le Comité procède à l'évaluation de la situation de la sécurité aux frontières entre les deux pays et propose, en tant que de besoin, des mesures pouvant remédier aux éventuels problèmes identifiés.
4. Les conditions et modalités pratiques de la mise en œuvre de la coopération en matière de sécurité entre les deux pays sont précisées par voie d'arrangements techniques spécifiques.
5. Les activités organisées sur le territoire de l'une ou l'autre des deux Parties sont soumises au consentement de l'Etat d'accueil et aux conditions agréées dans les arrangements techniques prévus au paragraphe précédent.

Article 4 : Principes de la coopération en matière de sécurité

1. Les Parties s'engagent, sur les questions de sécurité, à ne tolérer ni l'utilisation de leur territoire respectif par les forces rebelles, ni toute autre forme d'agression ou de déstabilisation de l'autre Partie.
2. Aucune des structures prévues dans le présent Accord n'est concurrentielle des mécanismes de sécurité collective auxquels les Parties font partie dans leurs sous-régions respectives.

Article 5 : Domaines de coopération

1. Les Parties s'engagent à coopérer dans les domaines suivants :
 - a. l'échange d'informations et d'expériences en matière de sécurité ;

- b. les investigations, enquêtes, études et recherches diligentées contre les actes d'insécurité transfrontalière ;
 - c. la conduite des opérations de surveillance des frontières entre les deux pays.
2. Les Parties peuvent convenir de commun accord de toute autre activité dans le domaine de la sécurité.

Article 6 : Organisation du Comité

1. Le Comité est co-présidé par les Ministres en charge de la sécurité des deux pays, agissant en qualité de Points Focaux dans le cadre du présent Accord.

Il comprend en outre comme membres, sur la base d'une composition paritaire, les représentants des Ministères en charge des Affaires Etrangères / Relations Extérieures, de la Défense, de la Sécurité, de la Justice, de l'immigration et des Douanes.

2. Sans préjudice de la composition du Comité, les Parties se réservent le droit de coopter au sein dudit Comité tout organisme national dont l'expertise ou l'appui sont nécessaires à l'accomplissement effectif des missions assignées au Comité.
3. Le Comité peut créer, en cas de besoin, des sous-comités chargés d'étudier des questions liées à un ou plusieurs domaines particuliers de coopération en matière de sécurité.

Article 7 : Fonctionnement du Comité

1. Le Comité se réunit deux (2) fois par an en sessions ordinaires, alternativement au Cameroun et au Nigéria.

Il peut également se réunir en session extraordinaire, à la demande de l'une des Parties.

2. L'ordre du jour de chaque réunion fait l'objet d'un échange de propositions par voie diplomatique, au plus tard un mois avant l'ouverture de chaque session et est adopté le premier jour de ladite session. Les travaux du Comité sont sanctionnés par un procès-verbal signé par les deux chefs de délégation.

Article 8 : Echange d'informations classifiées

1. Les Parties protègent les informations classifiées auxquelles elles peuvent avoir

accès dans le cadre du présent Accord en conformité avec leur réglementation nationale respective.

2. Aucune information classifiée reçue par l'une des Parties dans le cadre du présent Accord ne peut être, d'une quelconque manière, diffusée ou divulguée à des tiers ou à des personnes ou entités non autorisées par l'autre Partie, et sans son consentement préalable.
3. Les informations classifiées sont transmises uniquement par voie officielle ou par des procédures agréées entre les points focaux.

Article 9 : Communication

En leur qualité de Points Focaux, les Ministres en charge de la sécurité des deux pays, co-présidents du Comité, s'engagent à maintenir une communication directe sur toutes les questions découlant du présent Accord.

Article 10 : Règlement des différends

Tout différend lié à l'interprétation ou à l'application du présent Accord est réglé à l'amiable entre les Parties par voie de consultations au sein du Comité institué à l'article 2 du présent Accord ou de négociations directes entre les Parties par la voie diplomatique.

Article 11 : Protocoles additionnels

Les Parties peuvent convenir d'adopter des protocoles additionnels au présent Accord.

Article 12 : Entrée en vigueur - Durée - Amendements

1. Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties.
2. Il est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes similaires.
3. Les Parties peuvent, à tout moment et d'un commun accord, amender par écrit le présent Accord. Tout amendement accepté par les Parties entre en vigueur par échange de Notes par voie diplomatique.

Article 15 : Dénonciation

1. Chaque Partie peut, à tout moment, notifier à l'autre Partie son intention de dénoncer le présent Accord. Cette dénonciation par l'une ou l'autre Partie prend

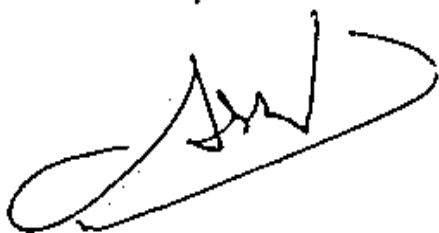
effet six mois après la réception de cette notification transmise par voie diplomatique.

2. La dénonciation du présent Accord n'affecte pas les droits ou obligations résultant de son exécution préalablement à cette dénonciation, sauf accord formel contraire des Parties.

EN FOI DE QUOI, les Plénipotentiaires dûment habilités par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Accord.

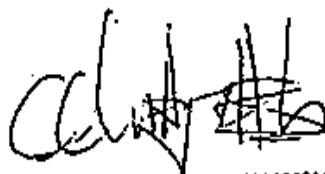
Fait à Abuja, le 28 février 2012, en deux exemplaires originaux en langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN,



.....
S.E.M. AMADOU ALI
Vice Premier Ministre, Ministre Délégué
à la Présidence charge des Relations
avec les Assemblées.

POUR LE GOUVERNEMENT DE
REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA,



.....
AMBASSADEUR OLUGBENGA
ASHIRU, MFR
Ministre des Affaires Etrangères

Annexe n° 6 : Document relatif au mémorandum d'attente du C.I.C



MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE

LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC),

LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

ET

LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE (CGG)

SUR

LA SURETE ET LA SECURITE DANS L'ESPACE MARITIME DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par l'entremise du Secrétariat Général ayant son siège au quartier Haut-de-Guégué, à Libreville, BP 2112 République du Gabon, ci-après désignée « CEEAC » ;

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest agissant par l'entremise de la Commission, ayant son siège au 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District P.M.B 401 Abuja, République Fédérale du Nigeria, ci-après désignée « CEDEAO » ;

La Commission du Golfe de Guinée (CGG) agissant par l'entremise du Secrétariat Exécutif, ayant son siège au 43, 2 ANDAR, Rua Guileme Pereira Inglês, Luanda Angola, ci-après désignée « CGG » ;

En présence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment mandatés et des partenaires stratégiques bilatéraux et multilatéraux ;

Conviennent de ce qui suit :

CHAPITRE I : DEFINITIONS ET OBJECTIFS

Article 1 : DEFINITIONS

Pour la compréhension du présent mémorandum, les abréviations et expressions ci-dessous sont définies comme suit :

- « CEEAC » : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- « CEDEAO » : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- « CGG » : Commission du Golfe de Guinée ;
- « Espace maritime » : l'espace maritime de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest ;
- « Hauts Responsables » : le Secrétaire Général de la CEEAC, le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire Exécutif de la CGG ou leurs représentants dûment mandatés ;
- « Parties ou Signataires » : la CEEAC, la CEDEAO, la CGG ;
- « Partenaires stratégiques bilatéraux et multilatéraux » : les partenaires techniques et financiers, aux niveaux national et international, selon le présent accord ;
- « Stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes » : la stratégie maritime élaborée par la CEEAC, la CEDEAO et la CGG.

Article 2 : OBJECTIFS

Le présent Mémorandum est conclu en vue de réaliser une meilleure coopération entre les centres régionaux de sécurité maritime de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG. Cette coopération vise une synergie des actions à travers une mutualisation et une interopérabilité des moyens communautaires.

A ce titre, il poursuit les objectifs spécifiques ci-après :

- a. la coordination et la mise en œuvre des activités conjointes ;
- b. la promotion d'un partenariat étroit entre les Parties ;
- c. l'échange régulier d'informations et le partage des expériences ;
- d. l'harmonisation des procédures de contrôle des navires, des installations portuaires, des gens de mer, des armateurs et des assureurs en matière de sûreté et de sécurité maritimes ;
- e. l'harmonisation des législations en matière de piraterie et des autres activités illicites commises en mer ;
- f. l'adoption et la mise en œuvre d'une méthodologie d'identification automatique des navires (AIS) ;
- g. le renforcement de la coopération avec l'Organisation Internationale de la Police Criminelle (OIPC-INTERPOL) ;
- h. la promotion de la lutte contre la criminalité en mer.

CHAPITRE II: PRINCIPES ET DOMAINES DE COOPERATION

Article 3 : PRINCIPES

La mise en œuvre du présent Mémorandum est guidée par les principes du droit international ci-après :

- a. la subsidiarité ;

- b. la complémentarité ;
- c. l'égalité ;
- d. l'indépendance ;
- e. le consensus
- f. la coopération.

Article 4 : DOMAINES DE COOPERATION

Afin de réaliser les objectifs spécifiques énoncés à l'article 2 du présent Mémoire, les Parties coopèrent dans tous les domaines concernant la sûreté et la sécurité maritimes, notamment :

- a. la coopération technique ;
- b. la formation et le renforcement des capacités ;
- c. la gestion de l'information et la collecte des données ;
- d. la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs ;
- e. la coordination des actions conjointes ;
- f. la gestion des frontières maritimes ;
- g. tout autre domaine d'intérêt commun pertinent reconnu comme tel par les Parties.

CHAPITRE III: DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Article 5 : MISE EN ŒUVRE

1. Afin de mettre en œuvre les dispositions du présent Mémoire, les Parties conviennent de :
 - a. la tenue d'une réunion annuelle des Hauts Responsables de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, qui assure l'orientation, le suivi et l'évaluation de la coopération régionale ;
 - b. la création d'un Centre Interrégional de Coordination (CIC) qui assure la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes.
2. L'organisation et le fonctionnement de ces instances sont précisés par des textes additionnels.

Article 6 : APPUI DES PARTENAIRES

L'appui de tous les partenaires stratégiques internationaux, bilatéraux et multilatéraux, est envisagé dans la mise en œuvre du présent Mémoire.

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 7 : AMENDEMENT- DENONCIATION - RETRAIT

- a. Le présent Mémoire peut être amendé par accord mutuel des Parties.
- b. Il peut, par ailleurs, être dénoncé par chacune des Parties sous réserve du respect d'un préavis d'au moins trois (3) mois, notifié aux autres Signataires par la Partie qui en prend l'initiative, sans préjudice de la poursuite des activités en cours.
- c. Le retrait de l'une des Parties ne remet pas en cause l'application du présent Mémoire par les Parties restantes, dans leur domaine maritime.

Article 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou l'application du présent Mémoire est réglé par la voie diplomatique.



Article 9 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Mémorandum d'entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties. Il est rédigé en douze (12) exemplaires, trois (3) en anglais, trois (3) en espagnol, trois (3) en français et trois (3) en portugais. Les quatre textes faisant également foi sont remis à chaque Partie.

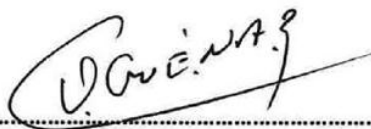
Article 10 : PUBLICATION

- Le présent Mémorandum d'entente est publié dans les langues de travail des Etats membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG.
- Il est également publié dans les journaux officiels des Etats membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG.


En foi de quoi, les Parties ont apposé leurs signatures au bas du présent Mémorandum d'entente.

Adopté à Yaoundé, République du Cameroun, le 25 juin 2013

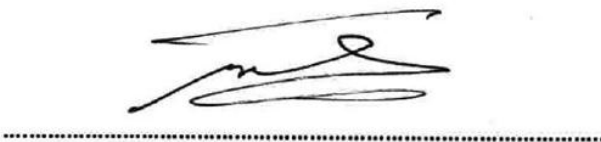
Pour la CEEAC,
Le Secrétaire Général
Nassour GUELENDOUKSIA OUAIDOU



Pour la CEDEAO,
Le Président de la Commission
Kadré Desiré OUEDRAOGO



Pour la CGG,
Le Secrétaire Exécutif
Miguel TROVOADA



Annexe n° 7 : Document du CONOPS relatif à la Force Multinationale Mixte

**CONCEPT STRATÉGIQUE D'OPÉRATIONS DE LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE DE LA COMMISSION
DU BASSIN DU LAC TCHAD POUR LA LUTTE CONTRE LE GROUPE TERRORISTE BOKO HARAM**



RESTREINT

3. Lors de sa 484^{ème} réunion au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, tenue à Addis Abéba le 29 janvier 2015, le CPS a décidé d'appuyer les efforts des États membres de la CBLT et du Bénin à travers l'autorisation du déploiement de la FMM, pour une période initiale de douze (12) mois renouvelable et un effectif pouvant aller jusqu'à 7 500 personnels militaires et autres. Par conséquent, le présent projet de concept d'opérations pour la FMM est soumis en application du communiqué du Conseil du 29 janvier 2015.

II. SITUATION ACTUELLE

4. Environnement politique

- a. Le nom réel de Boko Haram est *la Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awatf Waf-Jihad*, qui signifie « Groupe sunnite pour la prédication et le djihad islamique ». Il s'agit d'un groupe terroriste créé par Mohamed Yusuf, un prédicateur extrémiste, en 2002, à Maiduguri. Le groupe s'est orienté vers une activité politique et a attiré des jeunes étudiants en rupture de ban avec l'autorité universitaire. Depuis la mort de son père fondateur en 2009, le groupe a pour chef Abubakar Shekau.
- b. Plusieurs tendances existent au sein d'un même mouvement. Du côté Est, le parti historique *hamouri* demeure à l'intérieur de la région de Maiduguri et dans les trois régions frontalières (États de Borno et Adamawa). Ce noyau essentiel est concentré dans les environs du Lac Tchad. Ses actions restent locales et les enjeux restent principalement nationaux. Dans d'autres parties du Nord du Nigéria, le mouvement est plus politique et s'est émancipé de la faction historique. Enfin, *Ansaru* prêche la guerre et cible des occidentaux. Ce groupe a été très calme depuis 2013 (quelques apparitions dans les médias, la dernière en date ayant eu lieu au cours de l'opération israélienne dans la bande de Gaza, la *frontière de protection*). A ce jour, la majorité de ses éléments se sont probablement fusionnés dans la faction historique du Borno.

5. Environnement régional

- a. Boko Haram s'est clairement établi comme une menace régionale, entraînant une grave perturbation dans les activités agricoles et pastorales autour du Bassin du Lac Tchad. Depuis sa métamorphose opérationnelle radicale en 2009, Boko Haram a subi nombre de transformations importantes. Le groupe a évolué, passant d'une bande de combattants menant des raids et des bombardements sporadiques, à partir de son repère, à une force capable de s'emparer et de conserver des territoires. Disposant de lance-roquettes et de véhicules blindés, Boko Haram s'est déplacé au-delà de la forêt de Sambisa et des montagnes de Mandara.
- b. Bien qu'il ait mené beaucoup de ses attaques au nord-est du Nigéria, le groupe a intensifié les attaques dans les pays voisins, comme le Cameroun. Le 29 décembre 2014, au moins 1 000 combattants soupçonnés d'appartenir à Boko Haram ont attaqué cinq villes dans le nord de ce pays et ont brièvement occupé une base militaire avant d'en être chassés par l'armée de l'air Camerounaise. Récemment, l'on a observé un accroissement des attaques perpétrées dans la

RESTREINT

- a. d'isoler et d'éliminer Boko Haram et pour le priver de sa liberté d'action;
 - b. de neutraliser sa capacité militaire et celle à bénéficier de renforcement;
 - c. de neutraliser les dirigeants de Boko Haram et ses cellules armées;
 - d. de protéger la population et créer un environnement propice à l'assistance humanitaire;
 - e. contrôler la totalité de la zone d'action.
15. Police
- a. Appuyer le rétablissement de l'ordre public, la sécurité et de l'État de droit dans la zone de Mission, en étroite coopération avec les institutions nationales de sécurité et d'application de la loi et les communautés locales.
 - b. Contribuer à la libération de toutes les personnes enlevées ou détenues contre leur volonté par Boko Haram et appuyer leur retour, leur réinsertion et réadaptation dans leurs familles et leurs communautés.
 - c. Protéger les témoins, les civils non armés et les groupes vulnérables.
 - d. Combattre la criminalité.
 - e. Récupérer les biens volés.
 - f. Identifier et détruire les sources de financement, d'armement et du soutien logistique de Boko Haram.
16. Civil
- a. Donner la priorité à la protection des civils, en particulier ceux sous une menace imminente, ainsi que ceux dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés.
 - b. Contribuer à l'amélioration et à l'institutionnalisation de la Coordination Civilo-militaire, y compris la fourniture, sur demande, des escortes aux convois humanitaires.
 - c. Appuyer activement la recherche et la libération de toutes les personnes enlevées, y compris les jeunes filles enlevées à Chibok, État de Borno, en avril 2014.
-
- d. appuyer, le cas échéant, la mise en œuvre des stratégies de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants désengagés dans leurs communautés.
 - e. assurer le respect strict du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dans tous les aspects des opérations de la FMM.

RESTREINT

- c. encourager et faciliter la conduite de patrouilles simultanées/coordonnées/conjointes et d'autres types d'opérations dans la zone d'opération;
 - d. prévenir le transfert d'armes et de munitions et tout autre type de soutien à Boko Haram et à d'autres groupes terroristes;
 - a. assurer, dans la limite de ses capacités, la protection des civils sous menace imminente, des personnes déplacées et des camps de réfugiés, des travailleurs humanitaires et d'autres personnels civils;
 - b. rechercher activement et libérer toutes les personnes enlevées, y compris les jeunes filles enlevées à Chibok en avril 2014;
 - c. entreprendre des opérations psychologiques efficaces pour encourager des défections au sein de Boko Haram et d'autres groupes terroristes;
 - d. soutenir, le cas échéant, la phase initiale de mise en œuvre de stratégies de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de combattants désengagés dans leurs communautés;
 - e. contribuer au renforcement et à l'institutionnalisation de la coordination Civilo-militaire, y compris la mise à disposition, sur demande, d'escortes de convois humanitaires;
 - f. soutenir les efforts régionaux visant à arrêter et à traduire en justice tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité; et
 - g. assurer la protection du personnel, des installations et des équipements de la FMM.
20. Renseignements
- a. Infiltrer les repères Boko Haram.
 - b. Surveillance.
 - c. Surveiller les communications de Boko Haram.
 - d. Conserver les données sur les membres à haute valeur ajoutée de Boko Haram.
 - e. Coordonner avec d'autres agences, y compris avec l'Unité régionale de Fusion des renseignements (RIFU).
 - f. Établir un réseau stratégique de communication sécurisé et de renseignements.
21. Droits de l'homme
- a. Insister sur les principes fondamentaux en matière de droits de l'homme.

RESTREINT

- d. **Phase 3. Stabilisation :** 1^{er} mai 2015 – 31 décembre 2015.
- e. **Phase 4. Debut de désengagement:** 1^{er} octobre – 29 janvier 2016.
- f. La FMM se désengagera uniquement du théâtre d'opération, après une instruction du Président de la CBLT et du Bénin, en application d'une décision.

29. Concept de soutien de Mission

- a. L'objectif du soutien à la Mission est de fournir des services intégrés à la FMM, en ce qui concerne notamment l'administration et les finances, les systèmes d'informations et de communication (SIC), les équipements divers, la logistique, les soins médicaux et autres services de soutien requis pour l'accomplissement du mandat. Les États membres de la CBLT et le Bénin, soutenus par l'UA, les autres organisations régionales et les partenaires, fourniront le soutien nécessaire à la FMM par le biais de l'Équipe de soutien de Mission (ESM) déployée au siège de la Force. L'UA va faciliter l'organisation d'une conférence des donateurs, avec l'appui de l'ONU, afin de mobiliser des ressources pour la Mission. La Commission de l'UA et les États membres de la CBLT vont établir une cellule stratégique responsable de la gestion et de la coordination de tout le soutien additionnel destiné à la FMM.
- b. Les Pays Contributeurs de Troupes de la CBLT et le Bénin continueront de soutenir leurs contingents à travers les unités et chaînes nationales appropriées. Ce soutien national sera renforcé par des ressources allouées par l'UA et les partenaires.
- c. Au niveau opérationnel, l'ESM planifie, définit les priorités et assure la gestion et la coordination du soutien additionnel apporté à la FMM, en s'appuyant sur des structures de mise en œuvre flexibles et décentralisées. Le soutien additionnel devra inclure les besoins spécifiques du Quartier général de la FMM. L'ESM, en liaison avec les unités de soutien des contingents, assure la livraison directe du soutien aux contingents engagés sur le terrain.
- d. Le soutien de la Mission portera sur les fonctions suivantes :
 - (i) Administration & finances. L'administration de la Mission porte sur la gestion du personnel, les achats et marchés, les services généraux, les voyages et le protocole, la gestion et la vérification des moyens, les commissions d'enquête, et de liquidation de la Mission. Le soutien financier comprend la budgétisation et la gestion financière. Les Contingents seront administrés conformément à leurs règles et procédures nationales. L'administration du Quartier général de la FMM sera régie par des procédures (SOP) définies d'un commun accord entre les pays concernés. Un mécanisme approprié sera établi pour assurer la fourniture de l'appui financier nécessaire.
 - (ii) Systèmes d'Information et de Communications. L'architecture des SIC sera établie pour faciliter le commandement et le contrôle de la Force. Elle permettra également d'assurer l'efficacité dans l'échange d'informations entre la Commission de l'UA, le QG

RESTREINT

Pays contributeurs	Total des annonces	Militaires (y compris forces terrestres et aériennes)	Police	Civils
Tchad	3000	À définir		
Nigéria	3 250	3000	200	50
Niger	750	600	150	
Benin	750	600	100	50
Cameroun	950	750	150	50
TOTAL	8 700			

XVI. ARCHITECTURE DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE COORDINATION

31. Politique

a. Groupe de soutien (GS). La réunion des Ministres des Affaires étrangères et de la Défense sur la situation sécuritaire au Nigéria et la « lutte contre Boko Haram », tenue à Niamey (Niger), le 20 janvier 2015, a recommandé la création d'un groupe de soutien autour des États membres de la CBLT et a lancé un appel aux partenaires stratégiques pour appuyer la mise en oeuvre de la stratégie élaborée par la CBLT. Un groupe de soutien et de suivi sera par conséquent établi, comme une entité consultative.

b. Mécanisme conjointe de coordination

- (i) Un Mécanisme conjointe de coordination (MCC) sera mis en place, comme une structure ad hoc qui doit constituer un forum politique pour harmoniser les efforts de l'UA et des États membres de la CBLT et du Bénin, y compris l'appui des partenaires pour l'élimination de Boko Haram.
- (ii) Le MCC sera présidé par le Représentant du niveau politique pour l'opération. Il/elle sera nommé (e) par les États membres de la CBLT, en consultation avec l'UA.
- (iii) Le MCC est composé des Ministres concernés des États membres de la CBLT et du Bénin. D'autres organismes compétents peuvent y être cooptés quand et lorsque cela est nécessaire. Le MCC consulte toutes les parties prenantes concernées par Boko Haram et d'autres groupes terroristes.
- (iv) Le MCC :
 - coordonne les activités politiques avec les pays affectés par Boko Haram et d'autres groupes terroristes et autres parties prenantes concernées;
 - Renforce la cohésion et la coopération politiques et militaires entre les pays affectés par Boko Haram et d'autres groupes terroristes;

Annexe n° 8 : guide d'entretien

Questionnaire

1. Quels sont les enjeux de la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria ?

2. Existent-ils des instruments juridiques qui encadrent la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria ? si oui lesquels ? _____

3. Comment fonctionne la coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria ?

4. Les militaires camerounais sont-ils formés dans les académies militaires nigérianes ?
 si _____ oui _____ lesquelles ? _____

5. Combien de militaire camerounais ont-ils été formés dans les académies militaires nigérianes ? _____

6. Les militaires nigérianes sont-ils formés dans les académies militaires camerounaise ?
 si _____ oui _____ lesquelles ? _____

7. Combien de militaires nigérianes ont-ils été formés dans les académies militaires camerounaise ? _____

8. Dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste Boko Haram les forces armées nigérianes et camerounaises ont-ils mené des opérations conjointes sur le terrain ?
 - Si oui lesquelles dans le cadre bilatéral ? _____

 - Dans le cadre de la FMM _____

9. Depuis les rencontres des Présidents Paul Biya et Muhammadu Buhari y'va-t-il eu des échanges ou des visites entre les chefs militaires ou des hauts cadres des deux armées ?

10. La coopération militaire entre le Cameroun et le Nigeria est-elle à court terme ou à long terme ? _____

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

SOURCES ECRITES

Ouvrages généraux

- Battistella, D., *Théories des Relations internationales*, sciences pro les presses, 2006.
- Braillard, P., *Théories des relations internationales*,
- Brunschwig, H., *Le partage de l'Afrique noire*, Edition Flammarion, 1971.
- Charillon, F., *Théories et concepts des Relations Internationales*, Hachette supérieur,
- Cour Internationale de Justice (CIJ), Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, Mémoire République du Cameroun, Livre I, 16 mars 1995, p. 576.
- Drain, M., *Relations Internationales*, Groupe Larcier, 19 Edition, 2014.
- Encyclopédie de la république unie de Cameroun, Tome I, Nouvelle Edition Africaine, 1981.
- Foucher, M., *Fronts et Frontières : un tour dans le monde géopolitique*, Paris, Edition Fayard, 1994.
- Gareis, S.B, Leonhard. N., la coopération militaire franco-allemande : fer de lance des forces armées européennes ? p.482. En ligne par le lien <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/487-GAREIS-AFRI 2010.pdf>
- Gonidec. A., *Relation Internationales*, Montchrestien, Paris, 1974,
- Koungou, L., *Boko Haram : parti pour durer*, Edition Harmattan, 2016
- Le Vine V.T., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Edition présence africaine, 1984,
- Magrin, Géraud., Pérouse de Montclos M., *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Editions AFD, Avril 2018.
- Merle, M., *La vie internationale*, Ed. PUF. Paris, 1977.
- Mouelle, E. N., *La politique étrangère du Cameroun*, paris harmattan, 1996.
- Mveng, E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, Edition CEPER, 1985.
- Ngo, V.J., *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Edition CEPER, 1996
- Ngho, V.J., *Le Cameroun de 1884 à nos jours (2008) histoire d'un peuple*, Edition revue et mise à jour de *Cameroun de 1884 à 1985 cent ans d'histoire*, Mars 2019,

- Njeuma, M.Z., ‘‘Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)’’, in *Les frontières en Afrique du XII e au XX e siècle*, UNESCO, 2005, P.176.
- Okereafor, C., *Redéfinir la transformation des conflits en Afrique : l’histoire de différends frontalier Nigeria / Cameroun*, Edition Dictus publishing
- Onana Mfegbe, A. H., *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, paris, Edition Harmattan, 1996.
- Onana, H. F., *Terrorisme International et contestation de l’ordre impériale : sociologie des attentats du 11 septembre 2001*, Edition sherpa, 2002.
- Owona, A., *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Edition Harmattan, 1996
- Roche, J., *Théorie des Relations Internationales*, 7^e Edition, paris, Montchrestien, 2008.
- Sada, H., (dir), *l’Afrique entre guerre et paix*, la Revue internationale et Stratégie, IRIS, 1999.
- Sagay, J.O., Wilson, D.A. *Africa : Modern Hystory (1800-1975)*, Edition Evans,

Ouvrages spécialisés

- Eba’a, G. R., *Affaire sur Bakassi : genèse, évolution et dénouement de la frontière terrestre et maritime Cameroun Nigeria*, Yaoundé Presses de l’UCAC, 2008.
- Koungou, L., *Défense et sécurité nationale en mouvement : dynamiques des reformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Edition Harmattan, 2010.
- Kouousseu, J., Pountounigni Njuh, L. B., ‘‘le Cameroun et le Nigeria face à Boko Haram : dynamique d’une coopération à l’épreuve d’une crise sécuritaire transfrontalière (2002-2016)’’, in *Vision sociologique et anthropologique*, Revue cahier de l’IREA N°41-2020.
- Ngniman, Z., *Nigeria-Cameroun: la guerre permanente ?* Edition Clé, Essai, 1996.
- Olinga, A. D., *L’accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu’île de Bakassi*, Edition Harmattan, 2009
- Onana Mfegbe, A. H., *Cameroun, Nigeria, ONU : entre la force de la palabre et la primauté du droit*, Edition Harmattan, 2011.

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Aktouf, O., *Méthodologie des Sciences sociales et approche*, Montréal, les Presses de l’Université de Quebec. 1987.

- Bachelard, G., *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à la psychanalyse de la connaissance Objective*, Paris, librairie philosophique, 11^e Edition, 1980.
- Beaud, M., *L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'aire du net*, Editions la découvertes, 1985, 1994, 2001, 2003, 2006.
- Friedrich Ebert Stiftung, *Méthodologie de la recherche scientifique pour les organisations de la société civile : réponses pratiques à des questions essentielles*, Alger, 2016.
- Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, paris, Editions Harmattan, 2001.
- Loubel Del Bayle, J.L., *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Edition Harmattan, Paris, 2000.
- N'da, P., *Méthodologie en science sociale et humaine*, Paris, Edition Harmattan, 2015.

DICTIONNAIRES

- Auzou Dictionnaire encyclopédique, paris, 2012
- Battistella, D., et al, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 3^e Edition Dalloz, 2012
- Boniface. P., *dictionnaire des Relations Internationales*, Paris, Hatier, 1996.
- Chaigneau, P., *dictionnaire des Relations Internationales*, Paris, Economica, 1998.
- Dictionnaire Petit Larousse, 2010.
- Géré, F., *Dictionnaire de la pensée stratégique*, paris, Editions Larousse, 2000.
- Gherari, H., *Relations Internationales*, LGDJ Lextenso Edition, 2010.
- Grawitz, M., *lexique des sciences sociales*, Edition Dalloz, 2004.

THESES ET MEMOIRES

Thèses

- Mvie, M., "La Politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991 : conceptualisation et dynamique d'un système africain" Université Paul-Valery Montpellier III, Histoire et Etude de défense 1992.
- Ondoua, A., "Sociologie du corps militaire en Afrique : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Rennes I, 2013.

- Weiss, T., "Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun, Tome I", Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1996.
- Atangana, E. M., "Le bassin du lac Tchad face aux nouvelles formes de menaces : la difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram", Mémoire de master en étude internationales ; Université de Montréal, avril 2017.
- Laleyé Olajide, "Ressources naturelles transfrontalières et conflits en Afrique : le cas du Cameroun et du Nigeria dans la péninsule de Bakassi", Mémoire de Géopolitique, 6^{ème} Promotion, ESIG, mai 2011.

Mémoires

- Messinga, E. C., "Forces armées camerounaise face aux enjeux militaires dans le golfe de guinée : cas du conflit Bakassi" Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2007.
- Mohamadou, B., "La problématique de sécurisation de la frontière occidentale du Cameroun face au Nigéria : le cas de la région de l'extrême-nord (1960-2014)", Mémoire de maitrise en histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2015.
- Njifon Njoya, H., "La coopération militaire : enjeux et fonctionnement" Mémoire en stratégies, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, Université de Yaoundé II-SOA, p. 11.
- Njock, J.W., "les rapports Cameroun Nigeria dans l'intégration sécuritaire au sein du golfe de guinée, Mémoire de géopolitique", Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), 12^{ème} promotion, 2016-2017.
- Oyono, M. P., "Vie et parcours d'un militaire camerounais anglophone : Titus Malongue (1927-1987)", Mémoire de maitrise en histoire, université de Yaoundé I, 2007
- Pitroipa, A. F., "Le Nigeria à l'épreuve du terrorisme : une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram" Mémoire en Science Politique, Université Laval, 2015.
- Tabi Kuang, A. S., "le Cameroun dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de guinée", Mémoire de Géopolitique, Ecole Internationale de Guerre (ESIG), 16^{ème} Promotion, 2020-2021.

ARTICLES ET REVUES

- Aron, R., Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? in revue française de science politique, 17 années N°5, 1967.
- Chouala, Y. A., 'la stratégie régionale de lutte contre Boko Haram : dynamique et dissonances', in polis, faire la science politique en Afrique aujourd'hui : hommage à Yves Alexandre Chouala, revue camerounaise de science politique, Vol 20 Numéros 1-2, 2015-2016.
- Higazi, A., 'Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le nord du Nigeria', Karthala, Revue politique Africaine, 2013/2 N°130, p. 157 en ligne sur l'adresse <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-2-page-137.html>, consulté le
- Houenou, A., 'Le droit de poursuite en Afrique subsaharienne : Etat des lieux, défis et perspectives', in Revue Défense Nationale, Numéro 2015/4 (N°779) en ligne sur le lien <https://www.cairn.info/Revue-defense-nationale-2015-4-page-53.html> consulté le 25 mai 2022.
- Kadjo, D., 'Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram : trajectoires camerounais et nigériane', Sens public, Revue Internationale.
- Koungou, L., 'La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun quel rôle pour les organisations de la société civile', Fondation Friedrich Ebertstiftung, 2020, p. 4.
- Krief, N., Zardet, V., analyse de données qualitatives et recherche-intervention, revue Recherches en Sciences de Gestion-Management Sciences-Ciencias de Gestión, 2013/2 N° 95 | pages 211 à 237, en ligne par le lien <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2013-2-page-211.htm> consulté le 10 octobre 2022.
- L.Badel, S. Jeannesson, Introduction : une histoire de diplomatie. ? Dans Monde (s) N°2014/1(N°5) page 6 à 26 en ligne <https://www.cqirn.info/Revue-monde-1-2014-1page6.htm>, consulte le 7 juin 2023
- Le Temps des réalisations, bulletin mensuel d'information, '2 ème Sommet Régional sur la sécurité au Nigeria et dans les pays voisins', Cahier spécial N°1, Abuja 14 mai 2016
- Le Temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, le sommet des chefs d'états et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et du CGG sur la sureté et la sécurité maritime dans le golfe de guinée, N°13 Juillet 2013.

- Le temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, "Cameroun-Nigeria : la dynamique nouvelle", N°28 Août-septembre 2015.
- Le Temps des réalisations, bulletins mensuel bilingue d'information, Paris sur la sécurité, N°18 mai-juin, 2014,
- Maiga, I, Adam, N., "Que protègent les forces militaires étrangères au sahel ?", Institut de Sécurité ISS, avril 2018.
- Ndjavona, M., "Les déplacés victimes de la secte Boko Haram et la reconfiguration de l'espace dans la région de l'extrême nord Cameroun", Université de Maroua, Ikhtilaf Journal of Critical Humanities and Social Studies Vol I, Issue #3, Spring-Fall 2020.
- OFPRA, "Situation sécuritaire dans la région de l'extrême nord", DIDR, 2 Août 2019, P5 en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf.
- Olawale, I, et Alagaw Ababu, I, "Nouveaux arrangements de sécurité collective au sahel : étude comparative de la MNJTF et du G5 Sahel", Friedrich-Ebert-Stiftung, paix et sécurité en Afrique N° 31.
- Perousse De Montclos, M. A., le Nigeria, Boko Haram et la crise migratoire, Dans *Outre-terre*, Numéros 2017.4 (N°53), Page 174 à 189 consulté sur le lien <https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2017-4-page-174.htm>.
- Présidence de la République (Cabinet Civil), Nigeria : Notre voisin ; notre partenaire, juillet 2015, p. 6.
- Riols., A., "Piraterie et brigandage dans le Golfe de Guinée", Centre d'Etudes Supérieures de la Marine 2010, p.
- Tiwang, R., Watio, L., "La piraterie dans le Golfe de Guinée", Neptunes, Revue Centre de Droit Maritime Et Océanique, Université De Nantes, Vol 202014.2, P
- Vigie, Bulletin d'Analyse Stratégique et Perspective EIFORCES, "La Force Multinationale Mixte pour la stabilité du bassin du lac Tchad : dynamiques et perspectives", N°007-Janvier-Mars 2018.

ARTICLES DE PRESSES

- Amabo, Eulalia, Coopération en matière de sécurité : échange de vue entre le Cameroun et le Nigeria, Cameroun tribune, 05 avril 2021 en ligne par le lien : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/39160/fr.html/security-cooperation-cameroon-nigeria> consulté le 17 juin 2021

- Amara, L., ‘‘Cameroun Nigeria : une coopération fructueuse galvanisé d’en haut’’, Cameroon tribune 17 mai 2018, en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/19041/en.html/cameroon-nigeria-fruitful-military-cooperation-galvanised> consulté le 17 juin 2021
- Amara, L., ‘‘Cameroun Nigeria : une coopération fructueuse galvanisé d’en haut’’, Cameroon tribune, 17 mai 2018 en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/19041/en.html/cameroon-nigeria-fruitful-military-cooperation-galvanised> consulté le 17 juin 2021
- Bankong Godlove, Cameroun, Nigeria : fédérer les efforts face aux défis communs, Cameroon Tribune <https://www.camerountribune.cm/article.html/41948/fr.html/cameroun-nigeria-federating-efforts-against>, consulté le 17 juin 2021
- Cameroon tribune, coopération Cameroun Nigeria : la vitesse supérieure, Marie Claire Nnana, N° 10895/7094-41^{ème}, 31 juillet 2015,
- Cameroon tribune, coopération Cameroun Nigeria : un nouveau départ, Marie Claire Nnana, N°10896/7095-41^{ème} année, 3 Août 2015,
- Elvis Mbimba, ‘‘Cameroun de la parade militaire nigériane du 20 mai à Yaoundé’’, CRTV web, 21 mai 2018, en ligne <https://www.crtv.cm/2018/05/parade-militaire-nigeriane-du-20-mai-a-yaounde/>, consulté le 20 Juin 2022
- Grégoire Djarmaila, Présidentiel, ‘‘Cameroun-Nigeria : concertation continue, Cameroun tribune, 24 mai 2021 en ligne <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/39988/fr.html/Cameroun-nigeria-concertation>, consulté le 20 juin 2022
- Jean Francis, ‘‘Sécurité transfrontalière : Cameroun et Nigeria d’accord’’, Cameroon tribune 25 août 2021, en ligne <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/41949/fr.html/securite-transfrontaliere-cameroun-nigeria-daccord.html> consulté 09 octobre 2022
- Matock, J., Ecole Supérieure Internationale de Guerre, une Délégation nigériane à la découverte, Cameroun Tribune, 22 Octobre 2020, en ligne sur le lien <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/35834/fr.html/ecole-suprieure-internationale-de-guerre-une-delegation-nigeriane-la-decouverte>, conulté le 17 Juin 2021
- Patrice, insécurité dans le bassin du lac Tchad : le Nigeria et le Cameroun mutualisent leurs efforts, 19 novembre, Cameroun-tribune, Politique en ligne sur le lien <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/43552/fr.html/insecurite-dans-le-bassin-du-lac-tchad-le-nigeria-le-cameroun-mutualisent-leurs-efforts>

RAPPORTS

- Abourabi, Y., Durand de Sanctis, J., ‘‘L’émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative’’, Études de l’IRSEM n° 44, avril 2016.
- Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, Arrêt du 10 octobre 2002
- Nana Ngassam, R., ‘‘Historique et contexte de l’émergence de la secte islamiste Boko-Haram au Cameroun’’, Cahier Thucydide N° 24, Université Paris II, Panthéon-Assas, rapport février 2020.
- Nations Unies, La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l’extrême nord du Cameroun, Commission Economique pour l’Afrique, Mars 2018
- Omar S. Mahmood, Ndubuisi, C. A., ‘‘Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance’’, Rapport de recherche de l’ISS, juillet 2018.
- Rapport FIDH, Nigeria : Les crimes de masse de Boko Haram, Février 2015
- Rapport final de l’observation OCISCA, *les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, février 1995.
- Rapport *International Crisis Group* (ICG), Cameroun : faire face à Boko-Haram, N°241/ Africa 16 Novembre 2016.
- Rapport *International Crisis Group* (ICG), Extrême nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte entre Boko Haram, N°263/ 14 Aout 2018.

SOURCE D’ARCHIVES

- Archive du MINREX, note d’analyse sur les incidents de frontière Cameroun Nigeria, p. 2.
- Archive MINREX, Frontière Cameroun Nigeria, 27 avril 1990.

SOURCES NUMERIQUES

- A. Simon., ‘‘Face à l’insécurité régionale, le Nigeria et le Cameroun affinent leur stratégie de défense’’, Sputnik, 27 Aout 2017 en ligne sur <https://fr.sputniknews.africa/20210827/face-a-linsecurite-regionale-le-nigeria-et-le-cameroun-affinent-leur-strategie-de-defense-1046059144.html>, consulté
- Actu Cameroun ; Cameroun-Nigeria : sécurité des frontières en question, en ligne <https://www.google.com/s/actucaeroun.com/2016/12/15/cameroun-nigeria-la-securite-des-frontieres-en-question/amp/>

- Actu Cameroun, ‘‘Bilan du 2^{ème} sommet sur la sécurité sous-régionale : comment Paul Biya a marqué les travaux d’Abuja et séduit la communauté internationale’’, 18 mai 2016 <https://actucameroun.com/2016/05/18/bilan-2eme-sommet-securite-regionale-paul-biya-a-marque-travaux-dabuja-seduit-communaute-internationale/>, consulté le 10 Mai 2022
- AFP, ‘‘Le Cameroun et le Nigeria renforcent leur coopération dans la lutte contre Boko Haram’’, le monde, Afrique, 04 mai 2016 en ligne https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/04/le-cameroun-et-le-nigeria-renforcent-leurcooperation-dans-la-lutte-contre-boko-haram-4913822_3212.html consulté le 04 mai 2021
- BBC New Afrique, ‘‘Le Nigeria va fabriquer des armes’’, 08 aout 2015, en ligne <https://www.bbc.com/afrique/region/2015/08/150808-nigeria-arms-factory.html> , consulté le 22 juin 2022
- Bukola Oyeniyi, General Muhammadu Buhari and nigerian politics https://www.researchgate.net/publication/323265927_GENERAL_MUHAMMADU_BUHARI_AND_NIGERIAN_POLITICS.Pdf, consulté le 6 Avril 2022
- Camer.be, Nigeria : le Nigeria réaffirme sa coexistence pacifique avec le Cameroun en ligne <https://www.google.com/amp/s/www.camer.be/amp/66320/6:1/nigeria-le-nigeria-reaffirme-sa-volonta-de-coexistence-pacifique-avec-le-cameroun>. Consulté 09 octobre
- Erwan de Cherisey, tribune quand l’Afrique fourbit ses armes, Jeune Afrique /politique, 13 juin 2019 en ligne <https://www.jeuneafrique.com/mag/786004/politique/tribune-quand-lafrique-fourbit-ses-armes/> consulté le 22 juin 2022.
- <https://www.bbc.com/Afrique/région/2013/08/130815-bakassi-backgroun.amp>,
- <https://www.investiraucameroun.com/index.php/gestion-publique/1201-17362-fiscalite-apres-7-ans-d-absence-la-douane-camerounaise-reprend-du-service-a-limani-ancien-terreau-de-bokoèharam.html>. Consulté le 22 Juin 2022
- jeune Afrique, ‘‘Muhammadu Buhari : comment je compte éradiquer Boko Haram ‘’, 20 avril 2015 ; en ligne <https://www.jeuneafrique.com/229819/politique/muhammadu-buhari-comment-je-compte-radiquer-boko-haram/>, consulté le 20 Juin 2022
- Jeune Afrique, ‘‘Nigeria : la lutte contre Boko Haram au cœur de la visite de Buhari au Niger et au Tchad ‘’, 3juin 2015 en ligne <https://www.jeuneafrique.com/233475/politique/nigeria-la-lutte-contre-boko-haram-au-coeur-de-la-visite-de-buhari-au-niger-et-au-tchad/>, consulté le 23 Mars 2022
- La Commission Mixte Cameroun-Nigeria : un succès dans la résolution des différends frontaliers en ligne <https://unowas.unmission.org/fr/la-commission-mixte-cameroun-nigeria-un-succes-dans-la-resolution-des-differends-frontaliers/html> consulté le 12septembre 2022

- Laura Mousset, ‘Muhammadu Buhari son combat contre Boko Haram’, TV5 Monde Info, 03 juin 2015 en ligne sur le lien <https://information.tv5monde.com/afrique/nigeria-muhammadu-buhari-son-combat-contre-boko-haram-36653>, consulté le 23 Mars 2022
- Laurent Dupuis, ‘Les 18 principaux groupes islamistes armés dans le monde’, La Croix, 23/09/2014, en ligne <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-18-principaux-groupes-islamistes-armes-dans-le-monde-2014-09-23-1210674.Html>, consulté le 16 Avril 2022
- Le Monde Afrique, ‘L’opposant Muhammadu Buhari remporte la présidentielle au Nigeria’, 31 mars 2015 en ligne https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/31/l-opposant-buhari-revendique-la-victoire-a-la-presidentielle-au-nigeria_4607040_3212.html, consulté le 12 Octobre 2021
- Le Monde Diplomatique, ‘Cameroun et Nigeria s’accordent sur Bakassi : quand une péninsule pétrolière change de mains’, Octobre 2008
- Le Monde, ‘Le Nigeria extradé au Cameroun des dirigeants séparatistes anglophones’, Le Monde avec AFP, 30 janvier 2018 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/30/le-nigeria-extrade-au-cameroun-des-dirigeants-separatistes-anglophones5249036_3212.html, consulté 14 Avril 2022
- Mark Duerken, ‘Les diverses menaces envers la sécurité du Nigeria’, Centre d’Etudes stratégique de l’Afrique, 14 avril 2014 <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-diverses-menaces-envers-la-securite-du-nigeria/>
- N, Champeaux., Afrique, ‘Boko Haram : le Cameroun et le Nigeria unissent leurs forces, RFI’, 08 octobre 2015 par le lien https://www.rfi.fr/fr/afrique:20151008-reportage-boko-haram-cameroun-nigeria_unissent_forces-amchide-banki.html consulté le 17 juin 2022
- OFPRA, ‘Situation sécuritaire dans la région de l’extrême nord’, DIDR, 2 Août 2019, P5 en ligne https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908-cam-situation_securitaire_extreme_nord.pdf, consulté le 10 Aout 2022
- P. Braillard, M. Reza Djalili., chapitre II les acteurs dans les Relations Internationales, 2016 en ligne <https://www.cairn.info/les6relations-internationales-97821307367526page-29.htm> consulté le 18 octobre 2022
- Présidence de la République du Cameroun (PRC), ‘le président Paul Biya au Sommet d’Abuja sur la sécurité régionale’ en ligne sur le lien <https://www.prc.cm/fr/actualites/deplacements-et-visites/1773-abuja>
- Présidence de la République du Cameroun (PRC), ‘Toast de S.E. Paul Biya, en réponse à celui du Président Buhari lors du dîner d’Etat offert en l’honneur du couple présidentiel Camerounais à Abuja, le 03 mai 2016’, en ligne sur le lien <https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/1761-toast-de-s-e-paul-biya-en->

reponse-a-celui-du-president-buhari-lors-du-diner-d-etat-offert-en-l-honneur-du-couple-presidentiel-camerounais-a-abuja-le-03-mai-2016

- V.Duhem , “Ce qu’il faut savoir du sommet régional sur la sécurité organisée au Nigeria” , Jeuneafrique, en ligne <https://www.jeuneafrique.com/325713/politique/quil-faut-savoir-sommet-regional-securite-organise-nigeria/html>, consulté 10 mai 2022
- WikiEducator, L'ONU et la résolution du conflit de Bakassi (1994/2008, [http://fr.wikieducator.org/l'ONU et la résolution du conflit de Bakassi \(1994-2008\)](http://fr.wikieducator.org/l'ONU-et-la-resolution-du-conflit-de-Bakassi-(1994-2008)) consulté le 20.03.2021
- www.cnrtl.fr/definition/militaire, consulté le 12 septembre 2022
- Zra Dieudonné, sécurité transfrontalière : convergence de vue entre le Cameroun et le Nigeria, 26 août crtv, en ligne <https://www.crtv.cm/2021/08/securite-transfrontaliere-convergence-de-vue-entre-le-cameroun-et-le-nigera/> consulté le 09 octobre 2022

SOURCES ORALES

Noms et prenoms	Age	Sexe	Fonction	Date et lieu d'entretien
Fomimg Rodrigue	42	M	Chef d'escadron, Chargé d'Etude de la Division Coopération	20-30 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Bengono François Magloire	46	M	Lieutenant-colonel, Adjoint terre du Centre Opérationnel Interarmées à l'Etat-Major des Armées	08 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Dourai	56	M	Colonel, Chef du Centre Opérationnel Interarmées à l'Etat-Major des Armées	10 Juin 2022, Yaoundé -MINDEF
Ekwaingen Michael	53	M	Colonel, Sous-Chef d'Etudes Générales et Relations Internationales	13-16 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Mboumoh Njoya	44	M	Lieutenant-colonel, Chef Division Afrique à l'Etat-Major des Armées	13-16 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Melou Hervé	50	M	Colonel, Adjoint Air Du Chef Du Centre Opérationnel Interarmées à l'Etat-Major des Armées	07 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Onana Ebodé Ambroise	39	M	Chef d'escadron, Adjoint Gendarmerie du Centre Opérationnel Interarmées à l'Etat-Major des Armées	09 juin 2022, Yaoundé-MINDEF
Sugewe Etienne fils	46	M	Capitaine de Frégate, Adjoint marine du Centre Opérationnel Interarmées	13-16 juin 2022, Yaoundé-MINDEF

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES CARTES ET IMAGES.....	iv
ACRONYMES ET SIGLES.....	v
RESUME.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
I-CONTEXTE DE L'ETUDE	2
II-RAISONS DU CHOIX DU SUJET	4
III-INTERET DU SUJET	5
1. Intérêt didactique	5
2. Intérêt scientifique	6
3. Intérêt militaire	6
IV-OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
1. Objectif général.....	7
2. Objectifs spécifiques.....	7
V-DELIMITATION SPATIOTEMPORELLE DE L'ETUDE	7
1. Délimitation Spatiale	7
2. Délimitation Temporelle.....	11
VI-CADRE CONCEPTUEL	12
1. Rapports conflictuels	12
2.La coopération militaire.....	13
VII- CADRE THEORIQUE.....	14
1.Le réalisme.....	15
2.Le néo-réalisme.....	16
3.L'interdépendance.....	16
VIII- REVUE DE LITTERATURE	17
IX-PROBLEMATIQUE DU SUJET.....	22
X-HYPOTHESE DU TRAVAIL	23
1. Hypothèse générale.....	23
2. Hypothèses secondaires	24

XI-SOURCES ET METHODES	24
1. Sources	24
2. Méthode d'analyse de traitement des données.....	25
XII-DIFFICULTES RENCONTREES.....	26
XIII- PLAN DU TRAVAIL	28
CHAPITRE I. CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE LE CAMEROUN ET LE NIGERIA	29
I-AUX ORIGINES DU CONFLIT.....	30
1-Le plébiscite de 1961	30
2. La contestation des frontières	31
3.La convoitise et occupation de la péninsule	33
a-La convoitise de la péninsule	34
b-L'invasion de la péninsule par les populations nigérianes.....	36
II. ÉVOLUTION ET MANIFESTATION DU CONFLIT	37
1. Les tensions : les incidents de 1981	37
2. Le déclenchement de la guerre	39
III- DEMARCHES VERS UNE SORTIE DU CONFLIT	42
1. Les tentatives de résolution bilatérale et de médiation du conflit.....	42
2.Le Cameroun et le Nigeria devant la Cour Internationale de Justice.....	43
3. La signature des accords de Greentree entre le Cameroun et le Nigeria	45
CHAPITRE II. LA NECESSITE D'UNE COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA SES ENJEUX ET DEFIS	49
I-CONTEXTE D'UNE NECESSITE DE COOPERATION	50
1. La question de Boko Haram au Nigeria et sa régionalisation.....	51
a. Origines et naissance de la secte islamique Boko Haram	51
b. Evolution et expansion de la menace Boko Haram.....	53
2. L'arrivée de Muhammadu Buhari a la présidence	57
3. Rapprochement politique entre Buhari et Paul Biya.....	60
a. Muhammadu Buhari au Cameroun	60
b. Paul Biya au Nigeria	62
c. Paul Biya et Buhari au Sommet Régional de la Sécurité	63
II- ENJEUX DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN -NIGERIA.....	65
1. Enjeux Sécuritaires	66
2. Enjeux économiques	70
3. Enjeux géopolitiques et géostratégiques	72
4. Enjeux militaires	72
III.DEFIS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA	73
1. La collaboration étroite des parties	73
2. Le partage des informations.....	74
3. Intervention et l'interopérabilité des forces	74

CHAPITRE III ACTEURS, INSTRUMENTS JURIDIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA	76
I- ACTEURS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN – NIGERIA	77
1. Acteurs politiques	78
2. Acteurs diplomatiques	78
3. Acteurs militaires	78
II. ACCORDS CADRE DE COOPERATION MILITAIRE	79
1. Accords dans le cadre bilatéral	79
a. Protocole d'accord du Comité de Sécurité Transfrontalier (CST)	80
b. Mémorandum d'entente Centre Interrégional de Coordination (CIC).....	81
2. Accord dans le cadre multilatéral	82
II- FONCTIONNEMENT ET MANIFESTATION DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN-NIGERIA.....	84
1. Coopération militaire dans le cadre bilatéral	84
a. Au plan diplomatique	84
b. Au plan opérationnel	90
c. Au plan academico-militaire	96
2. Coopération militaire dans le cadre multilatéral	99
a. Au plan de commandement	99
b. Au plan Opérationnel	101
CHAPITRE IV : IMPACTS ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN.....	105
I- IMPACTS DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA.....	106
1. Impact au plan sécuritaire	106
2. Impact au plan socio-économique	109
3. Impact au plan politico-militaire.....	110
II- PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE CAMEROUN NIGERIA	112
1. Perspectives au plan stratégique	112
a. Organisation des réunions et conférences	113
b. Pratique conjointe des exercices militaires	114
c. Création d'un centre de coordination maritime bilatérale.....	115
d. Créer un partenariat d'assistance logistique.....	115
2. Perspectives au plan opérationnel	117
a. Accord mutuel sur le droit de poursuite	117
b. Intensification des échanges d'informations et opérations conjointes	118
c. Mise en place des patrouilles mixtes	119
CONCLUSION GENERAL	121
ANNEXES.....	127
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	154
TABLE DES MATIERES	165